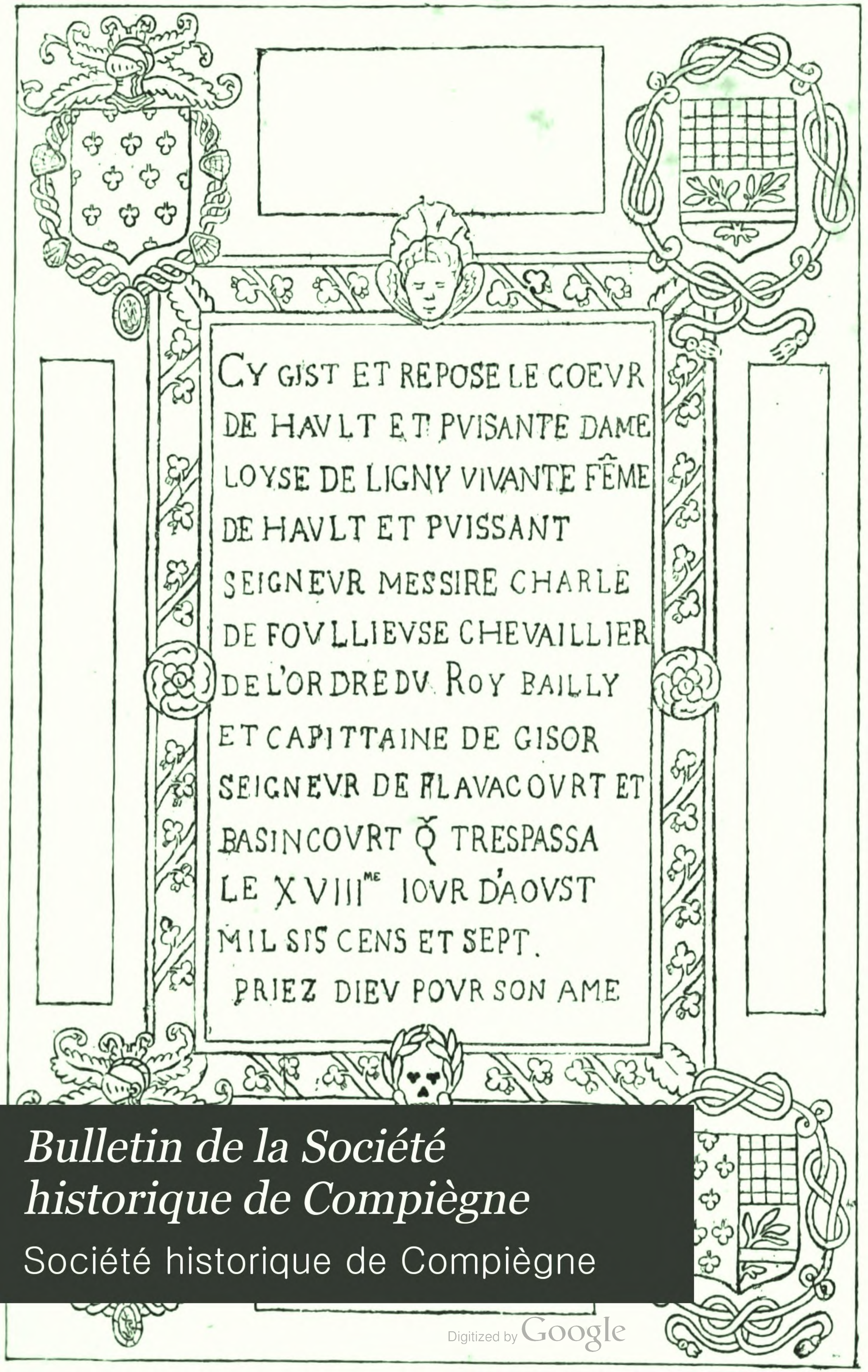


Bulletin de la Société historique de Compiègne

Société historique de Compiègne


Fr 29.1
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VI^E ARROND.T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE COMPIÈGNE

TOME CINQUIÈME



COMPIÈGNE
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRY LEFEBVRE
7, RUE DE LA CORNE-DE-CERF, 7

1882

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME CINQUIÈME



COMPIÈGNE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRY LEFEBVRE

7, RUE DE LA CORNE-DE-CERF, 7

—

1882

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1877,

PAR M. R. DE MAGNIENVILLE, SECRÉTAIRE-ADJOINT.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans utilité qu'une Société scientifique, parvenue au terme d'une session, suspend pendant quelques instants le cours ordinaire de ses séances, pour jeter un regard en arrière et parcourir d'un coup d'œil l'ensemble des travaux de l'année.

Ces comptes-rendus, qui reviennent périodiquement, sont des jalons qui permettent de mesurer le chemin parcouru et éclairent la route à suivre ; celui que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui ne fera que constater devant vous l'importance toujours croissante que prend notre Société; importance due, tant au grand nombre des études qui vous ont été présentées, qu'à l'intérêt des travaux entrepris. Numériquement d'ailleurs, Messieurs, votre Société est en voie d'accroissement : cette année, vous avez prononcé vingt admissions nouvelles, comprenant quinze membres titulaires et cinq membres correspondants, résidant tant en France qu'à l'étranger.

Dans quelques instants, notre honorable collègue M. Demonchy vous donnera la situation financière, qui cette fois encore confirmera l'état prospère de la Société.

Enfin, notre habile et infatigable secrétaire, M. de Marsy, pourrait vous dire le nombre toujours plus grand des Sociétés savantes avec lesquelles la Société historique de Compiègne s'est mise en relation, ainsi que le chiffre des publications qui nous ont été adressées cette année, et sont actuellement conservées dans la Bibliothèque de la ville.

Malheureusement, Messieurs, ce tableau est assombri par de tristes souvenirs : quelques vides se sont faits parmi nous, des démissions se sont produites, des départs ont eu lieu ; nous le regrettons. La Société a été cruellement frappée dans la personne de M. le baron de Wimpffen, qui, au début de l'année, a succombé, loin de Compiègne, à une maladie que nul de nous ne savait prévoir et qui a mis fin à une existence toute entière entourée de l'estime publique.

Le mois dernier encore, vous avez douloureusement ressenti la perte de l'un de vos membres correspondants les plus érudits, M. Edgard Boutaric, membre de l'Institut, chef de section aux Archives Nationales.

Dans la séance du mois de décembre 1877, Messieurs, vous avez, conformément à l'article 8 des Statuts, procédé au renouvellement annuel du Bureau. M. Bottier, notre Président, de cette année, nous a adressé, en déposant son mandat, ses remerciements, pour le concours qu'il a rencontré en chacun de vous. Il nous permettra de lui répondre à notre tour, que son zèle et son dévouement nous rendaient la tâche facile.

M. l'abbé Lecot, curé de Saint-Antoine, a bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, accepter la même mission. Nous espérons qu'il lui sera possible de venir souvent s'asseoir au fauteuil présidentiel, et qu'il voudra bien encore cette année, nous donner lecture de quelques-unes

de ces pages qu'il sait si bien écrire de sa plume élégante et facile.

Les nombreux travaux présentés cette année ont porté sur les points les plus divers. Les uns, se renfermant dans l'esprit de l'art. 2 des Statuts, sont relatifs uniquement à l'histoire de Compiègne ou des environs ; les autres, s'écartant un peu de ce cadre, concernent des localités plus éloignées ou traitent des questions d'un intérêt plus général et d'un ordre plus élevé.

Dès le début de l'année, dans la séance du 15 février, M. l'abbé Lecot vous donnait lecture de la première partie de son étude sur Jean de Venette, le moine de la place Maubert, et fixait le lieu de sa naissance. Au mois de novembre, notre savant collègue nous communiquait une note relative à l'origine du nom de Saint-Accroupy, ou Saint-Eutrope de Saintes, également vénéré dans le Poitou et dans nos contrées. Vers la même époque, M. de Marsy, vous faisait une communication importante, qui levait le voile sur l'origine et l'histoire de la statue de la Sainte-Vierge, conservée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Votre secrétaire se propose, d'ailleurs, de vous présenter un travail détaillé sur la vieille statue, autrefois connue sous le nom populaire de N.-D. du Treillis ou N.-D. au Pied-d'Argent.

Dans la section de travaux d'histoire locale, une étude intéressante sur le Fief de Chevrières, qui a été successivement possédé par les seigneurs de Chevrières, par les Brouilly, les la Motte-Houdencourt, les Gamaches, vous a été présentée par M. l'abbé Morel, le modeste et savant auteur de la *Seigneurie de la Mothe-Houdencourt.*

M. le Marquis de Laincel-Vento vous a communiqué une note intéressante relative à une entrevue qui eut lieu en 1592, à Compiègne, entre Henri IV et Sully.

Une description détaillée du magnifique rétable de Thourotte vous a été communiquée par M. Méresse qui, chercheur infatigable, vous a présenté dans le courant de la même année une note sur l'origine de Compiègne, un mémoire très-étendu sur deux médailles trouvées dans les anciens remparts de la ville et sur les méreaux en général, et deux notes sur les émissions de papier-monnaie faites à Compiègne en 1791 et 1792.

Le cimetière mérovingien découvert sur le territoire de Boulogne-la-Grasse a été l'objet d'un mémoire de M. Plessier, membre correspondant. Un autre de vos correspondants, M. l'abbé Sauvage, vous a fait parvenir l'extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, contenant la description fabuleuse d'un orage qui aurait éclaté en 1184, près de Compiègne.

Au nom de M. Georges de Juzancourt, M. de Marsy vous a donné lecture d'une notice complète sur les camps de Compiègne.

Dans l'église de Saint-Antoine, un monument a été élevé par vos soins et sur l'initiative de votre ancien président, M. le baron de Bicquilley, à la mémoire de Pierre d'Ailly. M. de Marsy, examinant un article de la *Mosaïque* à ce sujet, a établi l'exactitude des faits contestés, et fixé la date de la mort du cardinal (9 août 1420).

Des documents relatifs aux carrières et souterrains de Compiègne vous ont été signalés par MM. du Lac, Charmolüe, Cauchemé et Méresse. Un plan de l'ancien Compiègne, gravé par Péters, a été offert par M. Adrien Boitel de Dienval.

Dans l'une de vos dernières séances, M. Charmolüe, vous a communiqué des dessins de monuments funéraires, qui existaient aux Cordeliers, et des actes notariés intéressant la

famille Le Féron, l'une des plus anciennes de notre ville.

M. R. de Magnienville a entrepris de recueillir dans les archives de la ville et de vous communiquer les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur l'administration de Compiègne sous le gouverment du Maréchal d'Humières.

Enfin, Messieurs, une note de M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie est venue rectifier une erreur relative à un monument élevé dans le département de l'Indre, et faussement attribué à la mémoire de Guillaume de Flavy.

Mais, comme je vous le disais, Messieurs, parmi les travaux qui vous ont été communiqués, quelques-uns ont trait à des questions d'un intérêt général. M. de Marsy, dans un remarquable travail sur les négociations qui ont précédé la conclusion du traité de Compiègne de 1635, vous a fourni de nombreux détails, à l'aide desquels il a pu compléter le récit de Burigny, sur le séjour du roi à Compiègne. A l'appui de considérations sur le rôle qu'ont joué dans ces négociations, d'une part, Richelieu, Charnacé, Boutilier, Servien et le père Joseph, et d'autre part, Oxenstierna et Grotius, notre savant collègue vous a communiqué des lettres de Richelieu à ses principaux agents diplomatiques, lettres qui ne laissent aucun doute sur la ligne politique suivie par le cardinal ministre.

Dans une autre séance, M. de Marsy vous a communiqué une note sur les proclamations de paix faites à Compiègne depuis la fin du xv° siècle jusqu'en 1698 et sur les chapitres de l'Ordre du Saint-Esprit tenus à Saint-Corneille.

M. Bottier vous a donné lecture d'un nouveau fragment de ses intéressantes études sur l'ancienne organisation judiciaire de la France, et traité devant vous la question de l'origine des parlements et de l'établissement des Grands-Jours.

M. l'abbé Gordière, vous a présenté la seconde partie de

ses études sur l'ancienne abbaye de Chaalis et sur les procès qui ont eu lieu, au XVIIIe siècle, entre le prince de Clermont, abbé commandataire, et les religieux au sujet du partage des revenus de l'abbaye.

Au début de l'année, M. Michel vous avait également fourni d'intéressants détails sur une abbaye de religieux Augustins, l'abbaye de Genlis, voisine de Chauny.

Enfin, Messieurs, la Société historique de Compiègne n'a pas seulement pour mission d'encourager la production des travaux archéologiques, elle s'attache aussi à l'étude des monuments anciens dans les environs de Compiègne, et s'intéresse à leur conservation. A ce titre, vous avez obtenu que plusieurs parties remarquables de l'église de Choisy actuellement en réparation seraient sauvegardées et conserveraient leur caractère primitif.

Comme complément de ses travaux, la Société historique a coutume de faire, chaque année, des excursions sur divers points du département. Cette année, deux excursions ont pu être faites : l'une dirigée vers Chiry-Ourscamp et Noyon, l'autre vers Ribécourt, Thourotte, etc. Les comptes-rendus vous en ont été présentés, aussi bien que le rapport sur les réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, réunions dans lesquelles il a été donné lecture de l'intéressant travail de M. de Roucy sur deux chaussures gallo-romaines découvertes par lui au Mont-Berny. Mais une autre solennité scientifique a eu lieu près de nous ; je veux parler du congrès archéologique de Senlis. Dans la séance solennelle, deux médailles ont été données à MM. de Roucy et Laffolye ; au premier, pour ses fouilles dans la forêt de Compiègne ; au second, pour la restauration si heureusement exécutée de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne. Le souvenir de l'excursion faite à Compiègne par la Société française d'Archéologie restera dans la mémoire de chacun de vous. Comme

souvenir de cette journée, notre secrétaire avait fait réduire et graver un ancien plan de Compiègne qui a été distribué à chacun des membres présents.

La liste des objets antiques offerts à la Société historique et déposés au musée Vivenel est trop considérable pour trouver place ici. Je vous rappellerai senlement en terminant, les documents fournis par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, les lettres-patentes et les autographes qui vous ont été communiqués par MM. de Marsy, de Roucy et Boitel de Dienval ; les magnifiques volumes de MM. Moreau et Fleury ; les médailles commémoratives offertes par M. Rendu ; la lettre de Racine, communiquée par M. Frédéric de Bernhardt ; la communication de M. Peyrecave sur l'abbaye de Vandelicourt; le dépôt du mémoire de M. Coustant d'Yanville, répondant à la cinquantième question du congrés de Senlis.

J'ajouterai enfiu que, cette année, la commission de publication a fait paraître le tome 3e du bulletin de la Société, correspondant aux années 1874, 1875, 1876.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1877

SÉANCE DU 18 JANVIER 1877

M. l'abbé Choron, curé de Choisy-au-Bac, écrit pour réclamer contre les démarches faites par la Société au sujet de la restauration de l'église de Choisy.

Diverses publications de Sociétés savantes sont déposées sur le bureau. Nous signalerons notamment un volume de la Société Académique de Laon, renfermant un important travail de M. Fleury, sur la peste dans les diocèses de Laon et de Soissons.

M. Bottier prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je dois tout d'abord, vous remercier de la distinction dont vous avez bien voulu m'honorer, en m'appelant presqu'unanimement à la présidence et vous en exprimer ma parfaite reconnaissance. Si cet honneur est au-dessus de mes facultés, de mes aptitudes, de ma compétence, il ne sera pas, du moins, au-dessus de mes efforts, et je les consacrerai, avec persévérance, à faire progresser notre Société, dans la mesure de ce qui sera possible.

Il n'est pas facile de succéder à M. Aubrelicque qui s'est fait remarquer, notamment, par une étude très-intéressante sur les rues, hôtels et quartiers anciens de la ville de Compiègne, et dont, d'ailleurs, le dévouement, multiplié par le dévouement, embrasse toutes les belles comme toutes les bonnes œuvres. Mais, ce qui me rassure, ce qui me réconforte, c'est de voir à mes côtés, comme vice-président, M. l'abbé Lecot, non moins érudit qu'orateur éloquent ; M. de Marsy, notre secrétaire permanent, secrétaire accompli ; M. Roger de Magnienville, secrétaire adjoint, dont la rédaction est aussi nette que substantielle ; M. Méresse, archiviste, ce patient et ingénieux investigateur qu'aucune difficulté, si ardue qu'elle soit, ne lasse et ne rebute, M. Dehesdin, trésorier, dont la comptabilité est, en tous points, irréprochable.

Ce qui m'encourage aussi, Messieurs, c'est de pouvoir m'appuyer sur le concours éclairé d'un grand nombre de mes collègues, si distingués à des titres divers.

La Société historique de Compiègne, outre ses membres honoraires, compte plus de cent membres titulaires et autant de correspondants. La première condition pour qu'elle continue de prospérer, c'est que ce nombre puisse s'accroître. Il est donc essentiel que chacun de nous, individuellement, dans la proportion de ses relations et de ses moyens d'influence, fasse si bien que, de plus en plus, elle se développe et étende ses ramifications.

La mine que nous avons à exploiter, est à la fois large et profonde; elle est même inépuisable. Quand on peut faire des excursions à travers tant de siècles, quand nous avons, derrière nous, un si long passé à exhumer, est-il un plus vaste champ d'exploration et d'étude ? Est-il rien, aussi, qui puisse davantage intéresser, captiver, passionner même les esprits qui ne sont pas rebelles, qui ne sont pas réfractaires aux enseignements de l'histoire ?

A ce propos, Messieurs, nous aurons à nous occuper, cette année, d'une étude préliminaire qui doit être comme la préface et le prélude de l'érection, à Compiègne, d'un monument destiné à illustrer et immortaliser la mémoire de Jeanne-d'Arc. Il y a un assez grand nombre de biographies générales de Jeanne-d'Arc, il n'y en a pas une seule locale, dans des conditions d'élaboration sérieuse.

Il était réservé à M. Méresse de réunir et de coordonner tous les matériaux nécessaires pour que cette œuvre, qui nous intéresse à un si haut degré, se montre, enfin, en pleine lumière.

On y verra des actes d'héroïsme inédits jusqu'alors; on y verra que Jeanne-d'Arc est venue, quatre fois, au secours de la ville de Compiègne qui a eu à soutenir plusieurs sièges; on y verra qu'au dernier siège qui dura six mois, elle se signala par des prodiges de vaillance, par une prouesse surhumaine; et que, stimulées, entraînées par l'exemple, les femmes de Compiègne s'y distinguèrent elles-mêmes dans des sorties d'autant plus périlleuses que dix-huit mille ennemis, furieux de tant de résistance, cernaient et enveloppaient de toutes parts la ville qui était leur principal objectif, leur point de mire, comme la clef de l'Ile-de-France. Mais écrasée par le nombre, elle tomba en leur pouvoir, le 24 mai de l'année 1430, au pied de la tour formant tête de pont, rive droite de l'Oise, au Petit-Margny, sur l'emplacement qui se développe aujourd'hui devant l'ancien hôtel de la Pucelle.

Jeanne-d'Arc a-t-elle été victime, comme on l'a cru longtemps, d'une basse jalousie, d'un infernal calcul ou de la trahison ? Si j'étais plus timoré et moins convaincu, je ne soulèverais ce voile qu'avec hésitation et d'une main discrète : mais, je suis loin de le penser, et de l'ensemble des témoignages que les chroniques et les documents de son procès fournissent à notre examen, on peut hardiment conclure qu'elle n'a succombé que pour avoir

trop présumé de sa destinée, que pour s'être trop confiée à son héroïsme, où, dans la dernière attaque qu'elle hasarda, en s'exposant avec la plus intrépide bravoure, avec la plus audacieuse ardeur, il n'y eût aucune mesure et dont l'impétuosité fut sans limites; parce que, d'ailleurs, tous les efforts imaginables, stériles et pleins de dangers, n'auraient pas sauvé Jeanne-d'Arc, et auraient perdu la ville. Or, quelle meilleure preuve donner à l'appui de cette assertion, que la longue résistance des compiégnois, qui se prolonge pendant plus de quatre mois encore, aussi bien que le langage et la conduite ultérieure de Jeanne-d'Arc qui les a toujours eus en familiale affection ? En effet, la tradition rapporte ce qui suit : « Mes enfants et chers amis, vous supplie « que vous priez Dieu pour moi ; car jamais n'aurai plus de « puissance de faire service au roi, ni au royaume de France. »

Même dans la captivité, alors qu'elle était détenue. par le sire de Luxembourg, en son château de Beaurevoir, près de Cambrai, Jeanne d'Arc, à qui on avait dit que la ville de Compiègne était à la veille d'être prise, qu'elle serait détruite et que tous ses habitants seraient mis à mort depuis l'âge de sept ans, sauta par une fenêtre du donjon pour venir, une fois de plus, à son secours, après s'être écrié : « Comment Dieu laissera-t-il mourir « ces braves gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à « leur seigneur? » Mais elle se fit une affreuse blessure et retomba entre les mains de ses geoliers. Heureusement, le siège de Compiègne fut levé le 26 octobre 1430.

La ville de Compiègne ne fera donc qu'acquitter une dette d'admiration et de reconnaissance, en élevant une statue à Jeanne d'Arc, qui, on vient de le voir, l'aimait bien, cette ville. Qui pourrait en douter? La chronique a encore conservé ces autres paroles de la bergère de Domremy : « *Je iray voir mes bons amis de Compiègne.* » Voilà l'inscription qu'on devra graver en lettre d'or sur le piédestal du monument.

Si certains esprits, ou superficiels, ou peu réfléchis, ou pessimistes, ou frondeurs, ne semblent pas comprendre qu'on puisse le lui ériger, ce monument, là où elle a été vaincue et faite prisonnière, c'est qu'ils ne voient la question que par un seul côté, au lieu de l'envisager sous toutes ses faces ; c'est qu'ils isolent sa défaite, c'est qu'ils en séparent ses hauts faits, soit à Compiègne, soit aux environs, les services incomparables que la ville lui doit et sa profonde dilection pour ses habitants.

La statue de Jeanne d'Arc attestera sans doute ses malheurs ; mais elle attestera, en même temps, sa gloire qu'ils n'auront servi qu'à rehausser et ennoblir ; et la ville de Compiègne, par une manifestation éclatante, quoique tardive, en honorant les uns, en consacrant l'autre, en les revendiquant, ainsi, comme une sorte de patrimoine sacré, en se les appropriant, en se les incarnant, en s'identifiant avec eux, fera acte de patriotisme, de justice et de gratitude. On ne pourra donc passer devant l'image de la grande héroïne, sans se sentir impressionné et sans en être fier.

Qu'y a-t-il de plus digne d'un sympathique respect, et qui doive aussi vivement émouvoir que le malheur dans la gloire !

Et qu'on ne l'oublie pas, la période de la guerre de cent ans n'a été close que par l'héroïsme de Jeanne d'Arc, ses merveilleux exploits, et plus encore, par l'ascendant dominateur, irrésistible de sa sainte mission.

Ah ! Messieurs, quelle noble, quelle sublime figure que celle de Jeanne d'Arc ! Comme elle s'illumine sous le rayon de cette mission providentielle dont je viens de parler ! La foi, le patriotisme, le sacrifice, voilà les principaux traits par où se révèle, par où éclate son étonnante personnalité. Une humble fille des champs, une pauvre paysanne qui arrache la France agonisante, expirante, aux étreintes d'implacables ennemis (les Anglais et les Bourguignons) qui s'étaient ligués contre elle dans un monstrueux concert ; ce n'est pas de la légende, c'est de l'histoire presqu'encore palpitante, tant elle a de racines au fond des cœurs ; c'est du miracle, en un mot. Et rien ne saurait expliquer cette époque, si ce n'est l'inspiration, si ce n'est la voix d'en haut. Au point de vue terrestre, est-il quelque chose de comparable à l'immolation. Voilà ce qu'a fait Jeanne d'Arc. Il n'y a de supérieur à celui-là que l'homme qui meurt pour Dieu.

La foi, le patriotisme, le sacrifice, ai-je dit ; ne sont-ce pas là les plus solides, les indispensables assises d'une vraie, d'une bonne civilisation ; les colonnes de l'ordre moral et social ; les trois plus grandes forces de l'humanité, dont ils sont à la fois, l'espoir, la sécurité et l'honneur ? Sous leur égide, il n'est pas de chutes dont on ne puisse se relever ; il n'est pas d'abîmes dont on ne puisse sortir.

Rappellerais-je, ici, les journées si néfastes de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt ? La France a été mutilée, mais elle ne s'est pas découragée, elle n'a pas eu de défaillance, elle s'est retrempée au sein même de ses malheurs, et elle a trouvé le secret d'y puiser une vitalité nouvelle, plus énergique, plus expansive, plus féconde. Au reste les triomphes d'Orléans, de Patay, de Jargeau, de Castillon, ont été la revanche glorieuse de ces désastres.

Enfin, la formule aussi stupide qu'odieuse de l'accusation contre Jeanne d'Arc ; la façon dont fut improvisé son tribunal où siégeaient, non des juges, mais des bourreaux, son interrogatoire perfide, captieux, astucieux ; l'horreur de toute l'instruction du procès, l'horreur de la condamnation, l'horreur du supplice ; la sérénité stoïque, jusqu'au dernier soupir, d'une jeune fille sanctifiée par l'ardent amour de Dieu, par l'héroïsme chrétien, par la torture, par les flammes de bûcher : tout cela dépasse le niveau des conceptions humaines ; et l'on peut dire de Jeanne d'Arc qu'elle fut plus grande encore dans sa mort que dans sa vie. Mais, sa gloire n'aurait pas été complète, s'il lui eût manqué la couronne, l'auréole du martyre ; cette lâche vengeance de l'ennemi, qui n'a eu d'égale que sa cruauté raffinée

et hypocrite. A une telle vie, il fallait un tel dénouement. N'est-ce pas là, d'ailleurs, dans un autre ordre d'idées, la loi mystérieuse et chronique des contrastes ?

Avant de terminer, je dois vous informer, Messieurs, qu'un congrès archéologique doit se réunir à Senlis, et qu'il nous fera l'honneur de venir nous visiter, à l'époque coïncidant avec celle de notre concours régional. Dès à présent, il est arrêté que nous offrirons à cet aréopage de la science, une séance, où seront traitées des questions de premier ordre, intéressant l'histoire de notre pays, questions dont le programme vous sera bientôt distribué, afin que chacun de nous, dans cette lutte courtoise, chevaleresque, puisse préparer ses armes, qui, quoique bien fourbies, n'en seront pas moins inoffensives. C'est un tournoi d'un nouveau genre. Les meilleurs champions ne sont pas vainqueurs, donc il n'y a pas de vaincus. Seulement personne n'ignore, dans son fort intérieur, à qui les palmes appartiennent ; mais il y a de la place pour bien des satisfactions, et même dans un degré d'infériorité, tout en rendant hommage aux plus forts, l'amour propre peut être encore assez aiguisé pour y trouver son compte. En tous cas, de cette lutte pacifique, il devra sortir un enseignement, précieux pour les adeptes, et utile pour ceux qui se désintéressent peut-être un peu trop de l'étude du passé. Quel risque y aurait-il d'en réveiller l'écho, et de renouer le fil brisé des traditions ? Pourquoi, et je parle ici en général, cela ne serait-il le privilège et l'apanage que d'un petit nombre ? Pourquoi chacun n'y travaillerait-il pas ?

De nombreux témoignages d'approbation accueillent les paroles prononcées par M. Bottier, et, suivant le désir qu'il exprime en terminant, des remerciements sont adressés à M. Aubrelicque et aux membres du bureau pour 1876.

M. de Marsy donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1876.

M. Demonchy présente le rapport financier de l'exercice de 1876. La situation de la Société est aussi satisfaisante que possible et on ne peut qu'en désirer la continuation. M. le président met aux voix les conclusions du rapport de M. Demonchy approuvant le compte de gestion du trésorier. Ces conclusions sont adoptées.

M. le président entretient ensuite la Société de diverses questions financières qui sont renvoyées à l'examen de la commission des finances.

M. Michel communique des renseignements sur l'abbaye de Genlis près Chauny (ordre de Saint-Augustin). Ces renseignements répondent à une observation faite à la dernière séance par M. de Laincel, à l'occasion de la lecture de M. du Lac sur l'hôpital Saint-Nicolas.

M. du Lac signale la découverte faite par M. Charmolüe d'un plan des souterrains et carrières de Compiègne; MM. Cauchemé et Méresse indiquent d'autres pièces relatives au même sujet.

M. de Marsy annonce que des programmes du Congrès archéologique qui se tiendra à Senlis à la fin de mai ont été distribués, et qu'il se tient à la disposition de ses collègues pour faire parvenir à Senlis leurs adhésions. Il ajoute que dans une réunion tenue à Beauvais, au commencement du mois, la commission chargée de la répartition des fonds alloués par le conseil général aux Sociétés savantes a fixé à 300 francs la part de chaque Société.

M. l'abbé Morel donne lecture de son travail sur les Seigneurs de Chevrières.

L'auteur commence par retracer la topographie de Chevrières et donne les diverses formes de ce nom, dont l'étymologie exacte semble difficile à indiquer.

Chevrières est connu depuis le commencement du VIIIe siècle et mentionné dès cette époque comme un domaine du fisc royal, dépendant de Verberie. Philippe-Auguste accorda à ses habitants différentes faveurs et concessions, et ces dispositions furent confirmées par Saint-Louis.

Les seigneurs de Chevrières sont connus depuis 1215 et possédaient le tiers de ce domaine dont le surplus, qui était partagé entre le roi et l'abbaye de Saint-Denis, devint la propriété exclusive de cette dernière.

Anseau II, vivant à la fin du XIIIe siècle, est le seul seigneur dont la vie nous offre quelque épisode curieux à l'occasion du meurtre de Philippe de Remi, dont il fut injustement accusé.

A la fin du XIVe siècle, les seigneurs d'Estrées acquirent la terre de Chevrières, mais ils ne la conservèrent que peu de temps et elle passa alors aux mains des Francières, puis à celles des Brouilly, et, en dernier lieu, elle fit partie du patrimoine des La Motte Houdancourt et de celui des Gamaches. La vie de Philippe de Brouilly, gouverneur de Compiègne, dont la tombe existe encore à Chevrières, a été écrite par M. Méresse, avec un soin tel qu'il n'y a plus rien à glaner, mais celle de Louis de Brouilly, intrépide ligueur, fourmille de détails d'autant plus intéressants pour nous, que la plupart de ses exploits ont eu le département de l'Oise pour théâtre.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1877.

Correspondance : 1° circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant la réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne du 4 au 7 avril 1877 ; 2° deux lettres de MM. Mollot, maire, et Choron, curé de Choisy, adressées à M. le président, au sujet de la réclamation faite par la Société à propos des travaux de l'église de Choisy. Il résulte de la teneur de ces deux lettres que des mesures seront prises pour sauvegarder le portail de Choisy et conserver les parties qui devaient d'abord disparaître dans la restauration ; 3° lettre de M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, remerciant la Société du concours qu'elle veut bien lui prêter pour le congrès archéologique de Senlis.

Admission au nombre des membres titulaires de MM. Battelier, avoué, présenté par MM. Bottier et Brégeault ; le vicomte de Chatenay, conseiller général, par MM. A. de Roucy et de Villars ; Cochinart, avoué, par MM. Bottier et Bregeault ; le baron de Corberon, ancien député, conseiller général, par MM. A. de Roucy et de Villars ; Coudret, notaire, par MM. Bottier et de Marsy ; Adrien de Ladonchamps, par MM. de Lambertye et de Marsy, et Saulnier de Pierrefonds, receveur des finances, par MM. de Marsy et de Roucy.

M. l'abbé Lecot lit la première partie de son étude sur Jean Fillon, dit *Jean de Venette*. Si beaucoup d'entre nous savent le nom de cet auteur trop négligé, si quelques-uns ont lu ses *annales* et d'autres entendu parler du *poéme des trois Maries*, assurément il n'en est guère qui connaissent le peu de détails que, dans ses écrits, Jean de Venette nous donne, sur son origine et sur sa vie, et c'est à ce point que, trompés par une similitude de nom, plusieurs des savants qui se sont occupés de l'histoire littéraire de son temps, l'ont fait naître à Vannes en Bretagne. M. l'abbé Lecot rectifie, d'après Jean de Venette, lui-même, cette assertion, citant tour à tour les passages, dans lesquels il parle de Guillaume l'Aloue (le grand Ferré), disant que, mieux qu'un autre, il peut rapporter des faits arrivés près du lieu de sa naissance et ceux qu'il consacre aux dévastations des anglais et à l'incendie qui détruisit Venette, village où il vit le jour.

Nous ne suivons pas le savant critique dans les raisonnements auquels il se livre pour établir, d'après d'autres citations, l'âge de Jean, et l'ordre auquel il appartenait.

M. l'abbé Lecot promet de continuer ce travail par l'examen des œuvres de Jean de Venette.

L'étude entreprise par M. R. de Magnienville sur le maréchal d'Humières, nous amène dans un tout autre milieu ; nous ne sommes plus à l'époque des luttes du moyen âge et des invasions, mais au grand siècle de Louis XIV et, comme le dit en commençant notre collègue, pour écrire une biographie complète du maréchal d'Humières, il faudrait raconter l'histoire des principales guerres et des années les plus brillantes du règne du grand Roi. Aussi, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la correspondance du maréchal et de Louvois et sur les richesses que renferme à ce sujet le dépôt de la guerre, dont d'anciennes relations avec son éminent conservateur, M. C. Rousset, lui ont facilité l'accès, il cite seulement quelques épisodes de la vie d'Humières et notamment les circonstances de la mort du comte de Vermandois. Nous sommes obligés de passer trop rapidement sur l'esquisse de la spirituelle duchesse d'Humières, Antoinette de la Chatre, qui exerça la plus heureuse influence sur la fortune du maréchal, et dont Saint-Simon ne put s'empêcher de reconnaître les mérites et la beauté, pour revenir avec M. de Magnienville, au but direct de son travail, au rôle du maréchal d'Humières comme gouverneur de Compiègne, poste qu'il occupa pendant plus de cinquante ans.

L'introduction nécessaire de ce travail est une étude sur le gouvernement de Compiègne, et, dans cette lecture, notre collègue en indique les principaux rouages et s'arrête en premier lieu à l'organisation municipale.

Dans une prochaine séance M. de Magnienville se propose de compléter ce tableau de l'organisation administrative de Compiègne au XVIIe siècle, par l'étude des diverses juridictions, des questions de voirie, de contributions, etc.

SÉANCE DU 15 MARS 1877.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau diverses publications : *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe en Hallate*, publié

sous les auspices du comité archéologique de Senlis; *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, in-4° 1875, par M. Fleury; *Album des objets trouvés à Caranda*, publié par les soins de M. Moreau; l'attention de la Société est appelée tout particulièrement sur les belles planches qui reproduisent les divers objets découverts dans ce cimetière mérovingien.

M. le Marquis de Laincel-Vento offre deux peintures japonaises et un travail manuscrit : Leçons de patriotisme; siége de 1430.

M. de Marsy donne communication de lettres patentes de Louis XIII, de 1632, en faveur du sieur de Beaumettes, chevalier de son ordre, portant remise des droits seigneuriaux pour l'acquisition de la terre de Crottes-Montmiral en Dauphiné. Parchemins signés Louis et Phelippeaux.

M. Peyrecave communique à la Société divers objets en silex trouvés à Marigny-en-Oxois.

Admission, à titre de membre titulaire, de M. le DOCTEUR DE VILLEPIN, présenté par MM. Bottier et Méresse; nomination, comme correspondants, de MM. MOREAU et FLEURY.

M. le Président rappelle en quelques mots, la vie de M. le baron de Wimpffen, que la Société était heureuse de compter au nombre de ses membres titulaires, et qui a succombé récemment à Cannes, aux suites d'une longue maladie.

MM. Bottier, de Marsy, de Barante, Méresse, Z. Rendu, sont désignés pour représenter la Société aux réunions de la Sorbonne. M. A. de Roucy y donnera lecture de son étude scientifique sur les chaussures Gauloises trouvées dans la forêt de Compiègne.

M. Méresse donne communication d'un travail sur deux méreaux trouvés à Compiègne. Désireux d'étudier tout ce qui peut contribuer à éclairer l'histoire de cette ville et plus particulièrement la période de cette histoire qui rappelle le souvenir de Jeanne d'Arc, M. Méresse a été conduit à s'occuper d'une manière toute spéciale de deux méreaux en plomb découverts dans les anciens remparts de la ville et remontant, suivant toute probabilité, au XVe siècle.

Après avoir rappelé l'origine et les divers usages des méreaux en France, M. Méresse donne la description de ceux qui sont en sa possession et sur lesquels il appelle spécialement l'attention de la Société. Le premier mesure environ 20 millimètres de diamètre et porte sur le droit, au milieu du champ, une clef et un autre signe presque entiérement effacé malheureusement que

M. Méresse, entre autres interprétations possibles, signale comme pouvant figurer la lettre P, qui rappellerait le prieuré de Saint-Pierre. Sur le revers, une croix pattée. Le second méreau est d'un module inférieur. Au revers, la même croix, mais au droit, au lieu d'une clef, une fleur de lys. Au pied de cette fleur, à dextre, quelques traits presque effacés semblent figurer un œil, à sénestre, un corps sphérique de petite dimension. Ces deux méreaux ont été trouvés sur le glacis des fossés, entre la porte de Paris et celle de Pierrefonds.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1877.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Compiègne, demandant à Société de concourir au don des médailles destinées au Concours musical. La Société exprime le regret de ne pouvoir le faire. Ses fonds ayant une destination spéciale et exclusive, d'après les termes de ses Statuts, il ne lui est pas possible de répondre, comme elle l'aurait désiré, à la demande qui lui est adressée.

Admission, comme membre titulaires, de MM. Tanant, juge de paix, présenté par MM. de Roucy et Bottier; et Desmarest, notaire, présenté par MM. de Roucy et Lecot; nomination, comme correspondant de J.-M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais.

M. de Marsy présente un compte-rendu de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Méresse, rappelle à propos du passage du discours de M. Waddingthon relatif aux découvertes faites par M. Kerviler, dans les dépôts d'alluvions de la Loire, et au calcul chronolgique, auquel elle peuvent donner lieu, les recherches auxquelles il s'est livré, il y a déjà quelques années, dans le lit de l'Oise, au-dessus de Compiègne. Il se propose de communiquer à ce sujet une note au Congrès de Senlis, et demande à la Société de faire faire, pendant les basses eaux, quelques sondages, qui pourraient fournir de nouveaux matériaux d'observation.

M. de Marsy communique, au nom de M. J.-M. Richard, un dessin gravé du monument élevé à Brunes de Montlouet, dans

l'église Saint-Jacques, le marché passé à cet effet par les États d'Artois et le dessin des bâtons de chantres, qui furent offerts, dans cette circonstance, par les États, à la paroisse Saint-Jacques.

M. R. de Magnienville, donne lecture d'un fragment de son travail, sur le gouvernement de Compiègne, sous le maréchal d'Humières, relatif à la voirie et aux fonctions du commis-voyer.

M. de Marsy donne communication de diverses pièces relatives aux proclamations de paix faites à Compiègne depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1698. Il y ajoute quelques renseignements sur les chapitres de l'Ordre de Saint-Michel tenus à Saint-Corneille à la fin du XVe et au XVIe siècle (1).

SÉANCE DU 16 MAI 1877.

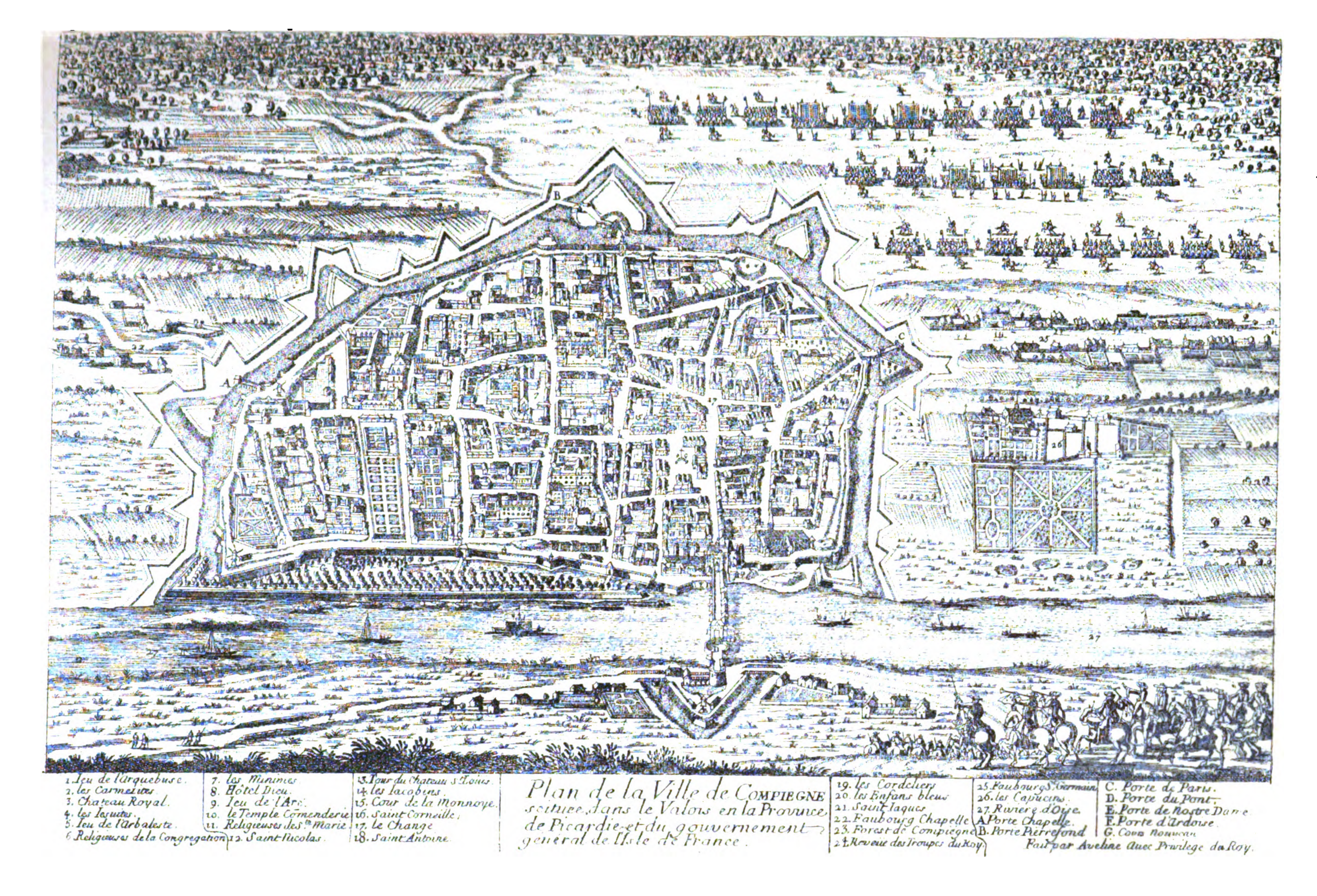
Admission, au nombre des membres titulaires, de MM. A. MENNECHET DE BARIVAL, présenté par MM. de Roucy et de Marsy ; et HENRI CHARDON, par MM. Sorel et Bottier ; nomination, comme correspondant de M. FRÉDÉRIC DE BERNHARDT, chef de Bureau au *Foreign Office*, à Londres.

La Société s'occupe de l'excursion que le congrès archéologique de France doit faire à Compiègne, pendant sa session à Senlis. La Société confie au bureau et à la commission des excursions le soin d'organiser la réception du Congrès.

M. de Marsy remet sur le bureau un mémoire, répondant à la 50e question du programme du Congrès de Senlis, rédigé par notre confrère M. le colonel d'Yanville, qui désire que la Société l'envoie au Congrès (2).

(1) Voir la *Collection des décorations militaires du musée d'artillerie Revue Historique nobiliaire* 1877, p. 370.

(2) Ce mémoire a été imprimé dans les comptes-rendus du Congrès, p. 162, sous ce titre : *Dom Pierre Coustant et Guillaume d'Ercuis.*


1. Ieu de l'arquebuse.
2. les Carmelites.
3. Chateau Royal.
4. les Iesuites.
5. Ieu de l'Arbaleste.
6. Religieuses de la Congregation
7. les Minimes.
8. Hôtel Dieu.
9. Ieu de l'Arc.
10. le Temple Comenderie
11. Religieuses des Ste Marie
12. Saint Nicolas.
13. Tour du Chateau S. Louis.
14. les Iacobins.
15. Cour de la Monnoye.
16. Saint Corneille.
17. le Change.
18. Saint Antoine.
Plan de la Ville de COMPIEGNE scituée dans le Valois en la Province de Picardie et du gouvernement general de l'Isle de France.
19. les Cordeliers.
20. les Enfans bleus.
21. Saint Iaques.
22. Faubourg Chapelle.
23. Forest de Compiegne.
24. Reveue des Troupes du Roy.
25. Faubourg S. Germain.
26. les Capucins.
27. Riviere d'Oise.
A. Porte Chapelle.
B. Porte Pierrefond.
C. Porte de Paris.
D. Porte du Pont.
E. Porte de Nostre Dame
F. Porte d'Ardoise.
G. Cour Rouueau
Fait par Aveline Avec Privilege du Roy.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 1877.

Réception du congrès archéologique de France.

La Société s'est réunie le Jeudi 31 mai pour recevoir le Congrès archéologique de France, qui tenait sa session à Senlis. Nous croyons devoir placer ici, le récit de cette journée rédigé par M. Léon Palustre et inséré dans les *Comptes-rendus du Congrès*, p. 312-321.

L'excursion faite à Compiègne occupera une place toute particulière dans les vieilles annales et les plus brillants souvenirs du Congrès. La Société historique de cette ville lui tendait avec la plus courtoise amabilité, une main confraternelle, et c'était pour lui, ainsi que pour la Société française d'Archéologie, un sujet d'attraction plus puissant encore que les magnificences artistiques et monumentales de cette noble cité.

Aussi environ soixante membres du Congrès, fidèles au rendez-vous, arrivaient le matin à la gare de Compiègne, où ils étaient reçus par M. Bottier, M. le comte de Marsy, MM. de Roucy, du Lac, Sorel, Méresse, Z. Rendu, etc., empressés à se constituer les guides obligeants du Congrès. (1)

Sous leur direction, on a immédiatement visité, dans un ordre parfait, une première série de monuments, la tête du pont où fut prise Jeanne-d'Arc, la grosse tour dite de Charles-le-Chauve, les magnifiques salles souterraines de l'Hôtel-Dieu, les anciennes maisons de bois et les anciens hôtels les plus curieux de la ville, l'église Saint-Antoine, l'ancienne église de Saint-Pierre et les cloîtres de l'abbaye de Saint-Corneille. Pour clore cette

(1) N'oublions pas de dire que, grâce à une attention délicate, chaque membre, en arrivant, se trouvait en possession d'un ancien plan de Compiègne qui le mettait à même de se faire immédiatement une idée de la ville, il y a un siècle et demi. L. P.

Ce plan, reproduction du plan d'Aveline, se trouve joint à ce volume et inaugure la série de reproductions topographiques de Compiègne que la Société se propose de publier. *(Note du Secrétaire).*

première partie de la journée, le cortège, augmenté d'un certain nombre de confrères arrivés de différents points par d'autres trains, se réunissait, à onze heures et demie, autour d'un déjeûner réconfortant, servi par l'Hôtel de la Cloche, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bottier, qui a complimenté le Congrès dans les termes suivants :

MESSIEURS,

La ville de Compiègne est fière de vous posséder dans ses murs. Mais il appartenait surtout à la Société historique, à cause des liens de confraternité, qui nous unissent, de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer tous ses remerciments. Il m'est bien agréable d'être l'interprète de ses sentiments, et de vous dire qu'elle n'est pas moins charmée qu'honorée de votre excursion à Compiègne.

Le bassin de l'Oise, que vous parcourez dans votre 44e session, offre un immense intérêt au point de vue historique et archéologique. C'est à la fois le berceau de la féodalité et du style ogival. C'est là que, depuis le commencement de notre antique monarchie ont séjourné nos rois ; c'est là, aussi, que le moyen âge se fait remarquer par un plus grand nombre de monuments militaires ou civils, et que les églises gothiques s'illustrent par un caractère, par un cachet de pureté et de grâce qui ne se rencontrent peut-être pas ailleurs.

Ces temples d'un style si hardi, si nerveux, si sévère, si majestueux, quoiqu'en même temps si svelte, si élancé, si aérien, et qui ne s'en harmonise pas moins bien avec des proportions souvent gigantesques, il n'y a qu'un sentiment qui puisse en expliquer la conception et l'exécution de ces merveilles, c'est le sentiment religieux, c'est l'inspiration divine, c'est l'enthousiasme chrétien.

A Compiègne, en particulier, votre attention se fixera notamment sur les restes de l'ancienne abbaye royale de Saint-Corneille fondée en 876 par Charles-le-Chauve ; sur la grande tour dépendant d'un palais bâti sous le règne du même monarque ; sur l'Hôtel-Dieu qui est l'œuvre de la charité de Saint-Louis ; sur l'Hôtel de ville qui date de la fin du XIVe siècle ; enfin, sur les musées de la ville et du château.

Que j'éprouve le besoin, à l'occasion de cette grande réunion, de vous dire combien nous devons nous estimer heureux d'avoir l'instinct, le goût, l'attraction, le culte des choses de l'antiquité ! Au-dessus des régions nuageuses, trop souvent, hélas ! grosses d'orages, où l'âme saturée de fiel, enfiévrée, haletante d'ambition ou d'orgueil, est en proie au chancre qui la dévore, j'aperçois notre but, notre objectif, notre perspective, notre horizon. Vous surtout, Messieurs, les princes de la science archéologique, dans la sphère sereine où vous êtes placés, mieux que personne vous pouvez me comprendre.

L'archéologie, c'est de l'histoire, car, à chaque découverte correspond souvent un fait historique ; c'est de l'histoire vivante, la plus sûre, car, des choses qui ne meurent pas sont marquées à son éternelle empreinte ; c'est la meilleure, car elle ne s'appuie pas seulement sur la tradition orale qui n'est que le reflet de la mémoire des hommes : elle ne s'appuie pas seulement sur des faits accidentels, passagers, sur des événements plus ou moins fugitifs dont le temps emporte la trace ; mais elle est toujours là ; elle s'incarne dans le bronze, dans le fer, dans le bois, dans le marbre, dans la pierre, dans la terre ; partout, enfin, dans ce qui a vécu.

Il en découle ceci, c'est qu'elle est le plus solide véhicule de la saine, de la vraie, de la bonne tradition, l'auxiliaire le plus utile de l'histoire proprement dite qu'elle explique, qu'elle commente, qu'elle rectifie, qu'elle complète, alors qu'elle ne la remplace pas. L'histoire, aussi, lui rend d'importants, de nombreux services ; et, très-souvent elles se prètent un mutuel appui : — sur ce terrain, elles sont sœurs jumelles ; elles se donnent la main. L'archéologie a sans doute des obscurités qui sont, parfois, des problèmes difficiles à résoudre, des mystères même insondables, — combien, en effet, il y a à deviner, à fouiller, à creuser, à exhumer, à évoquer ! Puis, vient l'heure de catégoriser, d'individualiser, de biographiser, si l'on peut s'exprimer de la sorte, chacun de ces fragments, chacun de ces objets, tantôt éparpillés, tantôt confondus pêle-mêle dans la poussière des siècles. Il ne s'agit donc pas seulement, à force de veilles, d'investigations, d'élucubrations, de patience, de ressusciter le passé ; de faire sortir la vie de ce qui semblait être le néant, de rendre la vie à tous ces débris ; mais il faut, de plus, la mettre à sa place en leur appropriant la physionomie distinctive qui les caractérise, en leur donnant comme une âme et une voix ; il faut, de plus, classer la lumière à travers toutes ces ténèbres, pardonnez-moi la hardiesse de pareils termes.

Quoiqu'il en soit, même dans les situations les plus difficiles, les plus complexes, les plus souterraines, par les déductions de la science approfondie, par des rapprochements rationnels, par des combinaisons logiques, sérieuses, qui n'empruntent rien à l'aventure, par d'ingénieuses comparaisons, par des efforts presque surhumains de l'esprit et de la volonté, on parvient souvent à s'élever au-dessus des conjectures, et jusqu'au niveau de la pure vérité.

C'est ainsi, c'est par l'accomplissement de cette tâche ardue, immense, incommensurable, qu'on arrive à reconstituer presque toute l'antiquité.

N'est-ce pas le cas de rappeler ici les services multiples, variés, éclatants rendus par le congrès archéologique qui a sauvé tant de monuments du vandalisme, de la pioche des démolisseurs et qui a empêché d'en déshonorer tant d'autres ?

Enfin, sans parler ici de la géologie et de l'anthropologie, l'archéologie, dans son domaine inépuisable, a aussi les liens

les plus intimes, les affinités les plus profondes avec l'ethnographie, cette science si vaste, si, belle qui embrasse la vie physique et morale des peuples. A vrai dire,. elle en est, sous plus d'un aspect, le principe générateur, le chef et le pivot.

Que de richesses, que de trésors accumulés dans les œuvres des archéologues ! Quel héritage pour la postérité ! On ne vit pas seulement avec ses contemporains, dans le cercle étroit du présent ; on vit surtout des actes du passé, de la pensée, des sentiments, de l'inspiration, des souvenirs qu'ils provoquent où qui s'y rattachent. C'est là, tout à la fois, la force et le charme de l'humanité ; la vie, par là, est décuplée.

Ils sont donc bien dignes d'admiration, de respect et de reconnaissance les hommes illustres qui se sont dévoués à la science archéologique, qui en ont fait la noble passion, l'honneur et la gloire de leurs études !

Dans des genres qui diffèrent un peu entr'eux, quoique dans le même ordre d'idées, qui ne se souvient des noms, de Vaillant, de d'Agincourt, tous deux enfants de Beauvais, de Lebeuf, de Bonamy, de Montfaucon, de Caylus, de l'abbé Barthélemy, de Millin, de Lenoir, de Quatremère de Quincy, de Du Sommerard, et surtout d'Arcisse de Caumont, dont l'organisation fut toute archéologique, tant l'amour de l'antiquité était natif en lui ; de Caumont lequel, par son esprit d'étonnante initiative et de vulgarisation qui rayonne dans toute la France, par l'héroïsme de ses incessants labeurs qui ont usé sa vie, par des écrits admirables, a donné une si vigoureuse, une si féconde impulsion à cette grande branche des connaissances humaines. Combien doit être vénérée et bénie la mémoire de mon immortel compatriote ! Heureusement, Messieurs, il se trouve parmi vous des imitateurs et des continuateurs de Caumont, qui sont aussi d'un zèle ardent, et qui, eux aussi, ont le feu sacré du génie archéologique.

Permettez-moi, en finissant de former un vœu et d'exprimer un des plus vifs désirs de la Société historique de Compiègne, c'est de voir, d'ici à une époque peu éloignée, le congrès archéologique tenir ses assises dans notre ville. — Elle sera heureuse d'avoir à enregistrer cet honneur et d'en garder le souvenir dans ses annales.

Permettez-moi, aussi, de porter un toast au congrès, en général, et, en particulier, de boire à la santé de M. Léon Palustre, qui en est le si savant et si digne directeur. »

Après cette allocution qui a été, à plusieurs reprises, interrompue par des marques d'approbation de tous les membres du Congrès, et dont la fin a été accueillie par des applaudissements et des acclamations unanimes, M. Palustre, au nom de la Société française d'Archéologie, a remercié la Société historique de Compiègne de son sympathique et brillant accueil, et l'un des convives

s'est fait aussi l'interprète de la gratitude générale, en portant un toast aux dames qui, par leur grâcieuse présence, ajoutaient un charme de plus à la réunion.

Une promenade dans le parc du château et à l'Exposition organisée pendant le Concours régional, a précédé le rendez-vous donné à deux heures et demie au musée Kmer, installé au rez-de-chaussée du palais. Le musée Kmer ou Cambodgien, reflet d'une civilisation asiatique disparue, est unique en Europe, par l'étrangeté de ses monuments, produits d'un art qui, tout en conservant son caractère spécial, offre parfois des réminiscences de l'art assyrien, de l'art romain et de vagues préludes de la Renaissance.

Si les richesses du musée Kmer se composent d'objets éminemment exotiques, la salle supérieure contient, en revanche, un musée gallo-romain qui, entre autres mérites, a celui d'être éminemment local. Là, on se trouvait en plein domaine de M. de Roucy, le perspicace fouilleur de Champlieu et de ses environs, et nul mieux que lui ne pouvait faire connaître, comme il l'a fait, les produits de ses explorations qu'on avait sous les yeux.

La visite des grands appartements du château, décorés d'objets d'art d'une époque plus récente, céramique de Sèvres, tableaux de l'Ecole française, splendides tapisseries, a été comme un intermède habilement ménagé entre le musée archéologique du Palais et le musée Vivenel, établi dans l'Hôtel-de-Ville, le bijou des monuments de Compiègne, rendu, par M. Laffolye, à la pureté et à l'élégance de ses premières lignes architecturales.

Le musée, dont est fière à si juste titre la ville de Compiègne, a été formé par l'un de ses citoyens, passionné pour l'amour des arts et de l'antiquité, Antoine Vivenel, qui le donna à sa ville natale en 1843.

La courtoisie de MM. les Membres de la Commission qui veille à la garde de ces richesses est trop traditionnelle pour qu'il soit besoin de dire avec quelle grâce, quelle aimable érudition, ils ont fait au Congrès les honneurs du lieu, tant dans la magnifique salle des objets du moyen âge et de la Renaissance, que dans la salle des antiquités. C'est dans cette dernière, où un lunch avait été servi par les soins de MM. de la Société historique, que l'on a attendu le moment du départ, fixé à six heures, et qui mettait fin à cette journée, dont chacun emportait le plus sérieux souvenir, en témoignant sa gratitude pour ceux qui l'avaient organisée.

SÉANCE DU 21 JUIN 1877.

M. de Marsy dépose sur le bureau des publications de plusieurs sociétes savantes et des brochures de MM. Millescamps, Desmaze, Michaux, de Longpérier-Grimoard et un volume de M. Deschamps de Pas, sur les *Etablissements hospitaliers de Saint-Omer*, ouvrage sur lequel il appelle l'attention de la Société.

M. le docteur Douvillé fait hommage d'un travail qu'il vient de publier sur l'*Apoplexie*.

M. de Marsy donne lecture d'une lettre de M. Frédéric de Bernhardt, qui, en adressant des remerciements pour sa nomination de correspondant, envoie le *fac-simile* d'une lettre de Racine et l'indication de deux comptes manuscrits de la ville de Noyon, conservés au *British Museum*. Le premier, rendu par Jehan Huart et Jacquemart le Port, argentiers de la ville de Noyon, est de l'an 1387, et le second, rendu par Jehan de Compiègne et Jehan de Nesles, bourgeois et argentiers, est de 1420.

Ces documents offrent un grand intérêt pour l'histoire municipale de Noyon, et la Société charge M. le secrétaire de remercier M. de Bernhardt de cette communication.

M. Mazière, présent à la séance, veut bien promettre de s'assurer s'il n'existe pas de double de ces documents aux archives de Noyon.

Admission au nombre des membres titulaires de M. ADRIEN BOITEL DE DIENVAL, ancien capitaine d'artillerie, présenté par MM. V. Boitel de Dienval et de Marsy.

M. de Marsy présente un compte-rendu sommaire du Congrès archéologique de France, tenu à Senlis, et transmet à la Société les remerciements du bureau, pour l'accueil fait au Congrès, lors de son excursion à Compiègne, le 31 mai. Il annonce en même temps que des médailles ont été décernées dans cette session à MM. de Roucy et Lafollye.

La Société décide qu'elle fera prochainement une excursion à Ourscamp et Noyon.

M. l'abbé Gordière lit la première partie d'un travail sur les possessions de l'abbaye de Chaalis.

M. Méresse signale diverses propriétés que l'abbaye de Chaalis

possédait à Compiègne, dans la rue du Vieux-Pont, et qui provenaient d'une donation de Renaud de Béthisy, et il appelle sur ce point l'attention de M. Gordière.

M. Méresse lit un travail sur l'origine et le nom de Compiègne, et sur les lieux qui portent le même nom.

Compiègne, dit-il, devrait s'appeler Compiègne-au-Pont, comme on a dit longtemps Choisy-au-Pont, Charenton-le-Pont, comme on dit encore Joinville-le-Pont. L'origine, le début, l'importance de Compiègne, en effet, datent de la construction du pont, nécessaire à la route pour traverser la rivière ; c'est là que se groupèrent les premières habitations, et de cette bourgade naquit la ville ; et à chaque extrémité du pont s'élevèrent des tours, des fortifications pour en défendre l'accès.

M. Méresse recherche ensuite l'itinéraire de cette route principale, itinéraire qu'il est difficile de fixer complétement quant à présent, mais pour le tracé duquel il fournit dès aujourd'hui des renseignements précieux. Rappelant le grand nombre de faits historiques dont les ponts des villes de nos environs ont été le théâtre, notre savant collègue montre l'intérêt qu'il y aurait à écrire l'histoire de notre pont de Compiègne.

En terminant, il signale deux autres localités qui, en France, portent le nom de Compiègne, l'une, du Béarn, qui avait donné son nom au marquis Du Pont de Compiègne, l'intrépide explorateur du Gabon, mort malheureusement au Caire, il y a quelques mois (1) ; et l'autre près de Clichy, et dont on connaît plusieurs seigneurs du nom de Porlier.

M. de Roucy donne diverses indications sur la direction des voies romaines qui entouraient Compiègne.

M. le président exprime le désir qu'aurait la Société de voir M. de Roucy publier le résultat de ses savantes recherches sur la topographie de la forêt.

M. de Marsy donne lecture d'une note destinée à accompagner le *fac-simile* d'une lettre de Racine, datée de Compiègne et envoyée par M. de Bernhardt. (2)

(1) V. Généalogie de la famille *du Pont de Compiègne*, Armorial général de la Noblesse de France, des d'Hozier; 7e reg. *Paris*, 1847, in-8°.

(2) V. *Bulletin de la Société*, T. IV., p. 38 et 290.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1877.

M. de Marsy donne communication d'une lettre de M. de Laincel, relative à une entrevue qui eut lieu, en 1592, à Compiègne, entre Henri IV et Sully.

M. l'abbé Sauvage envoie l'extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale donnant la relation d'un orage extraordinaire qui aurait éclaté en 1184, entre Clermont et Compiègne.

« En l'an m. c. iiij. vings et iiij, entre Compiengne et Cleremont en Beauvoysin, cheut, en celle année, si très-grant abondance d'eaues, de tonnairres, de fouldres et de tempeste, que nul homme n'avoit oncques oy parler en ce temps de si grant ; car les pierres cheoient meslées avec la pluie, quarres et grosses, aussi grosses come unq euf, qui froissoient les arbres, qui portoient fruit, et les blés si furent gastés et les vignes corrompues et les villes arses et destruictes par aucuns lieux, par les fouldres ; et plus grant merveille, car plusieurs corbiaux furent veus qui estoient meslés avec celle tempeste et volloient de lieu en aultre et portoient, en leurs becs, charbons de feu, tous ardans, et portoient ès maisons, dont le peuple s'esbaysoit. Hommes et femmes furent tués. Maint signe et grant merveille peut à doncques le peuple regarder, por quoy chacun devoit bien estre espouvanté et soy retraire de pechie. En ce temps fust arse l'église de Notre Dame de Chartres. » *(fol.* 109).

Ce manuscrit, aujourd'hui fonds latin n° 12780 (précédemment S. Germain 580) est un recueil de matériaux réunis par Dom Anselme le Michel, qui avait été chargé, en 1642, de préparer une histoire générale de l'ordre de Saint Benoit.

Le passage que nous donnons parait extrait d'une chronique rédigée par un religieux de Saint Wandrille, vers la fin du xve siècle, ainsi que d'autres fragments occupant les f°s 108 et 109.

M. Plessier adresse une notice sur des sépultures gallo-romaines découvertes à Boulogne-la-Grasse, en 1875. (1)

Admission, comme membre titulaire de M. LE DOCTEUR LESGUILLONS, présenté par MM. Bazinet et Michel.

M. Méresse donne quelques détails sur le retable en bois sculpté, du xvie siècle, conservé dans l'église de Thourotte, ainsi

(1) Imprimée dans le *Bulletin*, t. IV. p. 286.

que sur les volets ornés de peintures qui le recouvrent et que M. le curé de Thourotte s'occupe de faire réparer.

M. de Roucy donne lecture d'une lettre autographe de Mirabeau, dont il fait passer l'original sous les yeux de ses collègues.

M. de Marsy présente le compte-rendu de l'excursion faite par la Société, le 5 juillet dernier, à Ourscamp et à Noyon.

M. Z. Rendu offre à la Société des spécimens des trois médailles décernées aux sapeurs-pompiers et aux sauveteurs, dans l'assemblée générale qui a été tenue à Compiègne, le 2 juillet.

M. de Marsy lit une étude, dans laquelle, sous le titre d'*Oxenstierna et Richelieu*, il a groupé tous les renseignements relatifs au traité d'alliance entre la France et la Suède, signé à Compiègne, en 1635. (1)

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1877.

Après avoir exprimé les regrets de M. Bottier, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, M. de Marsy communique différentes lettres adressées à la Société et dépose sur le bureau, une table des actes mortuaires de Saint-Antoine, de 1730 à 1740, offerte par M. Le Féron d'Eterpigny et un factum relatif à Saint-Corneille, offert par M. le colonel Becquey. Il présente les publications adressées à la Société, depuis trois mois. Dans le nombre, figurent, treize volumes de l'Académie d'Amiens, quatre des *Collectanea Antiqua* de M. Roach Smith, la fin de l'*Album Caranda* de M. Moreau, les *Carabiniers* et le *Troisième cuirassiers*, par M. G. de Juzancourt, la *Bataille de Saint-Laurent*, par Mme A. Colson, *Une monnaie de Pierrefonds*, par M. du Lac, etc.

M. Rendu offre à la Société un plomb à sceller du XVIIIe siècle, trouvé à Margny ; M. A. Boitel de Dienval offre également une vue de Compiègne, gravée par Peters, et communique un acte d'aliénation de biens de l'abbaye de S. Eloi de Noyon, situés à Appilly. Cet acte, daté de 1570, est revêtu des signatures du cardinal de Lorraine, du cardinal de Bourbon (Charles X de la Ligue) et de l'archevêque de Sens, Nicolas de Pellevé.

(1) Imprimé dans la *Picardie*. 2e série t. 1. p. 55. 1878.

M. Peyrecave dépose sur le bureau un plan et des vues de l'église de Vandélicourt, qu'il a fait exécuter, afin de conserver le souvenir de ce monument qui doit prochainement disparaître.

M. de Marsy offre, au nom de Mme la baronne de Bicquilley, un boulet en fer, trouvé à peu de distance de la Tour dite de Jeanne-d'Arc. Il est difficile de fixer, à priori, la date de ce projectile, cependant M. A. Boitel de Dienval pense que la grossièreté de sa fabrication peut le faire remonter à l'époque de la Ligue, ou aux premières années du XVIIe siècle.

Admission au nombre des membres titulaires de M. CHEVRIER, substitut du procureur de la République, présenté par MM. de Roucy et de Marsy et de MM. LE COMTE DORIA et FRANÇOIS DORIA, au château d'Orrouy, présentés par MM. du Lac et de Marsy. Nomination comme membre correspondant de M. GEORGES DE JUZANCOURT, capitaine de cavalerie.

M. Méresse communique à la Société un assignat de Compiègne et entre, à ce propos, dans quelques détails sur les émissions de papier monnaie faites à Compiègne en 1791 et 1792.

A la suite d'une discussion provoquée par cette communication, la Société renouvelle le vœu qu'elle a déjà émis au sujet d'une nouvelle organisation des archives communales, en rendant l'accès plus facile aux travailleurs.

M. Méresse présente ensuite à la Société deux débris de sculpture trouvés dans la propriété de M. Dumay-Lefebvre, qui a bien voulu les lui donner. D'abord, une statue en pierre tendre représentant un docteur de l'église, peut-être Saint-Pierre. Cette statue, dont la tête est malheureusement mutilée, paraît dater du seizième siècle. Le second fragment est une clé de voute de style flamboyant, formée de trois corbeilles superposées et terminée par une grappe de raisin. Ces deux fragments, qui paraissent appartenir à la même époque, ont dû faire partie de la décoration d'un édifice religieux de notre ville ; mais lequel ? c'est ce qu'il est difficile de distinguer. Toutefois, en tenant compte du style et de certaines circonstances, on peut se demander s'ils ne proviendraient pas, soit des travées ajoutées à l'église de Saint-Corneille dans les premières années du seizième siècle, soit des chapelles de l'église des Jacobins, démolies vers 1720 ?

M. de Marsy, examinant un article de M. Jean Darche, paru dans la *Mosaïque* et reproduit dans les journaux de Com-

piégne, cherche à réfuter l'opinion émise par cet écrivain sur la date de la mort de Pierre d'Ailly, fixée par lui au 8 octobre 1425. De l'ensemble des documents cités par M. de Marsy, on peut conclure que Pierre d'Ailly est mort le 8 ou le 9 août 1420.

M. de Marsy croit devoir profiter de cette circonstance pour se faire l'interprète des sentiments de ses collègues et exprimer à Mme la baronne de Bicquilley leur reconnaissance pour avoir bien voulu continuer l'œuvre entreprise par notre regrettable président, afin d'honorer la mémoire du Cardinal d'Ailly. Rappelant la part considérable prise par M. de Bicquilley à l'érection de ce monument dont il avait conçu l'idée, M. de Marsy ajoute que Mme de Bicquilley désirant remplir les intentions de son mari vient de faire placer dans la fenêtre de la chapelle d'Ailly, une verrière représentant le cardinal bénissant ses parents, sujet autrefois figuré sur un bas-relief, dans cette église.

M. l'abbé Lecot termine la séance en donnant lecture d'une note sur l'origine du nom de Saint-Accroupy qu'il identifie avec Saint-Eutrope de Saintes.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1877

M. Bottier donne lecture d'un nouveau fragment de ses études sur l'ancienne organisation judiciaire de la France. Il retrace l'origine du parlement de Paris, montre sa composition et rappelle le double rôle que ce grand corps a joué, au point de vue politique et au point de vue judiciaire. En terminant sa lecture, M. Bottier ajoute qu'il ne veut pas se séparer de ses collègues à la derniere séance qu'il est appelé à présider, sans leur exprimer de nouveau sa reconnaissance pour l'honneur qu'ils lui avaient fait et pour le concours qu'il a toujours trouvé auprès de chacun d'eux,

M. de Marsy donne, au nom de M. Palustre, lecture de la note suivante, dans laquelle le directeur de la Société française d'Archéologie signale un pseudo-tombeau de Guillaume de Flavy.

« Dans un îlot de l'Anglise, à deux cents mètres environ du château de Bélâbre (Indre) on voit un petit monument funéraire dont l'authenticité me semble fort douteuse.

Portées sur un massif de peu d'élévation, quatre pierres en délit servent de base à une sorte de sarcophage sur lequel est couché, à l'abri d'un toit à double rampant, un petit personnage assez médiocrement sculpté. On dirait, à proprement parler, un collégien plutôt qu'un guerrier. La tête est nue, les cheveux frisottants, les mains relevées sur la poitrine. Il est revêtu d'une tunique, je dirais presqu'une blouse, si le mot n'était trop familier, qui descend à mi-cuisse et se trouve maintenue à la taille par une large ceinture de cuir. Les jambes sont prises dans de petites bottes et appuyées à un socle, comme si la statue eut dû être placée debout.

Sur le sarcophage se lit l'inscription suivante :

CY GIST NOBLE CHEVALIER MESSIRE GUILLAUME DE FLAVY EN SON VIVANT GÉNÉRAL CAPITAINE DE LA VILLE DE COMPIENGNE LEQUEL TRESPASSA AU CHATEAU DE BELABRE LE IOUR DE... MCCCCXXII. DIEU LUY PARDOINT.

La tragique histoire de Flavy est bien connue et je n'ai pas à la raconter ici. Seulement, je ferai remarquer que Mathieu de Coucy qui nous en a conservé le souvenir, donne pour théâtre à ce drame horrible, non le château de Bélâbre, mais celui de Nesles en Tardenois (commune de Seringes, près La Fère).

Il n'y a donc pas à ajouter foi au récit de M. de la Tramblais dans les *Esquisses pittoresques du département de l'Indre.* Rien n'autorise à placer au château de Bélâbre le fait indiqué plus haut. (Conf. Godefroy : *Histoire de Charles VII,* pièces justificatives, p. 566.)

De plus, je le répète, le petit monument en question ne présente aucun des caractères du XVe siècle. C'est, à mon avis, un pastiche, dont il est assez inutile de rechercher l'origine. »

M. de Marsy ajoute pour compléter la communication de M. Palustre, que la date portée sur cette inscription est inexacte puisque c'est seulement en 1449, le 9 mars, que Guillaume de Flavy fut assassiné. De plus, son corps fut rapporté à Compiègne et inhumé dans l'église des Jacobins où sa sépulture est restée jusqu'à l'époque de la révolution (1).

(1) *Blanche d'Aurebruche et ses trois maris,* par G. de Beaucourt. (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie. t. XIX. p. 401.)

Le monument de Bélâbre ne peut donc être que le produit de la fantaisie d'un propriétaire désireux d'ajouter un *monument historique* aux fabriques de son parc, et il est bon d'empêcher la vulgarisation d'une tradition erronée.

M. l'abbé Gordière continue la lecture de ses recherches sur l'abbaye de Chaalis, au siècle dernier.

Elections pour le renouvellement annuel du bureau, qui, pour l'année 1878, sera composé de MM. l'abbé Lecot, président, A. de Roucy, vice-président, de Marsy, secrétaire, R. de Magnienville, secrétaire-adjoint, Dehesdin, trésorier, Méresse, archiviste.

M. Charmolüe communique à la Société les dessins de quatre monuments funéraires concernant la famille le Féron, qui existaient dans l'église des Cordeliers de Compiègne. Ces dessins, exécutés par un des religieux de ce couvent en 1781, sont accompagnés de procès-verbaux notariés.

M. de Marsy annonce qu'il est aujourd'hui à même d'identifier la statue de la vierge conservée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, avec la statue connue sous le nom de *Notre-Dame du Treillis*, ou *Notre-Dame au pied d'argent*, qui, après être restée dans l'église Saint-Pierre jusqu'au moment où cet édifice fut donné aux Minimes en 1610, fut placée sur un autel à Saint-Corneille.

M. de Marsy donne ensuite lecture d'un travail rédigé par M. Georges de Juzancourt sur les camps d'instruction établis à Compiègne ou dans les environs, camps, dont le nombre, de 1666 à 1847, n'a pas été moindre de seize.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1878,

PAR M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE.

Messieurs.

J'avais songé d'abord à vous présenter, au lieu du compte-rendu des travaux accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler, un aperçu général des progrès de notre Société depuis sa fondation, mais j'ai pensé que si nous avons dix ans d'existence nominale, nous n'avons guère plus de huit ans de vie réelle et qu'il vaudrait mieux attendre encore pour vous mettre sous les yeux l'ensemble de vos actes. Je me bornerai donc, comme les années précédentes, à vous parler de ce que vous venez de faire et je ne puis mieux commencer qu'en vous citant le compte-rendu que vous a présenté l'an dernier M. de Magnienville, et dans lequel il a si bien réussi à mettre en relief vos travaux de 1877.

En 1878, plus peut-être que les années précédentes, vous avez eu à déplorer la mort de plusieurs de nos collègues. En tête de cette liste funèbre, figurent les noms de deux de vos membres titulaires, MM. Louvrier et le Féron d'Eterpigny et, à côté d'eux, trois de nos membres correspondants nous ont été enlevés, M. le baron de Guilhermy, M. le Grand de Reulandt et le vénérable M. Danjou. L'année 1879 est même à peine

commencée que déjà nous venons de voir disparaître le respectable abbé Boudeville, qui remplissait, depuis près de cinquante ans, les fonctions de curé de Saint-Germain. Mais, cette année aussi nous avons à saluer l'arrivée de collègues sur le concours actif desquels nous pouvons compter, en même temps que de nouveaux correspondants apporteront, par les communications qu'ils nous promettent, un élément de variété dans nos travaux.

Vous avez entendu, dans nos séances, la continuation de plusieurs travaux commencés l'an dernier ; l'étude de M. l'abbé Lecot sur Jean de Venette ; les recherches de M. du Lac sur l'Hôtel-Dieu de Compiègne, et l'histoire du gouvernement du maréchal d'Humières de M. de Magnienville. M. l'abbé Morel a poursuivi également le cours de son histoire du canton d'Estrées et il vous a lu une notice sur Arsy qui a fourni à M. Sorel l'occasion de vous donner quelques renseignements sur le marquis de Gouy d'Arsy et le rôle qu'il a joué pendant la révolution ; M. Bottier vous a donné également un nouveau chapitre de ses études juridiques et vous a communiqué le résultat de ses observations sur les Procureurs; M. l'abbé Gordière vous a lu la fin de ses recherches sur les procès des religieux de Chaâlis contre leur abbé et j'ai cru intéressant de vous faire connaître à cette occasion l'étendue des droits de l'abbaye de Chaâlis dans la ville de Compiègne.

Les trois derniers siècles de notre histoire ont continué à fournir le sujet d'un grand nombre de communications. Je vous ai déjà cité la fin des recherches de M. de Magnienville sur le maréchal d'Humières, j'ai à mentionner également des notes que je vous ai communiquées sur la population de Compiègne en 1627, et sur le séjour de la cour dans cette ville en 1624 et 1625.

M. Méresse, en vous signalant les découvertes faites à

l'angle de la rue de la Porte-Paris et de la rue Hersan, vous a retracé le tableau des fortifications de notre ville au XVI[e] siècle et M. Dollé a bien voulu placer en même temps sous vos yeux les plans qu'il avait levés à l'occasion de ces travaux.

M. Sorel, en vous donnant l'histoire de la suppression de la chapelle du Saint-Signe, vous a fait une promesse que je tiens à retenir, celle d'écrire l'histoire du collège de Compiègne; vous devez aussi à notre savant collègue un récit des fêtes données à l'occasion de l'envoi fait par Palloy d'une pierre de la Bastille. Enfin, après avoir exposé franchement les doutes que soulevait en lui, sur l'origne compiégnoise des Gréban, la lecture du travail de MM. Paris et Raynaud, M. Sorel a fait appel à votre concours afin de rétablir les états de services de M. de Pronnay, qui doivent figurer dans le travail officiel entrepris par la Cour de Cassation.

Je viens de parler de promesses, j'en ai encore une autre à enregistrer, celle de M. Lesguillons, qui, en vous rappelant la vie de Lecat, le chirurgien de Blérancourt, que des liens de famille rattachent à notre ville, vous a autorisés à considérer cette notice comme le commencement d'une série de biographies médicales, dans laquelle prendront place Nepveu, Hatté, Thirial, Bida, etc.

Une curieuse observation faite par M. Méresse, en suivant la route de Paris, a amené notre collègue à étudier les grés datés que l'on y rencontre et il vous a donné aussi d'intéressantes remarques sur les travaux de voirie entrepris dans la forêt, dans les dernières années du XVIII[e] siècle.

Un de nos nouveaux collègues, vieux compiégnois du reste, M. Adrien Boitel de Dienval nous a apporté le concours le plus empressé et, à plusieurs de nos séances, il vous a entretenus de ses recherches sur les environs de Pierrefonds. La

fontaine du Halloy, le domaine de la Follie et son histoire au point de vue seigneurial, tels sont les titres des travaux qu'il vous a lus et auxquels viennent encore se joindre de curieuses notes sur les Anglais à Pierrefonds au XVIIe siècle et sur un fragment manuscrit d'une vie de Sainte-Gertrude.

J'ai encore à vous signaler, pour ce qui concerne nos environs, des communications de M. Méresse, sur les travaux entrepris par M. Dhubert, sur l'emplacement de l'ancien château de Remy, de M. le comte Lair, sur l'épitaphe du noyonnais Polet, et de M. Peyrecave, qui continue à étudier l'histoire d'Elincourt et de ses environs. Enfin je ne dois pas négliger de vous rappeler les observations sur les camps vitrifiés suggérées à M. le général Morin, par le rapport de vos délégués au congrès archéologique du Mans.

Toutefois l'archéologie, je le constate avec regret, n'occupe pas dans nos travaux la place que lui assigne naturellement l'importance des monuments élevés dans notre pays et le nombre des restes, qui couvrent notre sol.

Ce n'est pas sans quelque peine que nous voyons des étrangers venir, comme, par exemple, M. Roach Smith, étudier les fouilles de la forêt et nous serions heureux que notre président, M. de Roucy, aujourd'hui libre de son temps, veuille bien nous donner sur le Mont-Berny, sur Champlieu, le grand travail d'ensemble qu'il nous laisse espérer depuis si longtemps.

Nous devons cependant le remercier de nous avoir donné cette année une note sur les signes chrétiens offerts par quelques monnaies des princes de la famille de Constantin et l'ordre du jour de cette séance nous réserve une nouvelle communication de notre savant confrère.

Des dons importants dûs à quelques-uns de nos collègues, et des envois faits par des sociétés savantes, vous ont encore



permis de contribuer cette année dans une proportion assez importante à l'accroissement de la Bibliothèque de la ville (1).

M. Fleury nous a envoyé le second volume de ses *Monuments de l'Aisne* ; M. Sorel vous a donné un exemplaire du magnifique recueil des *Fastes de Napoléon* d'Appiani et M. Lafollye vous a adressé sa belle publication sur l'*Hôtel de Ville de Compiègne* et sa restauration. Je suis forcé de rappeler, à cette occasion, la notice que j'ai rédigée sur ce monument pour le compte-rendu du congrès de Senlis et les corrections apportées par M. de Montaiglon à la légende de la *Bankloke*.

Pour terminer, en vous rappelant ce qui constitue en quelque sorte la situation externe de notre Société, je vous citerai la constitution de la commission de dépouillement des archives municipales, qui vous a déjà communiqué quelques-uns de ses travaux, celle de la commission d'Inventaire des richesses d'art, établie pour satisfaire aux désirs de l'administration départementale et les démarches faites pour le maintien d'un bibliothécaire au palais de Compiègne.

Lors de l'Exposition de Vienne en 1873, vous aviez répondu à l'appel du Ministère de l'Instruction publique et votre premier fascicule avait pris place dans l'exposition collective de ce département ; cette année, la suite de vos publications a été admise à figurer à l'Exposition universelle, parmi le petit nombre de sociétés savantes comprises dans la classe de l'enseignement supérieur.

Cet honneur doit être, pour nos travaux, un nouveau motif d'émulation et nous devons tendre, en persévérant dans notre œuvre, à mériter plus tard soit l'une des récompenses décernées dans les réunions de la Sorbonne, soit l'un des prix des concours internationaux.

(1) Voir le rapport publié par la Commission d'Inspection de la Bibliothèque.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 1878

SÉANCE DU 17 JANVIER 1878

M. l'abbé Lecot, en prenant possession du fauteuil de la présidence auquel l'ont appelé les suffrages de ses collègues, leur adresse ses remerciments et leur propose d'être leur interprète auprès de M. Bottier, président sortant, dont nous avons tous été à même d'apprécier la courtoisie et l'exactitude, et qui, en même temps, nous a fait plusieurs lectures, dont l'une restera, comme le premier point de départ d'une motion que nous ne devons pas abandonner, celle d'un hommage public à rendre au souvenir de Jeanne d'Arc.

M. de Magnienville donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1877 (1).

M. Demonchy, au nom de la commission des finances, présente un rapport sur la situation financière de la société.

Admission comme membre titulaire de M. Magois, juge de paix à Ribécourt, présenté par MM. l'abbé Lecot et de Marsy.

M. de Marsy donne lecture de divers documents sur le séjour de Louis XIII, à Compiègne, en 1624 et 1625.

M. du Lac rappelle à l'attention de la société la question des archives municipales. M.Méresse fait remarquer que, lors du classement des archives modernes fait par une commission du conseil municipal, la partie des archives anciennes, qui n'est pas comprise dans l'inventaire de M. de l'Epinois, a été réservée, dans l'espoir que la Société historique voudrait bien se charger du soin de la mettre en ordre.

M. le président propose qu'une commission prise dans le sein de la Société accepte cette mission. Cette commission se composera de MM. Lecot, Demonchy, du Lac, Méresse, Sorel, de Magnienville et de Marsy.

(1) Imprimé p. 5 de ce volume.

M. l'abbé Morel lit un notice sur la paroisse d'Arsy. Après avoir décrit l'église d'Arsy et rappelé le pèlerinage dont elle est l'objet, il donne la liste des seigneurs et rappelle le souvenir du dernier d'entre eux, le marquis de Gouy d'Arsy, mort sur l'échafaud, après avoir été l'un des premiers partisans des idées révolutionnaires.

M. Sorel rappelle à ce propos qu'il a donné, dans son ouvrage sur le *Couvent des Carmes*, le récit du procès du marquis d'Arsy.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1878

M. Sorel offre à la Société un exemplaire du magnifique album des *Fastes de Napoléon Ier*, gravé d'après les compositions d'Andréa Appiani. Cette remarquable œuvre d'art, qui comprend une série considérable de compositions dans le style antique, figurera avec honneur sur les rayons de la Bibliothèque de la ville.

M. R. de Magnienville donne lecture d'un fragment de son travail sur le maréchal d'Humières. Il étudie spécialement le rôle du Gouverneur dans ses rapports avec le Lieutenant de Roi et le Major et termine en donnant communication de divers renseignements relatifs au logement occupé à Compiègne par le maréchal d'Humières.

M. Lafollye offre à la Société un exemplaire de la publication qu'il vient de terminer sur l'Hôtel-de-Ville de Compiègne. Il a fait réduire et graver les dessins qu'il avait faits au moment de la restauration et il y a joint des plans, et une vue intérieure de l'escalier en pierre qu'il vient de rétablir.

Dans la notice qui accompagne ces dessins et dont M. Lafollye a communiqué à la Société les principaux passages, il s'est attaché, après avoir rappelé la construction de l'hôtel-de-ville, à retracer l'histoire des diverses restaurations qui ont précédé celle de 1874 (1).

M. le président, en remerciant M. Lafollye du don qu'il nous fait, tient à lui renouveler tous les remercîments de la Société

(1) *Paris, Lib. Morel*, in-4° 1878. (Extrait de l'*Encyclopédie d'architecture.*)

pour le beau travail de restauration qu'il a si habilement dirigé, et il se fait en même temps l'interprête des sentiments de tous ses collègues envers les administrateurs qui l'ont entrepris et mené à bonne fin.

M. de Marsy lit une note trouvée tout récemment par lui dans un des registres de comptes, note de laquelle on peu conclure que le constructeur de l'hôtel-de-ville, le maître de l'œuvre, se nomme Pierre Navyer, dit de Meaux (1).

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes.

M. du Lac donne lecture de la partie de son travail sur l'Hôtel-Dieu, qui se rapporte à la réforme établie au prieuré de Saint Nicolas, par Marie Bourdet, sous le règne d'Henri IV ; il rappelle les difficultés de cette mesure et analyse les règlements intérieurs établis à cette époque et qui sont restés en vigueur jusqu'à la révolution.

M. l'abbé Gordière termine la lecture de son travail sur les difficultés qui existaient au dix-huitième siècle entre les religieux de Chaalis et leur abbé.

Pour répondre à une question qui avait été posée à la dernière séance au sujet de la nature des biens de l'abbaye de Chaalis à Compiègne, M. de Marsy donne lecture de divers documents établissant, d'une manière précise, l'étendue de ces droits, qui frappaient un certain nombre de maisons situées dans la rue Jeanne-d'Arc, entre la rue des Gourneaux et la rue de l'Ecu. L'origine de ces droits n'est pas bien connue ; ils remontent au treizième siècle et semblent résulter d'une donation de Renaud de Béthisy. Les, maisons sur lesquelles ils pesaient, étaient connues à la fin du dix-huitième siècle sous les noms d'Hôtels de *Notre-Dame*, de l'*Autre-Monde*, des *Sept-Maillets*, du *Chêne-Vert*, du *Pot-d'Etain* et du *Grand Barillet*.

Après cette communication, M. de Marsy propose que l'intéressant travail dont M. l'abbé Gordière a donné lecture soit renvoyé par la Société au Comité archéologique de Senlis, au centre de la circonscription duquel se trouve Chaalis. Ce travail trouverait ainsi bien plus naturellement sa place dans les publications

(1) Voir L'Hôtel-de-Ville de Compiègne, (*Compte Rendu du Congrès Archéologique de Senlis*, p. 330.)

de ce Comité, qui, depuis longtemps, s'occupe de recueillir des matériaux sur l'histoire de Chaalis. En même temps, cet échange de communications ne pourrait que resserrer les liens qui nous unissent à nos voisins. M. l'abbé Gordière, se proposant d'aller prochainement à Senlis, dit qu'il profitera de cette circonstance pour communiquer lui-même son mémoire au Comité.

SÉANCE DU 21 MARS 1878

M. de Marsy dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à la Société : Fleury, *Antiquités et Monuments de l'Aisne*. 2e partie ; Louis de Laincel, *Voyage humoristique dans le Midi ;* Emile Travers, *Une promenade dans Paris en 1650, avec un poète burlesque* ; Comte de Marsy, *Oxenstierna et Richelieu à Compiègne. Les approvisionnements de Paris sous Louis XII.*

M. le directeur des Beaux-Arts adresse une circulaire relative à la rédaction de l'inventaire des richesses d'arts de la France, en engageant la Société à se mettre en rapport avec la commission centrale du département.

M. le préfet adresse une circulaire annonçant la publication au prix de 100 fr. d'un Album renfermant les reproductions photographiques des monuments les plus importants des archives municipales. La Société, n'ayant pas de bibliothèque spéciale, regrette de ne pouvoir souscrire à cette publication et espère que l'administration municipale, appréciant l'intérêt de ce recueil, prendra les mesures nécessaires pour que la ville de Compiègne en possède un exemplaire.

Un membre signale à l'attention de la Société les restaurations entreprises aux volets peints de l'église de Thourotte. M. le président, déjà au courant de cette question, annonce qu'il veillera à ce que ces restaurations ne puissent avoir de fâcheuses conséquences pour la conservation de ces intéressants monuments de l'art du XVIe siècle.

M. Méresse signale un certain nombre de plans de domaines dépendant de Saint-Corneille. Ces plans, conservés aux archives

de l'Oise, offrent un véritable intérêt et il serait à désirer que la Société puisse reproduire quelques-uns d'entre eux dans une de ses prochaines publications ; M. Méresse indique aussi un plan du domaine de la Verrue, œuvre de Bussa, auquel on doit le plan de la forêt de 1772.

La Société désigne pour la représenter à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. l'abbé Lecot, Sorel, Bottier, Méresse, de Marsy et de Magnienville.

M. du Lac achève la lecture de son travail sur le prieuré-hôpital de Saint-Nicolas au Pont.

M. de Marsy annonce qu'il a fait des démarches pour obtenir l'admission de la Société historique à l'Exposition de 1878.

M. le capitaine de LA CHÈRE présenté par MM. Chevrier et l'abbé Lecot, est admis comme membre titulaire.

La Société décide qu'à cause de la semaine sainte, la prochaine séance sera fixée au 11 avril.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1878

M. le secrétaire annonce que le congrès archéologique de France tiendra sa prochaine session au Mans et à Laval, du 20 au 30 mai prochain. MM. du Lac, R. Chevallier et de Marsy, acceptent dès à présent de représenter la Société à cette réunion, qui comptera, nous l'espérons, encore d'autres de nos confrères.

M. le Préfet adresse une circulaire pour demander à la Société de constituer une commission pour l'inventaire des richesses d'art. La Société décide qu'elle procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. Sorel, après avoir sommairement indiqué les souvenirs que rappelle la chapelle du Saint-Signe élevée à l'extrémité du parc de Compiègne, sur le vieux chemin de Soissons, à l'endroit où le Saint-Suaire, appelé aussi Saint-Signe, fut reposé quelque temps lors de sa translation à Compiègne ; et laissant de côté l'épisode dramatique de l'assassinat des deux hermites par Oudin Véron, qu'il a déjà eu l'occasion de rapporter, (1) communique les docu-

(1) *Le Droit*, du 24 septembre 1876, et le *Progrès de l'Oise*, du 7 octobre suivant.

ments extraits des archives du Collége qui se rapportent à la suppression en tant que lieu consacré de la chapelle du Saint-Signe; ce sont notamment une ordonnance de l'évêque de Soissons, de 1769, et un procès-verbal des administrateurs du Collége, dressé pour l'exécution de cette ordonnance. M. Sorel se propose, du reste, de reprendre avec plus de détails cette question dans l'histoire du Collége de Compiègne, qu'il prépare.

A la suite de cette communication, une discussion s'engage entre plusieurs des membres au sujet des droits de propriété prétendus sur cette chapelle par les religieux de St-Corneille. M. du Lac insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre, au moins par fragments, une histoire de l'abbaye de Saint-Corneille, le plus important de tous nos établissement religieux au moyen âge et celui autour duquel viennent converger tous les faits intéressants de notre histoire locale.

M. Bottier cède la présidence de la séance à M. de Roucy, vice-président et ce dernier donne la parole à M. le docteur Lesguillons, pour la lecture d'une notice sur Le Cat.

Claude-Nicolas Le Cat, chirurgien célèbre, né en 1700, à Blérancourt, à la limite de notre arrondissement, et mort en 1768, était fils de Claude Le Cat, chirurgien à Blérancourt, et de Nicolle Méresse. Le père de celle-ci, établi également dans cette localité, avait une réputation qui lui valut d'être appelé à Compiègne, pour y donner des soins à la reine Anne d'Autriche.

Après avoir rappelé les débuts de la vie de Le Cat, M. Lesguillons nous le montre fixé à Rouen, comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et s'y distinguant tout à la fois par la vivacité de ses conceptions et la variété de ses aptitudes dans les différentes branches des sciences médicales.

Parmi les problèmes chirurgicaux recherchés par Le Cat, le plus important fut celui de la taille, à laquelle il sut le premier donner des principes réguliers, repoussant les moyens empiriques employés depuis Louis XII et qui mettaient trop souvent les malades à la merci d'opérateurs téméraires.

M. Lesguillons, en terminant cette lecture, ajoute qu'il se propose de retracer les souvenirs biographiques des médecins de notre pays, qui se sont signalés à diverses époques et en tête desquels il faut placer Charles Nepveu, Thirial, Hatté, Bida, Turmenyes, etc.

M. de Marsy communique le dépouillement qu'il a fait d'un rôle dressé en 1627, et comprenant les noms de tous les habitants

de Compiègne. Il étudie successivement, au point de vue statistique, l'ensemble donné par les 1,970 mentions de ce cahier, signalant les professions exercées, la répartition de la population dans les tours et quartiers, et enfin donnant la liste générale de tous les noms compris dans ces pages. (1) M. de Marsy se propose de faire un travail analogue sur d'autres documents similaires de différentes époques et il espère pouvoir en tirer alors des renseignements comparatifs.

SÉANCE DU 16 MAI 1878

M. de Marsy dépose sur le bureau neuf volumes des mémoires de la *Société d'émulation d'Abbeville* et dix volumes des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.*

M. le président annonce que, conformément à la décision prise dans la dernière séance, pour répondre à la demande de M. le préfet de l'Oise, il va faire procéder à la constitution de la Commission chargée, dans l'arrondissement de Compiègne, de coopérer à la rédaction de l'inventaire des richesses d'art de la France. Les membres appelés à faire partie de cette Commission seront MM. Gaston Balny d'Avricourt, Ad. Boitel de Dienval, Raymond Chevallier, Albert de Devise, l'abbé Gordière, J. du Lac, l'abbé Lecot, le comte de Marsy, Mazière, Méresse, l'abbé Morel, Peyrecave, Z. Rendu, A. de Roucy et Vincent.

La Commission sera convoquée prochainement afin de procéder à la constitution de son bureau et au règlement de l'ordre de ses travaux (2).

La Société inscrit sur la liste de ses membres correspondants MM. BLOMME, RENIER CHALON, CHANTRE, l'abbé DELADREUE, A. DELAHERCHE, DELIGNIÈRES, DIRKS, GUIMET, HOOFT DE IDDEKINGE, JULLIOT, DE LAUGARDIÈRE, LEEMANS, le comte DE LUCAY, DES MÉLOIZES, RUPPERT, SCHŒTTER, VAN ROBAIS, VAN DEN PEEREBOOM et WAUWERMANS.

(1) Imprimé dans le T. IV du *Bulletin* p. 240.

(2) La Commission de l'inventaire des richesses d'art s'est réunie le 7 juin à l'Hôtel-de-Ville de Compiègne et a désigné pour président M. le comte de Marsy, pour vice-président, M. du Lac et pour secrétaire, M. Z. Rendu.

M. de Roucy communique un travail sur les signes chrétiens que l'on remarque sur les monnaies romaines du temps de Constantin. Les importantes trouvailles de bronzes romains faites dans la forêt de Compiègne lui ont permis d'étudier un nombre considérable de pièces et c'est notamment dans une trouvaille de près de 8,000 monnaies faite au Mont Chyprais, qu'il a rencontré les types fort rares qu'il signale et dont il donne les dessins.

M. de Marsy, faisant connaître à la Société la prochaine réunion du Congrès archéologique de France, demande à être autorisé à entretenir le Congrès des carrelages funèbres retrouvés dans l'église de Thourotte. Il croit qu'il pourrait être utile de signaler cette découverte, afin d'obtenir des renseignements sur les monuments analogues, qui auraient pu être observés dans d'autres parties de la France.

SÉANCE DU 20 JUIN 1878.

Admission, comme membres titulaires, de MM. EDMOND ROBERT, Sous-Préfet, et CRÉTÉ, ancien notaire, présentés par MM. de Roucy et de Marsy. Nomination, comme correspondants, de MM. ARTHUR BERTRAND, l'abbé ESNAULT et LE FIZELIER.

M. de Marsy présente un compte-rendu sommaire du Congrès archéologique de France, tenu au Mans et à Laval, auquel il a assisté, ainsi que MM. du Lac, Raymond Chevallier et de Caix de Saint-Aymour. Il signale surtout les points qui peuvent intéresser l'histoire locale et mentionne les tapisseries du Mans et les vitraux de la Ferté-Bernard, représentant les scènes de la vie de Saint-Crépin et de Saint-Crépinien, ainsi que les portraits des évêques de Noyon, Claude d'Angennes et André de Grimaldi, qui ont occupé le siège épiscopal du Mans (1). Il termine en parlant des blocs vitrifiés de Sainte-Suzanne et des différentes constructions analogues observées à Péran et en Ecosse.

(1) M. de Marsy a lu depuis cette époque au Comité archéologique de Noyon une étude sur André de Grimaldi, d'après les Mémoires de la Manouillière, chanoine du Mans.

A ce propos, M. le général Morin entre dans des détails intéressants sur la possibilité d'obtenir la fusion des matériaux de construction et leur agglomération en masses d'une certaine importance. En même temps, il veut bien décrire les dernières expériences faites au Conservatoire pour obtenir la production artificielle de diverses pierres précieuses.

M. Bottier donne lecture d'un travail sur les anciens procureurs.

M. Adrien Boitel de Dienval lit une notice sur la fontaine du Haloy, située sur le territoire de Pierrefonds, dans sa propriété de la Follie.

M. de Marsy signale à la société divers documents, qui soulèvent plusieurs problèmes relatifs à l'histoire locale, et notamment ceux relatifs au plan de Compiègne dressé en 1579, par Ch. du Beyssard, et aux établissements projetés au XVIII[e] siècle, pour l'établissement d'une manufacture de dentelles et pour la fabrication de la *soie vraie galette*.

Il communique, en outre, deux extraits d'un livre, fort peu connu de Nicolas de le Ville, sur les Célestins de Saint-Pierre en Chastres et de Sainte-Croix d'Offémont.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1878

Ouvrages offerts : *Mémoires de Nepveu de la Manouillière* publiés par M. l'abbé Esnault, *Contrat de Mariage de Racan,* par le même ; *Des Lieux consacrés à l'administration du Baptême,*, par M. l'abbé Corblet.

Admission, comme membres titulaires, de MM. Desboves, commissionnaire en sucres, et Dubuisson, pharmacien, présentés par MM. A. de Roucy et F. de Roucy.

M. Bottier offre à la société au nom de M. Quentin, notaire à Tracy-le-Mont, différentes pièces imprimées à Compiègne au XVIII[e] siècle, et le frontispice du *Missel de Noyon* de 1770, dessiné par Marillier et gravé par Hémery.

M. Henri Chardon donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite le 9 juin à Verberie, Chevrières et le Fayel.

M. Ad. Boitel de Dienval présente le résumé de divers documents à l'aide desquels il a essayé de reconstituer l'histoire du domaine de la Follie, près Pierrefonds, dont il est aujourd'hui propriétaire. Il fait remarquer ce fait curieux que les terres de la Follie ont été très anciennement tenues en franc-alleu. La collation de quelques documents indique à la fois la nature allodiale de cet ancien fief et la découverte de nombreuses scories de verre sur les terres qui en faisaient partie. En 1441, le *Four d'en haut à verre* de la Forêt de Cuise appartenait à un gentilhomme verrier du nom de Coquerel, ainsi que le fief de Taillefontaine et l'hôtel de la Follie. La possesion de la Follie entre les mains d'une famille de verriers explique, à la fois, la nature de cette propriété et sa conservation dans le visinage immédiat de Pierrefonds.

M. Sorel donne lecture d'une notice sur l'envoi fait à la ville de Compiègne d'une pierre de la Bastille, par le maçon patriote Palloy.

M. Méresse annonce que des fouilles seront prochainement faites sur l'emplacement de l'ancien château de Remy et donne lecture d'un fragment de son travail sur les inscriptions trouvées le long des routes du département de l'Oise. Il donne la reproduction de quatre pavés portant les dates de 1771, 1778, 1789 et 1790, relevés sur la route de Paris à Saint-Quentin, entre Compiègne et Verberie. Il est probable que ces pierres correspondent à des travaux de réparation partielle de la route.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1878

Correspondance. Lettre de M. de Montaiglon indiquant les rectifications à apporter à la lecture de l'inscription de la cloche de l'Hôtel-de-Ville. Le savant professeur de l'Ecole des Chartes dit notamment qu'il ne faut lire ni *anime* ni *arme* comme

l'avaient proposé MM. Woillez et de Guilhermy, mais s'*aüne* et rétablit ainsi toute l'inscription :

Bancloke sui. Moi fist-on faire,
Au temp Foucart Harel le Maire,
L'an mil trois cens et trois. De ki
Maistres fu Gill[e]*s de Bliki*
Il et Guilliaumes de Croisill[e]*s ;*
Ci tient à cleus et à kevilles ;
A mon son la ville s'aüne
Pour la nécessité commune.

« *S'aüne* donne exactement le même nombre de jambages que *s'arme*. C'est l'*adunare* italien, se réunir; et l'on se réunit plus souvent qu'on n'est forcé de prendre les armes. S'aüner, s'ahuner est si parfaitement français qu'il me paraît inutile d'en produire des exemples qui commenceraient à la chanson de Roland. »

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de ses collègues, en rappelant les pertes faites, pendant les vacances, par la mort de MM. le Féron d'Eterpigny, membre titulaire et Danjou, président de la Société académique de l'Oise, membre correspondant.

M. Ad. Boitel de Dienval offre un feuillet manuscrit du XIII[e] siècle, provenant d'une vie de Sainte-Gertrude (1).

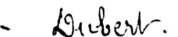
Admission, comme membre titulaire, de M. des Etangs inspecteur des forêts, présenté par MM. du Lac et de Marsy.

M. Méresse entretient la Société des recherches entreprises par M. Daubert, au château de Remy, et des travaux exécutés à Compiègne, par les soins de l'administration municipale au bout de la rue des Domeliers.

M. Dollé y joint la communication des plans des substructions découvertes lors de la construction des égoûts de la rue des Domeliers et de la rue Neuve.

M. Méresse signale l'existence, au bout de la rue des Domeliers, d'une vaste construction en pierre, dépendant des anciens remparts de la ville ; il propose à la société d'aller à

(1) Ce fragment appartient à la vie de Sainte-Gertude écrite au XI[e] ou XII[e] siècle et publiée d'abord à Louvain en 1632. Il se trouve transcrit avec des variantes insignifiantes, dans les *Acta Sanctorum* T. VI. p. 263, vie de Pépin, au 21 février.



l'issue de la séance visiter ce réduit souterrain qui porte, en termes de fortication, le nom de *Moineau*.

M. Raymond Chevallier donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite par la Société au Parc-aux-Loups.

M. Sorel annonce comme probable la fermeture de la Bibliothèque du Palais, par suite de la suppression au budget du traitement du bibliothécaire ; il pense que la Société pourrait faire une démarche auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, afin d'empêcher cette suppression des plus nuisibles aux intérêts des membres de la Société, qui y trouvent de précieuses ressources pour leurs travaux.

M. de Rozière, membre de l'Institut, et membre honoraire de la Société qui assite à la séance, veut bien offrir son concours dans cette circonstance et se charger d'appuyer auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, la demande de la Société.

M. l'abbé Lecot donne lecture d'une nouvelle partie de son travail sur Jean de Venette.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1878

Admission, comme membres titulaires de MM. l'abbé Masson, curé de Venette, présenté par MM. Lecot et de Marsy ; et de M. le baron Xavier de Bonnault d'Houet, archiviste paléographe, présenté par MM. du Lac et de Roucy. Nomination, comme membre correspondant, de M. l'abbé Manuel, curé de Mello.

M. de Marsy communique à la Société quelques renseignements au sujet de la Bibliothèque du Palais. Un crédit, inférieur toutefois à celui qui existait précédemment a été rétabli, au moment où MM. de Rozière et Robert commençaient les démarches dont ils avaient bien voulu se charger. Le service de la bibliothèque est donc assuré pour l'avenir, mais M. de Laincel cesse de remplir les fonctions de bibliothécaire. Avant de quitter Compiègne, M. de Laincel a chargé M. de Marsy d'offrir, en son nom, à la Société, trois volumes de ses œuvres : ***Essais de***

critique en province; *Terreur rouge et Terreur blanche*; et *Des Troubadours aux Félibres* (ce dernier sur papier teinté).

La Société remercie M. de Laincel du souvenir qu'il veut bien lui donner et charge son secrétaire de lui transmettre l'expression de ses regrets de lui voir quitter Compiègne. Désirant le remercier de la complaisance avec laquelle il s'est toujours associé aux travaux de ses membres, elle lui confère le titre de membre correspondant.

M. de Marsy communique, au nom de M. le comte Charles Lair, correspondant, l'inscription suivante concernant un Noyonnais, Pierre Polet; inscription placée à Saint-Louis des Français, à Rome, dans la chapelle de Sainte-Cécile.

Cette pierre porte la légende suivante, placée dans un cadre orné aux extrêmités de fleurs de lys et d'étoiles :

D. O. M.
SANCTÆ CECILIÆ DOMUS
AC FAMILIÆ PATRONÆ
PETRUS POLETUS
SCUTIFER APOST.
GALLUS NOVIOMENSIS
HOC SACELLUM SUO
CUM CULTU VIVENS
DICAVIT ANNO DOMINI
M.D.CXI.

—

DANIEL POLETUS FRATRIS
FILIUS ET ÆRES HOC
SACELLUM EX TESTAMENTO
PERFICIENDUM
C. ANNO DOMINI
M.D.CXIIII.

Au milieu, se trouve un écusson portant un coq surmonté d'une fleur de lys et accompagné de trois étoiles posées, une en chef et deux en flanc ; l'écu surmonté d'un casque, taré de profil, avec ses lambrequins.

M. Sorel annonce que la Cour de Cassation fait rétablir et se propose de publier les états de services de ses membres : l'un d'eux, M. de Pronnay, était originaire de Compiègne et avait été lieutenant-général au Bailliage de cette ville, avant d'être élu membre du Tribunal de Cassation. M. Sorel fait appel à ses

collègues et les prie de vouloir bien lui communiquer les renseignements qu'ils auraient sur ce magistrat.

Il signale en même temps l'opinion émise par MM. G. Paris et Raynaud, dans la préface de l'édition du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban (1) d'après laquelle cet auteur ne serait pas Compiègnois, mais Manceau, et la distinction qu'ils croyent devoir faire entre Simon de Compiègne et Simon Gréban.

M. Méresse donne quelques renseignements sur une cloche provenant du prieuré de Bouquy et qui était dernièrement en vente à Compiègne.

M. de Marsy, appelé à répondre à des questions qui lui sont posées sur les monuments qui consacrent le souvenir des libéralités de Saint-Louis envers l'Hôtel-Dieu de Compiègne, expose les renseignements qu'il a pu réunir et que quelques-uns de ses collègues viennent compléter.

On connait deux tableaux, tous deux modernes, l'un, de Ihlée, conservé au musée de Mayence, l'autre, placé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et qui ne mérite d'être cité que pour mémoire. Le sceau du prieuré-hôpital de Saint-Nicolas, au siècle dernier, portait la représentation de Saint-Louis.

M. de Marsy donne ensuite lecture de la note suivante de M. le comte Ed. de Barthélemy, membre correspondant, sur deux chartes relatives aux biens possédés par l'abbaye de Saint-Corneille, à Cheminon en Perthois.

« L'abbaye de Saint-Corneillle de Compiègne céda la forêt de Luiz, qu'elle possédait dans le Perthois, en Champagne, à des religieux qui vinrent s'y établir sous la conduite du prévot Alard, au commencement du XIIe siècle ; ce fut le point de départ de la riche abbaye de Cheminon.

Les archives de ce monastère possèdent deux pièces inédites concernant l'abbaye de Compiègne.

L'une est une charte de 1116, par laquelle le chapitre de Saint-Corneille abandonne à un religieux, qui était venu lui en faire la demande, la forêt de Luiz qu'elle possédait de temps

(1) Le Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban, publié d'après les manuscrits de Paris, avec une introduction et un glossaire par G. Paris et G. Raynaud — *Paris*, *Vieweg*, 1878, gr. in-8°.

Depuis, M. Chardon a apporté de nouveaux arguments, à l'appui de l'opinion de MM. Paris et Raynaud, dans une étude insérée dans la *Revue Historique du Maine* (T. V. 1879) et intitulée: Les Gréban et les Mystères dans le Maine.

immémorial, en stipulant seulement le paiement à Ponthion, village de Perthois, d'un cens annuel de onze sols, bonne monnaie de Châlons.

Le second est un accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Corneille et celle de Cheminon, au mois de décembre 1245, au sujet des dîmes de Maurupt, village du Perthois également.

Il s'agissait des dîmes de Maurupt et de moitié des dîmes du lieu dit *Nemus Comitis apud Chiminum*, des dîmes de la grange voisine de Tournay appartenant à Cheminon et du cens de onze sols. Les parties choisirent N. abbé d'Ourscamp pour arbitre et s'engagèrent à payer 100 livres d'amende, en cas de non soumission à sa décision.

L'abbé décida que l'abbaye de Compiègne continuerait à percevoir la dîme de Maurupt, renoncerait à tous droits sur le bois du Comte, partagerait la dîme de Tournay et recevrait toujours de même le cens de onze sols, mais qu'il serait converti en trente sols provinois, avec une amende de six deniers, par chaque jour de retard, après onze jours après l'échéance, fixée à la Quadragésime. De plus, en signe d'affection, tant que l'abbé Jean de Saint-Corneille vivra, chaque année l'abbaye de Cheminon devra lui envoyer à Noël, transporté à Rumigny en Tardenois, *duas bottas conventuales et de mera gutta*.

M. Ad. Boitel de Dienval présente le fac-simile de divers passages en anglais insérés dans un registre d'actes religieux de Pierrefonds. M. Frédéric de Bernhardt sera prié de vouloir bien donner, s'il se peut, quelques éclaircissements sur les personnages qui y sont mentionnés.

La Société procède en dernier lieu aux élections pour le renouvellement annuel du bureau. M. A. de Roucy est nommé président ; M. l'abbé Gordière, vice-président ; M. de Marsy, secrétaire ; M. R. de Magnienville, secrétaire-adjoint ; M. Dehesdin, trésorier ; M. Méresse, archiviste. M l'abbé Lecot remplace à la commission de publication M. de Roucy nommé président et M. d'Espériès est réélu membre de la commission des finances.

LES

CAMPS DE COMPIÈGNE

NOTES HISTORIQUES

PAR M. GEORGES DE JUZANCOURT, MEMBRE CORRESPONDANT

I. — 1666.

Au mois de mars de l'année 1666, Louis XIV réunit en un camp, sur le plateau de Compiègne, dans la plaine entre cette ville et le village de Monchy, les troupes qui devaient l'année suivante faire la campagne de Flandre. Ces troupes formaient une armée composée de 19 bataillons et 33 escadrons.

Le roi vint au camp le 14. « Il arriva sur les huit heures « du matin à la plaine où il vit passer ces troupes qu'il exa- « mina par compagnies, lesquelles le saluèrent avec la pique « et l'épée nue, et ayant été, par ordre de sa majesté, ran- « gées en bataille par le sieur de Fougerais, maréchal de « bataille, Elle fit le tour des deux lignes.

« L'après-dinée, la Reine s'étant rendue en la même « plaine, à cheval, accompagnée de Madame et de toutes les « princesses et dames de la cour, aussi à cheval, elle fit « pareillement le tour des lignes qui la saluèrent en la ma- « nière qu'elles avaient salué le Roi.

« Après que cette princesse eut ainsi visité les lignes, « s'étant retirée à un quart de lieue du champ de bataille, le

« Roi se mit à la tête de toutes les troupes, et fit passer les « deux lignes vers l'endroit où la Reine s'était arrêtée ; et « comme sa majesté en trouvait l'ordre parfaitement beau, « elle prit plaisir à les faire marcher une lieue entière.

« Le lendemain, les troupes défilèrent devant le Roi, par « compagnies, la cavalerie à quatre et l'infanterie à huit « files ; le vicomte de Turenne à la tête de la cavalerie, « comme colonel général, suivi du duc de Coislin, mestre « de camp général. Et chaque compagnie ayant défilé selon « l'ordre de bataille, les troupes se retirèrent en leurs « quartiers, après que le Roi eut fait faire une salve à « toute la cavalerie. » (1).

Colbert, dans un mémoire qu'il rédigea quelques mois après cette réunion, critique assez vivement ces camps de plaisir et dans une note qu'il met en marge, après l'avoir présenté au roi, il dit que Louis XIV l'a approuvé et « a pris résolution sur chaque article. » Serait-ce à ce motif que nous devrions de n'avoir pas vu se renouveler les années suivantes ces fêtes militaires condamnées par le ministre. (2).

(1) Citation des gazettes nouvelles empruntée à l'*Histoire du 2e régiment de Cuirassiers par le baron Rotwiller*.

(2) Corr. de Colbert, t. II p. CCXVII.
A l'égard des revues, c'est vray, Sire, que j'en ay parlé à V. M. mais je n'ay jamais cru qu'elles dussent venir chercher V. M. ni que la marche des troupes et l'ensemble des armées au dedans du royaume, qui en attire la ruine, sans difficulté, pust devenir un divertissement de dames. Si V. M. veut rappeler sa mémoire, elle trouvera (et je ne sçais mesme si la proposition écrite de ma main n'en est pas encore parmy les papiers de V. M.) que je disois alors qu'elle pourroit faire un ou deux voyages sur la frontière pendant l'hiver, visiter et faire les revues de trois ou quatre garnisons chaque voyage, ensuite y envoyer quelques officiers d'armée et quelques ordinaires pour les surprendre et les tenir en haleine ; qu'au commencement du printemps V. M. pourroit aller à Compiègne, où, se trouvant à huit ou dix lieues de tous les quartiers, elle pourroit les visiter et les surprendre souvent par elle-mesme, par M. de Turenne, par des officiers d'armée, par des ordinaires. Et pour peu que V. M. y veuille faire de réflexion, elle trouvera que de cette façon elle

II. — 1698.

Le projet du camp de 1698 avait été, parait-il, arrêté au mois d'avril de cette année en même temps que celui du séjour de la Cour à Compiègne. La chronique du temps lui donne comme première cause l'intention du Roi « de former le duc de Bourgogne au métier de la guerre. » Ce prince avait épousé l'année précédente (7 décembre 1697) Marie-Adélaïde de Savoie. La deuxième cause était de trouver une occasion brillante de fêter cette jeune princesse. Le grand Roi aimait le faste et la magnificence, et ce qu'il en fut déployé dans cette circonstance fît de ce camp une occasion de brillantes réjouissances plutôt que d'exercices pratiques.

D'après Sandras de Courtilz, (1) ces démonstrations n'auraient pas été pourtant sans causer quelque ombrage aux nations étrangères :

« On y (au camp de Compiègne) fit venir quantité de
« troupes et beaucoup plus que l'on n'avait résolu d'abord.
« Ce qui donna quelque défiance aux puissances voisines.
« Elles savaient que le Roi avait déjà fait filer beaucoup de
« monde sur la frontière d'Espagne, et comme elles n'igno-
« raient pas aussi ce qui se disait de l'état de Sa Majesté
« Catholique, elles eurent peur que ce camp et toutes ces
« troupes ne fussent pour faire une prompte irruption dans
« ses Etats, si elle venait à mourir par hasard, comme il
« semblait qu'on dut s'y attendre par les contes qu'on faisait

auroit sçu la véritable force des troupes et auroit toujours tenu les officiers dans la crainte et dans l'application d'avoir de bonnes compagnies.....

Fontainebleau 22 juillet 1666.

Note de Colbert. J'ay envoyé ce mémoire au Roy le 22 juillet. S. M. l'a lu une fois, l'a approuvé, l'a relu le 23 au matin en ma présence et a pris résolution sur chaque article, laquelle elle a été exécutée..

(1) Annales de la Cour et de Paris, pour les années 1697 et 1698. Cologne. P. Marteau, 1701. 2 vol. in-12. Nous devons la communication de cet ouvrage à M. le marquis de Laincel.

« courir. Le Roi avait pourtant évacué à la fin les places « qu'il devait rendre d'après le traité de Ryswick, et comme « il lui fallait bien du temps pour les reprendre, les Espa- « gnols et leurs alliés avaient toujours cette consolation qu'ils « plaideraient, comme on dit, main garnie, s'il venait à les « attaquer »

Toutes les troupes devaient être réunies sur les emplacements désignés pour la fin d'août. Mais les premières troupes qui arrivèrent trouvèrent une grande partie des récoltes sur pied et durent aider à les couper, voiturer et serrer sans retard, de telle sorte qu'au 5 septembre il n'en restait plus trace dans cette immense plaine de Gournay où se trouvaient campés les soixante mille hommes (chiffre énorme pour cette époque) qui composaient le camp. (1)

Les troupes étaient formées et campées sur deux lignes appuyant leur droite au village de Monchy et leur gauche à celui de Bienville. Le centre se trouvait ainsi placé en avant de Coudun où était situé le quartier général. Il y avait en outre une réserve massée à la droite de la première ligne en avant de Monchy.

Monseigneur le Duc de Bourgogne était le généralissime du camp ayant avec lui le maréchal de Boufflers qui commandait en second. Phelypeaux était intendant de l'armée. Bourquelot de Pleneuf avait la direction du service des vivres.

Le maréchal de Boufflers, qui, pendant toute la durée du camp, en fut considéré comme le véritable chef, déploya un luxe d'installation et de réception demeuré tellement légendaire qu'il nous semble nécessaire, quitte à ne plus revenir sur ce sujet, d'en tracer ici les principaux traits empruntés

(1) Voir le plan du camp, inséré dans le *Palais de Compiègne* de Pelassy de l'Ousle, et dont le cuivre est conservé à la *Chalcographie du Louvre*.

au récit humoristique, mais vraisemblablement exact, de l'auteur de la *Rivale travestie.* (1)

Le maréchal s'était établi à Coudun, dans la maison d'un sieur la Borie, homme d'âge, ancien major de Dunkerque. Mais ayant trouvé l'installation trop petite, il la fit agrandir au moyen de constructions en planches et briques.

Nous laissons la parole au chroniqueur pour la description des magnificences du logis.

« La salle, dont je viens de vous parler, est tapissée « d'un gros damas cramoisi chamarré par lez d'un galon d'or « de moyenne largeur et un plus large de beaucoup règne « tout autour. On découvre au fond un grand portrait du « Roy en pied sous un dais de même étoffe, enrichi d'une cré- « pine d'or fort haute, et, au dessous de ce tableau, il y a « un fauteuil sur une estrade. A l'autre fond, et vis à vis « le portrait du Roy, est celui de Monseigneur. A droite et à « gauche, ceux de Monseigneur le duc de Bourgogne et de la « Princesse, son épouse ; ensuite ceux des Princes ses frères « en des distances proportionnées. Cette salle est percée de « quatre grandes croisées également distribuées sur la cour « et sur le jardin. Dans les intervalles on a placé de riches « tables, de beaux bureaux, et au dessus des miroirs très « propres, des bronzes et une pendule magnifique : il y a « aussi plusieurs grands guéridons qui portent des giran- « doles et tous ces beaux meubles sont éclairés le soir par « trois grands lustres de bronze doré.

« Quatre portes à deux battants donnent l'entrée dans « cette salle : une du côté de la cour, deux du côté du jardin, « et par la quatrième, qui est dans l'angle, on entre dans le

(1) La Rivale travestie ou les Avantures galantes arrivées au camp de Compiègne, avec tous lus mouvements de l'armée, par Nodot. Paris, 1699, in-12. — Frontispice gravé représentant l'arrivée du roi au camp. Signé *Guérard*.

« bâtiment, où l'on trouve d'abord une grande chambre dans « laquelle on voit un lit de damas cramoisi, fait à la duchesse, « garni partout de galons d'or avec des sièges et une tapis- « serie semblable, un miroir dont la glace est d'une hauteur « extraordinaire, un très beau bureau et une fort belle pen- « dule. A côté de cette chambre il y a une manière de galerie « remplie de tables à jouer ; on les transporte dans la salle « après le repas et les officiers les occupent agréablement « pendant les après-diners pour passer le temps que l'on « trouve toujours fort long dans un camp. Il y a deux appar- « tements complets au premier étage, l'un pour le maréchal, « l'autre pour Monsieur le duc de Grammont.

« Mais ce que j'admirai fut la disposition des cuisines et « des offices. Elles sont construites de planches contigues « aux batiments et adossées contre le mur du jardin, toutes « de rang et séparées, l'une pour les potages, l'autre pour « les entrées ; celle-ci pour le rot, celle-là pour les entre- « mets. Office pour le fruit cru, autre pour les compotes, « autre pour le liquide. On m'a assuré qu'il y a quatre-vingt « douzaines d'assiettes d'argent, cuillères, fourchettes, cou- « teaux, et six autres douzaines de vermeil. La lingerie « contient plus de quatre cents douzaines de serviettes et « de nappes ; enfin on compte jusqu'à soixante cuisiniers, « quarante sommeliers ou aides, sans les rôtisseurs, garçons « marmitons. Il y a six-vingt valets de livrée au moins tout « habillés de neuf, non compris les gardes. »

Arrêtons ici cette longue énumération à laquelle aucun détail n'a échappé. Pourtant le chroniqueur ne s'arrête pas encore, et son récit prend les proportions d'une véritable épopée culinaire, lorsqu'il raconte les succulentes magnificences d'un dîner de 50 couverts, à trois services de trente plats chacun, sans compter le dessert et le fruit. Nous citerons seulement ce

fait d'extrême recherche qu'on faisait venir l'eau de Sainte-Reine, (1) source renommée, paraît-il, située aux environs de Semur. *Ab uno disce omnes.* (2)

Du reste, M. le Maréchal était aussi bon convive que parfait hôte, car il paraitrait qu'un jour il se laissa prendre à la dangereuse fumée de ses vins exquis. Le duc de Bourgogne rit fort de la chose et lui chanta ce couplet impromptu que nous reconnaîtrons tout de circonstance.

Dans le temple du Dieu Ripaille
N'est-on pas de même taille?

(1) Alise-Sainte Reine, lieu de la dernière bataille de Vercingétorix.

(2) Ajoutons pourtant encore à ces détails, ceux que nous fournit Sandras de Courtilz.

« Le Roi nomma le maréchal de Boufflers pour commander ce camp, sous Monsieur le duc de Bourgogne, et comme Sa Majesté savait qu'il était homme à s'y ruiner pour répondre à l'honneur qu'il lui faisait de le choisir préalablement à tout autre pour un emploi de si grande distinction, il lui fit présent de cinquante mille écus avant que de partir. Ce camp néanmoins ne devait durer que trois semaines; ainsi cette somme semblait être bien forte, pour si peu de temps. Mais ce maréchal, qui dès ses premiers emplois, affectait de paraître semblable à M. de Turenne, c'est-à-dire, de ne faire cas que de la gloire, sans se soucier aucunement de l'argent, y fit une si grosse dépense, qu'il lui en fallut bien encore autant pour y subvenir. Il y eut cinq tables soir et matin servies tout aussi splendidement l'une que l'autre. Tout ce qu'il y avait de plus exquis dans le Royaume y abondait, et l'on ne fit jamais ni meilleure chère ni plus délicate. Le Maréchal avait plus de CENT chefs de cuisine, sans compter les marmitons etc., qui servaient sous eux. Ceux qui travaillaient le matin se reposaient l'après-dinée. Il avait une infinité de fourgons en campagne pour lui apporter ses provisions. Il y en avait deux seulement pour la glace qu'il faisait venir tous les jours de Paris, et ces fourgons avaient leurs relais à moitié chemin, parce que les chevaux n'eussent pu souffrir cette fatigue sans crever. Il en était de même de tous les autres fourgons qu'il avait en campagne et il avait ses pourvoyeurs, non-seulement à Paris, mais encore dans toutes les bonnes villes à vingt ou vingt-cinq lieues tout autour du camp. Chaque table avait deux maîtres d'hôtel pour les servir, et il avait pris, pour surintendant de tous ces officiers, un homme qui avait été autrefois à feu Monsieur l'Archevêque de Paris. Comme c'était celui de tout le royaume qui entendait le mieux ces sortes de choses, et qu'il n'avait qu'à parler pour être obéi, tout cela se passa avec une somptuosité si extraordinaire qu'il est impossible de le bien représenter. »

Que chez Louis, chez le Dauphin,
On craigne les vapeurs du vin ;
Mais auprès du duc de Bourgogne
Profane qui n'est pas ivrogne.

Il est bon d'ajouter, avant d'en finir avec le sujet, qu'outre les deux mille écus que le Roi donnait par jour à Monsieur de Boufflers, il lui en coûtait encore cent louis d'or de sa poche.

Du reste, la plupart des officiers un peu distingués, imitant leur chef, tenaient table ouverte et avaient des tentes aussi parées que les plus belles chambres de Paris.

Le Maréchal arriva au camp le 27 août. Le 28, le Roi quitta Versailles et fit son entrée dans Compiègne le 30. Le 31, Monseigneur le duc de Bourgogne visita les magasins de l'armée.

Le 1er septembre, le Roi se rendit au camp, où il n'y avait encore qu'une partie de sa maison campée. Le Dauphin, qui s'y était rendu avant lui, se mit à la tête de sa compagnie, pour saluer sa Majesté.

Le 3 septembre, le duc de Bourgogne alla visiter l'hôpital de l'armée qui était à Choisy.

Le 7 eut lieu la revue du Roi d'Angleterre, laquelle fut précédée d'une action de cavalerie dans laquelle un carosse de dames s'étant trop avancé fut pris et emmené. Monsieur de Rosen, lieutenant général, ayant appris cet événement, s'élança au secours des prisonnières qui furent enlevées à leurs ravisseurs. Bien en avait pris à Monsieur de Rosen de se lancer dans cette aventure chevaleresque, puisqu'il trouva parmi les dames égarées Madame de Rosen. Je suppose que cette recouvrance dut le satisfaire pleinement. C'est dans cette même journée que le chevalier de Beuil, capitaine dans la

Vallière, reçut un coup de pistolet à la tête, de si près qu'il en eût le crâne entamé, et fut renversé de son cheval. Il y eut aussi un mousquetaire, qui reçut au travers du visage un grand coup de sabre, dont il fut fort endommagé.

Ces exercices étaient une image par trop consciencieusement fidèle de la guerre. Aussi, depuis ce jour, le Roi défendit-il de s'approcher parti contre parti plus près que trois longueurs de cheval.

Quand les troupes passèrent devant les deux Rois, les princes défilèrent en tête de leurs régiments et en uniforme ; aussi durent-ils changer d'habit autant de fois que les corps qu'ils commandaient étaient différents, se montrant également tantôt à pied, tantôt à cheval.

Les Rois dinèrent ensuite chez M. de Boufflers. Avec les Rois et les Princes eurent l'honneur de se mettre à table le duc de Beauvillers, les deux princes de Hesse-Cassel, le comte de Brienne, M. de Soubise, M. le maréchal de Villeroy, M. de Lauzun, MM. les marquis de Gesvres, de Biron, de Sivry, et MM. les comtes de Nogent et de Verüe. M. de Boufflers servit les deux Rois ; son beau-frère, le duc de Grammont, servit Monseigneur.

Il y eut également devant les deux Rois un décampement d'armée, qui fut suivi d'un superbe régal que M. de Boufflers avait fait préparer dans la ferme de Pieumel.

La principale opération de ce camp devait être le siège de Compiègne défendu par le marquis de Crenan, et attaqué par le général Rosen sous les ordres du duc de Bourgogne, généralissime, et du maréchal de Boufflers, qui commandait en second.

Le siège commença le 12 septembre. Le duc de Bourgogne, conduit par le maréchal de Boufflers, vit faire l'ouverture de la tranchée et promit aux travailleurs qu'on leur donnerait

vingt sols par jour et en plus de la bière qui leur fut immédiatement apportée. Il parait que ces matériels encouragements produisirent leur effet puisque le lendemain 13 les retranchements étaient assez avancés pour qu'il y eut un engagement d'artillerie et un simulacre d'attaque. Le Roi et toute la cour assistaient à ce spectacle du haut du rempart. Saint-Simon a consacré un fort long récit à un épisode de cette journée que l'on pourrait considérer comme la présentation officielle de Madame de Maintenon comme favorite-Reine. Mais laissons la parole au spirituel et mordant écrivain.

« Un spectacle, que je peindrais dans quarante ans comme « aujourd'hui tant il me frappa, fut celui que du haut de ce « rempart le roi donna à toute son armée et à cette innom- « brable foule d'assistants de tous états tant dans la plaine « que sur le rempart même. Madame de Maintenon y était « en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à « porteurs, entre ses trois glaces, et ses porteurs retirés. Sur « le bâton de devant à gauche était assise Madame la du- « chesse de Bourgogne ; du même côté, en arrière et en « demi cercle, debout, Madame la Duchesse, Madame la « princesse de Conti et toutes les dames, et derrière elle les « hommes.

« A la glace de droite de la chaise, le Roi, debout, et un « peu en arrière, un demi cercle de ce qu'il y avait en « hommes de plus distingué. Le Roi était presque toujours « découvert et à tous moments se baissait dans la glace pour « parler à Madame de Maintenon, pour lui expliquer tout ce « qu'elle voyait et les raisons de chaque chose. A chaque « fois, elle avait l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre ou « cinq doigts, jamais de la moitié, car j'y pris garde et « j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui « des troupes. »

Ici se place l'aventure d'un certain M. de Canillac, colonel de Rouergne, lequel, étant venu chargé d'un message pour le Roi, fut tellement, lui aussi, ébahi de ce qu'il voyait, qu'il en oublia ce qu'il avait à dire, balbutia, se troubla, et se retira sans avoir fait sa commission, mais, non sans avoir été fort gourmandé par Sa Majesté.

« Vers le moment de la capitulation, » continue St-Simon, « Madame de Maintenon apparemment demanda permission « de s'en aller. Le Roi cria : les porteurs de madame ! Ils « vinrent et l'emportèrent. Moins d'un quart d'heure après le « Roi se retira, suivi de Madame la duchesse de Bourgogne et « de presque tout ce qui était là. Plusieurs se parlèrent des « yeux et du coude en se retirant et puis à l'oreille bien bas. « On ne pouvait revenir de ce qu'on venait de voir. »

Saint-Simon, en parlant de la capitulation dans le récit de cet épisode qui d'après lui se serait passé le samedi 13 septembre, commet une erreur de date ou plutôt de fait. Ce ne fut que le 15, jour fixé pour l'assaut, que le gouverneur, ayant vu tous les dehors occcupés, fit battre la chamade et qu'alors la capitulation fut signée. Elle portait que le 22 on sortirait de la ville, qu'on laisserait les fortifications en l'état qu'elles étaient, excepté qu'il serait permis aux laboureurs de passer la charrue sur les tranchées et ordonné aux soldats de les remplir.

Le 16, le Roi alla au camp et y fit la revue d'une partie de la cavalerie.

Le 17, attaque d'un camp retranché dans la plaine d'Hémévillers. L'armée à cet effet fut partagée en deux parties : la première sous les ordres du duc de Bourgogne se composait de 27 bataillons et 83 escadrons ; l'autre, sous les ordres de M. de Rosen, de 26 bataillons et 69 escadrons.

Le lendemain 18, il y eut un combat de deux armées rangées

en bataille l'une devant l'autre. On les composa des mêmes troupes que pour l'attaque des retranchements. L'armée du duc de Bourgogne se mit en bataille dans la plaine d'Ornavillers, (1) sa droite à Gournay, sa gauche en avant d'Hémévillers. Celle de M. de Rosen lui faisait face. Le Roi, Madame, les princes, les dames, toute la cour assistèrent à ce spectacle, le Roi et tous les hommes à cheval, les dames en carosse.

Ce fut la dernière manœuvre du camp. Le Roi quitta Compiègne le 22 et arriva à Versailles le 24. Avant son départ le Roi fit au maréchal de Boufflers un présent de cent mille livres. Il donna aux capitaines d'infanterie cent écus et deux cents à ceux de la cavalerie. Ces présents n'empêchèrent pas qu'il n'y eut point de régiment, dit Saint-Simon, qui ne fut ruiné de ce camp pour bien des années, corps et officiers. La dépense générale fut évaluée à plus de seize millions. (2)

Une foule énorme était accourue pour jouir de ce spectacle. A quatre lieues autour de Compiègne les villages et les

(1) Warnavillers.

(2) Ce camp, dit encore Sandras de Courtilz, acheva de ruiner les officiers qui commençaient déjà bien à l'être par la dépense qu'il leur avait fallu faire pendant la guerre. Cependant, comme chacun ne songeait qu'à plaire au Roi, il n'y eut jamais rien de si leste, ni de si magnifique que tous les officiers depuis le premier jusqu'au dernier. Ils avaient même fait habiller tous les cavaliers et tous les soldats de neuf, et il y eut des régiments qui n'en furent pas quittes pour vingt-cinq mille écus. Mais pendant qu'ils s'appauvrissaient, Paris s'en enrichit. Quinze jours ou trois semaines avant que le camp se formât, l'on ne vit que ballots aux portes des marchands, que l'on venait charger de moment à l'autre. Il est impossible aussi de dire combien il sortit de toutes sortes de provisions de bouche de cette grande ville, cela eut été capable de l'affamer, si les marchands ne se fussent précautionnés de longue main. Comme les étrangers sont curieux, et qu'il ne se présentait point tous les jours une occasion semblable à celle-là, il n'y en eut guères qui ne fut, à proprement parler, comme une procession depuis Paris jusques à Compiègne, où l'on ne trouvait point à se loger pour de l'argent. Il fut même fait défense aux hôteliers d'y donner retraite à personne, soit qu'on ne voulut pas remplir cette ville d'un nombre de personnes inconnues et éviter par là ce qui en pouvait arriver de fâcheux ; soit qu'on voulut conserver les logements pour les gens de la cour.

fermes étaient remplies de monde. Toute la cour avait voulu être du voyage. « Les femmes surtout, qui dans cette occasion, « dit Saint-Simon, « traitèrent d'ancienne délicatesse ce qu'on « n'eut osé leur proposer. Il y en eut tant qui s'empres- « sèrent à être du voyage que le Roi lâcha la main et permit « à celles qui voudraient de venir à Compiègne. Les ambas- « sadeurs furent conviés d'aller à Compiègne. Mais ils n'y « allèrent pas grâce au vieux Ferreiro, l'ambassadeur de Savoie « qui leur mit dans la tête de prétendre le *pour*. Le pour « est une distinction qui consiste à écrire en craie sur les « logis pour M. un tel, ou simplement M. un tel. Cette dis- « tinction appartient aux princes du sang, aux cardinaux et « aux princes étrangers. »

Saint-Simon fut logé avec le duc de Rohan dans la maison de M. de Chambaudon. (1) Pour la première fois, dit-il, les ducs furent couplés.

Tel fut en résumé ce fameux camp de 1698 dont les contemporains célébrèrent les splendeurs en prose et en vers, en français et en latin, dont le théatre lui-même s'empara, et sur lequel la Bibliographie compiégnoise comprend de nombreux documents. (2) Les calendriers (3) de l'époque, dont les illustrations assez curieuses, nous ont été conservées, portent quelques dessins des épisodes de ce camp dont nous venons d'essayer de retracer les principaux détails. Une médaille, qui figure dans la collection des ***Médailles de Louis XIV***, fut frappée enfin pour rappeler le souvenir du camp de 1698 (4).

(1) Thibault de Chambaudon, doyen des avocats.

(2) Voir *Bulletin de la Société historique*. T. II. p. 188.

(3) v. Appendice. I.

(4) Voir *Bulletin de la Société historique* T. I, p. 146, article de M. du Lac. Cette pièce, dont les coins sont conservés à la Monnaie de Paris (p. 152. n° 344 du cat. de 1833) porte au revers : Louis XIV conduisant le duc de Bourgogne, au milieu d'un camp ; ils sont tous deux vêtus à l'antique. *Lég*. MILITARIS INSTITUTIO DUCIS BURGONDIAE. ***Ex***. CASTRA COMPENDIENSIA. MDCXCVIII.

III. — 1739.

Le camp de 1739 eut une cause et un but plus militairement pratiques que celui de 1698.

L'artillerie, dont l'importance croissait chaque jour, mais dont les progrès, comme organisation et comme simplification du matériel, avaient été très longs, venait de faire un grand pas sous l'impulsion si intelligente et si pratique de M. de Vallière. C'est à lui que l'on doit l'organisation de 1720 qui composait le régiment Royal-Artillerie avec ses cinq bataillons à chacun desquels une compagnie de mineurs était attachée. Le Roi était colonel du corps ; le grand-maître était colonel-lieutenant. Mais le commandement réel était confié à un colonel inspecteur. Cette charge fut immédiatement donnée à M. de Vallière, alors capitaine d'une compagnie de mineurs, ce qui ne l'empêchait pas d'être en même temps capitaine-général des mineurs et maréchal de camp. M. de Vallière s'occupa aussitôt de mettre de l'ordre dans le matériel et de le simplifier. C'est ce qu'il obtint, par l'ordonnance du 7 octobre 1732, qui règlementait le système dit Vallière, et qui réduisait à cinq les types de bouches à feu en service, en y ajoutant les types nouveaux de 2 mortiers, d'un pierrier et d'un obusier. C'est, munie de ce personnel et de ce matériel, que l'artillerie fit la campagne de la guerre de la succession de Pologne. Cette épreuve fit ressortir dans cette organisation quelques inconvénients auxquels essayèrent de parer imparfaitement les ordonnances de 1737.

Ce camp de 1739, où l'artillerie joue le principal rôle, dut donc être établi pour l'étude approfondie des nouvelles réformes de cette arme. Il y avait surtout deux questions en cause : celle des escortes et garde de l'artillerie qui jusqu'alors avaient été le privilège de troupes particulières ; ensuite la

réunion sous la même direction des artilleurs et mineurs, ces derniers étant pour ainsi dire absorbés par les premiers. Cette dernière question était fort grave. Elle fut maintes fois jugée de différentes façons ; et même encore aujourd'hui elle est l'occasion de bien des controverses.

C'est ainsi que nous voyons à ce camp de 1739 le rôle des mines égal à celui de l'artillerie, et, en même temps, les quelques troupes d'infanterie appelées à ce camp instruites dans tout ce qui a trait aux services auxiliaires de l'artillerie.

Nous ne croyons donc pas nous tromper en attribuant, comme cause à l'établissement de ce camp, où se trouvaient auprès du Roi M. d'Angervillers, ministre de la guerre, le comte d'Eu, grand maître de l'artillerie, et enfin M. de Vallière, le projet d'un essai consciencieux de toutes les choses concernant l'arme de l'artillerie. Le détail du récit de ce camp, que nous empruntons au journal du sieur Le Rouge (1), ingénieur géographe du Roi, lequel y assistait, ne fera, je crois, que nous en convaincre.

Le bataillon de Royal-Artillerie, qui se trouvait à la Fère, arriva à Compiègne le 29 avril. Il campa dans la plaine entre Compiègne et Choisy sur la gauche de la rivière d'Oise. Il se mit immédiatement à construire un front d'hexagone.

Il fut aidé dans cet ouvrage par un bataillon de la milice de Soissons, qui arriva le 2 mai et par trois bataillons de la milice de Senlis qui arrivèrent le lendemain.

Ces miliciens, logés d'abord dans les faubourgs de la ville, campèrent à partir du 7 juin à Choisy, où ils restèrent jusqu'au 17.

(1) Journal du camp de Compiègne de 1739, augmenté des épreuves des mines faites en présence du Roi par MM. de Turmel et Antoniazzi capitaines mineurs, rédigé sur les lieux par ordre de M. Dangervillers, ministre de la guerre, par le sieur Le Rouge, ingénieur géographe du Roi.

Je possède en outre un manuscrit de ce travail rédigé par Le Rouge, mais il ne présente que peu de différences avec le texte imprimé.

Le camp de Royal-Artillerie se trouvait dans le lieu que nous avons indiqué, juste en face le polygone, qui était élevé dans la plaine à 600 toises de la ville. Le bataillon était à la droite des parcs; les mineurs et les ouvriers à gauche. Le quartier général de M. le Comte d'Eu était à la droite du bataillon. Le parc d'artillerie contenait 40 pièces de canon de différents calibres, 20 mortiers, 21 pontons de cuivre, 4000 grenades, 300 bombes, et tout ce qui était nécessaire aux préparatifs du siège. A 80 toises du camp se trouvait le magasin à poudre qui en contenait 120 milliers.

Le but principal de ce camp, outre les exercices journaliers de l'artillerie, était le siège du fort construit dans la plaine par les troupes de l'artillerie.

Le Roi quitta Chantilly le 10 juin pour venir à Compiègne. Le 15 M. d'Angervillers vint visiter le camp, et avec lui M. de Vallière, M. de Harlay, intendant de Paris, le prince de Dombes, le comte d'Eu et plusieurs autres seigneurs de la cour.

Le 17, sur les 6 heures du soir, le Roi, à cheval, accompagné de toute la cour, alla visiter le camp.

Le 18, visite de M. le Dauphin accompagné de M. le duc de Penthièvre, de M. le duc de Chartres et de toute sa suite. Le bataillon fit l'exercice devant ce prince et l'on jeta plusieurs bombes.

Ce même jour, on établit, au moyen de pontons, un pont qui faisait communiquer le camp de l'artillerie avec la batterie de l'école, laquelle était établie aux carrières de Margny, entre ce village et celui de Clairoix à 610 pas de la rivière et à 400 pas de la butte. Il y avait à cette batterie 6 pièces en embrasure, 6 pièces tirant à barbettes, 6 mortiers et 6 pierriers.

Le 20, M. d'Angervillers vint, avec MM. de Maurepas et de

St-Florentin, voir les batteries de l'école que visitèrent le lendemain le comte d'Eu, le prince de Dombes et plusieurs autres seigneurs de la cour.

Le 23, l'artillerie commença ses exercices en présence du Roi et tira environ 50 coups de canon.

Le même jour, sur les 6 heures du soir, la Reine vint au camp où elle passa le bataillon en revue.

Du 26 au 30, on commença les travaux d'attaque du fort. (Tracé de la tranchée et des parallèles).

Le 2 juillet, le Roi visita la batterie où les cadets tirèrent devant lui.

Le 5, M. le Comte d'Eu donna un grand souper au camp à plusieurs dames et seigneurs de la cour.

Le 6, on tira le canon à la batterie de l'école en présence de la Reine et du Dauphin. Le frère Philibert, capucin, expérimenta, avec succès, paraît-il, un système par lui inventé pour jeter des bombes.

Le 7, le régiment du Roi arriva à huit heures du matin à Margny, où il prit quelques rafraîchissements, en attendant l'arrivée de Sa Majesté, qui vint, sur les midi, voir camper son régiment dans la prairie entre Margny et Venette. Les officiers étaient logés dans ces deux villages. Le quartier de M. de Biron, colonel, était à l'entrée de Venette.

Le 8, des détachements de Gondrin, Blaisois, et Bourbonnais arrivèrent à midi et campèrent, devant le Roi et le Dauphin, entre la forêt et le camp de l'artillerie. Il y avait 400 hommes de Gondrin, 200 de Blaisois et 600 de Bourbonnais.

Le 9, le Roi passa la revue de son régiment. La Reine et le Dauphin étaient présents ainsi que le cardinal Fleury et toute la cour. Il y avait aussi plusieurs étrangers de distinction parmi lesquels le prince de Lichtenstein, les ambassadeurs

d'Espagne et d'Angleterre. Le Roi vint ensuite visiter les détachements de Gondrin, de Blaisois et de Bourbonnais. Il passa de là le pont de bateaux pour aller souper au quartier de M. le comte d'Eu.

Le 12, le Roi vit son régiment exécuter un passage de rivière.

Le 13, le Roi soupa au camp du duc de Biron.

Le 14, le Roi ordonna qu'on ouvrit la tranchée et les travaux d'attaque continuèrent sous la direction de M. de Vallière.

Non contents de creuser la terre, les assiégeants lançaient sur les assiégiés force bombes, tellement qu'un sergent distrait en eut la tête cassée. A partir de ce jour, le Roi défendit cet exercice, image trop fidèle de la guerre.

Pendant ce temps, il y eut aussi de curieuses expériences de mines faites par MM. Antoniazzy et de Turmel, chacun capitaine d'une compagnie de mineurs. Le Rouge leur consacre d'intéressants chapitres où nous n'avons pas ici à le suivre.

Le 20, on expérimenta un nouveau système, pour jeter des bombes, d'un M. d'Oxiron, médecin à Besançon. Le feu prit cette nuit chez le curé de Venette où logeaient des officiers du régiment du Roi.

Le 21, le Roi étant revenu de la chasse, on fit sauter la mine. La brèche étant formée, l'assaut fut immédiatement donné et les assiégeants demandèrent à capituler. Les choses se passèrent fort en règle ; et il m'a paru intéressant de laisser ici intégralement la parole au chroniqueur.

« Le gouverneur de la place fit battre la chamade, planter « un drapeau blanc sur l'angle flanqué du bastion. Un officier « s'en approcha aussitôt et demanda de quoi il s'agissait. On « lui fit réponse que c'était pour capituler. Ensuite, on pro- « posa des otages, et on se mit en état d'en faire l'échange.

« La place donna deux officiers et les assiégeants leur en « envoyèrent deux autres. Voici quelle fut la capitulation :

« Nous Gouverneur, ayant considéré l'état de notre place, « l'avantage des assiégeants, nulle espérance d'être secourus, « avons assemblé un conseil de guerre dans lequel après « avoir considéré notre situation, il a été délibéré que nous « rendrons la place aux conditions suivantes, savoir :

« 1° Que les bourgeois de la place ne seront pas molestés « et qu'on les laissera libres dans leurs exercices de religion, « et qu'on ne leur ôtera aucun des privilèges, dont ils ont « toujours joui et dans lesquels nos Rois les ont toujours « autorisés.

« 2° Que plusieurs bâtiments privilégiés, tels qu'hôpitaux, « églises, maison de ville, qui ont été détruites par le canon « des assiégeants, seront rétablis à leurs dépens.

« 3° Que les déserteurs ne seront point recherchés.

« 4° Tous les prisonniers faits de part et d'autre pendant « les sorties seront rendus sans avoir égard au nombre.

« 5° Que les malades, de quelque nature que soient les « maladies, seront soignés par les assiégeants.

« 6° Qu'il sera accordé aux assiégés quatre chariots cou- « verts pour emporter leurs meubles et autres choses sans « qu'il soit permis d'y regarder.

« 7° Qu'il sera fourni quatre carosses pour plusieurs dames « de condition qui se sont trouvées enfermées dans notre « place, dans le temps du blocus, et que l'on n'a pas voulu « laisser sortir, quoique nous l'ayons demandé.

« 8° Que nous et notre garnison sortirons avec tous les « honneurs de la guerre, c'est à dire tambours battant, « mèches allumées, drapeaux déployés, le fusil sur le bras, « le pouce sur le chien, balle en bouche, 4 pièces de canons, « 2 mortiers, armes et bagages.

« 9° Qu'il sera fourni à notre garnison, et ensemble à « nos bagages, une escorte suffisante pour nous conduire « en toute sûreté à Compiègne qui est la place la plus pro- « chaine.

« Promettons sur notre parole qu'il sera fourni au comman- « dant du détachement qui fera notre escorte un sauf-conduit « dûment signé pour pouvoir se retirer en toute sûreté sur « les terres de la domination des vainqueurs.

« Signé : *le chevalier d'Allemant, gouverneur*, et *Charles* « *de Bourbon, comte d'Eu.*

Le Roi et la Reine se placèrent sur le glacis et toutes les troupes défilèrent devant Leurs Majestés.

Cet exercice marqua la fin du camp. Le régiment du Roi partit les 23 et 24 pour la Champagne. Le 25, les détachements d'infanterie levèrent leur camp. Enfin, le bataillon de Royal-Artillerie partit le 28 pour la Fère, ne laissant qu'un petit détachement qui devait servir de garde à Compiègne (1).

IV. — 1750.

En 1749, par ordonnance du 15 septembre, fut créé le corps des Grenadiers de France, formé des compagnies des grenadiers des bataillons réformés. Sa composition était ana-

(1) Les habitants de Noyon, jaloux des distractions militaires que le roi donnait à leurs voisins, voulurent cette année là s'offrir aussi les émotions d'un divertissement guerrier. Sous la direction d'un ancien garde de corps, M. de la Roudarelle, les mousquetaires noirs, qui y étaient en quartier et la brigade des Gardes du Corps, qui y tenait habituellement garnison, donnèrent *la parodie du polygone de Compiègne* et établirent dans les fossés de Noyon un fort dont le siège fut suivi dans toutes les règles. Notre ami, M. de Marsy a donné, il y a quelques années dans le *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, un récit de cette fête, (1) dont les éléments lui avaient été fournis par un article du *Journal de Verdun* (2).

(1) Tome II. p. 255-259.

(2) T. XLVI. août 1739, p. 288.

logue dans l'infanterie à celle du corps des Carabiniers dans la cavalerie ; et, par une nouvelle analogie assez curieuse, de même que le corps des Carabiniers parut après sa création pour la première fois devant le roi Louis XIV à Compiègne (mars 1694), (1) ce fut à Compiègne aussi que Louis XV voulut voir le nouveau corps des Grenadiers de France.

A cet effet, les grenadiers vinrent à Compiègne le 10 juillet 1750. Ils y campèrent jusqu'au 17 et firent, pendant ce temps, quelques nouveaux exercices devant le Roi (2).

V. — 1753.

Le 20 juillet 1753 le régiment du Roi commandé par le comte de Guerchy forma un camp à Compiègne où il fit, en présence du Roi, l'exercice et le maniement des armes suivant la nouvelle ordonnance. La durée de ce camp ne fut que de neuf jours (3).

VI. — 1764.

Le camp de 1764 nous parait avoir une importance analogue à celle du camp de 1739. Il fut composé presqu'uniquement d'artillerie et de cavalerie. Après cette funeste guerre de Sept Ans les réformes avaient semblé devoir porter sur ces deux armes, qui s'étaient montrées bien inférieures aux rôles auxquels elles devaient être appelées désormais.

Pour l'artillerie, Gribeauval, qui avait servi en Autriche et

(1) Histoire du corps des Carabiniers français, par G. de Juzancourt, 1877, p. 14.

(2) Journal historique ou fastes du règne de Louis XV par le président de Lévy.

(3) Journal historique ou fastes du règne de Louis XV par le président de Lévy.

qui avait vu de près l'artillerie des puissances allemandes, essayait dès son retour en France de compléter les réformes imparfaites des dernières ordonnances. Son système ne fut adopté qu'en 1765. Il est à présumer que cette adoption fut préparée à ce camp qui précéda le décret de si peu. Quant à la cavalerie, c'est surtout à elle que l'opinion s'en prit de nos desastres récents. Aussi subit-elle par l'ordonnance de 1761 une réduction considérable et la voyons-nous dès lors soumise à une série d'essais et à un travail de réorganisation qui ne s'arrêtèrent qu'à la révolution. Le ministre Choiseul commença hardiment ces réformes jugées si nécessaires. Il assistait à ce camp de 1764 et nous l'y verrons suivant avec une grande assiduité les exercices qui y furent exécutés (1).

Le 1er mai 1764, l'intendant de la généralité de Paris se rendit à Compiègne accompagné de quelques ingénieurs d'artillerie pour y dresser le plan d'un camp de plaisir pour faire voir au duc de Berry et au comte d'Artois tous les exercices militaires. A cet effet, arrivèrent successivement dans les premiers jours de ce mois des détachements de canonniers de la brigade Des Mazis qui établirent leur camp près de Margny entre les carrières et le chemin de Noyon et construisirent auprès des carrières un fort et une batterie.

Le jeudi 12 juillet, tous ces travaux étaient terminés. Il y avait alors campés 1000 canonniers et 60 ouvriers d'artillerie.

Le Roi était arrrivé le 20 juin à Compiègne; la Reine, Madame la Dauphine, Mesdames de France, le 19; le comte d'Artois et le duc de Berry le 18.

Le 13 juillet, le régiment Royal-Normandie arriva à Compiègne et campa dans la plaine de Royallieu.

(1) Le séjour de Louis XV à Compiègne en 1764 d'après le journal manuscrit de Boulé, par M. de Marsy. *Bull. de la Soc. hist. de Comp.* T. I. p. 159.

La boulangerie de l'armée était à Margny ; le magasin à fourrages dans des bateaux sur la rivière.

Le samedi 14 juillet, les canonniers commençaient à mettre des pontons pour établir un passage sur la rivière au bout de l'île en face de la terrasse.

Ce même jour arriva le régiment de la Reine-Cavalerie qui campa, devant M. de Choiseul, dans la plaine de Royallieu.

Le dimanche 15 juillet, à 5 heures du soir, le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame la Dauphine, le duc de Berry, le comte d'Artois et Mesdames de France, et avec eux toute la cour et les ambassadeurs, vinrent voir les canonniers, qui exécutèrent leurs exercices, jusqu'à près de 8 heures du soir.

Le lundi 16 juillet, à 9 heures du matin, le duc de Choiseul passa en revue les deux régiments de cavalerie qui étaient campés dans la plaine de Royallieu et les fit manœuvrer jusqu'à midi. Il paraît que ces exercices étaient un agréable sujet de distraction pour les religieuses de Royallieu qui voyaient toutes ces revues par leurs croisées.

Le 17 juillet, le Roi et la famille royale allèrent au camp de l'artillerie.

Le 18 juillet, grande revue de la cavalerie à Royallieu. Avec le Roi, étaient présents le Dauphin, le duc de Penthièvre, le prince de Lamballe, le duc de Choiseul, la Reine, Madame la Dauphine, et les quatre Dames de France en carosse, ainsi que le duc de Berry et le comte de Provence. Ce même jour, à dix heures du matin, arriva le régiment de la Marine-Infanterie, qui campa dans la prairie de Venette.

Le vendredi 20 juillet, le duc de Choiseul passa à 4 heures du matin la revue du régiment de la Marine. Le camp de ce régiment avait la tête à la chaussée de Venette et la queue

au bas de la montagne près de la Folie. (1) Le colonel du régiment donna un magnifique dîner aux officiers dans le jardin de la Folie, où il y avait une longue tente tendue de fort belles tapisseries.

Le 23 juillet, le régiment de Royal-Normandie décampa pour retourner dans sa garnison, et le 24, le régiment de la Reine en fit autant ainsi que celui de la Marine.

Le 25, la brigade Des Mazis partit pour retourner à la Fère, ne laissant que la compagnie d'ouvriers de M. de la Mortière, pour embarquer les canons et les mortiers.

Les officiers et les soldats qui formèrent le camp reçurent de leurs Majestés de grandes marques de satisfaction.

VII. — 1765.

Il y eut, en 1765, deux séries de troupes qui vinrent camper sous Compiègne.

Le 10 juillet, arrivèrent les régiments de cavalerie Royal, Royal-Etranger, Royal-Navarre et Bourgogne, qui campèrent dans la plaine de Royallieu où, le 13, il exécutèrent, devant le Roi, les manœuvres de la nouvelle ordonnance, sous le commandement du marquis de Beuvron, commissaire général de la cavalerie.

Ce même jour, 13 juillet, le régiment d'infanterie de Condé venait camper dans la plaine de Venette où, le 16, il fut passé en revue par le Roi, qui le fit manœuvrer.

Ces régiments furent remplacés le 25 du même mois ; les régiments de cavalerie à Royallieu, par les régiments de

(1) Propriété de M. Puech-Cazelles.

dragons Colonel-Général, Mestre de camp Général, Dauphin et Schomberg ; le régiment de Condé à Venette, par le corps des Grenadiers de France. (1)

Le Dauphin, qui avait toujours montré un goût fort prononcé pour les choses de la guerre et qui avait inutilement demandé au Roi un commandement dans l'armée, fut heureux dans cette occasion de satisfaire sa glorieuse envie. Profitant de ce que son régiment se trouvait parmi les troupes du camp, il voulut remplir les fonctions effectives d'un grade qui ne devait être pour lui qu'honorifique. La *Gazette* nous montre ce prince tout occupé chaque jour de son régiment (2).

Le 25, jour de l'arrivée des troupes, le Dauphin conduit lui-même son régiment à des campements.

Le 27, il fait manœuvrer à pied les dragons.

Le 28, le Roi ayant passé la revue des dragons, le Dauphin défila en tête de son régiment qui, le soir, manœuvra à cheval devant lui.

Le 29, chaque régiment manœuvra séparément devant le Roi. Le Dauphin commanda son régiment. Ensuite, les quatre

(1) Dans une lettre de Louis XVIII au prince de Condé, lettre datée de l'exil et écrite par un roi goutteux à un général atteint de la même infirmité, nous voyons le fils de ce dauphin prématurément enlevé à la France rappeler au vieux Condé des souvenirs de jeunesse. Avec son esprit sans cesse cherché, mais souvent trouvé, Louis XVIII écrit de Gosfield 6 février 1809 :

« Vous vous souvenez sûrement, mon cher cousin, qu'au camp de Compiègne, en 1765, mon père se glorifia avec raison de ce que votre chapeau lui allait bien. Vous avez, je crois, voulu avoir à votre tour quelque chose de commun avec moi ; mais, qualité de fils à part, je ne puis m'empêcher de trouver que mon père faisait mieux de vous ressembler par la tête, que vous de m'imiter par les pieds.....

(Crétineau. Joly. *Histoire des trois derniers princes de Condé*, T. 1[er] 1867. p. 17-18).

(2) On trouve d'intéressants détails sur ce sujet dans l'histoire de ce Prince par M. E. de Broglie. (*Le fils de Louis XV, Louis, Dauphin de France*, par Emmanuel de Broglie). Seulement l'auteur se trompe en mettant ces épisodes dans le camp de 1764.

régiments manœuvrèrent ensemble et défilèrent devant le Roi et la famille royale. Le Dauphin fut toujours à la tête de son régiment. Le soir, il soupa chez le duc de Coigny, mestre de camp général des dragons et commandant du camp, avec les officiers des quatre régiments.

C'est à la suite de ces fatigues que le Dauphin ressentit les premières atteintes du mal qui le conduisait quelques mois après au tombeau. (20 décembre 1765).

VIII. — 1766.

Le 17 août de cette année, arrivèrent à Compiègne, venant de Soissons, les régiments d'infanterie de Champagne, Royal, Dauphin, Hainaut et La Marck.

Ces régiments, formant un total de 16 bataillons, campèrent dans la plaine de Royallieu. Ils étaient sous les ordres du marquis d'Armentières, lieutenant-général, ayant sous ses ordres le marquis de Boufflers, maréchal de camp.

Le 19, le Roi visita le camp. Il passa la revue des régiments qui manœuvrèrent et défilèrent devant lui.

Le 24, arriva le régiment de Navarre-infanterie qui campa dans la plaine de Venette, où le Roi le visita le 27. Ce régiment était commandé par le comte de Guines, qui le fit manœuvrer devant sa Majesté.

Ce camp fut levé le 27 septembre.

IX. — 1767.

Il y eut cette année dans la plaine de Royallieu trois camps successifs d'infanterie qui furent suivis d'un de cavalerie.

Le premier était composé des régiments suisses de Waldner,

Diesbach, Courten et Eptingen, sous les ordres du comte de Waldner, lieutenant-général et grand'croix du Mérite-Militaire.

Ces régiments arrivèrent sous Compiègne le 17 juillet. Le 19, ils furent passés en revue par le Roi et manœuvrèrent devant lui.

Les deux autres camps furent formés par les deux divisions d'infanterie qui étaient réunies sous le commandement du Marquis de Ségur, lieutenant-général des armées du Roi et chevalier de ses ordres.

Les régiments d'infanterie de Normandie, Aquitaine et Royal-Vaisseaux formaient la première division qui arriva le 24 juillet. Le 26, le Roi passa en revue les troupes qui manœuvrèrent et défilèrent devant Sa Majesté.

La seconde division était composée des régiments de Bourbonnais, de Guyenne et de la Sarre. Sa Majesté les vit le 2 août et soupa ce même jour dans la tente du Marquis de Ségur.

Enfin, pour clore les épisodes militaires de ce séjour, le régiment des carabiniers du comte de Provence, qui était depuis le 27 juillet cantonné dans les environs de Pont-Sainte-Maxence, vint camper le 5 août sous Compiègne. Le Roi fit manœuvrer les carabiniers le 8 et le 9 où il soupa chez M. de Poyanne, mestre de camp lieutenant du corps.

Un sermon, dont le texte nous a été conservé, fût prêché au camp, par l'abbé de Rupt, ancien aumônier (1).

(1) Sermon prêché au camp des carabiniers de Monseigneur le Comte de Provence, campés devant Compiègne, sous le commandement de M. le Marquis de Poyanne, passés en revue les 9 et 10 août 1767, par le Roi, accompagné de Mgr le Comte de Provence, colonel de la troupe, de Mgr le Comte d'Artois en présence de la Reine, de Mesdames, et de toute la Cour, par M. l'abbé de Rupt, ancien aumônier. *Paris*, Chardon, 1767, in-8°. (Bibl. de M. du Lac. n° 106 de la Bibliogr. Compiégnoise).

Le Roi qui était arrivé à Compiègne le 8 juillet en repartit le 31 août.

X. — 1769.

Il n'est pas exact de dire qu'il y eut à Compiègne un camp dans l'année 1769. C'est à Verberie qu'au mois de juillet de cette année campèrent 16 régiments d'infanterie formés en trois divisions, le régiment des hussards Esterhazy et un détachement de 460 hommes de Royal-Artillerie avec 40 pièces de canon.

Les 3 divisions d'infanterie étaient ainsi composées : 1re division commandée par le lieutenant-général baron de Wurmser : régiments suisses de Boccard, Lochmann et Sonnenberg ; et régiments allemands de Royal-Bavière, Royal-deux-Ponts, Nassau et Royal-Suédois.

2e division commandée par le comte de Puységur, maréchal de camp : régiments de Picardie, Lyonnais, Aunis et Vivarais.

3e division commandée par le comte de Rochambeau, maréchal de camp : régiments d'Auvergne, de Touraine, Limousin, Beauce et Chartres.

Le détachement d'artillerie était commandé par M. de la Mortière, colonel du corps.

Le Roi, qui se trouvait alors à Compiègne, voulut voir ces troupes. A cet effet, chacune des 3 divisions, accompagnée chaque fois par le régiment de hussards et l'artillerie, se rendit successivement dans la plaine de Royallieu où les troupes manœuvrèrent et défilèrent devant le Roi et toute la cour.

La 1re division vint le 21 juillet, la 2e, le 23 et la 3e, le 25.

Enfin le Roi, ayant voulu voir manœuvrer les trois divisions réunies, se rendit le 28 au camp de Verberie, accompagné du Dauphin et des comtes de Provence et dArtois.

Parmi les régiments d'infanterie qui vinrent cette année à Compiègne, se trouvait celui de Beauce, dans lequel un certain M. Cléon du Barry, beau-frère de la favorite, était capitaine-aide-major. Cette parenté valut à madame du Barry, qui était à Compiègne, de la part des officiers de Beauce des fêtes et des honneurs dont elle et le Roi se montrèrent fort flattés, mais qui, paraît-il, scandalisèrent aussi et la cour et l'armée (1).

(1) C'est au camp de Compiègne en 1769 que se passa un fait inexactement rapporté dans les *Mémoires de Madame du Barry* (T. 2 p. 79) et que rectifie le Duc de Choiseul, dans une lettre insérée dans le T. IV de la *Revue de Paris*. (1829. p. 49). en publiant deux lettres échangées à ce sujet entre Louis XV et son ministre et dont voici les extraits :

Le Roi au Duc de Choiseul

L'on dit que vous avez grondé le chevalier de la Tour du Pin, à l'occasion de Mme du Barry, sur ce qu'elle a dîné au camp, et sur ce que la plus grande partie des officiers avaient dîné chez elle le jour de la revue.

Vous avez grondé aussi M. Foulon à son occasion.

Vous m'aviez promis que je n'entendrais plus parler de vous sur elle.

. . . .

Réponse du Duc de Choiseul.

. . . .

Je n'ignore pas tous les mauvais propos que l'on tient, et, ce qu'il y a de pire, ceux que l'on me faire tenir.

. . . .

Ce qui s'est passé au régiment de Beauce n'est pas plus vrai, mais a plus de vraisemblance. Je n'ai point *grondé* M. le chevalier de la Tour du Pin, je ne lui ai point parlé qu'il eut donné à dîner, ni qu'il en ait reçu. Je suis, Sire, à mille lieues de pareilles misères. Le jour que Votre Majesté a vu manœuvrer les quarante-deux bataillons, on vint me dire que le régiment de Beauce, après que Votre Majesté avait passé devant lui, avait salué et rendu les mêmes honneurs à Mme du Barry ; je ne dis pas un mot à celui qui vint m'avertir. Le soir, chez moi, l'on répéta la même chose, à laquelle je n'eùs pas l'air de faire attention. Le lendemain en allant voir manœuvrer cette brigade, je dis à M. de Rochambeau que l'on m'avait rapporté que le régiment de Beauce, de sa division, avait rendu des honneurs à des carrosses autres que ceux de la famille royale, pendant que Votre Majesté était sur le front de la ligne ; que cela n'était pas bien, et que je le chargeais de prévenir M. de la Tour du Pin que l'on

1803 et 1805.

On peut dire que pendant la période des guerres du consulat et de l'empire, la France toute entière ne fut qu'un grand camp. Les rassemblements de troupes sur les principaux points stratégiques du territoire furent constants. Compiègne eut donc encore ses camps. Ce ne sont plus alors des camps d'instructions, mais simplement des concentrations de troupes à la veille de marcher à l'ennemi. Quoique ces réunions militaires ne rentrent pas tout à fait dans le cadre de notre étude, elles s'y rattachent cependant suffisamment pour trouver ici la place d'une mention. C'est à ce titre que nous citerons ici les deux principaux rassemblements de troupes qui eurent lieu à Compiègne à cette époque.

1803. A la date du 14 juin 1803, Bonaparte faisait connaître au général Berthier, ministre de la guerre, ses intentions pour l'établissement de six camps sur les côtes de l'Océan : un en Hollande, un à Gand, un à Saint-Omer, un à Compiègne, un à Saint-Malo, un à Bayonne. Ces camps, réunis dès le mois de fructidor de l'an XI, furent compris sous le titre général d'armée des côtes. Dans sa pensée, le 1er consul préparait avec cette armée les projets d'une descente en Angleterre. Le camp de Compiègne était placé sous les ordres du général

ne devait pas rendre d'honneur quand le Roi était au camp. M. de Rochambeau me dit qu'il avait suivi Votre Majesté, et qu'il ne s'en était pas aperçu. Je fis manœuvrer la division, régiment par régiment. Après la manœuvre, je dis à M. de la Tour du Pin que son régiment était beau, qu'il était bien tenu, mais qu'il n'était pas encore bien sur les armes, ni ne manœuvrait pas avec l'exactitude précise que l'on remarquait aux autres ; qu'aussi je lui conseillais de ne point le négliger et de le travailler encore, d'autant plus que le fond du régiment en était très beau et très bon. — Votre Majesté a fait M. de la Tour du Pin brigadier, que l'on aurait fort bien pu ne pas faire et a accordé toutes les grâces demandées par le régiment de Beauce, ce qui ne prouve pas de l'humeur de ma part

. . . .

Ney. Les troupes désignées pour ce camp étaient les suivantes : les 9e et 14e légères ; les 18e, 44e, 63e, 64, 4e, 32e, 96e et 3e de ligne ; le 3e régiment de hussards, le 10e chasseurs, et enfin les 1er, 3e, 8e et 9e de dragons.

Il semble étrange de voir Compiègne figurer parmi les emplacements d'une armée dite des côtes. Ce fut probablement l'opinion des gouvernants d'alors, puisque peu de temps après son installation, le 15 prairial an XII, le camp de Compiègne fut transféré à Montreuil et en prit le nom.

Les projets de la descente en Angleterre devaient être bientôt abandonnés et l'armée des côtes d'Océan devint le 1er fructidor an XIII la grande armée dont les troupes du camp de Montreuil formèrent le 6e corps.

Les camps de Saint-Omer, Bruges et Montreuil n'étaient que des subdivisions du grand camp de Boulogne où se trouvait le quartier général.

1805. Au mois de juin de cette année l'empereur donnait des ordres au maréchal Berthier pour l'organisation des brigades de dragons établies à Amiens et à Compiègne. Un des projets favoris de l'empereur était l'organisation de dragons à pied. On retrouve fréquemment dans sa correspondance les traces de cette idée. A Compiègne se trouvaient alors huit escadrons de dragons qui étaient les 1er et 2e des 5e, 9e, 12e et 21e régiments. Avec ces éléments, on forma 3 régiments de dragons à pied qui furent réunis en une brigade. Cette brigade et celle d'Amiens réunies composèrent la division de dragons à pied qui, sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers, fit partie de la réserve du corps de cavalerie de la grande armée commandé par Murat.

XI. — 1833.

En 1833, 7,000 hommes de troupes formèrent un camp sous Compiègne. Les 36e et 42e régiments d'infanterie de ligne étaient campés sur la rive gauche de l'Oise, face à la rivière, appuyant leur droite au faubourg Saint-Germain et leur gauche dans la direction de Royallieu. Le 1er régiment de lanciers était cantonné dans les villages de Clairoix, Coudun et Margny ; le 2e lanciers à Venette et à Jaux. Ces deux régiments étaient sous le commandement du duc de Nemours. Il y avait en outre dans Compiègne le 2e cuirassiers et la 1re batterie du 8e d'artillerie qui occupaient les quartiers de cavalerie de la ville et le quartier des grandes écuries du Roi.

Le duc d'Orléans était commandant supérieur du camp ; le général Blanquart commandait en second.

Le 12 août, le Roi, accompagné du prince de Joinville, passa les troupes en revue dans l'avenue des Beaux-Monts.

XII. — 1834.

Une décision ministérielle du 17 juin 1834 prescrivait l'établissement d'un camp d'instruction à Compiègne.

Ce camp était ouvert le 13 août. Il était sous le commandement supérieur du duc d'Orléans et était composé des troupes suivantes :

Une division d'infanterie commandée par le lieutenant général Schneider et comprenant : 1re brigade, forte de 6 bataillons appartenant aux 11e léger, 25e et 31e de ligne et commandée par le maréchal de camp de Galbois ; 2e brigade, forte de 4 bataillons des 22e et 35e de ligne et commandée par le maréchal de camp Roussel.

Une division de cavalerie sous les ordres du lieutenant général Blanquart et des maréchaux de camp Grouchy et Marbout, comprenant 16 escadrons des 2e et 3e dragons, des 1er et 2e carabiniers.

Etaient attachés : à la division d'infanterie, une batterie d'artillerie à pied et une compagnie de sapeurs du génie ; à la division de cavalerie, une batterie à cheval.

Leur camp était établi sur le plateau de Margny. L'infanterie était sur une ligne s'étendant du chemin dit des Martelets à Venette jusque sur la crête d'un affaissement de terrain appelé le Fond-de-la-Truie.

La cavalerie était cantonnée sur une ligne circulaire autour du champ de manœuvres pris comme centre. Les villages de Jaux et de Venette étaient occupés par l'artillerie dont le matériel fut parqué dans l'intervalle des deux brigades d'infanterie.

Comme le plateau de Margny manquait totalement d'eau, on fit un marché avec un entrepreneur qui s'engagea à fournir par jour et pour un effectif de 7,000 hommes 4,900 litres d'eau. Cette eau était apportée de l'Oise au camp où elle était versée dans 13 cuves déposées sur le front de bandière. Chacune de ces cuves, munie d'un appareil filtrant, jaugeait 4,000 litres.

Le Roi arriva à Compiègne le 11 septembre.

De grandes manœuvres d'ensemble eurent lieu les 12 et 14 devant Sa Majesté.

Le Roi quitta Compiègne le 15 septembre.

Le camp fût levé le 6 octobre. (1)

(1) V. Notice sur les camps établis dans les environs de Compiègne et spécialement sur celui de 1834. (*Spectateur militaire*. T. XVIII. 1835. p. 614-636).
Nestor Roqueplan. Le camp de Compiègne. (*Revue de Paris*, 1834).

XIII. — 1836

Les troupes étaient campées : partie sur le bord de l'Oise, près la porte Soissons, la gauche appuyée aux remparts ; partie sur la route de Paris, comme au camp de 1833.

Il y avait un pont établi, avec des pontons, auprès des Quatre-Cheminées sur le Port-à-Charbons, vis-à-vis le nouveau chemin de Coudun. Près des Quatre-Cheminées était le parc des équipages.

Le duc d'Orléans, qui était commandant supérieur du camp, arriva le 21 septembre. Il y avait eu déjà, le 18, une grande revue sur le plateau de Margny et le 21, jour même de l'arrivée du duc, il y eut une petite guerre entre Remy et Lachelle.

Le Roi arriva le 27 et passa les troupes en revue le 28.

Le 29, il visita le camp, où il déjeuna avec sa famille, dans une tente, qui aurait coûté 100,000 francs.

Le Roi partit le 30.

La revue d'honneur eût lieu le 2 octobre dans la plaine de Corbeaulieu.

Les princes quittèrent Compiègne le 6, après la levée du camp, qui avait été le 3.

L'effectif des troupes qui avaient été réunies dans ce camp était d'environ 25,000 hommes et 5,000 chevaux.

Il y avait deux divisions d'infanterie commandées par les lieutenants-généraux comte Danrémont et baron Bochet, et une division de cavalerie sous les ordres du lieutenant-général baron Blanquart. (1)

Il y avait, en outre, quatre batteries d'artillerie à cheval,

(1) Appendice II.

un équipage de pont, trois compagnies du génie, et enfin des détachements de pontonniers et du train d'artillerie et des équipages.

XIV. — 1837.

Cette année, qui fut celle du mariage du duc d'Orléans, il y eût 2.000 hommes campés sur le plateau de Margny. Savoir : deux divisions d'infanterie commandées par les lieutenants-généraux Achard et Schramm, et une division de cavalerie sous les ordres du comte Dejean. On forma deux camps : le camp d'Orléans et le camp de Nemours.

Le 27 septembre, il y eût des manœuvres devant le Roi, accompagné de la Reine, de la duchesse d'Orléans, de la grande duchesse de Mecklembourg, de la princesse Marie, des ducs d'Aumale et de Montpensier, de la princesse Adélaïde, des princes Alexandre et Ernest de Wurtemberg, des maréchaux et des ministres.

XV. — 1841.

Le camp de 1841 était sous le commandement du duc de Nemours. Il comprenait deux divisions d'infanterie commandées par les lieutenants-généraux Rapatel et Galbois, et une division de cavalerie sous les ordres du lieutenant-général Latour-Maubourg.

Le 26 septembre, le Roi passa en revue les régiments du camp et leur donna des drapeaux,

Ces régiments étaient : les 22e, 23e, 24e, et 25e d'infanterie légère ; les 66e, 67e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, et 75e d'infanterie de ligne ; les 7e, 8e et 9e hussards et le 13e chasseurs.

XVI. — 1847.

Le camp de 1847 fut encore commandé par le duc de Nemours. Il comprenait deux divisions d'infanterie commandées par les lieutenants-généraux Mangin et Aupick. A chacune de ces divisions étaient attachées une brigade de cavalerie et deux batteries d'artillerie.

La première division campa à l'extrêmité septentrionale du plateau de Margny, en avant des villages de Baugy et Monchy; la deuxième division, sur la rive gauche de l'Oise, en amont et en aval de Compiègne.

La cavalerie était cantonnée : celle de la première division à Coudun, Montmartin, Giraumont et Monchy ; celle de la deuxième à Clairoix, Margny, Venette et Compiègne.

Deux ponts avaient été jetés sur l'Oise.

Des deux camps l'un portait le nom du duc d'Orléans et l'autre celui du duc de Nemours. On les subdivisa en y ajoutant les noms des ducs d'Aumale et de Montpensier.

Le Roi, la Reine et la famille royale arrivèrent le 20 à Compiègne. Ils visitèrent le camp le 21.

Le 22, il y eût une grande manœuvre dirigée par le duc de Nemours.

Le 23, le Roi, reçut au château de Compiègne, l'ambassadeur du schah de Perse, Mirza-Mohammed-Ali-Khan, accompagné de son fils et de ses deux secrétaires persans.

Cette présentation fut entourée d'une grande solennité. (1)

Le 24, le Roi passa la revue des troupes dans la plaine de Corbeaulieu et distribua des récompenses.

La Cour partit le 25; et, le 28, le duc de Nemours passa sa revue d'adieu.

Ce camp de 1847 fût le dernier camp de Compiègne.

(1) V. *Les Persans à Compiègne*, par M. de Marsy. (*Echo de l'Oise*, 15 juillet 1873).

APPENDICE I

ORDRE DE BATAILLE DES TROUPES QUI COMPOSÈRENT LE CAMP DE COUDUN EN 1698.

PREMIÈRE LIGNE

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

MM. de Rosen.
de Crenan.
de Busca.

—

MARÉCHAUX DE CAMP

MM. de Marcin.
de Vaudeuil.
le duc de Villeroy.
Davejan.
de Surville.
d'Alègre.
de Locmaria.

—

BRIGADIERS

MM. de Nogent.
Lestrades.
Blainville.
le Prince d'Espinay.
Saillans.
le Prince Camille.
le chevalier de Rosel.
de Praslin.
de Givaudan.

—

RÉGIMENTS

DRAGONS	Escadrons.
Colonel général	3
Royal	3

CAVALERIE	
Grenadiers à cheval	1
Noailles	3
Duras	3
Lorges	3
Villeroy	3
Gendarmes du Roi	2
Chevau-légers-du-Roi	2
Mousquetaires	2
La Gendarmerie	8

—

INFANTERIE	Bataillons.
Picardie	3
Coësquin	1
Régiment du Roi	4
Gardes françaises	6
Gardes suisses	4
Régiment Dauphin	3
Languedoc	1
Royal-Italien	1
Navarre	3

—

CAVALERIE	Escadrons.
Cuirassiers du Roi	3
Royal-Allemand	3
Orléans	2
Camille	2
Carabiniers	10
Souvré	2
Bourbon	2
Royal-Roussillon	3
Mestre-de-camp-général	3

—

DRAGONS	
Peysac	3
Mestre-de-camp-général	3

SECONDE LIGNE

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

MM. de Créquy.
d'Artagnan.
de Gassion.

—

MARÉCHAUX DE CAMP

MM. de Besons.
de Courtebonne.
Albergotty.
d'Antin.
de Roussi.
de la Motte.

—

BRIGADIERS

MM. Tiffenhausen.
Fuiguion.
le Prince de Rohan.
de Rochefort.
de La Chatre.
de Quadrimy.
Lée.
de Thury.
d'Humières.
de Chamarante.
de Villequiers.
de Clermont.
de Vivans.

—

CAVALERIE	Escadrons.
Régiment de Roi	3
Royal-Piémont	3
Furstemberg	2
Talmont	2
Bourgogne	2
Condé	2
Grignan	2
Roquépine	2
d'Auvergne	2
Rohan	2
Chartres	3
Dauphin-étranger	1
Cravates du Roi	3

INFANTERIE	Bataillons.
Bourbonnais	2
La Couronne	1
Lyonnnais	2
La Chastre	1
Crussal	1
Rouergue	1
Toulouse	1
Anjou	1
Vermandois	1
Lée	1
Du Maine	1
Roussillon	2
Humières	1
Stoppa	2
La Reine	3
Greder-Allemand	2
Poitou	1

—

CAVALERIE	Escadrons
Anjou	2
Villequiers	2
Cossé	2
Tournefort	2
Berry	2
Clermont	2
Duras	2
Dourches	2
Saint-Pouanges	2
Mauroy	2
Vivans	1
La Reine	3
Royal-Etranger	3

—

CORPS DE RÉSERVE

MARÉCHAL DE CAMP

M. de Pracontal.

—

BRIGADIERS

MM. de Saint-Hermine.
Cheladet.
Souternon.

—

DRAGONS	Escadrons.
La Reine	3
Hautefort	3

—

CAVALERIE	
Du Maine	2
La Valière	2
Noailles	2
La Feronaye	2
Villeroy	2
Dauphin	3

—

ARTILLERIE

COMMANDANT

M. de Vigny.

—

BRIGADIER

M. de Maisoncelle.

TOTAL	des escadrons	152
	des bataillons	53
	Canons	44
	Mortiers	6
	Pontons	3

EXTRAIT DES *recherches sur les almanachs et calendriers historiés du XVIe au XIXe siècle*, par F. Pouy.

Almanach paru l'an de grâce 1699. A Paris chez Langlois.

Le camp et le siège de Compiègne commandée (sic) *par Monseigneur le duc de Bourgogne, ou le Roy donne une magnifique représentations* (sic) *de toutes les parties de l'art militaire.*

Outre le sujet principal, on voit dans cette estampe le festin donné au Roi de la Grande-Bretagne aux princes, seigneurs, etc., le 10 septembre 1698.

Almanach pour la même année. A Paris, chez Donnait.

L'école royale de Mgr le duc de Bourgogne au camp de Compiègne, ou de Coudun, le 1er septembre 1698.

Indépendamment du sujet ci-dessus décrit, on voit la cérémonie du mariage du duc de Lorraine et de Mlle de Chartres, une rue de Compiègne, etc.

Almanach pour 1699. A Paris, chez F. et C. Laudey, ayant pour sujets principaux :

1. *L'art de vaincre enseigné par Sa Majesté à Mgr le duc de Bourgogne, au camp de Coudun près Compiègne, en septembre 1698.*

2. La cérémonie du mariage du duc de Lorraine avec Mademoiselle fille unique de Monsieur frère du Roi, le 17 octobre, à Fontainebleau.

3. *Repas donné par le maréchal de Boufflers au Roi et à la cour dans sa tente au camp de Coudun.* (1)

(1) Deux des scènes de ces almanachs sont reproduites dans l'*Histoire du Palais de Compiègne* de Pellassy de l'Ousle.

APPENDICE II

RÉGIMENTS QUI COMPOSAIENT LE CAMP DE COMPIÈGNE EN 1836

1re division d'infanterie. Le comte Danrémont lieutenant-général.

1re brigade. M. Galbois, maréchal de camp. 5e léger : 3 bataillons ; 2e léger : 2 bataillons.

2e brigade. M. Mangin, maréchal de camp. 10e de ligne : 2 bataillons ; 16e de ligne : 2 bataillons.

3e brigade. M. Fleuri-Bourchols, maréchal de camp. 33e de ligne : 2 bataillons ; 51e de ligne : 2 bataillons.

—

2e division d'infanterie. Le baron Bochet, lieutenant-général.

1re brigade. Le baron Perregaux, maréchal de camp. 14e léger : 2 bataillons ; 19e léger : 2 bataillons.

2e brigade. M. Foucher, maréchal de champ. 35e de ligne : 2 bataillons ; 54e de ligne : 2 bataillons.

3e brigade. M. Meslin, maréchal de champ. 56e de ligne : 2 bataillons ; 65e de ligne : 2 bataillons.

—

Division de cavalerie. Le baron Blanquart, lieutenant général.

1re brigade. Comte de Mornay, maréchal de camp. 4e chasseurs : 3 escadrons ; 8e chasseurs : 3 escadrons ; 5e hussards : 3 escadrons.

2e brigade. Duc de Nemours. 1er dragons : 3 escadrons ; 5e dragons : 3 escadrons ; 3e lanciers : 3 escadrons.

3e brigade. Baron Marbot, maréchal de camp. 1er carabiniers : 3 escadrons ; 2e carabiniers : 3 escadrons ; 5e cuirassiers : 3 escadrons.

—

Artillerie. 4 batteries des 1er, 2e, 8e et 11e régiments.

1 bataillon de pontonniers.

1 détachement du train.

Génie. 3e compagnie du 3e régiment.

Equipages militaires. 1re compagnie du train.

TABLE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE MONT-RENAUD

ANCIENNE CHARTREUSE DE NOYON

DITE

DU MONT SAINT-LOUIS

PAR

M. V. A. MALTE-BRUN, MEMBRE CORRESPONDANT.

Stat Crux dum colvitur Orbis (1).

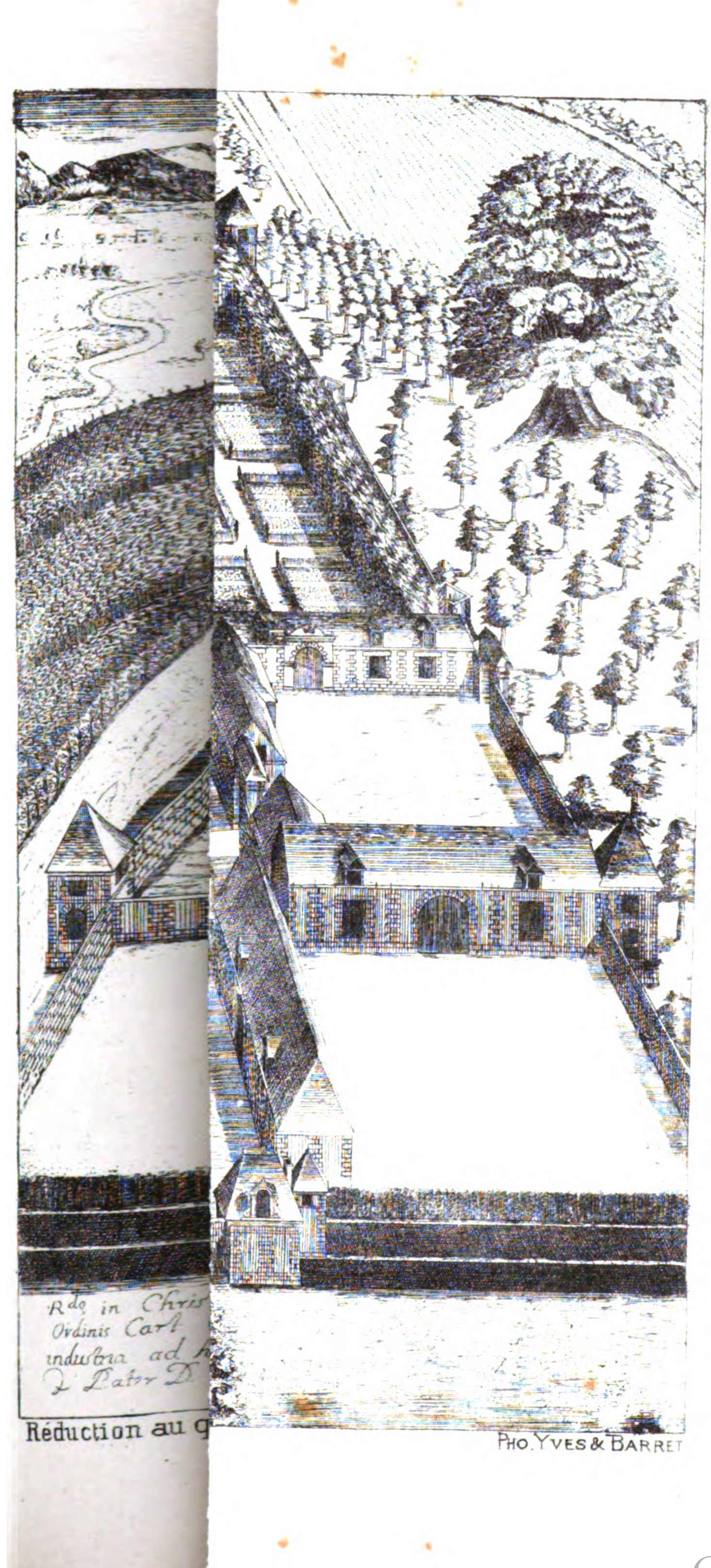
A moins de trois kilomètres au sud-ouest de Noyon, et un peu à droite de la route de Paris à Lille, après avoir dépassé la petite commune de Passel, on aperçoit, sur une hauteur couronnée de grands arbres, une habitation qui tient à la fois de la maison bourgeoise et du château ; une belle avenue d'environ 400 mètres y conduit, et l'on y accède par un porche en pavillon carré, qui donne sur une immense cour, au fond de laquelle s'élève le bâtiment principal, flanqué de deux ailes en retour. C'est l'ancien fief de Hérimond

(1) Les armes des Chartreux étaient : Un globe terrestre surmonté d'une croix, et entouré de sept étoiles, rappelant le nombre des premiers compagnons de Saint-Bruno, avec cette devise, qui leur avait été donnée en 1234 par Martin, onzième général de l'Ordre : *Stat Crux dum colcitur Orbis.*

* Les armes du « couvent des religieux Chartreux du Mont Saint-Louis, dit Regnault, » enregistrées à l'*Armorial général* de 1696, sont ainsi décrites : D'azur à un Saint-Louis tenant de sa main dextre une main de justice et de sa sénestre un sceptre royal, le tout d'or. (Généralité de Soissons, Noyon n° 62 — Ed. Borel d'Hauterive, p. 74.)

N. B. — Nous devons à la complaisance de notre érudit confrère M. le comte de Marsy les notes ou additions précédées d'un astérisque.





Réduction au q

PHO. YVES & BARRET

ou Hérimont, le Mont-Renaud ou Mont-Saint-Louis, la Chartreuse de Noyon, nous allons essayer d'en esquisser l'histoire.

Frodoard, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, rapporte que Saint Remi, dans son testament contresigné par son ami Saint Médard, évêque de Noyon, confirma la donation qu'il avait faite, vers l'an 530, à l'église de Saint-Quentin, de la terre de Hérimond « *quod vero pretio ibidem in villa Herimondi, comparavi, ecclesiæ sancti Quintini martyris jamdiû delegavi.....* » Tout porte à croire que cet *Herimondus* n'est autre que notre Hérimont.

Plus tard, ce lieu passa dans le domaine des évêques de Noyon, l'un d'eux, Simon Ier (1), le donna, par lettres datées de 1146, aux Templiers, avec la collation et le patronage de la Cure de Passel, sur le territoire de laquelle s'élevait Hérimont (2).

Vers 1300, frère Girard de Villars, Commandeur du Temple, avec l'assentiment de son chapitre, vendit Hérimont à Reginald ou Renaud de Rouy, chevalier, trésorier du Roi Philippe-le-Bel, et au mois de juillet 1308, avec l'assentiment de l'évêque de Noyon André, ce chevalier y établissait les Chartreux ; ce fut la 58e maison de l'Ordre. (3)

Voici comment J. Le Vasseur, dans ses *Annales de l'Eglise de Noyon* raconte cette fondation : « Dieu, affectionné à l'hé-

(1) Simon fut un des premiers à recevoir les Templiers dans son diocèse et à les pourvoir de ce dont ils avaient besoin. En outre de la maison de Passel (le Mont-Renaud) ils possédaient à Noyon une maison importante devant l'abbaye de Saint-Barthélemy. *(E. Mannier)*.

(2) Voir *E. Mannier : les Commanderies du Grand-Prieuré de France* (ordre de Malte) page 563.

(3) On lit dans le rapport de la visite priorale de 1495 « la maison du Temple de Passel a esté baillée par chapitre aux Chartreux de *Morenault*, à rente perpétuelle, réservé à la Religion la juridiscion et la présentation des cures de Passel, Chiri et Ville, et oultre doivent en argent xxiiii livres, iiii muys fromant, et acquittent toutes les charges que la Religion (les Templiers) souloit payer, qui montent à xxiv muys de grain. »

ritage de Noé, chérissant Noyon qu'il a choisi pour lieu de ses délices, désirant se les conserver, voulut l'assortir de ce secours d'un ordre incorruptible, et inspira, en 1300, noble homme Regnaud de Roüy, trésorier de Philippe-le-Bel, et dame Agnès sa femme, de luy fonder ce monastère, sur le mont où il se voit à présent, nommé lors Hérimont, disposé de Dieu à cet effet, qui, empruntant le nom de son fondateur, s'est appelé depuis le mont Regnaud. Et fut institué le dit monastère et inséré en l'ordre des Chartreux en l'an 1308, en juillet, du consentement d'André de Crécy, évesque, et du Chapitre; lequel André amortit les terres aux conditions portées ès lettres d'amortissements.

« Ce trésorier acheta Hérimont de Girard de Villard, commandeur des maisons des Templiers de France, et demourait le dit trésorier, lors à Pont-l'Evesque. » (1)

C'est alors que Hérimont changea de nom et fut appelé le *Mont-Renaud* ou *Morenault,* comme on disait dans le pays.

Philippe le Bel prit sous sa protection et sa garde le nouveau monastère, en mémoire de Jeanne son épouse, morte en 1304, il s'en fit céder la possession par son trésorier, fit parfaire les bâtiments claustraux, et donna au monastère 300 livres tournois sur sa cassette et par une charte datée de Paris, du mois d'avril 1310, il s'en déclara le fondateur. (2) C'est alors que la Nouvelle communauté prit par son ordre Saint-Louis, son grand-père, pour patron et qu'elle s'intitula Communauté du Mont Saint-Louis; plus tard, le nom de Mont-Renaud prévalut.

La Chartreuse du Mont-Saint-Louis ou du Mont-Renaud, que l'on désigna aussi plus tard sous le simple nom de

(1) *Annales de l'église de Noyon* T. II. p. 972 et suivantes.

(2) *Ex. arch. monast. Cart. Montis Renaldi* cité par Sézille, p. 288 dans son *Hist. manuscrite de Noyon.* — Bibl. Nat[le]. FR. 1203.

Chartreuse de Noyon, acquit bientôt au dehors une grande réputation de sainteté et de vertu religieuse ; elle fut l'objet de nombreuses donations qui contribuaient à l'enrichir. (1)

Plusieurs notables personnages qui désiraient avoir part aux prières des bons pères, ou bien être ensevelis dans leur église, leur léguèrent des sommes d'argent. Philippe évêque de Noyon, mort le 31 juillet 1409, leur avait donné 24 livres parisis.

Parmi leurs plus hauts protecteurs, il faut citer les seigneurs de Nesle qui donnèrent aux religieux sept fiefs, dont six étaient situés aux villages de Quiquery, de Solente, de Verpilliers, d'Amy, de Cressy ; ils consistaient en terres, prés, cens, rentes, deniers ; le septième était situé aux terroirs de Breuil et de Landevoisin, il contenait douze journaux et un quartier de terre en plusieurs pièces. (2)

« Les charges imposées par les donateurs étaient : la foi et l'hommage, et l'homme vivant et mourant, non confiscant ; et à chaque mutation d'homme, et par chaque renouvellement pour tous droits seigneuriaux pécuniaux et de chambellage, ils devaient payer savoir : pour les six premiers fiefs, une coupe d'argent dorée en dedans et en dehors, pesant deux marcs-et-demi d'argent, poinçon de Paris, et pour le septième fief, huit livres tournois de composition ancienne. » « Sont tenus les dits Chartreux, toutes et quantes fois que le seigneur, marquis de Nesle, et ses successeurs voudront aller, et iront pour la première fois en leur monastère, venir tous processionnellement, avec croix et eau bénite, au devant de lui,

(1) Au nombre des bienfaiteurs du Mont-Renaud, nous devons ranger la duchesse de Bourgogne (Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe-le-Bon) qui à diverses reprises et notamment en 1432 et en 1440, fit donner aux Chartreux, d'abord cent écus d'or et plus tard 200 francs, pour la fondation de messes, dans leur église. (*Archives du Nord*. B. 1493 et 1525. *Chambre des comptes de Lille*).

(2) *Mémoires du Vermandois*. T. II. p. 735.

jusqu'à la grand'porte de leur église, le recevoir, et conduire au chœur d'icelle ; et là, lui faire préparer un prie-Dieu de tapis et coussins ; et de là en avant, toutes et quantes fois il lui plaira y aller, sont encore tenus de lui faire préparer un oratoire, comme dit-est, faisant savoir le dit seigneur, le jour de sa venue..... sur les dits fiefs n'ont les dits religieux : chasse, garenne, ni justice, ainsi qu'il est porté aux lettres d'amortissement de 1488, et selon la composition faite en 1488. » (1)

La Chartreuse du Mont-Renaud possédait à la fin du XVIIe siècle 107 sestiers 1/2 de biens fonds, formant l'enclos et les terres labourables adjacentes, le sestier valant 38 ares.

Ils se décomposaient ainsi :

De la Fondation en 1308 et 1311 et en 1327. . .	43	sestiers	1/2
Fief Prévôtel acquis en 1330	48	—	
Acquisition en 1352 de l'Hôpital.	7	—	
En 1617 échange avec l'église de Pont-l'Evêque .	3	—	
De Madame de Wyart, en 1648	5	—	1/2
Acquisition de la Ville de Noyon en 1673. . . .		—	1/2
	107	—	1/2

Sur ce nombre, la maison conventuelle, le jardin, la cour, la vigne occupant le plateau, avaient 39 sestiers 18 verges, les terres labourables dans l'enclos ou adjacentes... 68 id. 17 id. Les chartreux possédaient en outre des biens fonds ou des fiefs dans les communes, villages, ou hameaux suivants :

Amy.
Beaumont et Ceugny, 157 sestiers, 39 verges.
Billancourt.
Breuil, 33 journaux (2), 11 verges.
Chiry et Drelincourt, 24 j. 51 v,
Crepigny et Mondecour, 12 sest. 15 verg.
Cressy, 12 jour. 50 verg.
Eaucourt, 68 sest. 27 verg.

(1) *Mémoires du Vermandois*, Ibid.

(2) Le Journal vaut 30 ares.
Le Sestier vaut 38 ares.
La Faux, est une mesure pour les prés.

Ercheu, 28 journaux.
Estrepigny, 40 journ. 52 verg.
Flavy, 14 sest. 56 verg.
Golancourt, 9 sest. 41 verg.
Gredenville et Candore, 89 sest. 26 verg.
Landevoisin et Quiquery, 63 journ. 25 verg.
Mondecour.
Le Mont-Renaud, 182 sestiers, 62 v.
Morlincour.
Noyon et Orchies, 4 sest., 27 verg. 5 faux, 51.
Passel, 98 sest. 62 verg. 61 faux, 41.
Péronne, 111 journaux, 50 verg.
Petit Rouy.
Pimprel.
Quesmy et Badicourt, 14 sest. 40 v.
Réglisse, 21 journ. 63 verg.
Sadorin et Susoy, 95 sestiers.
Solentes et Omencourt, 81 journ. 77 verg.
Thiecourt, 13 sest. 64 verg.
Vauchelle, 37 sest. 38 verg.
Ville, 44 sest.

Telles sont les indications que nous avons retrouvées dans un ancien terrier conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque du Mont-Renaud. La confection de ce terrier fut autorisée par lettres patentes du Roi du 25 novembre 1664 ; et, le 26 mars 1666, Claude Le Mannier, notaire royal, et garde note héréditaire, en dressa les premiers actes, en présence du prieur, Dom Innocent Le Masson, et de Dom Etienne Pinguet, procureur des Chartreux. Claude Le Mannier avait été commis à cet effet par le Président et lieutenant pour le Roi, qui était alors Charmolue ; ce travail, plusieurs fois interrompu, ne fut terminé qu'en 1776. Le terrier du Mont-Renaud forme un petit volume in-8°, sur parchemin, il est accompagné d'un plan de la Chartreuse largement fait à la main et d'une carte indiquant la position géographique des biens. (1)

Il résulte du relevé de cet ensemble qu'au moment de la Révolution la Chartreuse du Mont-Renaud possédait environ 1310 arpents en bien fonds, sans compter les cens et redevances, qui se percevaient dans une trentaine de villes et villages, compris entre Montdidier, Péronne, La Fère et Compiègne ; elle était donc dans un état encore florissant, à la fin du XVIIIe siècle ; mais il n'en avait pas toujours été ainsi. Son grand voisinage de Noyon, sa position exception-

(1) Nous donnons une reproduction de cette carte.

nelle, qui en faisait un point stratégique dominant au loin le pays, l'exposèrent à toutes les vicissitudes de la guerre au temps des invasions anglaises, et des guerres de Religion ; plus d'une fois les religieux durent chercher un refuge momentané dans la ville même de Noyon. Nous savons notamment que, vers 1430, le monastère fut saccagé et ses archives furent brûlées par les Anglais, aussi ignore-t-on, à l'exception du premier, les noms des prieurs de cette sainte maison, depuis sa fondation, jusqu'en 1436. Mais à partir de cette époque jusqu'en 1789, nous les possédons tous à peu d'exception près.

Le 23 avril 1634, Jacques Le Vasseur, auteur des *Annales de l'Eglise de Noyon*, recevait de Dom Charles Marcotte, religieux du Mont-Renaud, et fils de Marcotte, Conseiller au Siége royal de Noyon, la note suivante :

« *Fundata fuit Domus Montis Sancti Ludovici, alias Reginaldi, juxta Noviomum, Ordinis Cartusiensis, anno Domini 1500, et recepta ab Ordine per Venerabiles Patres Capituli Generalis Commissarios D. Eustachium Priorem Domus Parisiensis, et D. Johannem Argentum, qui dictæ Domus Prior effectus est ; à quo priorum nomina qui eidem Domui successivè præfuerunt, usque ad annum 1436, minimè reperiri potuêre. Credimus rerum gestarum libros, cum incendio, ab Anglis deperisse.*

Anno autem domini 1436 Ven. P. Domnus Johannes *Le* Preud'homme *prior creatus est, qui præfuit quinque annis, in cujus locum suffectus est :*

D. Guillelmus Le Cousturier, præfuit . 14 annis 1441.
Cui successerunt :

Dom. Johannes le Pot	7 annis	1455.
D. Martinus Pierrepont. . . .	8 annis	1462.
D. Petrus Berthin, vel Breutin . .	2 annis	1470.

D. Jacobus le Mercier. . . .	8 annis	1472.
D. Simon le Tanneur, visitator provinciæ	2 annis	1480.
D. Johannes Judas	2 annis	1482.
D. Laurentius Brion.(1). . . .	32 annis	1494.
D. Simon Barbier, Visitator provinciæ. Hic domum instauravit et præfuit	22 annis	1526.
D. Petrus Leblond	8 annis	1548.
D. Toussanus Bouchavenne. . .	4 annis	1556.
D. Joannes Dagneau.	8 annis	1560.
D. Nicolas Nourquier	2 annis	1568.
D. Remigius Souillart	3 annis	1570.
D. Jac. Hochel.	3 annis	1573.
D. Joan. le Roy	1 anno	1576.
D. Milesius le Jars.	15 annis	1577.
D. Phil. Vallembert.	2 annis	1592.
D. Christophorus Mosnier . . .	8 annis	1594.
D. Martinus de Bleneau, visitator provinciæ Picardie (2) . . .	16 annis	1602.
D. Aug. Joyeuse, nunc scriba capituli generalis.	3 annis	1618.
D. Anton. Nemon, qui nunc præest eidem Domui.		1621.

Nous compléterons, ainsi, la liste de Dom Marcotte, en ajoutant aux noms des prieurs ceux de quelques procureurs.

* (1) En 1495, frère Jehan Copembergue était procureur du couvent.

* (2) Un acte du 5 février 1613 nous fait connaitre les noms des religieux. Don Martin de Bleneau, prieur Jacques Moreau, vicaire, Jehan Moreau, Adrien Cocquel, Jehan Brillot, procureur, Jehan Musnyer, Jacques Gaudeffroy, Nicolas Du Lot et Florent Boucher (9 religieux). Arch. de Comp. FF. 4.

Prieurs.	Procureurs.
1664 — D. Innocent Le Masson, plus tard général des Chartreux. Il était né à Noyon, en 1628, il fut prieur de 1664 à 1675 (1)	D. Etienne Pinguet. D. Louis le Poivre.
1675 — Etienne Pinguet.	
1676 — D. Joachim le Quenistrol	
1699 — D. Philippe Boituset.	D. Hugues Renevfe.
1729 — D. Juan.	»
1731 — D. Jérôme de Flavigny, mort le 11 mars 1745 à 81 ans.	D. Alexis Dumoulin.
1749 — D. Ignace Bigé.	D. Bernard Maistre.
1756 — D. N. ?	D. Etienne Molière.
1758 — D. N. ?	»
1769 — D. Charles Lenfant.	D. Charles Cambenard.
1778 — D. Ambroise Canelle.	D. Benoist Hemcy.
1784 — D. Gabriel Bruslé.	D. Jacques Guiot.
1786 — D. Gabriel Bruslé avec D. Fr. Duché, coadjuteur.	D. Nicolas Allart.
1789 — D. Simon Barreau avec D. Fr. Duché, coadjuteur.	

Nous avons dit que plusieurs notables personnages avaient eu leur sépulture dans l'Eglise du Monastère, c'est encore à

(1) D. Inn. Le Masson mourut à la Grande-Chartreuse en 1703 et fut inhumé dans la partie du cimetière réservée aux généraux de l'ordre. Une croix de pierre, de modèle uniforme, désigne la sépulture de chacun de ces derniers. Sur celle de D. Inn. Le Masson, on lit ces mots :

OB
R. P.
I. D.
INNO. LE-MASSON.
1703
—
ET. 76
Reg.
28.

Jacques Le Vasseur que nous emprunterons l'énumération suivante :

« La Chartreuse du Mont-Saint-Louis-lez-Noyon, ne manque non plus de ses tombeaux et sépultures de forains ; entr'autres : y ont leurs places : le dit Regnauld, trésorier fondateur, et Agnès sa femme, fondatrice du lieu, tous deux enterrés au milieu du chœur sous la lampe (1300) ; à l'entrée d'icelui, *in ostio*, gist Pierre de Matheny, Queux du Roi Charles IV (1313). Dans la Chapelle de Nostre-Dame, noble homme Louis de Couttes (seigneur de Pimpré), et demoiselle Guillemette de Vatelot, sa femme, bienfaiteurs de la maison. Devant la place ou stalle du Prieur, dans l'église, noble homme Jean de Rouveroy, seigneur de Saint-Simon, où Madame Jeanne de la Trimouille, sa femme, avait aussi ordonné sa sépulture, mais à cause de son décez arrivé en la ville d'Amiens, y fut seulement apporté son cœur. Honorable homme Richard-Germain, citoyen de Noyon, gist au sous-chœur des Convers, avec ses deux femmes, quoique la pierre en marque trois ; Pierre Tiroul de Ham, prêtre, et Nicolas son frère, sont inhumés au préau du Grand Cloistre, auprès d'une croix, lieu par eux désigné : Maître Gilles de Mortecrette, jadis chanoine et trésorier de l'Eglise Notre Dame de Noyon, gist devant le grand autel, sous une lame de pierre (1) ; Simon de May, Chappelain, aussi, de Noyon, gist en la même église : et en l'une de ses chappelles, à costé gauche, le docte et incomparable maistre Charles Bovelles, vivant chanoine du dit Noyon ; dans une autre, Maistre Jean Geuffrin, esleu à Noyon, avec deux de ses fils, Charles et Simon, le premier

(1) Il mourut le 17 octobre 1605 à l'âge de 88 ans, voici son épitaphe :
Virtutum ascendi gradibus, scala que laboris,
Ad Noviomagi munia prima chori
Mortuus ascendi ad montem Brunonis in urna
Hæc scala in cœlum, tronus his Isacidæ.

avocat, qui avoit fait le voyage de Jérusalem, le second qui avoit été receveur des tailles, et maire du dit Noyon. En la nef ou chœur des frères, le sieur de Parthenay, lieutenant du capitaine des chasses de la même ville, avec deux de ses fils sieurs de la Calandre et Cursy. Maistre Raoul Bellin, et Jacques son fils; le premier principal, en son temps, du collège, et mon maistre de classe ; le second avocat, et mon parfait ami, tel que frère, gissent au préau du dit Monastère, par leur disposition testamentaire : *Quorum omnium molliter ossa cubent.* » Le digne annaliste, qui était docteur en théologie, de la Faculté de Paris, doyen et chanoine de Noyon, (1) ajoute : » Je serais importun, si je rapportais par inventaire tous les autres bienfaiteurs de la maison, qui lui ont donné leurs corps après la mort, avec une partie de leurs biens. »

A ces noms ajoutons ceux de : Jean Boutry, chanoine de Noyon, mort en 1406, et Isabelle de Boves, son épouse, dont on peut voir encore aujourd'hui la belle pierre tombale dans le petit cloître à l'entrée de la Chapelle Saint-Louis ; Innocent Le Masson, ancien prieur de la Chartreuse, et plus tard général des Chartreux, mort en 1703, Françoise d'Estourmel, appartenant à l'une des plus grandes familles de Flandre ; Antoine Le Picard chanoine et trésorier de l'Eglise de Noyon, mort en 1701, à 84 ans ; Jérôme de Flavigny, prieur de la Chartreuse, mort en 1745, à l'âge de 81 ans ; enfin B. Sébastien Sicler, mort en 1695, à 76 ans, sur lequel nous fixerons un instant, notre attention.

Sébastien Sicler était né à Rothweil, en Souabe, en 1618 ; il commença à voyager à l'âge de 18 ans, se fit soldat, entra ensuite au service d'un ministre du duc de Bavière, qui le céda au Maréchal de Hocquincourt. Devenu intendant de ce seigneur, il le suivit dans sa campagne de 1650 ; faussement

(1) Il était né à Vimes, près d'Abbeville, et il mourut à Noyon en 1638.

accusé d'avoir dérobé ses bagages, il fut jeté en prison à Péronne, dénué de toutes ressources, il en sort et se rend alors à Noyon. A demi mort de faim, il est recueilli par une femme qu'il rencontre à la Chapelle Notre-Dame-de-Lorette, entre Larbroye (l'Arbroye) et Noyon, où il allait souvent dire ses prières. Il obtint de M. de Baradat, évêque de Noyon, l'habit d'hermite. Les Chartreux du Mont-Renaud édifiés par sa piété, lui offrirent un asile à Larbroye, près de l'église, située alors sur la montagne, en face de la Chartreuse, et isolée des maisons du village. Il y reste 44 ans, partageant son temps entre la prière, la culture d'un petit jardin, la sculpture et le travail du tour sur bois. (1) Il y meurt le 31 janvier 1695 à 76 ans. Les habitants de Larbroye, qui le regardaient comme un saint, ne voulurent pas d'abord se dessaisir de sa dépouille mortelle ; les Chartreux du Mont-Renaud, ses bienfaiteurs, chez les quels il avait voulu être enterré, l'obtinrent enfin, il fut inhumé dans le cimetière des Religieux, situé dans l'angle nord-est du préau du grand cloître. Aujourd'hui, l'ancienne église de Larbroye est détruite, ainsi que l'hermitage de Sicler, quelques pierres éparses en indiquent seules l'emplacement ; la fontaine, qui était à côté de l'hermitage et à laquelle les paysans, ont conservé le nom de Saint-Cler (corruption du nom de Sicler) coule toujours et les restes du Solitaire occupent encore leur place au milieu d'un massif de lilas et d'aubépine un peu à gauche de la maison d'habitation actuelle du Mont-Renaud. (2)

(1) En dehors de leurs devoirs claustraux, les Chartreux, dont Sicler fut certainement l'élève, se livraient aux arts libéraux et aux arts manuels, ils étaient peintres, sculpteurs, graveurs, tourneurs sur bois, etc.. etc. Beaucoup d'églises communales des environs du Mont-Renaud sont encore ornées de boiseries sculptées, de statues en bois, de peintures, provenant des Chartreux. Les tableaux et les dessus de porte en bois sculpté du chœur de la Cathédrale de Noyon proviennent de l'église de la Chartreuse du Mont-Renaud.

(2) La vie du vénérable frère Sébastien Siclair, hermite de l'Arbroye, diocèse de Noyon. Divisée en deux parties, 1 vol. in-12. Lyon, 1698 — le livre est dédié à Mgr François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon.

La Chartreuse eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent la France aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles. Comme Noyon, dont elle partagea les vicissitudes, elle fut successivement ravagée et pillée par les Anglais, par les Bourguignons, par les Espagnols, par les Calvinistes et par les Ligueurs eux-mêmes ; et elle n'était pas plutôt sortie de ses ruines qu'un nouveau désastre lui en infligeait de nouvelles. Henri IV y coucha plusieurs fois, pendant le siège de Noyon en 1593 ; de ce point élevé, il pouvait, en effet, surveiller tout ce qui se passait dans la plaine autour de la place.

Ce ne fut qu'après la mort de ce prince et sous le priorat d'Auguste Joyeuse, que la sainte maison, l'une des plus importantes de l'ordre (1), recouvra le calme et le recueillement de ses premières années. Les prieurs et les procureurs durent alors s'employer à faire rentrer dans le domaine du monastère les biens qui en avaient été frauduleusement distraits ; et ce ne fut pas une petite besogne que de procéder à la confec-

(1) La Chartreuse du Mont-Renaud comptait au nombre des 10 maisons de l'ordre de la province de Picardie.

Voici d'ailleurs quelle était, en 1609, la complète distribution des maisons de l'ordre :

Provinciæ	Gebenensis	15	maisons.
id.	Comitatus	9	...
id.	Aquitaniæ	8	...
id.	Catalauniæ	11	...
id.	Burgundiæ	12	...
id.	Franciæ	18	...
id.	Picardiæ	10	...
id.	Belgiæ (Allem.-Inferioris).	19	
id.	Angliæ	9	
id.	Allemaniæ Superioris.	16	
ip.	Allemaniæ Inferioris, Franconiæ.	15	
id.	Rheni.	11	
id.	Saxoniæ.	9	
id.	Langobardiæ.	12	
id.	Turciæ.	12	
id.	Romanæ.	7	
		193	

(*Albertus Miræus* : Origines Carthusianorum Monasteriorum. Coloniæ 1609)

En 1752, il y avait en France 77 couvents de Chartreux.

tion du nouveau terrier de 1664, en effet, comme nous l'avons dit, il ne fut terminé, qu'un siècle après en 1716.

Au moment de la grande révolution, la Chartreuse du Mont-Renaud était dans un état prospère ; elle comptait six pères et 5 novices, et ses revenus montaient à près de 40,000 livres.

« Au nombre de ces revenus, figurait un droit de prendre annuellement, à l'Ascension, treize vingt livres de cire (260), sur la prévoté de Margny.

« Ce don avait été fait en 1308, par Philippe Auguste, aux religieux et la ville de Compiègne, par suite de l'abandon qui lui avait été fait par ce prince de la prévoté de Margny, se trouvait chargée de l'acquitter, ce qu'elle ne faisait pas sans difficultés, comme nous en voyons la trace dans de nombreuses pièces de procédures, conservées aux archives municipales de Compiègne (FF. 4.).

Le différend portait sur la question de savoir si les treize vingt livres de cire devaient être payées en nature, comme le demandaient les religieux, ou converties en une somme d'argent, qui, d'après un titre de 1323, aurait évalué la livre à 32 deniers parisis (1).

Les gouverneurs et attournés faisaient valoir en 1601, qu'ils étaient déjà obligés de donner sur les revenus de la prévoté de Margny une rente de six vingt livres aux religieuses de Poissy, rente qu'ils payaient exactement et qui dépassait ce que rapportait la prévoté. Ils ajoutaient que, depuis deux cents ans, au moins, ainsi qu'ils en faisaient la preuve (on sait que les registres de comptes ne remontent qu'à 1408), ils avaient toujours payé aux religieux du Mont-Renaud leur rente en argent, à raison de 20 livres parisis, par an.

(1) *Et sic totalis summa ascendit ad viginti tres libras sexdecim solidos cum octo denariis parisiensibus annuatim.* (1)

(1) Mention relevée dans les Griefs des Gouverneurs.

Au cours de l'instance de 1601, les religieux avaient invoqué une sentence du bailli de Senlis, du 6 juillet 1395, qui leur accordait le droit de percevoir leur rente en nature, ou suivant l'estimation qui en serait faite chaque année,

Il faut voir comment, dans leurs *griefs*, les gouverneurs attournés traitent ce document :

« Cette sentence, écrivent-ils, est fort suspecte. Si elle est véritable, il y a deux cens six ans qu'elle est donnée, laquelle néantmoings est aussy fresche que si elle avoit esté escripte deppuis cinquante ans ; et, ce qui la rend plus suspecte est le langage qui se trouve aussi polly comme cèlluy des sentences qui s'expédient à présent. Et néantmoings, les escripts de ceux qui estoient il y a deux cens ans monstrent clairement que le langage estoit tout différend ; …….. tant s'en fault que les chartreux se soient aydés de ceste sentence… Et ce qui est fort considérable pour assurer ***aliquid esse sinistri*** en ceste prétendue sentence, c'est la réticence d'icelle deppuis deux cens ans, ayant affaire à personnes très diligentes et qui ne s'endorment en leurs affaires et conservation de leurs biens.

« Nous n'avons malheureusement pas retrouvé les *griefs* des Chartreux, mais ils devaient énoncer des faits non moins graves, car un arrêt de parlement, rendu le 5 janvier 1602, confirma la sentence du lieutenant du bailli de Vermandois à Noyon et renvoya les parties, en compensant les dépens. » (1)

Essayons maintenant de donner une idée de l'ensemble des bâtiments conventuels, avant leur sécularisation. Nous avons pour cela, indépendamment du petit plan figuré dans le terrier de 1666, deux guides très curieux à étudier ; le premier est un tableau de 1m50c de hauteur, sur environ 1m de largeur, il représente, dans sa partie supérieure, un ange en

(1) Comte de Marsy.

plein vol, tenant un large lambel sur lequel est figuré en perspective, c'est-à-dire à vol d'oiseau, le plan de la Chartreuse. Cet ange plane au dessus d'un vaste paysage au fond duquel on aperçoit Noyon avec ses murailles flanquées de tours, les tours de sa cathédrale, les clochers de ses églises, de ses monastères, et, dans le faubourg d'Oroir, l'antique abbaye de Saint-Eloi ; ce tableau d'une peinture assez médiocre est sans signature, sans date, mais la présence de l'abbaye Saint-Eloi, détruite et ruinée pendant le siége de Noyon, en 1591, lui assure une date antérieure à cette dernière, et on peut en reporter l'exécution au milieu du XVIe siècle.

Le second guide, dont nous parlons, est un tableau, une gouache, de 40 centimètres de largeur, environ, sur 30 centimètres de hauteur au bas de laquelle on lit : *R^do^ in Christo Patri D. Innocentio Lemasson, Cartusiæ majoris Priori, et totius Ordinis Cart. gnli dignissimo hanc professionis suæ domus Noviomensis sua cura et industria ad hanc formam redactæ delinationem D.D.C. cum conventu suo V. Pater D. Stephanus Pinguet, Ejusdem D' Prior, in æternum, gratitudinis monum.* Et dans l'angle à gauche : *Pinxit Novitius Tiro.* (1)

On a vu plus haut qu'Innocent Le Masson ou Lemasson, après avoir été prieur de la Chartreuse de Noyon de 1628 à 1675, devint général des Chartreux en 1675 ; c'est pendant son priorat, c'est-à-dire vers 1650, qu'il fit reconstruire la Chartreuse, telle qu'elle est représentée sur le tableau peint par le novice Tiron.

La maison conventuelle avec ses dépendances, la cour, le jardin et la vigne adjacente qui occupaient le sommet du

(1) Nous donnons une réduction de la gravure faite d'après ce tableau, et faisant partie de la collection de M. de Marsy.

plateau du Mont-Renaud, dominant la plaine environnante de 40 à 50 mètres, avaient une superficie d'environ 17 hectares. Dans l'origine, le monastère était fortifié, son entrée et ses murailles étaient flanquées de tours, et un chemin de ronde les isolait des bâtiments et du grand-cloître.

On pénétrait d'abord dans une première cour, donnant à droite, sur quelques dépendances, et à gauche sur le potager ; au fond, était une haute muraille dans laquelle s'ouvrait l'entrée de la seconde cour ; à droite de celle-ci les communs et les bâtiments d'une ferme dite ferme *d'en haut*, par opposition à une autre petite ferme située au pied de la colline, près du chemin de Passel ; à gauche les jardins et l'église, au fond les bâtiments conventuels. Sur le premier plan, le logis du prieur, celui du procureur, la maison des hôtes, la bibliothèque, derrière l'église, le petit cloître, le chapitre, l'infirmerie, la chapelle Saint-Louis, et enfin le grand cloître avec ses douze cellules réglementaires (1), formant autant de petites maisons, ayant chacune son jardin entouré de murs, et isolé par le chemin de ronde, dont nous avons parlé, de la grande muraille fortifiée de l'extérieur. Au milieu du préau du grand Cloître, on voyait un puits de douze pieds de diamètre, et d'une grande profondeur, qui existe encore, et dont les seaux étaient mis en mouvement par un manége.

Sur la droite, après avoir traversé la cour de la ferme, une avenue conduisait à la porte d'un grand clos, planté en vignes et en arbres fruitiers, qui, vers le midi, couvrait le reste du plateau, et dont les pentes également plantées en vignes dominaient l'ancienne route de Compiègne à Noyon, laquelle, jusqu'au XVII[me] siècle passa au midi et à l'est du Mont-Renaud, au lieu de passer, comme aujourd'hui à l'ouest et au nord.

(1) Chacun des couvents des Chartreux admettait, en outre du prieur, douze pères religieux, en souvenir de Jésus-Christ et des douze apôtres.

Au pied du plateau, et près du village de Passel, était la ferme *d'en-bas*, ainsi appelée par opposition avec la ferme située sur le plateau même, à gauche, dans les dépendances du monastère. Un peu plus loin, au sud, sur la Divette, était un moulin à eau qui dépendait également de la Chartreuse. Elle était approvisionnée d'eau par des conduits, qui y amenaient plusieurs sources de la montagne de Larbroye, dont les pentes plantées en vignes, et dépendant également du monastère produisaient un vin renommé aux environs.

La disposition générale des bâtiments fut respectée, lors des différentes restaurations que subit le monastère. A l'ordre ogival, qui avait jusqu'alors prévalu, on substitua, vers 1670, le plein ceintre surbaissé et l'architecture caractéristique de cette époque, en briques chainées de pierre. Les tours, qui protégeaient l'entrée de la première cour, furent remplacées par une porte monumentale flanquée de deux pavillons au dessus de laquelle on voyait, dans une niche, la statue de Saint-Bruno ; deux autres pavillons remplacèrent les tours d'angle de cette cour, et celle-ci fut aplanie et régularisée.

Les murs, qui séparaient la première cour de la seconde, furent abattus, et firent place à une belle grille, dont les six piliers furent surmontés de vases en pierre ; elle s'appuyait à son extrémité sur les deux autres pavillons d'angle de la première cour. La façade de l'église fut seule mise en rapport avec le nouvel ordre d'architecture, l'intérieur ne subit aucun changement. La troisième petite cour, formée par le bâtiment principal et ses deux ailes en retour, fut convertie en parterre, avec bassin et jet d'eau. Les bâtiments régulièrement ordonnés et composés de deux étages, sur caves, furent couronnés de mansardes engagées dans de vastes tympans à arc surbaissé, tels qu'on en voit encore dans les maisons du XVIIe siècle dans le nord de la France. A l'inté-

rieur du monastère, les cloîtres, les chapitres, le réfectoire, dans lequel les Chartreux ne se trouvaient réunis qu'à certaines fêtes de l'année, furent également restaurés. Aux tours du mur d'enceinte extérieur furent substitués de petits bastions, ou plutôt des angles sortants, munis de jours qui permettaient de surveiller les approches de ce mur.

Telle est représentée la Chartreuse du Mont-Renaud sur le plan du novice Tiron, avec ses cellules et leurs jardins entourant le grand cloître.

Mais une bien plus importante restauration, on peut même dire une entière reconstruction eut lieu au commencement du XVIII[e] siècle ; la chapelle Saint-Louis, qui existe encore dans son entière élégance, fut élevée, sous le priorat de Guillaume de Flavigny, par l'architecte Grattepin, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante, qu'on peut encore lire au-dessus de la porte d'entrée :

Constructi fuit hoc Altar. cura venerandi
P. Domini Hieronymi de Flavigny
hujus Dom. prof. et prior meritissimi
Arte Roberti Grattepin, Reg. Ædif. Archit. et Sculptoris
Anno Dom. M.D.C.C.XXI.

Le petit cloître, et le grand cloître furent également reconstruits ; le petit cloître, d'une admirable élégance, existe encore dans toute son intégrité, mais les arceaux intérieurs du grand cloître n'avaient pas encore été terminés, au moment de la Révolution, ainsi qu'on peut le constater, *de visu*, par les fragments qui en subsistent encore, à demi cachés dans un massif, à gauche de l'habitation principale. Ces fragments, tels qu'ils sont, forment un motif très pittoresque, qui a tenté le crayon d'un habile dessinateur, Eugène Ciceri (1).

(1) Vue reproduite dans le *Moniteur des Arts*.
Il existe aussi, dans le *Voyage pittoresque de la France*, de Née et Tavernier, une vue du Mont-Renaud, donnant l'aspect pittoresque du pays, mais sur laquelle on distingue à peine les bâtiments.

HARTREUSE DU MONT-RENAUD

Biache

Berleu

PERONNE
III Jx. 50 Verg.es

40 Jx. 58 Ver.es Esterpigny

Somme

Vermand

Rivière de

HAM

Riv. de Somme

S.T QUENTIN

Faucourt
68 Sest. 27 Verges

Cugny

aumont
15 Sest. 36 Ver.es

MESURES

Journal	30 ares
Seſtier	38 ares
Faux	mesure pour les prés ?

LA FÈRE

Rivière d'Oyse

Erhard sculp. et lith.

Les réparations ou reconstructions qui eurent lieu au XVIII[e] siècle témoignent de la richesse et de l'importance qu'avait encore la Chartreuse du Mont-Renaud au moment de la grande Révolution (1).

Mais la dernière heure allait sonner pour l'antique monastère, un jour vint où des envahisseurs bien autrement redoutables que les Anglais, les Bourguignons, les Espagnols et les Calvinistes, se présentèrent à ses portes, et, au nom de la Loi et de la Nation, dispersèrent ses pieux habitants, livrèrent à l'encan, ou au marteau des démolisseurs, ses richesses et ses bâtiments. Ce qui en restait, quoique mutilé et défiguré, fut sauvé par un homme de goût et un esprit éclairé, M. Boileau de Maulaville, ancien syndic de Chauny, qui en fit l'acquisition en 1790. L'église avait été entièrement détruite, ainsi que le grand cloître avec ses cellules, et le chapitre, leur emplacement fut converti en massif et en pelouses. Le principal bâtiment, et ses deux ailes en retour, furent réparés et appropriés à leur nouvelle destination d'habitation bourgeoise. Les deux grands cadrans solaires placés en regard l'un de l'autre, sur les faces latérales des ailes furent réparés.

Aujourd'hui, on lit encore sur celui qui regarde l'Orient :

Te mane laudamus Carmine,
Ultima latet !

Sur celui qui regarde l'occident :

Te deprecamur vespere
Ultima time !

(1) Voici ce que dit L. Denis, dans son livre *Le Conducteur Français*, Paris, in-8°, 1777, à l'article Mont-Renaud : C'est un monastère considérable ; les bâtiments sont immenses ; Les Religieux y jouissent d'une vue unique dans une vallée qui s'étend à plus de huit lieues au levant, arrosée par la rivière d'Oise, on y voit Chauny, ville à 5 lieues. Le moulin de Rouy est un peu à sa gauche, il est au sommet d'un pareil tertre que le Mont-Renaud. La Fère est à trois lieues plus loin ; Saint-Gobain est à sa droite, dans les bois que l'on aperçoit ; au sud-est on voit Blérancourt, et plus loin Coucy-le-Château : au sud ou midi, la vue s'étend encore le long du bassin de l'Oise, jusqu'à la Forêt de Compiègne qui borne l'horizon.

Une des curiosités de la demeure actuelle, sont les caves qui s'étendent sous la cour, d'une aile à l'autre. Dans celle de gauche, à laquelle on accède par les cuisines, une porte donne sur un escalier à pic d'une quarantaine de marches, il aboutit à un souterrain d'une longueur de 30 à 40 mètres au fond duquel s'ouvre une porte qui donne sur le puits du grand cloître dont nous avons parlé. C'est par ce puits et cette porte que l'on emmagasinait, du dehors, les pièces de vin ou de cidre, dont les chantiers existent encore sur toute la longueur de ce souterrain.

Lorsque les débris qui jonchaient le sol eurent été enlevés, M. Boileau de Maulaville fit planter le plateau et l'ancien clos d'une grande quantité d'arbres exotiques et d'agrément, qui en firent, bientôt, un parc délicieux. M. Boileau de Maulaville aimait les livres, il réunit dans sa bibliothèque bien des épaves curieuses de l'ancienne bibliothèque du Couvent, des livres, des manuscrits même qu'il recueillit à Chauny, à Noyon et dans les environs.

Aujourd'hui encore, la bibliothèque du Mont-Renaud jouit d'une certaine estime parmi les érudits ; elle a été le but de plus d'un pélerinage bibliographique. C'est là que M. l'abbé Muller a fait la découverte d'un précieux antiphonaire du neuvième siècle, dont il a donné la description dans le Tome V du *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*.

En 1848, le Mont-Renaud passa entre les mains de M. de Boulancy, ancien officier d'état-major, qui avait épousé, en premières noces, une des filles de M. Boileau de Maulaville. Marié depuis à la fille du marquis d'Escayrac de Lauture, ils y continuent, avec leurs enfants, les traditions de large hospitalité et de bienfaisance, qui, depuis près de sept siècles, ont fait aimer et respecter dans la contrée le nom du *Mont-Renaud*.

HOUDENCOURT

SEIGNEURIE & PAROISSE

PAR M. L'ABBÉ MOREL, MEMBRE TITULAIRE (1).

DEUXIÈME PARTIE

LA PAROISSE D'HOUDENCOURT

CHAPITRE PREMIER

LE PRIEURÉ

101. *Sa fondation.* — Le prieuré d'Houdencourt fut, selon toute vraisemblance, fondé au XII[e] siècle par un seigneur du pays. Peut-être un sire d'Houdencourt, partant pour la croisade, voulut-il attirer ainsi la protection du ciel, sur lui et sur sa famille. Il n'eut d'ailleurs fait en cela qu'imiter les seigneurs du voisinage. Vers le même temps, le sire de Fresnoy établissait une communauté de bénédictins dans ses domaines (2); le sire de Fayel dotait le prieuré de Pieumelles (3) et l'abbaye de Monchy-Humières (4). Toujours est-il, qu'en 1251, il y avait à Houdencourt des religieux de l'abbaye de Charroux (ordre de St-Benoit, diocèse de Poitiers). En cette année, le prieur d'Houdencourt et celui de Fresnoy, le maire de Fresnoy, et un nommé Albéric Poictevins furent dénoncés au pape Innocent IV, comme ayant maltraité un moine de Saint-Corneille, appelé Pierre.

(1) Voir t. IV, p. 43.

(2) *Graves.* Statistique : Estrées-St-Denis, p. 41.

(3) Abbaye de Valsery, ordre de Prémontré, commune d'Arsy (Oise, — Arch. Nat. K 27, n° 35 bis.

(4) Religieuses de l'ordre de Citeaux. — *Delettre.* Hist. du diocèse à Beauvais, t. II, p. 294.

Le pape prit la défense du religieux offensé. Par bref donné à Pérouse, le 10 des calendes de juillet (22 juin) 1251, il excommunia les coupables et chargea l'abbé de St-Remy de Reims de fulminer la sentence. (1) L'amende honorable ne dut pas se faire attendre.

Les *Olim* du parlement de Paris font deux fois mention du prieur d'Houdencourt à la date de 1298. Voici les textes :

« Le prieur de Hodincourt dépendant de Charroux tient à rente annuèle la mote et molin de Basincourt du seigneur dudict Basincourt. » (2)

« En l'arrest du prieur de Hodencourt appert que à Beaumont-sur-Oyse les hommes (les possesseurs de fiefs) jugeaient. » (3)

Le prieuré avait pour titulaire ou patron St-Nicolas, évêque de Myre. Il en portait le nom (***Prioratus sancti Nicolai de Houdencort***). L'église conventuelle n'était autre que l'église paroissiale qui existe encore. Le monastère situé tout près de là, au midi, dut être démoli longtemps avant le XVI[e] siècle. Le papier terrier de 1605 (4) le décrit, comme terrain mis en culture, sans faire mention des anciennes constructions :

« Ung arpent et demy de chanvrière apartenant au prieur de Haudencourt, tenant d'un costé à Pierre de Laïens, d'autre au cymetière prœsbitaire et à la grande rue, d'un bout audit de Laïens, d'autre à la rue de la Fontaine, prisé IIII[xx]X livres. »

Le prieuré communiquait avec l'église au moyen d'une porte, aujourd'hui murée, donnant accès dans la chapelle de Saint-Nicolas. C'est dans cette chapelle que devait se faire l'office conventuel.

(1) Cartulaire de l'abbaïe roïale et impériale de St-Corneille de Compiègne. Arch. Nat., Sect. hist. LL 1623. Ch. XCIV p. 136. — Pièces justif. n° I K.

(2) *Actes du Parlement de Paris*, t. I. Restitution d'un volume des *Olim* n° 921 p. 462, et renvoi D 39 v°.

(3) *Ibid.* N° 921, p. 462, et renvoi D 143.

(4) Fol. 9, v°. — Arch. du chât. de Fayel.

L'historien du Beauvaisis, Louvet, (1) nous apprend que la taxe papale, pour le prieuré d'Houdencourt, était vers 1630 de 50 livres et la taxe royale de 23 livres, 12 sols, six deniers. (2) Les mêmes redevances sont inscrites au pouillé de l'évêché de Beauvais de l'an 1405. Il y est dit en outre que, d'après des lettres de l'an 1244, conservées au trésor de l'évêché, le prieur ne payait à l'évêque que 40 livres, *pro procuratione*, c'est-à-dire comme droit pastoral pour la visite épiscopale. En 1707, les décimes ordinaires étaient de 23 livres, 13 sols, six deniers. Quant aux décimes ordinaires et extraordinaires réunies, elles se montaient à 39 livres, 19 sols, 3 deniers. (3)

Au commencement du XVII[e] siècle, le prieuré possédait 100 arpents, 56 verges, un quart, de domaine (38 hect. 59 a. 13 c.), dont 88 arpents, 37 verges et demie (33 h. 89 a. 91 c.) de terre labourable ; 7 arpents de bois (2 h. 68 a. 13 c.) ; et 5 arpents 18 verges, 3 quarts de pré (2 h. 01 a. 09 c.). Ces biens étaient alors estimés 3051 livres 5 sols tournois (4) et ne payaient ni cens, ni surcens. Ils étaient affermés 200 livres en 1618. (5).

(1) Hist. et Antiquités du pays de Beauvoisis, 1631, t. I, p. 117.

(2) Taxe papale, impôt que percevait le pape sur les revenus tant du clergé que des monastères. — Taxe royale, décimes que levait le roi. Les décimes se divisaient en décimes ordinaires, quasi annuelles, et décimes extraordinaires, qu'on payait environ tous les cinq ans.

(3) *Pouillé de l'évêché de Beauvais*, 1707, ms. du cabinet de M. Mathon de Beauvais p. 227 et 556. — Ce pouillé rappelle les principales indications de celui de 1405.

(4) Papier terrier de 1605. (Arch. du chât. de Fayel). En 1550 un arpent de pré se vendait 35 livres tournois. En 1605 on l'estimait 36 livres ; l'arpent de bois valait 40 livres et l'arpent de terre labourable de 27 à 32 livres tournois. Les prés et les bois sont estimés aujourd'hui 800 fr. l'arpent. Les prix extrêmes sont 600 et 1200 fr. La terre labourable vaut au prix moyen 1500 fr. l'arpent, avec des prix extrêmes de 800 fr. et 3000 fr.

(5) Pouillé de 1707, p. 227.

La propriété ne comprenait plus en 1764 que 72 arpents, 3 huitièmes de verge (27 h. 57 a. 95 c.), dont 68 arpents, 19 verges un huitième (26 h. 14 a. 31 c.) en terre labourable, et 3 arpents 56 verges un quart (1 h. 43 a. 64 c.), en pré (1). Il faut toutefois y ajouter 18 mines, 20 verges (5 h. 75 a. 79 c.) de terre, au territoire de Chevrières. (2) Le prieur percevait les grosses dîmes (3) dans la paroisse, mais il devait payer une pension au curé.

Quand le monastère d'Houdencourt cessa-t-il d'être habité par des religieux? Nous ne saurions le dire d'une manière précise. Les fréquentes incursions des anglais, dans tout le pays compris entre Creil et Compiègne, pendant le XIVe siècle, ne furent sans doute pas étrangères à l'abandon du couvent. Alors de régulier, ce prieuré devint séculier ou simple. On en pourvut un ecclésiastique, qui en administra

(1) Terres labourables : 2 arpents et demi, à la ruelle Digot ; 3 quartiers, près de la rue d'En-Haut ; 16 arp., 33 verges, au-delà des Bois ; 1 arp. à la Terrière ; 1 arp. au-dessus de la Terrière ; 2 arp. et demi-quartier, à la voirie de Sacy ; 1 arp. à la Franche-Mare ; 7 quart. au chemin d'Houdencourt à Bazicourt ; 1 arp. et demi, au Cornolier ; 7 arp. et 3 quart. à la Fosse-Ouzée ; 56 verges, un quart, au chemin de Compiègne ; 7 quart. à l'Epinette ; 3 quart. 3 v., au chemin d'Houdencourt à Chevrières ; 5 arp. 3 quart. près du chemin d'Hermont ; 25 v. au chemin d'Hermont ; 5 quart., près du bois d'Hermont ; 11 arp. et demi, au champ de Biche ; 6 arp. au chemin Prâleu ; 4 arp. 23 verges un quart, aux Grands-Arbres.

Prés : 3 arp. au-delà des Bois. (Papier terrier de 1794, *passim*. Arch. du chât. de Fayel).

Antoine Monnet tenait ces terres à bail du prieur en 1761. Il paya en son nom, le 27 septembre de cette année, à Jean Delannoy, marguillier, la somme de huit livres, prix de quatre livres de cire, destinées à la chapelle de Saint Nicolas. (Registre des comptes de fabrique).

On appelle encore aujourd'hui *le Champ du Prieur* ou *le Prieuré* un champ situé entre le Marais et la rue des Bois, en face du moulin.

(2) Le revenu en était évalué à 166 livres en 1790. Cadet Monnet, alors fermier de ces biens, les avait sous-loués à Jean Didelet (Matrice cadastrale de Chevrières, 1791).

(3) Les dîmes furent affermées de 1702 à 1717 à Sulpice Legrand et à Marguerite Vielle sa femme. (Registre de catholicité).

les biens à son profit, et en remplit les charges. (1) Il devait faire célébrer chaque semaine deux messes basses. En sa qualité de gros-dîmeur, il était tenu de fournir les livres liturgiques pour les offices de la paroisse. Mais, comme il ne résidait pas, ces deux charges étaient souvent oubliées, surtout lorsque le prieuré fut tombé en commende. Alors l'évêque intervenait. Dans sa visite pastorale du 20 juin 1644, Augustin Potier ordonna que le revenu du prieur serait saisi, s'il ne s'acquittait pas exactement de ses obligations. (2)

Le prieur nommait à la cure. (3) Il pouvait avoir de la sorte une influence marquée dans l'administration spirituelle de la paroisse, mais on ne l'y voyait jamais. Son prieuré n'était qu'un bénéfice, un revenu. Il en usait sans nul souci du bien qu'il avait mission de faire au village. Ainsi faisaient tous les abbés et prieurs commendataires que le gouvernement, l'autorité laïque, substituait aux abbés et prieurs réguliers, en vertu des concordats sans doute, mais au grand détriment de l'Eglise qui en gémissait.

102. Prieurs. — Voici les noms de quelques prieurs commendataires conservés dans les actes du temps :

François de Roquencourt (1610).

Henri Richer (1618-1644) (4).

François-Augustin de la Briffe de Ponsan, prêtre, docteur en théologie, vicaire général et official de Jérôme de la Mothe-Houdencourt, évêque de Saint-Flour, était prieur de

(1) Cet ecclésiastique ne prenait possession du prieuré, qu'après avoir reçu de l'abbé de Charroux ses lettres de provision.

(2) Pouillé de 1707 p. 227 et 556. — *Loucet.* Hist. et Antiq. du Beauvoisis, t. I, p. 117.

(3) *Loucet.* Hist. et Antiq. du Beauvoisis t. I, p. 121.

(4) Pouillé de 1707 p. 227 et 556.

Notre-Dame-des-Ports-Loupiac et de Saint-Nicolas d'Houdencourt en 1686 (1).

Pierre Lepaige, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de l'église collégiale du Saint-Sépulcre de Paris, était prieur commendataire d'Houdencourt en 1715 (2).

Léon-Armand Desmiers d'Archiac de Saint-Simon, prêtre, ancien maître de l'oratoire de Monsieur, frère du Roi, était prieur commendataire d'Houdencourt en 1781 (3). Il se fit représenter, à l'assemblée générale des trois ordres, à Senlis, le 11 mars 1789, par Jean Lucotte, chanoine de l'église de Senlis (4). Me Leclerc, notaire à Pont-Sainte-Maxence fit, en son nom, le 20 mars 1790, la déclaration de tous les biens du prieuré, devant la municipalité d'Houdencourt (5). C'était la fin du prieuré.

(1) Muni de pleins pouvoirs, il signa le 26 décembre 1686 la donation que l'évêque de Saint-Flour faisait à son neveu Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, des terres et seigneuries de Fayel, Rucourt, Chevrières, etc. (Arch. du chât. de Fayel).

(2) Maître Pierre Lepaige fut, le 28 avril 1715, parrain de Pierre-Georges-Nicolas Maréchal, fils de François Maréchal et de Marguerite le Grand, et petit-fils du fermier de son prieuré. (Registre de catholicité d'Houdencourt).

(3) Il avait pour garde-chasse, à Houdencourt, en 1781, Antoine Yvorel. (Registre de catholicité).

(4) Le Beauvaisis, le Valois, etc. en 1789 par *Gustave Desjardins*, dans l'Annuaire de 1867, p. 349.

(5) Registres municip. 1er vol.

CHAPITRE SECOND

LA CURE

103. Administration; revenus. — La cure d'Houdencourt faisait autrefois partie du doyenné de Pont-Sainte-Maxence, archidiaconé de Breteuil, diocèse de Beauvais, et le curé était à la nomination du prieur. Aujourd'hui la paroisse est sous la juridiction spirituelle du curé de Chevrières, doyenné d'Estrées-Saint-Denis, archiprêtré de Compiègne, archidiaconé de Noyon. Dépossédée à la révolution de son titre de cure, qu'elle avait de temps immémorial, elle a été annexée à la paroisse de Chevrières après le concordat. Son église est restée sans titre jusqu'en 1866. Le conseil municipal avait bien demandé son érection en chapelle, le 7 février 1846, promettant de donner annuellement 300 francs au chapelain et 100 francs à la fabrique, mais sa proposition fut rejetée. Une nouvelle demande fut faite à la mort de Charles, marquis de Villette, qui a, par testament, fondé une messe par an à perpétuité en l'église d'Houdencourt, pour le repos de son âme. Il fallait un titre pour accepter le legs. Un décret impérial du 8 septembre 1866 érigea l'église en chapelle de secours.

Les biens et revenus de l'ancienne cure consistaient, au XVIIe siècle, en un presbytère et son jardin, le tout assis sur un quartier (9 a. 57 cent.) de terre, près de l'église, à l'angle formé par la rue des Bois et celle de la Fontaine (1); les menues et vertes dîmes de toute la paroisse ; 10 arpents

(1) La maison et enclos du prœsbitaire contenant ung quartier, tenant d'un costé au cymetière, d'autre à la rue de la Fontaine, d'un bout par devant sur la grande rue et par derrière à la cymetière du curé. Le fond prisé XX l. t., et la superficie et bastiment IIII^xx l. t.

46 verges 7 huitièmes (4 hect. 06 a. 98 cent.) de terre labourable; 1 arpent (38 a. 30 c.) de pré; cinq quartiers (47 a. 89 c.) de bois ; un quartier (9 a. 57 c.) de riez ou friche; ce qui formait au total 13 arpents 28 verges, un huitième (5 hect. 12 a. 32 c.) prisés 519 livres et payant aux seigneurs du lieu un cens de 7 deniers tournois et 21 deniers parisis, autrement dit 2 sols, 9 deniers et une obole tournois (1).

Ce domaine s'accrut d'année en année. En 1764 il était de 19 arpents, 16 verges, un huitième de verge (7 hect. 36 a. 03 c.) dont un arpent 58 verges (67 a. 93 c. pour le presbytère et ses dépendances; 14 arpents 42 verges et demie (5 hect. 57 a. 97 c.) de terre labourable ; 2 arpents 9 verges 3 huitièmes (81 a. 40 c.) de pré ; et 3 quartiers (28 a. 73 c.) de bois taillis (2).

Le gros ou pension que le prieur gros-dîmeur payait au curé, était vers 1750, de 400 livres (3). En y ajoutant le produit approximatif de la location des biens, 180 livres et des menues dîmes, 70 livres, on peut estimer le revenu de la cure environ 650 livres, ou 1950 fr. de notre monnaie, non compris le casuel. Le curé devait là-dessus entretenir le presbytère, acquitter le cens et payer 4 livres 4 sols 6 deniers de décimes, au roi, quand la réunion des décimes extraordinaires aux décimes ordinaires ne portait pas la somme

(1) Papier terrier de 1605, *passim*.

(2) Terres labourables : 3 quartiers, près de la rue d'En-Haut; un demi-arpent, au chemin de Saint-Martin ; 44 verges et demie, au chemin d'Houdencourt à Bazicourt ; trois quartiers, aux Epinières ; 5 quartiers, aux Longues-Vignes; un arpent, au champ de Biche ; 3 arpents, 3 quartiers, au chemin Prâleu ; 3 quartiers, aux Grands-Arbres. — Prés : un arpent, 3 quartiers et demi, dans la prairie au-delà des Bois ; un quartier, aux Warus. — Bois taillis : 3 quartiers, aux Esquillons.

(Papier terrier de 1764 ; Arch. du chât. de Fayel).

(3) Etat des cures et paroisses du diocèse de Beauvais, 1750 ; ms. de la biblioth. de M. le Mareschal, de Beauvais, p. 23.

à 6 livres 14 sols 9 deniers. La taxe papale, qu'il fallait solder en outre, était de 15 livres. Des lettres de l'an 1244, conservées jadis au trésor de l'évêché, fixaient à 40 sols le droit que l'évêque percevait pour sa visite (1).

Le presbytère, vendu par la Révolution, a été racheté vers 840 par la municipalité, qui l'a converti en école communale.

104. Les Curés — Les pouillés et les registres des actes religieux nous font connaître la plupart des curés d'Houdencourt depuis l'an 1579.

1579. *Pierre David.* Une sentence de l'officialité de Beauvais condamna, le 30 août 1579, Guillaume Barbaut à payer à Pierre David la dîme du blé, à raison de 8 du cent (2).

1607. *Henri Caullier.* Il vint baptiser à Chevrières, le dimanche 22 juillet 1607, fête de Sainte-Madeleine, Anthoinee Personne, fille de Jehan Personne et de Françoise le Couvreur, ayant pour parrain Anthoine le Couvreur, curé de Chevrières, son oncle (3).

1609. *D'Ambreville.*

1610. *Pierre Mazier*, du diocèse de Soissons, donna sa démission de curé au mois de décembre 1610 (4).

1610. *François Defféré*, du diocèse de Beauvais, fut présenté à René Potier, évêque de Beauvais, par François de Roquencourt, prieur commendataire, lorsque Pierre Mazier eut résigné sa cure, le 21 décembre 1610 (5).

(1) Pouillé de 1405 et 1707 p. 556 ; — *Loucet*, Hist. et Antiq. du Beauvoisis, 1631, t. I, p. 121.

(2) Pouillé de 1707 p. 556.

(3) Registre des actes religieux de Chevrières.

(4) Pouillé de 1707 p. 556.

(5) *Franciscus de Roquencourt, prior commendatarius prioratus S. Georgii de Haudencourt.* . . . .

Dilectum nostrum Franciscum Defféré, presbyterum Belcacensis diœcesis, tanquam sufficientem et idoneum ad hujus modi parochialem ecclesiam



1618. *Nicolas François.* Visite pastorale d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, le 10 mai 1618.

1625-1660. *Noel de Longatte.* Une sentence de l'officialité diocésaine condamna, le 18 juin 1628, Guillaume Delattre à s'acquitter envers Simon Roger, fermier des grosses et menues dîmes. — Visite pastorale d'Augustin Potier le 20 juin 1644 (1).

1660 — avril 1673. *Jehan Hersen,* neveu ou cousin de Jehan Hersen, curé de Chevrières. Jehan Hersen se plaignit au présidial de Beaumont-sur-Oise du mauvais état du presbytère d'Houdencourt. Il en obtint, le 11 janvier 1667, une sentence qui condamnait les habitants à construire un presbytère, ou à donner 39 livres de loyer, et à payer les frais. Toute la paroisse fut convoquée, le 18 août 1669. Jehan Hersen lui notifia la sentence du présidial, puis traita l'affaire à l'amiable. Il fut convenu qu'on donnerait au curé 150 livres et qu'on ne parlerait plus de la précédente condamnation. L'accord fut ratifié, le 8 septembre suivant, par Anthoine I[er] de la Mothe-Houdencourt (2).

Jehan Hersen desservit la paroisse de Chevrières depuis le

S. Georgii de Haudencourt tenendum, regendum et gubernandum, harum tenore litterarum nobis præsentamus. . . . .

Datum et actum apud Compendium, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo, die vigesima prima mensis decembris post meridiem, præsentibus ibidem discretis viris, magistris Johanne Vilain, et Guidone Pelletier, presbyteris, apud Compendium respective commorantibus, testibus ad hœc vocatis et rogatis, in minuta, penes discretum virum Franciscum Leclercq, clericum ejusdem diœcesis Belvacensis Compendii degentem, reservata, nobiscum signatis.

Lettres scellées du sceau du prieur d'Houdencourt. Ce sceau représente un écu chargé d'un chevron accompagné en chef d'une étoile entre deux branches d'olivier posées en pal, et en pointe d'un croissant. L'écu est entouré de deux branches de laurier liées par le bas. (Arch. de l'officialité diocésaine, au palais de justice, à Beauvais).

(1) Pouillé de 1707, p. 556.

(2) Pouillé de 1707, p. 556.

1625 - 1658

1713 - 1754

1660 - 1673

1754 - 1773

1675 - 1683

1773 - 1780

1684 - 1697

1780 - 1793

1698 - 1710

1803 - 1812

1710 - 1712

SIGNATURES DES CURÉS D'HOUDENCOURT

24 novembre 1668 jusqu'au 26 janvier suivant (1). Au mois d'avril 1673, il était curé du Grand-Fresnoy. Il y mourut le 30 mai 1680 (2).

1675 — novembre 1683. *Louis de la Mothe.*

Janv. 1684 — déc. 1697. *Jacques Machue.*

Janv. 1698 — sept. 1710. *Simon Phlipet.* Il mourut à Houdencourt le 8 septembre 1710. Son corps fut inhumé dans l'église, le lendemain.

Sept. 1710 — 30 avril 1712. *Ruau.*

Avril 1712 — mars 1713. La paroisse fut desservie par L. Degerelme, curé de Sarron, J. Brocard, curé de Bazincourt, Vuatrin et F. Frion pendant un an.

Mars 1713 — 1754. *Gilles Masselin.* Au baptême de Philippe Duvivier, le 15 octobre 1715, il renvoya le parrain qu'on lui présenta, parce qu'il n'avait pas rempli son devoir pascal.

Le 2 septembre 1731, bénédiction de la moyenne cloche nommée Marie-Louise par Louis-Charles comte de la Mothe-Houdencourt, grand d'Espagne de la première classe, etc. et par Marie-Magdeleine-Françoise-Gabrielle Maignart de Bernières, épouse d'Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, maréchal des camps et armées du roi, etc., en présence de Gilles Masselin, curé d'Houdencourt, Claude Louet, curé de Saint-Martin-Longueau, Pierre-Jean Porquer, curé du Grand-Fresnoy, Charles Michel Labesse, curé de Longueil-Sainte-Marie, D. Villain, sous-prieur du Grand-Fresnoy.

Le 1er janvier 1740, Gilles Masselin se plaignit de ne pouvoir se procurer en temps convenable les registres paraphés, destinés aux actes de baptêmes, mariages et sépultures, parce

(1) Registre de catholic. Chevrières.

(2) Reg. de catholic. Grand-Fresnoy.

qu'il les fallait prendre à Beaumont, chef-lieu du bailliage, situé à 9 lieues d'Houdencourt. Sa réclamation fut admise, et le bailli fut prié d'autoriser le juge royal de Pont ou celui de Saint-Pierre-Pompoint à remplir les formalités légales.

Gilles Masselin se démit de sa cure en mars 1754 et mourut deux ans après, le 18 février 1756, à l'âge de 79 ans. Son corps fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, en présence de Louis Lequen, curé du Plessis ; Mignon, curé de Sarron ; Jean-François Garreau, curé de Sacy-le-Petit ; Jacques Rinuy, curé de Bazincourt ; Pierre Masselin, marchand de bois à la Boissière, frère du défunt ; Madeleine Masselin, veuve de Lucien Prévost, demeurant à Balagny, sœur du défunt ; Nicolas le Page, garde du roi en la prévôté de France ; Thomas Gérin, de Sacy-le-Petit, neveux du défunt ; Mansart d'Ully-Saint-Georges, son fidèle domestique. Gilles Masselin laissa par testament aux pauvres 300 livres qui furent conformément à ses intentions distribuées par les marguilliers dans les années 1756, 1757 et 1758.

Près de sa tombe, on mit l'inscription suivante peinte sur bois:

A. M. D. G.

Cy git et repose le corps de feu Messire Gilles Masselin, qui pendant sa vie se distingua non-seulement par une piété solide envers Dieu, mais aussi par la pureté de ses mœurs et par son zèle pour les peuples qui lui furent confiés. Il mourut âgé de 79 ans, après avoir gouverné pendant XLV ans cette église, à qui il procura tant par son attachement que par ses bienfaits de quoi subsister et fournir à la célébration des Saints Mystères. Il se déclara aussi en mourant le père des pauvres, à qui il fit distribuer un secours assez honnête. N'oubliez pas, âmes chrétiennes, de prier Dieu pour le repos de son âme.

Requiescat in pace.

L'état des cures et paroisses du diocèse de Beauvais vers 1750 nous apprend qu'alors Houdencourt comptait 70 communiants.

Mars 1754 — 10 mai 1773. *Augustin Dufresne* précédemment curé de Bazincourt, qu'il continua de desservir jusqu'au mois de septembre 1754.

Le 18 juillet 1762, bénédiction de la grosse cloche nommée Louise-Thérèse par Joachim-Valéry-Thérèse-Louis-Rouault de Gamaches, représenté par Nicolas-Joseph Saison, ancien officier chez la reine ; et par Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, veuve de Louis-Charles comte de la Mothe-Houdencourt, maréchal de France, grand d'Espagne de la première classe, etc., représentée par Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt, grande d'Espagne de la première classe, marquise de Gamaches ; en présence de Louis-Nicolas Sauvage, curé de Longueil-Sainte-Marie et doyen de Coudun, Jean-François Hallot, curé de Chevrières, Jacques Rinuy, curé de Bazincourt et d'Augustin Dufresne, curé d'Houdencourt.

Le dimanche 10 mars 1771, assemblée des notables de la paroisse. On y décide que le cimetière sera fermé par une porte soutenue de deux piliers en pierre de taille, afin d'empêcher les animaux de venir dégrader les tombes.

14 mai 1773 — 23 juin 1780. *De Launay*. Il publia en juillet 1776 la lettre de Buicey, procureur du roi, au bailliage de Beaumont, notifiant la déclaration du roi, en date du 10 mars, par laquelle défense était faite d'inhumer dans les églises paroissiales d'autres personnes que les curés, patrons, fondateurs et seigneurs hauts-justiciers.

Le 22 juin 1777, visite pastorale de François-Joseph de la Rochefoucault, évêque de Beauvais. Il ordonna de faire dorer entièrement le *soleil* ou *ostensoir* pour l'exposition so-

lennelle du Saint-Sacrement ; ce qui fut exécuté en 1780, avec une somme de 100 livres léguée par Mlle Julienne-Françoise Rabillon.

6 septembre 1780. — 26 novembre 1793. *Pierre-Paul Vaconsain*. Le 15 janvier 1790, il fit devant les officiers municipaux la déclaration des biens et revenus de la cure et de la fabrique.

Dans la nuit du 23 au 24 février 1790 des voleurs pénètrent dans la sacristie par une fenêtre dont ils brisent les barreaux de fer, forcent deux armoires, prennent un ostensoir en argent doré, haut de 40 à 50 centimètres ; une custode en argent pour le saint viatique ; les boîtes aux saintes huiles en métal blanc ; le calice et la patène ; le ciboire du tabernacle, dont ils répandent les saintes hosties sur l'autel. M. Vaconsain informa le prieur d'Houdencourt, Léon-Armand-Desmiers d'Archiac, de ce vol sacrilège, et le pria de lui venir en aide pour le réparer, lui rappelant que la fabrique ne possédait que 50 écus de rente.

Le 15 juillet 1790, M. Vaconsain prêta le serment civique.

Le 23 janvier 1791, à l'issue de la messe, en présence du maire et des officiers municipaux, il fit le serment de veiller avec soin sur sa paroisse, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, le 24 août 1790. C'était le premier pas dans la voie des humiliations. La peur, hélas ! lui en fit faire bien d'autres.

Le 2 janvier 1792, le district de Compiègne envoya pour l'église une chape et 4 chasubles, deux draps, une nappe, deux amicts, 12 purificatoires et 3 cordons. Pierre-Jean-Nicolas de Grandmaison, intendant du château de Fayel, avait déjà prêté un calice.

Le 23 septembre 1792, M. Vaconsain renouvelle son ser-

ment d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté ainsi que l'égalité ou de mourir en la défendant.

Le 28 octobre 1792, saisie, au nom de la loi du 20 septembre précédent, par le maire Philippe Becquerelle, accompagné de trois officiers municipaux et de trois notables, des registres des actes de baptêmes, mariages et inhumations. Ces registres au nombre de 117 et commençant à l'an 1675 (1) furent remis à Nicolas le Page, cultivateur, greffier de la commune. Houdencourt les possède encore.

Le 20 septembre 1793, descente de deux cloches à la requête de Blanchard, Foulon, Labry, Bourset, Croiset, Boulay et Sylvain Lay, charpentiers de Compiègne, envoyés par le district avec des pouvoirs datés du 11 septembre précédent. Foulon et Labry prirent la moyenne cloche, fondue en 1731, ayant 2 pieds 8 pouces (0,87 c.) de hauteur comme de diamètre, portant pour marques un soleil avec le saint nom de Jésus et une cloche avec un demi-soleil ; et la petite cloche haute d'un pied 10 pouces (0,60 c.) sur 2 pieds quatre pouces et demi (0,77 c.) de diamètre, ornée d'une inscription en lettres gothiques, d'une croix, d'une sainte Vierge et d'un saint Éloi.

Le 29 octobre 1793, sur la réquisition des administrateurs du district de Compiègne datée du 26 du même mois, on enleva de l'église tous les objets de cuivre, savoir : un christ, deux croix, une lampe avec ses chaînes, un encensoir avec sa navette, 16 chandeliers, un bénitier avec son goupillon, un plateau, un instrument de paix, un ostensoir et le coq du clocher, ce qui fit un poids de 55 livres.

(1) Une copie des actes religieux d'Houdencourt de 1612 à 1675 est conservée au greffe du tribunal civil de Compiègne. Il y manque toutefois les années 1613 et suivantes jusqu'à 1617 inclusivement, 1619 et suivantes jusqu'à 1642 inclusivement, 1644, 1645, 1651, 1652, 1653, 1659 et 1674.



Le 18 novembre suivant, nouvelle réquisition de métal. On enleva le calice et la patène prêtés par la maison de Fayel, une chasuble en drap d'or, les vases aux saintes huiles, une cuvette en plomb et son couvercle pris aux fonts baptismaux, une coquille en cuivre, deux burettes, un bassin et deux petits plats d'étain.

Le 26 novembre 1793, démission de M. Vaconsain. « Ce jourd'hui sextidi frimaire de l'an 2ᵉ de la République française une et indivisible, disent les registres municipaux, est comparu en la maison commune d'Houdencourt le citoyen Pierre-Paul Vaconsain, prêtre, curé de cette paroisse, lequel a déclaré que voulant se conformer aux vœux du peuple français et à toutes les lois de la République, il donne ce jourd'hui, par devant nous, maire et officiers municipaux et membres du conseil général de ladite commune, sa démission de la place de curé qui lui avait été conservée jusque-là..... demande ledit citoyen qu'il lui soit accordé un délai pour vuider la maison presbytérale........ »

Le 29 mars 1795, les officiers municipaux décident que, vu l'impossibilité de trouver une maison convenable pour l'exercice du culte, on se servirait provisoirement du lieu connu sous le nom d'église, et ils requièrent le citoyen Vaconsain pour leur chanter la messe.

Le 23 avril suivant, ils lui louent, moyennant 34 livres, le jardin voisin du presbytère.

Le 4 juin, ils décrètent que le citoyen Vaconsain, ministre catholique, célèbrera désormais les offices dans l'église.

Le 3 juillet, nouvelle comparution du citoyen Vaconsain devant la municipalité. Il déclare qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de religion catholique, et requiert qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République.

Le 25 octobre, autre serment de fidélité par M. Vaconsain : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. » Puis il déclare choisir, pour exercer les fonctions du culte catholique, l'édifice voulu par la loi du 11 floréal précédent (30 avril 1795), servant antérieurement aux cérémonies religieuses.

C'est la dernière comparution de M. Vaconsain devant les officiers municipaux. La révolution ne lui a pas demandé sa tête, mais elle lui a fait subir tous les affronts (1). Il devint curé de Sarron après le concordat de 1801. Les actes religieux de cette paroisse portent sa signature de 1803 au 2 octobre 1811.

105. Les desservants depuis la révolution.

1803-1812. *Dominique Servin*, desservant du prieuré du Grand-Fresnoy en 1785, fut vers 1803 mis à la tête des paroisses d'Houdencourt et de Bazicourt.

L'église d'Houdencourt était alors provisoirement considérée comme succursale ; celle de Bazicourt lui servait d'annexe. Les deux paroisses, conformément aux arrêtés consulaires du 26 février et du 8 avril 1803, déterminèrent entre elles le traitement qu'elles devaient allouer à leur curé. Il fut décidé, le 13 février 1804, qu'Houdencourt donnerait 250 francs et 15 mines (9 hectol. 10 lit. 60 c.) de blé et Bazicourt 200 francs et 10 mines (6 h. 97 l. 10 c.) de blé. Dominique Servin cessa ses fonctions le 26 décembre 1811 (2). Il fut le dernier curé résidant à Houdencourt.

(1) Pour toute la période révolutionnaire, consultez les registres muni cipaux.

(2) Regist. municip. vol. 1 fol. 85.

Février 1812 — avril 1816. *Pierre Saulnier*, vicaire du prieuré du Grand-Fresnoy de 1776 à 1782, curé de Sacy-le-Petit, depuis 1804, gouverna simultanément les deux paroisses de Sacy et d'Houdencourt de 1812 à 1816.

Avril 1816 — juin 1820. *Auguste-Joseph Moyècle*, curé du Grand-Fresnoy, desservant.

Juin 1820 — août 1821. *François Couvreur*, curé de Chevrières, desservant.

Août 1821 — février 1823. *Pierre Langlois*, curé du Grand-Fresnoy, desservant.

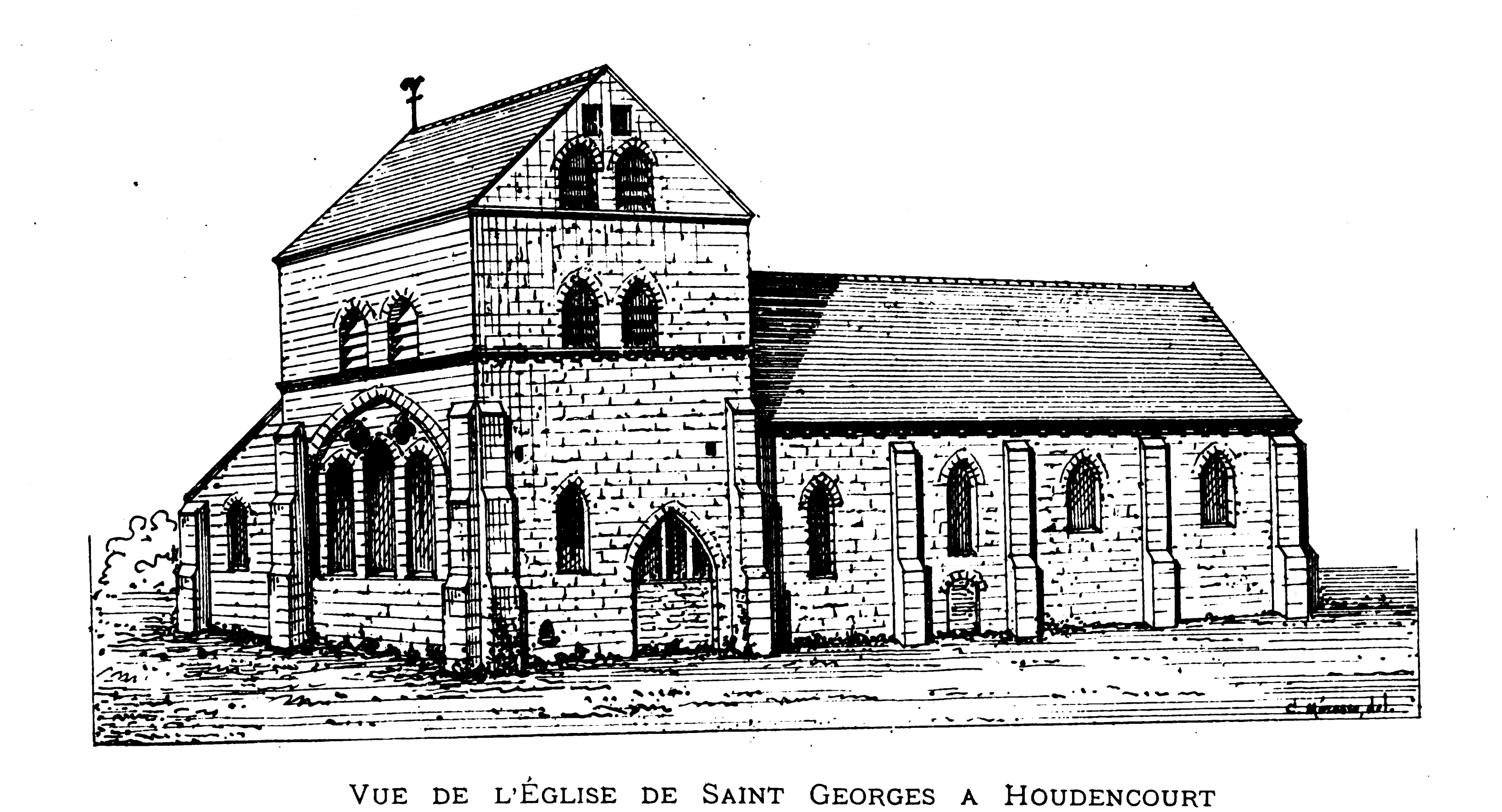
Février 1823 — octobre 1823. *Guy-Marie Bauzon*, curé de Chevrières, desservant.

Octobre 1823 — 15 avril 1836. *Pierre Langlois*, curé du Grand-Fresnoy, desservant. Transféré à la cure de Sarron en février 1832, il continua de desservir Houdencourt jusqu'en avril 1836.

Avril 1836 — décembre 1837. *Jean-François-Désiré Boyard*, curé de Chevrières, desservant. Il est décédé curé de Thiescourt, au doyenné de Lassigny, le 29 novembre 1878.

Décembre 1837 — 22 juillet 1872. *Jean-Louis Buvrier*, curé de Chevrières, desservant. Visite pastorale et confirmation de 29 personnes, le 17 mars 1850 ; de 32, le 2 mai 1858 ; de 24, le 4 avril 1865, par Mgr Joseph-Armand Gignoux.

15 août 1872. *Emile-Epiphanius Morel*, curé de Chevrières, desservant. Visite pastorale et confirmation de 27 personnes, le 23 avril 1874, par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.



VUE DE L'ÉGLISE DE SAINT GEORGES A HOUDENCOURT

CHAPITRE TROISIÈME

L'ÉGLISE

106. Titulaire et Patrons. — Saint Georges, le Grand-Martyr, dont le nom est inscrit au Martyrologe romain le 23 avril, est le patron de la paroisse et le titulaire de l'église. Aussi le registre terrier de 1605 porte-t-il : « *l'église parœcialle Monsieur Sainct-Georges de Haudencourt et cymetière d'icelle.*

La sainte Vierge est patronne secondaire. Jehan de la Mothe-Houdencourt et Catherine du Bois sa femme obtinren du pape Alexandre VI un rescrit daté du 24 décembre 1500, établissant à Houdencourt une confrérie en l'honneur de la Conception Immaculée. Cette pieuse association n'existe plus depuis longtemps (1).

La Gerbe de la Vierge. — On garda jusqu'à la fin du XVIIIe siècle l'usage de recueillir de maison en maison une gerbe dite Gerbe de la Vierge. Chaque famille donnait sa gerbe de blé. Le produit de cette collecte, qui varia de 6 à 15 livres, servait à entretenir l'autel de la sainte Vierge. En 1770, la gerbe de la sainte Vierge fut adjugée, le 8 septembre, à Augustin Fontaine, pour 14 livres 10 sols.

Saint Nicolas, évêque de Myre, avait son autel à Houdencourt, comme titulaire du prieuré.

Sainte Anne, mère de la sainte Vierge, sainte Barbe et sainte Catherine, vierges martyres, sont honorées comme patronnes de confréries.

(1) Voir plus haut n° 6.

107. Architecture de l'église. — On peut classer l'église d'Houdencourt parmi les édifices de la fin du XII[e] siècle et du commencement du XIII[e]. Les tores des arceaux sont évidemment empruntés à l'architecture romane. Ils caractérisent par conséquent l'époque la plus voisine de la transition.

Toutes les fenêtres sont ogivales, sauf celles de la nef latérale, qui paraissent avoir été refaites à plein cintre, à la fin du XVII[e] siècle.

Le chœur se termine par un mur droit dans lequel on laissa primitivement une large baie. .Cette baie fut fermée plus tard ; mais, dans la maçonnerie nouvelle, on ménagea trois fenêtres simples, séparées par deux trumeaux que surmontent deux quatrefeuilles.

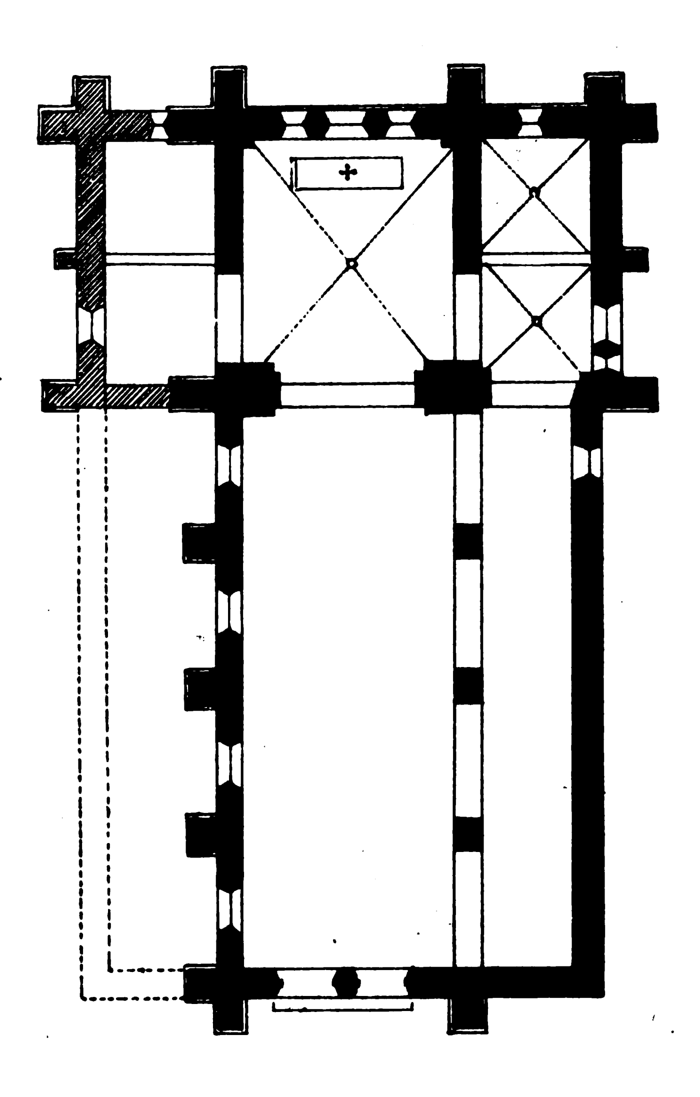
Le clocher repose sur le chœur, dont il continue les proportions. Bâti en pierres de taille, il est gros et carré. Huit baies, dont six géminées, éclairent ses quatre façades. Ses pignons ont à la partie supérieure un second rang d'ouvertures superposées aux premières, sans compter les deux petites fenêtres rectangulaires, voisines du faîtage. Son toit est en bâtière. Tous les combles, ceux du clocher comme ceux de la nef, sont couverts en tuiles.

La façade septentrionale de l'église est soutenue par six contre-forts sans ornements. Cinq baies y laissent pénétrer le jour. La corniche repose sur des modillons simples taillés en biseau. La façade méridionale n'offre rien de remarquable. Ses trois fenêtres cintrées sont de date récente. Il devait y en avoir cinq autrefois.

La façade ouest dans laquelle se trouve l'entrée principale est un pignon sans caractère architectonique.

Son portail à rentrants mérite seul de fixer l'attention. Deux ouvertures rectangulaires séparées par un trumeau central donnent accès à l'intérieur. Le linteau de chacune

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE



PLAN DE L'ÉGLISE DE S^T - GEORGES D'HOUDENCOURT

Echelle de $\frac{1}{200}$

d'elles est surmonté d'une baie feinte, en forme de trèfle, portant à son arête un gros boudin qui se prolonge ensuite jusqu'aux soubassements.

Quatre colonnettes décorent le portail. Leurs chapitaux à feuilles recourbées supportent des tores qui dessinent une ogive. Dans le tympan de l'arcade est un quatrefeuilles. Une archivolte ornée d'étoiles couronne l'ensemble.

Remanié au XVII[e] siècle, ce portail vit remplacer ses deux portes anciennes par une ouverture cintrée. Il vient d'être restauré, en septembre 1878, d'après le style primitif.

Entrons dans l'église. Régulièrement elle devrait avoir trois nefs, mais l'une d'elles, celle du nord, n'a jamais été construite. La chapelle destinée à lui servir de prolongement a été seule bâtie, mais depuis on l'a rasée. On voit encore à l'extérieur contre le clocher, les trous où aboutissait la charpente du toit et la piscine qui avoisinait l'autel. L'arcade, par laquelle on allait du chœur dans cette chapelle septentrionale, a été murée. On n'y a laissé qu'une large fenêtre, divisée par deux meneaux grossiers. Cette partie d'église a dû être supprimée, d'après l'avis des seigneurs, auxquels elle était vraisemblablement réservée.

La nef principale est séparée de la nef méridionale par quatre arcades ogivales, qui ont pour appuis le mur du portail, trois piliers carrés et le massif du clocher.

Le plan du chœur est un rectangle. Ses voûtes ont des nervures formées de deux boudins entre lesquels se trouve une arête vive. Ces nervures se croisent à angles droits et viennent retomber sur des consoles simples.

La chapelle latérale du midi est composée de deux travées. L'une d'elles, qui sert de sacristie est séparée du chœur par un mur. L'autre est limitée par une arcade ogivale. Leurs voûtes ont des nervures prismatiques. Une seule travée de

la nef latérale offre le même achèvement de construction. Dans les autres parties de l'église, les voûtes sont en planches.

L'édifice a une forme quasi rectangulaire. Les dimensions générales sont 21 m. 20 c. de longueur, 9 m. 50 c. de largeur, et 8 m. de hauteur à l'arc-doubleau qui sépare le chœur de la nef.

108. Ornements, mobilier. Le maître-autel en pierre de Valsery, style XIII[e] siècle, est dû au ciseau de Victorien Bureau de Cuise-la-Motte. La table repose par devant sur cinq arcades trilobées soutenues par six colonnettes à chapiteaux ornées de feuilles recourbées. Entre ces colonnettes sont cinq statues en plâtre : le Sauveur bénissant, et les quatre évangélistes saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean accompagnés des figures symboliques, qui, d'après la vision du prophète Ezéchiel, servent à les caractériser (1). Une ogive tréflée, semblable aux arcades de l'autel, sert d'archivolte à la porte du tabernacle. Un cordon de quatrefeuilles évidés orne la corniche. Les gradins, à la romaine, sont aussi décorés de quatrefeuilles ainsi que de rosaces. Cet autel dont les principaux frais ont été faits par Mme la duchesse de la Mothe-Houdencourt (2) a été placé en mars 1877. Mgr François-Edouard Hasley, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, en a fait la consécration solennelle le samedi 14 juin 1879.

La verrière qui domine l'autel est une imitation du vitrail de saint Georges que l'on admire à N. D. de Chartres. (3)

(1). Ezéchiel I. 5. — Apoc. IV, 7.

(2) Ses armes sont gravées sur la paroi, derrière le Sauveur bénissant : à dextre : *de Walsh Serrant* ; à sénestre : *écartelé au 1.4 d'argent, à 3 hérissons de gueules,* qui est d'Héricy ; *au 2,3 de sable, à deux léopards d'or, l'un sur l'autre,* qui est Rouault de Gamaches ; sur le tout, *de la Mothe-Houdencourt.* Supports, deux cignes. Ecu sommé de la couronne ducale.

(3) Cathédrale de Chartres, pl. 63.

Le Grand-Martyr y est représenté en pied, avec le costume de chevalier. Dans un médaillon, au bas de la fenêtre, se trouve le combat de saint Georges contre le dragon. Aux angles de la bordure sont les armes de la Mothe-Houdencourt et de Chabrillan. L'inscription porte : *Anno Domini MDCCCLXXVI, accurante D. Morel parocho, J. E. Roussel fecit.*

A l'entrée du chœur, sur des consoles romanes, sont les statues en plâtre de sainte Catherine, donnée par les jeunes filles, et de sainte Barbe, donnée par les sapeurs-pompiers, en 1877. Une autre statue en plâtre, saint Nicolas, évêque de Myre, orne la chapelle du bas-côté. Ces trois statues comme celles du maître-autel, viennent des ateliers de Froc-Robert à Beauvais. Elles ont 1 m. 20 de hauteur. Celles de l'autel ont 0 m. 60 c.

L'autel de la sainte Vierge que surmonte une statue polychromée, haute de 0 m. 80 c., et l'autel de saint Georges, avec son tabernacle à colonnettes provenant de l'ancien maître-autel, n'offrent rien de remarquable.

Les tableaux de saint Georges et de saint Nicolas, placés dans la nef, témoignent plus de bonne volonté que de talent chez le peintre. (1) Il n'en est pas de même de celui de la sainte Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean ; sans être un chef-d'œuvre, c'est un beau tableau. Le chemin de Croix donné en 1879 par Nicolas-Pierre-Frédéric Personne est une imitation de peinture. Il vient de la Société pontificale d'oléographie établie à Bologne.

Toute l'église était autrefois décorée d'arabesques. Une litre ou large bande noire en faisait le tour à l'intérieur et se voyait aussi sur le portail à l'extérieur. Il est à présumer que cette litre remontait au XVI[e] siècle. Louis de Villers, seigneur

(1) Ils sont signés : *Lemaître, à Chevrières, 1841.*

de Crouy et d'Houdencourt en partie, mari de Françoise de la Mothe, (1) François de Villers, écuyer, (2) et d'autres encore reçurent alors la sépulture dans l'église.

De grandes tables, soit de marbre noir, soit de pierre de Senlis, recouvraient leurs tombes. Les inscriptions sont depuis longtemps usées par les pieds des passants et devenues illisibles. Nous sommes portés à croire qu'on fit également pour les services funèbres de ces nobles personnages la herse ou chandelier triangulaire, que les archéologues ne manquent pas d'examiner.

Au dernier siècle, on allait au clocher par les ouïes, au moyen d'un escalier placé contre le mur septentrional à l'extérieur de l'église. Le 8 octobre 1810, le Conseil municipal décida qu'on établirait un escalier à l'intérieur. Cet escalier a subsisté jusqu'en 1877.

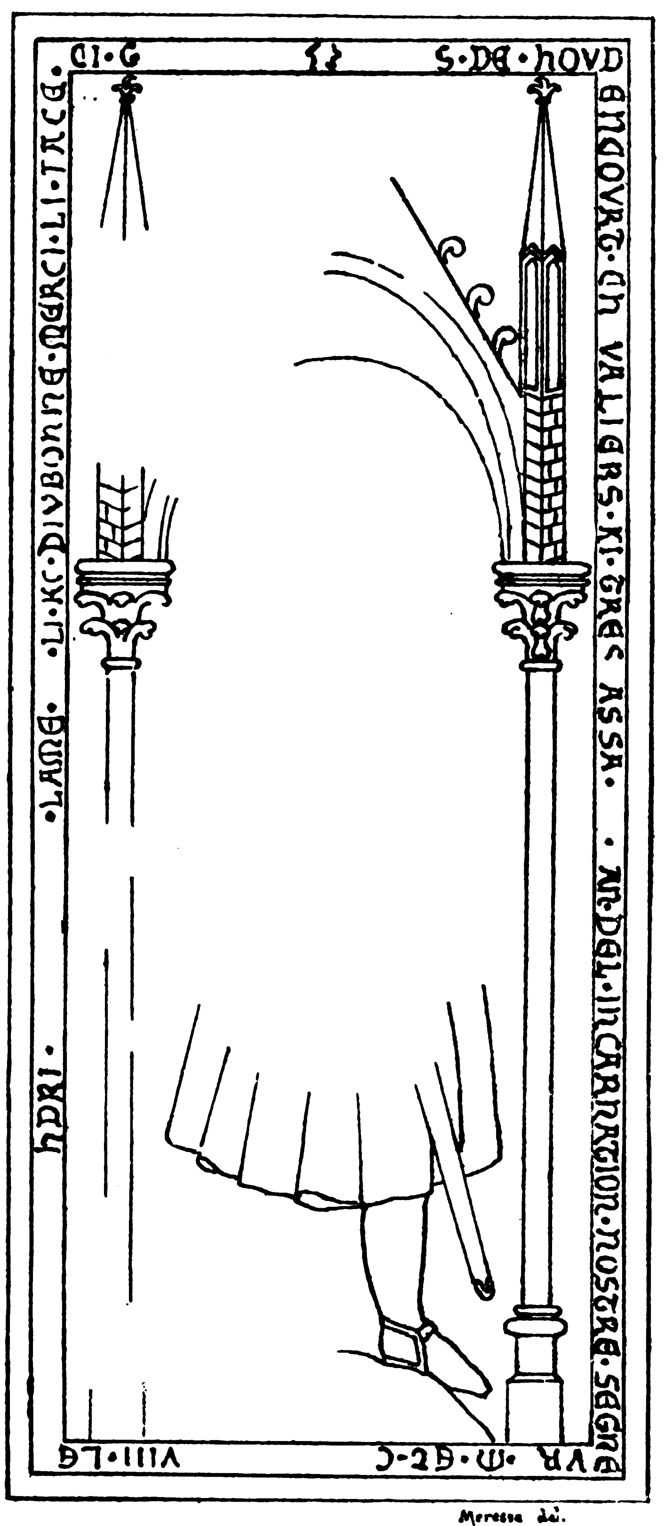
Sous sa base, lors de sa disparition, on a découvert la tombe d'un sire d'Houdencourt. Elle était recouverte d'une table de marbre noir longue de 2 m. 61 c. et large de 1 m. 14 c. Nous n'avons pu y lire que ce fragment d'inscription :

CI . G .... S . DE . HOVDENCOVRT .
CHEVALIERS . KI . TRESPASSA . EN . LAN . DEL .
INCARNATION . NOSTRE . SEGNEVR . M . ET .
C .... VIII . LE .... ANDRIV .. ..
.... LAME ...... LI. KE.... DIX.
....

Le reste est effacé.

Si nous osions hasarder une lecture plus complète, nous la donnerions ainsi :

(1) Voir plus haut, n° 7.
(2) Voir n° 13.



ÉGLISE D'HOUDENCOURT

CI. G*ist*. *Me*. *sires*. *Phelipes*. (ou *Jehans*) DE. HOVDENCOVRT. CHEVALIERS. KI. TRESPASSA. EN. LAN. DEL. INCARNATION. NOSTRE. SEGNEVR. M. ET C.*c*. *quatre-vins* X. VIII (ou C*cc*. *quarante* VIII). LE. *Vegille*. *Saint*. ANDRIV. *Pries*. *pour*. LAME *de*. LI. KE. DIX. *bonne*. *merci*. *li*. *face*.

Mais ces conjectures ne sauraient tenir lieu du texte disparu. Nous ne les proposons donc que sous toute réserve.

Philippes de Houdencourt mourut entre les années 1293 et 1304. Son petit neveu Jehans jouissait de ses domaines en 1331. Il était décédé depuis longtemps en 1354. (1)

Du portrait en pied gravé sur cette table, il ne reste plus que le bas du vêtement, le fourreau de l'épée, la jambe et le pied gauche. Le chevalier était représenté sous un dais soutenu par deux colonnes à chapiteaux ornés d'un double rang de feuilles recourbées.

Quelques crochets du pinacle sont encore visibles, ainsi que les deux clochetons qui l'accompagnaient. La forme de ce dais est celle qu'on voit en usage de 1250 à 1350.

Avant le 20 septembre 1793, trois cloches faisaient entendre à Houdencourt leurs joyeux carillons. La Révolution ne laissa que la plus grosse. Nicolas Cavillier, fondeur à Beauvais, la prit en 1833 et la remplaça par deux autres qui, furent bénites par M. Langlois, curé du Grand-Fresnoy, le mardi 7 janvier 1834. L'une, haute de 0 m. 72 c. sur 0 m. 85 de diamètre, a pour ornements un Crucifix, une Vierge, un saint Pierre et l'estampille du fondeur. On y lit cette inscription : *L'an mil huit cent trente-trois, j'ai été bénite par Mr Langlois desservant la commune d'Houdancourt et nommée Georgine par Mr le Marquis de la Tour*

(1) Voir plus haut n° 2.

du Pin Montauban, pair de France et par Dame Elise-Honorée-Françoise-Marie-Ulrique d'Héricy, épouse de Mr le Marquis de Walsh-Serrant. MM. François-Augustin Decourbe, maire ; Louis-Sébastien Bouché adjoint ; Louis-Alexandre Gagnage, marguillier ; Jean-Baptiste Fontaine, instituteur.

L'autre cloche, haute de 0 m. 64 c. sur 0 m. 78 c. de diamètre a pour marques un Christ, Saint Nicolas, Sainte-Marguerite, vierge-martyre et l'estampille de Nicolas Cavillier. Elle porte cette inscription : *L'an mil huit cent trente-trois, j'ai été bénite par Mr Langlois, desservant la commune d'Houdancourt et nommée Nicole, par Mr Olivier-Louis-Charles Robert, Marquis de Walsh-Serrant, Grand d'Espagne de 1re classe, propre à Fayel, et par Dame Calliste-Poline-Adélaïde-Marie, Marquise de Villette,* et le reste comme à la cloche précédente.

L'église d'Houdencourt est comme enterrée par l'exhaussement graduel du sol du cimetière, au milieu duquel elle est placée. Deux marches servent à y descendre. L'humidité qu'on y remarque s'explique donc facilement. On se préoccupait déjà en 1781 de la détérioration des murs, car le conseil de fabrique décida, le dimanche 21 octobre de cette année, qu'on ôterait toute la terre qui se trouvait autour de l'édifice, afin de l'assainir. Ce même jour, il arrêta aussi que la grande allée serait dallée en pierre de Senlis ou de Mortemer ; qu'on renouvellerait les bancs du chœur et ceux de la nef ; qu'on établirait un banc d'œuvre en face de la chaire ; qu'on remplacerait l'escalier de la chaire, qui tombait en ruines, et qu'on réparerait l'horloge. Le dimanche 15 octobre 1786, on vota la restauration du toit de la nef. Ce travail, qui a 72 toises de superficie, fut confié à Etienne Vinet, charpentier, et à François Rohart, maçon, tous deux

habitants du Grand-Fresnoy. (1) On fit probablement à la même époque, la voûte en bardeaux de la grande nef. Les voûtes du chœur ont été regrattées en 1877 par Minimus Thoury, de Chevrières, qui a aussi réparé tout le toit en 1878.

Saluons au sortir de l'église la croix qui domine le champ des morts. C'était jadis un calvaire monumental tout en pierre. Trois gradins circulaires en formaient le piédestal. La croix de pierre a été remplacée depuis longtemps par une modeste croix en fer.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES BIENFAITEURS DE L'ÉGLISE ET DE LA PAROISSE

109. *Revenus de l'Eglise.* — La fabrique de l'église d'Houdencourt possédait, au commencement du XVII[e] siècle, 4 arpents 23 verges et trois quarts de verge (1 hect. 65 a. 35 cent.) de terre labourable, estimés 120 livres 15 sols, et 1 arpent et demi (57 a. 46 cent.) de pré, estimés 60 livres ; ce qui formait un domaine de 5 arpents 60 verges sept huitièmes (2 hect. 22 a. 80 c.) prisés 180 livres 15 sols, payant un cens de 5 deniers tournois et 8 deniers parisis, autrement dit un sol 8 deniers tournois. Le papier terrier de 1605 porte que Philippe 1[er] de la Mothe-Houdencourt était alors propriétaire de divers immeubles ayant appartenus à l'église. C'était 2 arpents 28 verges un huitième de terre arable, prisés 71 livres 5 sols, et 3 quartiers de bois, estimés 52 livres 10 sols, donnant au total

(1) Livre des comptes de Fabrique, p. 35, 42.

3 arpents 9 verges trois huitièmes (1 hect. 19 a. 70 c.) valant 123 l. 15 sols et devant 4 deniers tournois de cens.

La fabrique a-t-elle aliéné ces biens dans les années 1586 et 1587, afin d'acquitter l'impôt extraordinaire levé sur les églises pour les besoins de la Ligue? Nous ne voudrions pas l'affirmer sans preuve, mais cela nous paraît très vraisemblable. L'église avait donc, à la fin du XVI[e] siècle, 8 arpents 70 verges un quart, prisés 304 livres 10 sols, et payant un sol sept deniers tournois de cens. La générosité des fidèles lui rendit promptement plus d'immeubles que la nécessité ne l'avait forcée d'en vendre. En 1764, elle était en possession d'une maison (1) ; de 3 arpents 26 verges (1 hect. 28 ares 29 c.) de terre arable (2) ; de 3 arpents 45 verges 1 huitième (1 hect. 38 a. 05 c.) de pré (3) ; et de 2 arpents 69 verges et demie (1 hect. 12 a. 11 c.) de bois taillis (4),

(1) La maison de l'église fut louée pour 9 ans, le 13 juin 1762, à Jean Leclerc, moyennant quinze livres et deux dizeaux de chaume par an. (Livre des comptes de la fabrique).

(2) Terre labourable : 37 verges 3 quarts, à l'Angluion ; un quartier et demi, à la Terrière ; 3 quartiers 16 verges trois huitièmes, près du chemin d'Hermont ; un demi-arpent, au Champ de Biche ; un demi-arpent, au chemin de Sacy à Chevrières ; un demi-arpent, aux Grands-Arbres. (Papier terrier de 1764).

(3) Jusqu'en 1700, la récolte des prés fut vendue annuellement par la fabrique. En 1758, le pré des Batardeaux, contenant 3 quartiers, fut adjugé à Antoine Busquin le jeune, pour 13 livres, ainsi que le pré, dit les Terres-Saint-Georges, contenant 40 verges et demie, pour 4 livres 5 sols ; le pré Guérin contenant un arpent fut adjugé à Jean Delaplace pour 38 livres ; le pré des Aulnettes contenant un quartier, à M. le curé du Grand-Fresnoy, pour 5 livres 15 sols ; les 47 verges moins un huitième de pré au-delà des Bois, à Philippe Poullain du Grand-Fresnoy, pour 10 livres ; les 14 verges près du Moulin, à Michel Viel, pour 46 sols ; le quartier des Petits-Saules, derrière le Moulin, à M. le curé du Grand-Fresnoy, pour 3 livres 5 s. — En 1760, les prés et la coupe des branches d'arbres furent loués à Joseph Huriez pour 9 ans, moyennant 95 livres par an. (Livre des comptes de la fabrique).

(4) Les bois taillis étaient situés à la Terre-Saint-Georges, près des Essarts. On vendit en 1756 1600 fagots, à 7 livres le cent, mais la façon avait coûté 84 livres. Le cent de fagots vaut aujourd'hui 28 francs. (Ibid.).

le tout constituant un domaine de 9 arpents 65 verges 5 huitièmes (3 hect. 78 a. 45 c.) sur le territoire de la paroisse. Le carreau Saint-Georges à Sacy-le-Petit et les terres Saint-Georges à Choisy-la-Victoire, venaient s'adjoindre à ses propriétés. Ses revenus, néanmoins, ne s'élevaient qu'à 150 livres en 1789 (1). Ces biens lui furent donnés à la charge de fondations pieuses. Les marguilliers (2) en avaient l'administration et pourvoyaient ainsi aux frais du culte.

Nous n'avons plus l'ancien obituaire. Il nous eut fait connaître la pieuse libéralité de chacun des bienfaiteurs de la paroisse.

Au premier rang de ces bienfaiteurs il faut placer la famille de la Mothe-Houdencourt. Nous lisons sur l'obituaire de Sacy-le-Petit (3) : *4 juillet, obit solennel avec vigiles,*

(1) Voir plus haut, n° 104.

(2) Marguilliers d'Houdencourt depuis 1710 :

1710. Jean Fontaine.	1768. Philippe Becquerelle.
1738. Charles Caron.	1770. Antoine Monnet.
1741. Jean Maupin.	1772. Henri Becquerelle.
1745. Nicolas Gargan.	1774. Jean-Baptiste Gagnage.
1751. Nicolas Darras.	1776. Claude-François Monnet.
1753. Nicolas Decourbe.	1778. Symphorien Boucher.
1754. Alexis Poulain.	1780. Jean-Baptiste Decourbe.
1755. Jean Boursier.	1782. Louis-Charlemagne Pinel.
1756. Joseph Hurier.	1784. Etienne Delannoy.
1758. Jean Passal.	1786. Philippe Becquerelle le jeune.
1760. Jean Delannoy.	1788. Antoine Hennique.
1762. Nicolas Lepage.	1790. Antoine Decourbe.
1764. J.-B. Fontaine.	1792. Jean-Baptiste Fontaine.
1766. François Delamarre.	1800. Louis Fontaine.

Depuis 1812, l'église d'Houdencourt n'a plus de conseil de fabrique. Les marguilliers de Chevrières administrent ses biens. Un receveur spécial est néanmoins chargé d'encaisser les sommes qui lui sont dues. (Livres des comptes de fabrique, passim.).

Receveurs :

1831. Louis-Alexandre Gagnage.	1843. Pierre Caron.
1835. Louis-Paul Fontaine.	1846. Alexandre-Magloire Gagnage.
1838. Jules Fontaine.	1850. Arsène Bouchez, en exercice.
1840. Alexandre Monnet.	

(3) Obituaire de Sacy-le-Petit, in-f°, transcrit par Vinet, clerc-maître d'école en 1778.

pour M. et Mme d'Houdencourt. Ils doivent être recommandés aux quatre jours nataux de l'année. Le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, obit avec les vigiles et toutes les commendaces pour Messire Jérôme de la Mothe. Les mêmes fondations furent, nous n'en saurions douter, faites à Houdencourt. Nous savons d'ailleurs positivement que Philippe I[er] de la Mothe donna par testament un demi-arpent (19 a. 15 c.) de bois à l'église (1).

Outre les biens-fonds, la fabrique possédait encore diverses rentes sur particuliers. C'est ainsi que le 22 mai 1643, Jehan Duvivier, laboureur, reconnaissait, devant Pierre Lobry et Louis Lasnier, notaires à Pont-Sainte-Maxence, avoir la propriété d'une maison sise à Houdencourt en la rue des Bois et devoir à ce titre à la fabrique de l'église d'Houdencourt « par chacun an au jour Sainct-Martin d'hiver, la somme de 60 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle...... pour un obit, messe haulte, par chacun an, au vingt sixiesme may, desquels 60 sols en appartient au sieur curé dudit Houdencourt 20 sols, au clerc 5 sols et le reste à la dite fabrique. » La maison sur laquelle était fondé cet obit n'existait plus, le 21 juin 1764, quand Augustin Decourbe et Remy Ducrocq renouvelèrent, devant Sturbe, notaire au Grand-Fresnoy, la reconnaissance de 1643. Ils se déclarèrent alors possesseurs d'un arpent et demi de terre et redevables de 3 livres de rente envers l'église.

Gilles Masselin, curé d'Houdencourt, donna à son église une créance de mille livres que devait acquitter le couvent du Moncel. Les religieuses lui avaient emprunté cette somme. Le 16 novembre 1744, il convint avec sœur Angélique Savary, abbesse, sœur de Servon, sœur Relliacq, sœur Levasseur, sœur Crestiennot, sœur Legendre, sœur de Sous-

(1) Arch. du chât. de Fayel.

lemoutier, sœur Catherine Crestiennot, sœur Sophie Bouchoire, sœur de Lyonne, trésorière, agissant au nom de la communauté, qu'à dater de son décès, l'abbaye payerait dix livres chaque année jusqu'à l'extinction de la dette, à l'église d'Houdencourt. Huit livres étaient destinées à l'honoraire des commendaces et d'une messe basse à faire célébrer le premier jour libre de chaque mois pour le repos de l'âme du curé défunt. 40 sous restaient à la fabrique. Le couvent était tenu, en outre, de faire inscrire le nom de Gilles Masselin aussi bien sur le nécrologe ou obituaire d'Houdencourt que sur celui du Moncel. La Révolution est venue entraver l'accomplissement de cette obligation qui ne devait finir qu'en 1866, cent ans après la mort du donateur. (1)

Le monastère de la Présentation de Senlis se signala aussi par ses bienfaits envers l'église d'Houdencourt.

Le dimanche 16 novembre 1777, le Conseil de fabrique rédigea la délibération suivante : « Nous, curé, marguilliers, sindicq et autres anciens et notables de la paroisse, avons réglé et déterminé que, pour reconnaître les biens que les Dames Relligieuses de la Présentation de Senlis font continuellement à notre Eglise d'Houdencourt, nous leur avons assigné et assignons, dès à présent, et à perpétuité, la première place dans le chœur apprès le curé, sans préjudice cependant aux droits que les seigneurs pourraient y prétendre ; auquel cas on assignerait aux d. Dames de la Présentation, une autre place non moins honorable, pour être occupée par telles personnes bien séantes qu'elles jugeront à propos ; et comme cette place dans le chœur ne peut point convenir à des personnes du sexe, elles continueront à jouir de la place qu'elles possèdent contre la balustrade en dehors du chœur ; que de plus elles auront une part aux prières communes au

(1) Archives de l'Oise, *Abbaye du Moncel.*

prône de la grand messe comme bienfaitrices, et que le jour de la Commémoration des trépassez on fera une recommandasse et on dira un ***De Profundis*** pour les deffunts de leur Maison. Lesquels articles seront inscrits sur l'obituaire de la sacristie de la d. Eglise. » (1).

Le 26 décembre 1779, la fabrique recevait de Nicolas Lepage, ancien marguillier, la somme de cent livres, à la charge de faire célébrer à perpétuité, le 1er dimanche d'août, à l'issue des vêpres, un salut pour le repos de l'âme de Julienne-Françoise Rabillon ; de la faire recommander au prône le même jour et de faire chanter à son intention un ***Libera*** après la messe. En outre, cette fondation devait être inscrite à l'obituaire. (2)

Julienne-Françoise Rabillon de la Chapelle, de la ville de Morlaix en Bretagne (Finistère), décédée le 6 août 1775, fut inhumée le lendemain dans l'église sous le crucifix à l'entrée du chœur. (3) Sa pierre tumulaire s'y trouve encore. Elle porte cette inscription : ***Cy Git Dlle Julienne-Françoise Rabillon de Morlaix en Bretagne, décédée le 6 aoust 1775, âgée de 68 ans. Priez Dieu pour elle. Requiescat in pace.***

110. Secours aux indigents. — Gilles Masselin, curé, laissa aux pauvres 300 livres qui furent distribuées dans les années 1756, 1757 et 1758. (4)

Eustelle de la Roche-Courbon, maréchale de la Mothe-Houdencourt, morte en 1773, fit remise aux indigents des censives qu'ils lui devaient à son décès. (5).

(1) Regist. des comptes de Fabrique, p. 31.
(2) Ibid., p. 34.
(3) Reg. de catholicité.
(4) Voir plus haut, n° 104.
(5) Voir n° 60.

Les familles de la Mothe-Houdencourt, de Rouault-Gamaches, d'Héricy, etc., distribuaient annuellement d'abondantes aumônes sur lesquelles les pauvres comptaient.

Le marquis Pierre-Charles de Villette, mort le 27 Avril 1765, a laissé aux pauvres d'Houdencourt 400 livres (1) qui furent remises à François Delamarre, marguillier, par Mme d'Herteu, le 20 juin 1766.

Charles, dernier marquis de Villette, mort le 3 juin 1859, a légué 5,000 francs aux pauvres d'Houdencourt et demandé une messe basse à perpétuité pour le repos de son âme. (2) C'est pour accepter ce don qu'a été créé, par ordonnance du 8 janvier 1865, un bureau de bienfaisance, dont les premiers membres furent installés le 15 novembre 1866.

111. Biens des couvents et des églises du voisinage. — Les établissements religieux possédant des biens à Houdencourt étaient l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye de Saint-Martin de Tours, l'abbaye du Moncel, les prieurés du Grand-Fresnoy, de Saint-Leu-d'Esserent, de Saint-Nicolas de Compiègne, le couvent de la Présentation de Senlis, le Séminaire de Senlis, les églises de Bazicourt et de Sacy-le-Petit et la cure de Bazicourt.

(1) Testament de Pierre-Charles, marquis de Villette, en date du 26 août 1763 : « Je donne aux pauvres la somme de 12,000 livres dont je confie la distribution à M. et à Mme d'Herteu seuls : Je les prie de donner la préférence à ceux qui m'ont rendu quelques services, et après ceux-là, aux pauvres de mes paroisses de ma terre et marquisat du Plessis-Villette. » (Arch. du chât. de Villette.).

(2) Testament de Charles, marquis de Villette, en date du 8 avril 1859 : « Je lègue à la commune d'Houdancourt, pour les pauvres, la somme de 5,000 francs, qui seront placés sur l'Etat et l'intérêt remis chaque semestre au curé ou desservant qui en sera seul et sans contrôle distributeur aux pauvres. En raison de ce legs, je demande que chaque commune (Bazicourt, Sarron, Sacy-le-Petit, Houdencourt, ayant le même legs) ordonne annuellement et à perpétuité, au jour de ma mort, une messe basse pour le repos de mon âme. » (Arch. du chât. de Villette.).

I. — *L'Abbaye de Saint-Denis.* — Quatorze bonniers de terre situés dans le Beauvoisis, *in pago Belvacense*, devinrent la propriété de l'Abbaye de Saint-Denis le 25 février 828 (1). Hilduin, son abbé, les obtint au moyen d'un échange qu'il fit avec un nommé Lantfred, *cum quodam homine nomine Lantfredo* (2). Il céda à Lantfred dans le Parisis, au territoire d'une localité nommée Bedeuil ou Bedoul, *in Parisiago, in territorio videlicet Bedolinse*, onze bonniers de terre labourable, d'une part, et trois bonniers de bois, d'autre part. Des 14 bonniers que lui donna Lantfred, onze et demi étaient à Houdencourt, dans les enclos entre le village et les terres labourables, *in loco qui dicitur Hutdonecurte inter cellam et terram arabilem*, neuf en un lieu et deux et demi en un autre. Les deux bonniers et demi qui achèvent le compte se trouvaient à Landulficourt *in Landulficurte*, peut-être Ladrancourt, appelé anciennement Laudrancourt (commune de Sacy-le-Grand).

Qu'est devenu dans la suite ce domaine de l'Abbaye de Saint-Denis ? Nul autre document n'est venu nous l'apprendre.

112. — II. — *L'Abbaye de Saint-Martin de Tours* avait aussi dans le Beauvoisis, au Xe siècle, un domaine que lui avait vendu le comte Gerbold ou Gerboud (3) C'était un alleu, c'est-à-dire une propriété indépendante de tout seigneur. Quatre villages le composaient. Leur désignation paraît suffisamment claire. Le premier communément appelé Odoncourt, *Odonis Cortis usualiter vocitata*, avoisinait un fleuve nommé Hoëse, *juxta fluvium qui dicitur Hoesa*. C'est bien Houdencourt. Remarquons en passant la forme latinisée *Odo Odonis* du nom germanique ou franc Hoden. Observons

(1) Voir plus haut, n° 1.
(2) Pièce justif. n° I.
(3) Pièce justif. n° I A.

encore que l'Oise n'est plus alors exclusivement appelée *Isara*. Déjà elle porte un nom vulgaire, Hoëse, qui se rapproche beaucoup de son nom actuel.

Le second village de l'alleu, *Villare Berulfi*, pourrait être Brenouille (1). Le troisième, *Spinosa*, n'est autre qu'Epineuse (2), et dans *Civerariæ*, le quatrième, on retrouve facilement Chevrières (3) ou mieux Civerières, comme l'on disait autrefois. Au reste, s'il fallait à ce dernier village une marque spéciale, pour le distinguer des autres, son église construite en l'honneur de saint Georges, *ecclesia quæ constructa est in honore sancti Georgii*, le ferait encore maintenant reconnaître. Ces quatre villages avec leurs dépendances, maisons, terres, vignes, bois, moulins, prés, pâturages, cours d'eau, etc. *cum domibus, ædificiis, terris, vineis, silvis, farinariis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus*... furent donnés en précaire, c'est-à-dire en emphythéose, par les chanoine de Saint-Martin de Tours, le 13 septembre 937, à Hugues-le-Grand, duc de France, leur abbé, en même temps que Mons, et sept églises, formant un autre alleu, au pays de Melun.

Hugues-le-Grand, fils de Robert, roi de France et de Béatrix de Vermandois, — et père de Hugues Capet, — s'était mis en possession des trois abbayes de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours et de Saint-Germain-des-Prés. Il fut même appelé pour cela Hugues-l'Abbé, bien qu'il n'ait jamais exercé les fonctions abbatiales. Voulant se rendre propice le Dieu-Tout-Puissant et mériter d'avoir pour intercesseur le glorieux saint Martin, il concéda pour le salut de son âme, *ob remedium animæ suæ*, et pour le salut de son

(1) Canton de Liancourt.
(2) Canton de Clermont.
(3) Canton d'Estrées-Saint-Denis.

père, de sa mère, ainsi que de tous ses parents défunts, *genitricis, genitorisque.... parentum ac propinquorum*, en précaire sans doute mais à perpétuité, aux chanoines de Saint-Martin de Tours, dont il se considérait comme l'abbé, pour leur usage et pour l'entretien du luminaire au tombeau de saint Martin, deux alleux, *Lapchiacum* et *Sesana*, situés dans le comté de Meaux, au pays appelé *Covédent*.

Les chanoines, comme témoignage de reconnaissance, lui laissèrent à lui, à sa femme Haduidis, et à l'un de leurs enfants, leur vie durant, la jouissance des deux alleux qu'ils venaient de recevoir en don et l'usufruit de deux autres alleux que possédait le monastère, l'un au pays de Melun et l'autre, dont nous avons recherché le domaine, dans le Beauvaisis. Ils demandèrent toutefois qu'on leur payât sur ces biens une redevance annuelle de cent sols d'argent, (1) dont 75 pour le couvent et 25 pour la sacristie. Au décès du troisième usufruitier, l'abbaye devait reprendre les quatre alleux. N'oublions pas une des clauses les plus curieuses de la charte. Si quelqu'un, y est-il dit, essaie de garder plus longtemps ces domaines ou cherche à s'en emparer, nous l'avertissons qu'il sera voué à satan ; qu'il encourra à jamais la disgrâce de saint Martin et qu'en outre il sera condamné à une amende de 30 livres d'or pur. (2)

Quel fut des cinq enfants d'Hugues-le-Grand celui qui jouit après ses père et mère du domaine d'Houdencourt ?

(1) Ces cent sols d'argent, pesant chacun 252 grains, ou 13 grammes 60 cent., avaient alors une valeur intrinsèque de 272 francs. Leur valeur intrinsèque ou commerciale serait aujourd'hui de plus de 1,000 francs.

(2) L'amende n'était pas légère. Trente livres d'or pur au poids de marc font 14 kilogrammes 685 grammes 30 cent., c'est-à-dire 51,104 livres 8 sols 2 deniers, si l'on ne tient compte que de la valeur intrinsèque de l'or à cette époque. La valeur intrinsèque ou commerciale de cette somme serait aujourd'hui d'au moins 200,000 francs.

Que fit l'abbaye de Saint-Martin de son alleu, lorsqu'il lui fut rendu ? Nous avons vainement cherché la réponse à ces deux questions.

113. — III. — *L'abbaye ou monastère du Moncel,* près Pont-Sainte-Maxence, fondé en 1309 par Philippe le Bel, fut donné aux religieuses de sainte Claire qui devaient y offrir à Dieu « prières et hosties salutaires pour le roi et pour le remède de sa très-chère amée épouse et de ses parents. » (1).

Philippe VI de Valois dota le couvent de douze cents livrées de terre, et, pour que cette propriété demeurât franche de toute dîme ou impôt quelconque, il assigna aux religieuses seize livres 14 sols et 2 deniers parisis (20 francs, 88 cent., environ 200 francs de notre monnaie) de rente, à prendre sur son domaine de Pont-Sainte-Maxence. C'était l'équivalent de la somme que l'abbaye devait payer annuellement à diverses personnes sur les 1200 livrées de terre.

Deux chartes adressées à la Chambre des comptes de Paris nous font connaître cette libéralité royale ; l'une est du 21 mai 1336, et l'autre du mois d'octobre suivant. Cette dernière contient un état des personnes entre lesquelles devaient être réparties les seize livres 14 sols 2 deniers de rente. Au prieur d'Houdencourt appartenait deux deniers, environ 0 fr. 75 centimes de notre monnaie. (2)

Les clarisses du Moncel possédaient à Houdencourt un arpent de terre au fief des Rottellois et un quartier et demi de terre au lieudit L'Homme-Mort. Ces deux pièces devaient à la Saint-Remy 15 deniers de cens par arpent à l'abbaye de Saint-Corneille, propriétaire des Rottellois jusqu'en 1763.(3)

(1) *Graves,* statistique : Pont-Sainte-Maxence, p. 57.
(2) *Afforty.* Collect. Silv. t. XVII, p. 739. Pièces justif. n° III A.
(3) Voir plus haut n° 93.

Angélique d'Amerval de Fienne, abbesse du Moncel, Anne de la Fontaine de Villepesche, Louise de Bernapré et Claude de la Mouche, trésorières du couvent en fournirent l'aveu au monastère de Compiègne, le 14 septembre 1688. (1)

L'abbaye avait en outre à Houdencourt plusieurs rentes formant au total 10 livres 15 deniers.

Le 12 juin 1487, Jacques ou Jacotin Choquet, marchand, demeurant à Arcy, céda à titre de surcens, rente annuelle et perpétuelle, à Mathieu Loïs ou Louis demeurant au hameau du Poirier, sur la rivière d'Oise, « une maison, estable, court et tout le lieu ainsi que tout le lieu se comporte contenant en tout treize mines de terre qui par cy-devant estoit en haies et buissons, estant du prieuré de Fresnoy, appelé le bos Saint-Saulveur tenant d'un costé et du long audit bos Saint-Saulveur, de l'autre costé au long de la rivière d'Oise, aboutant d'un bout vers Pont au fossé à l'endroit qui fait séparation de la terre de Fresnoy et de M. l'Evesque de Beauvais et de l'autre aux terres du seigneur de Houdencourt, » à la charge de payer tous les ans, à la Saint-Martin d'hiver, au prieuré de Fresnoy la somme de 26 sols de cens et aussi moyennant six livres tournois de surcens ou rente annuelle et perpétuelle payables au vendeur en deux termes à Pâques et à la Saint-Remy. (2)

Le 23 novembre 1507, Marie Delaplace, veuve de Jacques Choquet, demeurant à Pont, vendit cette rente de 6 livres tournois « aux religieuses, abbesse et couvent Monsieur Sainct-Jehan-Baptiste du Moncel. » Jehan de Layens, le jeune, prévôt de la justice de Fresnoy en Beauvoisis, mit les clarisses en possession et saisine de cette acquisition, après

(1) *Arch. de l'Oise. Abb. du Moncel.*

(2) *Arch. de l'Oise. Abb. du Moncel,* Acte devant Jehan de Saint-Amand et Jehan de Loueuze, clerc, tabellion, en la prévôté de Pont.

avoir pris connaissance des lettres d'achat que lui présenta Collin Pinel au nom du Monastère. (1)

Cette rente de six livres ne fut pas toujours payée sans difficulté.

Le 19 mai 1559, une sentence de condamnation fut prononcée contre Simon Gellée, André Mansion, marinier, demeurant au Mesnil, Ambroise Denys, Jehan le Preux, Zorobabel Obled, Adrian Paillot, demeurant au Poirier, qui ne s'acquittaient pas de leur redevance envers le couvent du Moncel.

Le 8 mai 1566, Denis Delorris, écuyer, prévôt de Pont-Sainte-Maxence, renouvela cette sentence contre Robert Croisset, et Philippe Mareschal demeurant à Bazincourt. Il les obligea de payer non plus 6 livres tournois, mais 6 livres 8 sols parisis ou 8 livres tournois en deux termes « au jour de Pasques communiaulx » et à la Saint-Remy. Cette augmentation de redevance venait sans doute de la libéralité de quelqu'un des possesseurs de la maison du Poirier. Cette maison elle-même prit de l'accroissement, car le 20 mai 1633, Claude Roussel et Adrien Louis, demeurant à Pont, Jean Hachette et Christophe Ducrocq, mari de Jeanne Floure, demeurant au Poirier, déclarèrent, dans le titre nouvel qu'ils fournirent aux religieuses, posséder deux maisons au hameau du Poirier. (2)

Une autre rente de 40 sols tournois fut cédée aux clarisses du Moncel avec d'autres biens, le 12 septembre 1653, par Jean Lemaître, praticien à Senlis, ancien receveur du couvent, pour se libérer envers les religieuses de 16,000

(1) *Arch. de l'Oise. Abb. du Moncel.* Acte devant Jacques Lagniel et Jehan Coullier, tabellion juré, garde des sceaux de la prévôté de Pont.

(2) Titres nouvels, au nombre de 14 et condamnations diverses. *Arch. de l'Oise. Abb. du Moncel.*

livres qu'il leur devait. Cette rente de 40 sols était à la charge des possesseurs d'une maison assise sur trois arpents de terre en la rue des Bois, tenant d'un côté à la rue, et de l'autre au fossé d'égoût de la Motte-Aubert. Une autre maison, située pareillement dans la rue des Bois, et un arpent de pré, payaient aussi chaque année, à l'abbaye, à la Saint-Martin d'hiver 15 sols de surcens ou rente foncière. Cette fondation existait dès l'an 1494, car le 11 novembre de cette année, Jehan Héluyn, tisserand, prenait à bail la maison et le pré, avec l'agrément d'Agnès de Luxembourg, religieuse au Moncel, agissant au nom de son abbesse Yolande de Luxembourg. (1)

112. — IV. — *Le prieuré de Saint-Sauveur* du Grand-Fresnoy, dépendant de l'Abbaye bénédictine de Charroux, avait à Houdencourt un domaine plus important que celui du prieuré du lieu.

Dom Jourdain de Geloys le décrit ainsi dans le dénombrement qu'il fournit au roi, le 16 septembre 1383, peu de temps sans doute après avoir pris possession de son bénéfice : « Item au terroir de Hodencourt ledit prieur tient cent arpens de menus bois qui valent environ seize livres de rente ; — Item trente mines de terre ou environ et six arpens de préz, qui valent quatre livres de rente ou environ ; — Item en la rivière d'Oise, assez près de Charron (Sarron) ung gord (pêcherie) qui vaut quarante sols par an. » (2)

Ce domaine ne comprenait plus en 1764 que 123 arpents (47 hect. 11 a. 39 c.) de pré et de bois, auprès du fief des Rottellois aux lieux-dits le Champ et le Bois du prieur de

(1) *Arch. de l'Oise. Abb. du Moncel.*

(2) Déclaration du temporel du prieuré de Fresnoy-en-Beauvoisis Arch. du chât. de Villette.

Fresnoy, et un arpent de friche (38 a. 30 c.) auprès de l'Oise. (1)

Voici les noms de quelques prieurs, seigneurs spirituels et temporels du Grand-Fresnoy :

1233. *Guillaume* présent avec Pierre, curé de Fresnoy, à la réparation faite aux religieux de Chaalis par Philippe de Beaumanoir, bailli de Clermont, d'une saisie illégalement opérée au préjudice de l'abbaye. (2)

1383. *Jourdain de Geloys* qui donna au roi le dénombrement du temporel de son prieuré, le 16 septembre 1383. (3)

1600-1634, *Guy Loysel* (4), nommé conseiller clerc au Parlement de Paris, le 3 septembre 1597. (5)

1631-1640. *Anthoine Loysel,* neveu de Guy.

1640-1692. *Jean-Pierre Duchalard,* écuyer. (6)

1704-1728. *François-Xavier Gouverne,* parrain à Houdencourt, le 30 novembre 1718, de Françoise Duvivier, et le 13 décembre 1725, de François-Xavier Passal, fils de Jean Passal, trompette des gardes du roi et de Marguerite Crabit. (7)

1757. *Henri-Philippe Chauvelin,* (8) conseiller au Parlement, abbé commendataire de Monthie-Ramé.

1770-1777. *Gabriel de Montmorillon,* grand custode et comte de l'église de Lyon, décédé prieur du Grand-Fresnoy. (9)

(1) Papier-terrier de 1764 ; Arch. du chât. de Fayel.

(2) *Bordier* ; Philippe de Beaumanoir, dans les Mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. VII. p. 180.

(3) Arch. du chât. de Villette.

(4) Loysel : *d'argent à 3 merlettes de sable.*

(5) *Haudicquer de Blancourt,* nobil. de Picardie. — *Paisant,* note sur Grand-Fresnoy, dans le Bulletin de la Société historique de Compiègne. t. II, p. 360.

(6) Duchalard : *de.... au chevron de.... accompagné de 3 coquilles de.... 2 en chef et 1 en pointe.* (Cloche du Grand-Fresnoy.)

Priam Pierre Duchalard, conseiller d'Etat, gouverneur de la Tour-de-Cordouan (Gironde) et ambassadeur près du roi de Maroc, marié à Elisabeth le Prévost était frère ou neveu du prieur. (Ibid.).

(7) Registres de cathol. Houdencourt.

(8) Chauvelin : *d'argent au chou de sinople, le tronc accolé d'un serpent d'or.*

(9) Montmorillon : *d'or à l'aigle de gueules.*

1777-1789. *Charles de Durfort* (1) clerc tonsuré du diocèse de Mirepoix (Ariège), chevalier de Malte, lieutenant-général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans.

115. — V. — *Le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent,* fondé par Hugues Ier, comte de Dammartin, fut donné par lui en 1081 aux bénédictins de Cluny.

Au commencement du XIIIe siècle, ces religieux eurent part aux libéralités de deux seigneurs d'Houdencourt. Jehan de Grisviller, (2) chevalier, d'accord avec sa femme et ses enfants, leur légua par testament un muid de blé (mesure de Compiègne), de redevance annuelle, à prendre sur sa grange d'Houdencourt à la Saint-Martin d'hiver. Raoul de Lacheni (Lassigny ?) chevalier, leur constitua une rente de 12 sous parisis (environ 47 francs de notre monnaie) de cens à percevoir également chaque année, à la Saint-Martin d'hiver dans la censive ou seigneurie de Colard d'Houdencourt. Il faisait cette largesse pour le soulagement de l'âme de ses parents et pour le remède de la sienne *pro remedio anime sue et antecessorum suorum.* Colard d'Houdencourt, dit Froissart, fils aîné de Jehan de Grisviller, avec l'agrément de

(1) Durfort ; *d'argent à la bande d'azur.*

(2) Jehan de Grisviller donna, en 1192, à l'abbaye d'Ourscamp, sa terre de Falevioel contenant environ quatre bonniers. (*Peigné-Delacourt,* Cartul. d'Ourscamp dans les Documents de la Société des Antiquaires de Picardie, in-4°, t. VI, n° DCCXXIII.).

En 1222, il vendit au même monastère, du consentement d'Elisabeth, sa femme, trois bouverées de terre et douze deniers de cens. Son sceau, apposé au bas de la charte, portait un écu à l'antique chargé de trois chevrons, l'inférieur, accompagné de 3 fleurs de lis, 2 en chef et la 3e à la pointe de l'écu. La légende circulaire était : ✠ SIGILLUM IOHANNIS DE GRIVILLER. (*Gaignières* Petit cartul. d'Ourscamp. Bibl. Nat. ms. lat. 5473, p. 84 ; Hist. de l'Abbaye d'Ourscamp par *Peigné-Delacourt,* in-4°, 1876, planche C, n° 36.).

En 1245, Jehan de Grisviller faisait foi et hommage à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, pour son fief des Essarts près d'Houdencourt. (Voir n° 2.). Il était mort en 1250 (Cf. Pièces justif. n° I II.).

ses frères et de sa femme, ratifia ces deux donations au mois de mai 1250. Elles furent de nouveau confirmées, en avril 1284, par Philippe d'Houdencourt, chevalier. (1) Les lettres d'amortissement, délivrées au monastère par ce dernier seigneur, portent qu'il approuve ces aumônes « pour avoir les oraisons de l'église et pour l'âme de son père et de sa mère. » Charles de Chambly, chevalier, seigneur d'Houdencourt, les reconnut dans le dénombrement qu'il fournit, le 3 septembre 1376, à Blanche de France, duchesse d'Orléans, comtesse de Valois et de Beaumont, veuve de Philippe, duc d'Orléans.

On s'étonne que des redevances si bien établies aient été dans la suite sujettes à contestations. Charles du Bois, écuyer, seigneur d'Houdencourt et Perrette de la Rivière, sa femme, les payèrent, sans doute, car les procès se taisent à leur endroit ; mais il n'en fut pas de même après le décès de Charles du Bois. Ses enfants mineurs, Pierre et Gilles du Bois eurent pour tuteur, Guillaume du Bois, probablement leur oncle, qui ne se soucia guère des rentes dues au couvent de Saint-Leu. Les religieux réclamèrent. L'affaire resta pendante jusqu'à la majorité de Pierre et Gilles du Bois. Hugues Boileau, licencié en lois et décrets, lieutenant-général du bailli de Senlis, les fit comparaître à son tribunal, le vendredi 4 novembre 1485. Il cita également Robert du Camp, écuyer, qui avait épousé Perrette de la Rivière, veuve de Charles du Bois et les condamna tous trois à payer solidairement le muid de blé et les 12 sous parisis dus annuellement au prieuré ainsi que tous les arrérages.

(1) Philippe d'Houdencourt que nous avons supposé (n° 2) fils de Hugues Révetel ou Révetiaux ne paraît pas même avoir été son parent. S'il eut été de la même famille que lui, il n'aurait pas manqué de le faire savoir dans la charte où il confirme les libéralités dont le prieuré de Saint-Leu fut l'objet. Philippe, en cette pièce, se qualifie de seigneur principal ou dominant d'Houdencourt. (Cf. Pièces just. I I, I J, I L.).

Cette condamnation fut renouvelée, en 1534, par Anthoine Lebel, prévôt de Beaumont-sur-Oise, contre Jacques de la Mothe et Jacques Mulet, écuyer, mari de Magdeleine de la Mothe, seigneurs d'Houdencourt.

Le 28 octobre 1576 « religieuses personnes Domps Simon Gratia soubz-prieur et sécrétain du prieuré de Sainct-Leu-d'Esserent, ordre de Clugny, diocèse de Beauvoys; Michel de Campremy, prévôt, André Briet, aulmosnier; Geuffrin Lemaistre, chantre; Dominique Panthru; Gilles Prévost; Jehan Chardin; Maryn Fouquet; Martin Bondeuille et Simon Alix tous presbtres, religieux du dict prieuré de Sainct-Leu, congrégéz et assembléz cappitulairement au chapitre du dict prieuré de Sainct-Leu » louèrent pour neuf ans, à Bonaventure Paillart, marchand à l'Hermitage près Fayel (paroisse de Rivecourt), leur redevance d'un muid de blé à percevoir à Houdencourt et celle de huit mines de blé moison qu'ils avaient droit de prendre au village de Bray près Senlis, moyennant vingt livres 15 sols tournois et deux chapons de fermage.

Douze ans après, les procès recommencèrent, Godegrand Rellier, licencié en lois, bailli et gouverneur de Beaumont-sur-Oise, notifie la condamnation, prononcée par André Lebel, lieutenant particulier au bailliage et comté de Beaumont, contre Jacques Triboulet, receveur et fermier de la seigneurie d'Houdencourt, pour retard de payement vis-à-vis du couvent de Saint-Leu.

Le 17 décembre 1597, Henri de Montmorency, vicomte de Boutteville, seigneur de Précy-sur-Oise, Blaincourt, Bouqueval, Dieudonne, la Fosse au Maignat, Gallois, Gaillarbois, Comptres, Lusse, Souverain-en-Basque et autres lieux, conseiller du roi, capitaine et gouverneur de Falaize, bailli et gouverneur de Senlis, rend une nouvelle sentence

pour le même sujet contre Charles de Fouilleuse, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Flavacourt, et Louise de Ligny, sa femme, Philippe Ier de la Mothe, écuyer, et Gaspard d'Ailly. Ces condamnations successives ne paraissent pas avoir amené les coupables à résipiscence. Car au mois de mars 1641, le couvent de Saint-Leu demandait au bailli de Senlis de faire saisir la terre d'Houdencourt sur Anthoine Ier de la Mothe, Philippe de Fouilleuse, chevalier, marquis de Flavacourt, et Suzanne de Misenge, veuve de Gaspard d'Ailly, et de la faire vendre au besoin par décret, s'ils s'obstinaient à refuser de payer les redevances.

Vingt ans plus tard, le 21 novembre 1661, le prieuré mit au contraire opposition à la saisie de la moitié de la terre d'Houdencourt faite à la requête de Charles et Philippe de Fouilleuse sur Nicolas Vachot, tuteur de Marie de Fouilleuse, héritière bénéficiaire de Philippe de Fouilleuse, chevalier, marquis de Flavacourt, son père, et sur Thierry Oudin, curateur nommé à la succession vacante de Philippe de Fouilleuse. Les religieux ne consentirent à l'adjudication du domaine qu'après avoir fait constater leurs droits.

On était encore loin de la fin des procès.

Le 15 novembre 1670, Charles, marquis de Saint-Simon, chevalier des ordres du Roi, seigneur châtelain de Pont-Sainte-Maxence, le Mesnil, Brenouille, les Petits-Ageux, le Plessier, Saint-Maximin, Laversine, Tressy, Juiller, Orviller, les Hayes, Chamant, etc., bailli et gouverneur de Senlis, condamnait Marc Leurin, fermier du marquis de Flavacourt, à s'acquitter de sa dette envers le monastère.

Le 10 janvier 1674, Dom Antoine de Varennes, prieur claustral, Dom François Rousset, procureur de la communauté, Dom Ode de Touvant, Dom Etienne Rémuson, Dom Jean-Paul Cordon, et frère Hubert François, tous religieux

de Saint-Leu, louèrent pour 6 ans à Daniel de Mézengarbe, procureur au bailliage de Senlis, le muid de blé, mesure de Compiègne, et les 12 sous parisis de cens qu'ils percevaient annuellement à la Saint-Martin d'hiver, sur la grange d'Houdencourt, ainsi que les 8 mines de blé froment, mesure de Senlis, qu'ils avaient droit de prendre tous les ans à la Chandeleur sur le fief des Sanguins au village de Bray-les-Senlis. Les payements se faisaient sans doute alors plus régulièrement.

Constatons cependant encore une condamnation prononcée le samedi 12 avril 1687, par Charles, marquis de Saint-Simon, seigneur châtelain de Pont, etc., contre Judith de Cocherel, veuve de Philippe de Fouilleuse, chevalier, marquis de Flavacourt, et Anthoine de la Mothe, chevalier, marquis d'Houdencourt.

L'accord ne fut plus troublé à partir de cette époque entre les seigneurs d'Houdencourt et les religieux.

Le 21 décembre 1721, le marquis de Flavacourt et le comte de la Mothe-Houdencourt déterminèrent entre eux la part de redevance que chacun d'eux aurait à payer. Il fut convenu que le marquis fournirait 7 mines de blé et 8 sols 9 deniers tournois, et le comte 5 mines de blé et 6 sols 3 deniers.

Cette convention ne subit aucune modification dans le titre nouvel donné au couvent, le 7 mars 1786, par Joachim-Valery-Thérèse-Louis, marquis de Rouault-Gamaches et Charles-Michel, marquis du Plessis-Villette, colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, seigneur engagiste de la châtellenie de Sacy-le-Grand. (1)

(1) Les titres originaux du prieuré de Saint-Leu, dont nous venons de donner l'analyse, se trouvent aux archives de l'Oise.

La Révolution n'allait pas tarder à mettre fin au prieuré de Saint-Leu, comme aux redevances qui lui appartenaient.

116. — VI. — *Le Prieuré de Saint-Nicolas,* au pont de Compiègne, autrement appelé le couvent des Augustines de l'Hôtel-Dieu, possédait à Houdencourt trois quartiers de pré (28 a. 73 c.), non loin du Moulin. (1)

VII. — *Le Couvent des filles de la Présentation,* suivant la règle de saint Augustin, fut fondé à Senlis vers 1629, par l'évêque de Senlis, Nicolas Sanguin, pour l'instruction gratuite des jeunes filles. Les religieuses achetèrent, le 23 juillet 1631, à Louis le Bel, seigneur de Brenouille, une ferme avec 108 arpents de terre labourable, 12 arpents de pré, et 4 arpents et demi de bois taillis, sur la paroisse d'Houdencourt. (2)

Cette ferme aboutissait au Nord à la rue de la Fontaine et à l'Ouest à la rue des Bois. Elle était voisine du vieux château d'Houdencourt. Dans ses dépendances étaient compris les biens des Bochart vendus en 1602 par les Chartreux de Notre Dame de Vaumet, près Paris, à Philippe I[er] de la Mothe. (3) Les terres qui entouraient la maison avaient, en y comprenant les bâtiments, 4 arpents et demi de superficie. (4)

Vers 1680, le couvent se vit taxé à 618 livres 15 sols pour le huitième denier prélevé par le roi sur les propriétés ecclésiastiques aliénées. Cet impôt atteignait spécialement la ferme de Bazicourt estimée, comme nous l'avons vu, 4,950 livres. Les dames de la Présentation sollicitèrent une indemnité auprès de Louis Lebel et de Daniel Lebel. Leur demande

(1) Papier terrier de 1764.

(2) *Archives de l'Oise :* Fonds de la Présentation de Senlis. Voir plus haut, n° 23.

(3) Voir plus haut n° 18.

(4) Papiers terriers de 1605 et de 1764. Arch. du chât. de Fayel.

fut rejetée. Mais une sentence des requêtes du Palais vint, le 1er avril 1681, leur rendre justice. Les vendeurs s'exécutèrent. Le 20 juin suivant ils donnèrent un à-compte de 309 livres 7 sols 6 deniers. (1)

Les religieuses avaient aussi acheté, le 30 mai 1654, à Antoine Regnault et Anne Geoffroy, sa femme, 6 arpents 51 verges 5/8 (2 hect. 66 a. 19 c.) de terre et pré en huit pièces à Houdencourt et cinq arpents et demi (2 h. 10 a. 67 c.) en 4 pièces aux Ageux ; mais ces immeubles étaient hypothéqués. Une sentence du bailliage de Senlis rendue le 26 novembre 1667 les déclara affectés au payement de 110 livres de rente perpétuelle à Pierre Gobreau. (2)

La ferme de la Présentation, avec ses 108 arpents de terre et pré, ses 4 arpents et demi de bois-taillis et 6 arpents et demi de terre et pré à Bazicourt, fut louée pour 9 ans, le 4 décembre 1654, à Antoine Gatté et François Gatté, moyennant une redevance annuelle de 800 livres et un porc. Claude Barré la prit le 7 janvier 1673 moyennant 650 livres et deux porcs. Etienne Monnet, qui l'avait en 1680, constitua une rente de 50 livres au profit du couvent en 1685, pour se libérer envers lui de son fermage. Charles Delattre et Françoise Desmarest, sa femme, passèrent un bail de 9 ans le 22 mars 1684 moyennant 550 livres. Un autre fermier fut Louis Delattre, mort le 13 mai 1726, âgé de 73 ans. Il jouissait des biens de la Présentation depuis le 17 décembre 1722 avec Françoise Badin, sa femme, ne payant que 500 livres de loyer. De 1764 à 1782 (3) la ferme fut occupée par

(1) *Archives de l'Oise*. Fonds de la Présentation de Senlis.

(2) *Archives de l'Oise*, — Fonds de la Présentation de Senlis.

(3) Au papier terrier de 1764, on trouve inscrit, comme appartenant à a Présentation de Senlis, un domaine de 81 pièces, formant 113 arpents, 49 verges 1/4 (43 hect. 53 a. 48 c.) dont 105 arpents, 4 verges un quart (40 hect. 24 a. 09 c.) de terre arable, 5 arpents (1 hect. 91 a. 52 c.) de pré et 3 arpents 45 verges (1 hect. 37 a. 87 c.) de bois taillis.

Jean-Baptiste Gagnage, marié à Marguerite Bussy, décédé le 14 avril 1782, âgé de 42 ans. Louis-Alexandre-Charlemagne Pinel et Marguerite-Elisabeth Hazard, sa femme, la prirent le 13 janvier 1785 au prix de 1150 livres et 12 grandes hottées de pommes de redevance annuelle. Le fermage était doublé.

La maison qui porta successivement les noms de ferme des Bouchard, ferme des Chartreux, ferme de la Présentation, fut vendue pendant la Révolution à Louis-François Charbonnier de Belloy. Napoléon Masson la lui acheta vers 1840 et la donna en mariage à sa fille Ambroisine-Amanda, veuve de Gustave Monnet.

117. — VIII. — *Le séminaire de Senlis* avait à Houdencourt 5 arpents et demi (2 h. 10 a. 67 c.) de terre labourable et 3 arpents 32 verges 3/4 (1 h. 31 a. 64 c.) de pré. La déclaration de ces biens fut faite devant la municipalité, le 28 février 1790. (1)

IX. — *L'église de Bazicourt* possédait à Houdencourt un demi-arpent (19 a. 15 c.) de terre, chargé d'un denier tournois de cens et prisé en 1605 26 liv. l'arpent. (2)

X. — *L'église de Sacy-le-Petit* est inscrite au papier terrier de 1605 pour cinq quartiers de pré au rû Saint-Georges, chargés de 4 sous parisis de cens et prisés à 20 livres l'arpent.

XI. — *La cure de Bazicourt* était aussi propriétaire à Houdencourt, à la même époque, d'un demi-quartier de terre, chargé d'un denier tournois de cens, et prisé 21l. l'arpent. (3) Cette pièce de terre était située auprès du chemin de Bazicourt.

(1) Papier terrier de 1764 et Registres municipaux.

(2) Papiers terriers de 1605 et de 1764.

(3) Ibid.

CHAPITRE SIXIÈME (1)

ADMINISTRATION CIVILE

118. Les syndics. — Houdencourt dépendait politiquement autrefois du bailliage (2) de Beaumont-sur-Oise (3), subsidiaire du bailliage provincial de Senlis, élection de Clermont, généralité de Soissons. Néanmoins les habitants avaient plus souvent affaire aux seigneurs du village qu'aux officiers du roi.

Jusqu'en 1790, un syndic nommé par la population veillait aux intérêts du pays. Les fonctions de ce magistrat se réduisaient à représenter la communauté ou paroisse dans toutes les questions d'ordre public et à notifier aux portes

(1) Le chiffre et le titre du chapitre cinquième ont été omis par mégarde lors de la mise en pages. Le CHAPITRE CINQUIÈME commence au n° 111. I a pour titre : LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES A HOUDENCOURT.

(2) Le *bailliage* était le ressort du tribunal appelé à juger les causes civiles et criminelles ; l'*élection*, la juridiction relative aux impôts ; la *généralité*, la recette générale des finances.

(3) M. *L. Douet-D'arcq* (Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XIe au XIIIe siècle, — dans les Documents de la Société des Antiquaires de Picardie in-4°, t. IV, — p. XLIII), met Houdencourt au nombre des localités du Comté de Beaumont sans pouvoir dire où ce village était situé. « Ce lieu, dit-il, ne se trouve ni sur la carte de Cassini, ni sur celle du diocèse de Beauvais. Cependant, il devait faire partie du comté de Beaumont, car on a un aveu de Charles de Chambly, chevalier, seigneur de Livry et d'Houdencourt, rendu à la duchesse d'Orléans, à raison de son comté de Beaumont, dans lequel il semble qu'il ne s'agisse que de ce lieu d'Houdencourt (voir aux pièces justificatives). D'ailleurs, on en trouve un autre de l'an 1377, pour cet Houdencourt, rendu par Jean de Gury, écuyer, demeurant à Grand-Ru, près Noyon. Dans la prisée de 1331, on voit que Jean d'Houdencourt, chevalier, tenait du roi, cent livrées de terre et neuf arrière-fiefs. » Le savant historien a cherché Houdencourt dans le voisinage de Beaumont, tandis que le village est situé à 9 lieues (38 kilomètres) de cette ville au Nord-Est et à 7 lieues (29 kilomètres) de la limite qu'il assigne au comté. Houdencourt se trouve sur la carte de Cassini et faisait partie de l'ancien diocèse de Beauvais.

Il existe un autre Houdencourt, annexe de Fransu, canton de Domart-en-Ponthieu (Somme).

de l'église les décrets et règlements royaux, d'après l'avis des intendants et des subdélégués.

Les noms de quelques syndics nous ont été conservés dans les registres de catholicité et les livres de fabrique.

1705. François Monnet, époux de Marie Pommard, mort avant le 28 février 1707, époque du mariage de François Monnet, son fils, avec Louise Fauvet.
1763. Louis Busquin.
1769. Jacques Monnet.
1774. Nicolas Delannoy.
1775-1777. Antoine Monnet.
1787. Pierre Caron, laboureur.

119. La période révolutionnaire. — Une ordonnance royale du 5 avril 1787 prescrivit la création d'une assemblée municipale en chaque paroisse. Houdencourt nomma pour la première fois son conseil de commune le 12 août 1787. Les officiers élus, pour se conformer à l'instruction du 31 mars 1788, désignèrent, le 13 avril suivant, une chambre en la ferme de la Motte, comme lieu de leurs séances. Le 20 mai, ils dressèrent une liste des pauvres mendiants et l'envoyèrent à l'assemblée intermédiaire de Clermont.

Le 10 novembre, ils donnèrent 135 livres à l'atelier de charité.

1789, 28 février. — Jean-François Bailleux et Nicolas Lepage sont élus députés pour représenter la commune à l'assemblée préliminaire du Tiers-Etat, qui doit se tenir à Beaumont, au commencement de mars.

11 Mars. — Jean-François Bailleux faisant partie du quart des délégués des paroisses du bailliage de Beaumont-sur-Oise, assiste à l'assemblée générale des Trois-Ordres dans l'église des Capucins à Senlis.

1790, 15 janvier. — M. Vaconsain fait devant la municipalité la déclaration des biens et revenus de la cure et de l'église.

7 février. — Nouvelles élections municipales. — Pierre Caron, maire. — Prestation du serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.

20 février. — Publication des instructions concernant les cantons et les municipalités du département d'Oise-et-Thérain. — Houdencourt fait partie du canton du Grand-Fresnoy (district de Compiègne).

21 mars. — Le Conseil de la commune, craignant sans doute encore d'avoir affaire au bailliage de Beaumont, demande que le pays en soit détaché et qu'on le réunisse au bailliage de Senlis.

14 juillet. — Assemblée des municipalités du canton du Grand-Fresnoy, au carrefour des Avenues de Fayel ; Jonquières, Rucourt et Longueil manquent à la réunion. — Célébration de plusieurs messes. — Sermon de M. Viel, curé du Grand-Fresnoy. — Discours du maire d'Houdencourt. — Pacte fédératif.

15 juillet. — Prestation du serment civique.

21 novembre. — Renouvellement de la municipalité. — Nomination de quatre assesseurs au juge de paix du Grand-Fresnoy : François Monnet, Symphorien Bouchez, Antoine Busquin, Jean-Baptiste Fontaine.

1791, 23 janvier. — Serment à la constitution civile du clergé par M. Vaconsain.

20 novembre. — Election d'une nouvelle municipalité. Philippe Becquerelle, maire.

1792, 23 avril. — Le Conseil de la commune demande l'autorisation de construire une prison au centre du village. Il désigne en même temps le couvent de Saint-Corneille, comme propre à faire une maison de force, pour le district.

5 septembre. — Réquisition de trois chevaux, une voi-

ture et un conducteur à prendre dans les communes d'Houdencourt et de Fayel. Houdencourt fournit deux chevaux et la voiture, et Fayel un cheval.

15 septembre. — Le directoire du district envoie visiter le mobilier de la ferme de la Motte. Germain Hénon, régisseur du château d'Arcy, craignant qu'on ne lui enlevât ses meubles, comme on avait pris ceux de Louis de Gouy, son maître, les avait fait transporter chez François Bouchez, fermier du marquis de Rouault-Gamaches à Houdencourt. La visite domiciliaire eut pour but de reconnaître ces meubles et de s'informer de leur propriétaire.

23 septembre. — Nouveau serment par M. Vaconsain.

9 décembre. — Elections municipales.

1793, 20 septembre. — Enlèvement de deux cloches destinées à faire des canons.

29 septembre. — Refus d'obtempérer aux réquisitions du district de Senlis. On déclare ne vouloir obéir qu'au district de Compiègne.

8 octobre. — Refus d'envoyer du blé au marché de Compiègne. Il ne restait plus à Houdenconrt que 530 mines de grains nécessaires pour les semailles et la subsistance.

29 octobre. — Réquisition de tous les objets en cuivre que possède l'église, pour les convertir en monnaie républicaine. Poids livré : 55 livres.

12 novembre. — Les commissaires de Pont-la-Montagne (Pont-Sainte-Maxence) réclament des envois de grains à leur marché. On leur promet quatre quintaux de blé, chaque vendredi.

15 novembre. — Visite domiciliaire pour anéantir tous les emblêmes royaux et tous les signes religieux.

18 novembre. — Réquisition de tous les objets en métal qu'on pourra trouver encore dans l'Eglise.

20 novembre. — Etienne Delannoy et Symphorien Bouchez sont délégués par la municipalité afin d'assister au service funèbre annoncé à Compiègne pour les patriotes Pelletier et Marat. — Le même jour on brûle sur la place publique les titres féodaux du marquis de Rouault-Gamaches, ceux du marquis de Villette, et ceux des anciennes propriétés de Saint-Corneille de Compiègne. Ces derniers titres sont apportés par M. Vaconsain.

20 novembre. — Démission de M. Vaconsain (1).

5 décembre. — Pierre Caron, Nicolas Darras, Nicolas Poisson, François Monnet, Nicolas Bichart et Louis Pinel sont nommés vérificateurs des fortunes et chargés par la municipalité d'estimer les revenus de tous les habitants, afin de les obliger au besoin de contribuer à l'emprunt forcé. Ils déclarent que les citoyens d'Houdencourt sont tous de fortune médiocre.

1794, 2 janvier. — La Constitution de l'an III ayant changé le titre de maire en celui d'agent municipal, Philippe Becquerelle est élu à ce nouveau titre.

20 mars. — Nomination d'Antoine Busquin et de Marie-Françoise-Clotilde Fontaine, femme de Jean-Baptiste Gagnage, aux fonctions d'agents des secours annuels à donner aux vieillards, aux enfants et aux indigents.

10 avril. — Jacques Monnet, délégué à l'atelier national de salpêtre à Compiègne, déclare que le salpêtre est rare sur le territoire d'Houdencourt, et qu'une salpêtrière établie dans la ferme de la Motte suffirait pour Houdencourt et Chevrières.

4 mai. — Réquisition d'une voiture attelée de 4 chevaux ; dépense 3324 livres.

(1) Voir plus haut n° 104.

23 mai. — Antoine Leclerc, commissaire du district de Compiègne, fait le recensement des pailles et des fourrages. Il trouve 3767 bottes de fourrage et 1035 bottes de paille qu'il ordonne de conduire au port de Compiègne.

4 août. — Charles-François-Henri Alix et Rieul Delamarre, commissaires et membres de la municipalité de Pont-la-Montagne réclament le transport de huit quintaux de grains, chaque décade, au marché de Pont.

1795, 29 janvier. — Recensement des grains. Les commissaires trouvent 456 quintaux de blé et 25 quintaux un quart d'orge.

17 mars. — Herbert, agent national de Compiègne, vient réorganiser la municipalité. — Antoine Busquin nommé agent municipal.

29 mars. — M. Vaconsain est prié de remplir les fonctions du culte dans l'église en attendant qu'on lui désigne un autre lieu.

2 juin. — Recensement des grains et des farines.

11 juin. — Estimation des récoltes sur pied.

23 septembre. — Le citoyen Langlois, commissaire du district de Compiègne, fait la réquisition de vingt muids de blé, qu'on avait négligé de fournir au marché de Compiègne.

6 novembre. — Nomination de Jean-Baptiste Gagnage agent municipal et de Jean-Baptiste Decourbe, adjoint.

1797, 30 mars. — Nomination de Jean-Baptiste Decourbe, agent municipal, et de Nicolas Lepage, adjoint.

1798, 1er avril. — Nomination de François Monnet, agent municipal et de Nicolas Lepage, adjoint.

1800, 5 septembre. — Cambry, préfet de l'Oise, réorganise le conseil municipal, selon la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). — Mais il admet plusieurs membres, dont la parenté aux degrés prohibés est ensuite constatée,

et il se trouve obligé de faire une nouvelle nomination le 22 janvier 1801.

1802, 22 février (3 ventôse an X). — Une nouvelle division administrative du département de l'Oise range Houdencourt parmi les communes du canton d'Estrées-Saint-Denis, arrondissement de Compiègne.

120. Les Maires. — Les syndics des paroisses furent remplacés par les maires en 1790. La Constitution de l'an III supprima les maires dans les communes qui n'avaient pas 5,000 âmes et leur substitua des agents municipaux. Ce régime dura jusqu'au 17 février 1800. Le gouvernement fit alors revivre le titre de maire dans les communes rurales et rétablit la municipalité en supprimant l'élection.

1800, — 1801. François Monnet, maire.
1801, 4 février — 1804. Nicolas Lepage.
1804, 18 août — 1810. Louis-Alexandre-Charlemagne Pinel.
1810, 3 janvier — 1811. Philippe-Charles Becquerelle.
1811, 4 juillet — 1816. Claude Lobjois.
1816, 15 mai — 1837. François-Augustin Decourbe.
1837, 27 juin — 1840. Louis-Alexandre Gagnage.
1840, 14 juillet — 1846. Antoine-Charlemagne Bichard.
1846, 8 septembre — 1855. Jean-Sébastien Bouchez.
1855, 13 juillet — 1865. Louis-Alexandre Gagnage.
1865, 8 août — 1871. Rieul-François Monnet.
1871, 7 mai — 1873. François-Martin Dumetz.
1873, 5 juillet — 1875. Auguste Ballegny, adjoint.
1875, 7 mai — 1876. Emile-Hippolyte Passal, 1er conseiller municipal.
1876, 8 octobre — 1878. Arsène Bouchez, maire.
1878, 21 janvier — Alexandre-Magloire Gagnage, maire actuellement en exercice.

CHAPITRE SEPTIÈME

STATISTIQUE, AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

121. *Nature du Sol.* — Le calcaire crayeux forme la base du sol, dans tout le territoire d'Houdencourt. Au-dessus de la craie se trouve une couche sableuse, mélangée par intervalle d'argile rougeâtre. Le *diluvium* a peu d'épaisseur. C'est un dépôt limoneux assez fin, de couleur fauve, sans cailloux, et assez consistant pour être employé à la fabrication de la brique. Au midi du village, le sable est recouvert par la terre de marais et par un dépôt tourbeux qui n'a guère que deux mètres de profondeur. C'est une tourbe chanvreuse de médiocre qualité. Le long de l'Oise, le limon de marais, de couleur noire et de consistance grasse, rend les champs, connus sous le nom de *fortes terres,* difficiles à cultiver.

La hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 33 mètres, à l'église d'Houdencourt. C'est le point le plus bas du canton.

Eaux. — L'Oise borde la limite méridionale du territoire dans une étendue de 3 kilomètres 500 mètres ; elle n'est comprise que pour la moitié de sa largeur dans la contenance inscrite au cadastre.

Plusieurs ruisseaux viennent s'y jeter.

Le ruisseau de *Lancy* se forme dans le marais Pottier (commune de Longueil-Sainte-Marie) ; il reçoit sur la rive droite un petit cours d'eau, nommé l'ancien fossé, venant d'Houdencourt, et rejoint l'Oise au pont de Lancy, sur la limite des communes d'*Houdencourt* et de *Longueil,* Nicolas de Lancy, baron de Raray, seigneur du Quesnoy et du Petit-Raray à Chevrières, en fit rectifier le lit vers 1630, et lui laissa son nom.

Le ruisseau des *Esquillons*, appelé encore rû de la *Fontinette*, rû de *Chevrières*, sort des marais de cette commune, traverse du Nord-Est au Sud-Ouest le bois des Esquillons, passe à la Fontinette, et se jette dans l'Oise vis-à-vis la rue des Bois, au lieu-dit le Pont-à-Brebis. Le rû *Saint-Georges* ou *Contentieuse* venant de Bazicourt, passe aux moulins d'Houdencourt, où il se grossit de plusieurs sources et du rû du *Poirier*; de là il court au Sud vers l'Oise qu'il rencontre au lieu-dit le Pont-de-Pierre. Indépendamment de ces cours d'eau naturels, il a été creusé en différents temps, dans les marais, divers canaux ou fossés d'égouts, pour diminuer la masse des eaux produites par des sources ascendantes ; ils s'ouvrent dans les ruisseaux qui viennent d'être indiqués. Le plus connu de ces canaux est le rû *Cambron* ou *Cameron* portant le nom du propriétaire riverain qui en a approfondi le lit ; il rejoint la *Contentieuse* près des moulins d'Houdencourt.

Il y a dans le marais une espèce de boit-tout ou de gouffre entouré de routoirs. Ce lieu s'appelle les *Abymes* à raison de la profondeur des étangs et de la masse d'eau qu'ils contiennent. Des sources nombreuses les alimentent sans cesse. Une partie de ces eaux se réunit au ruisseau de la *Contentieuse*.

Tout près du lieu-dit la Motte-Aubert est un endroit nommé le *Vivier*. On y voit une motte rectangulaire entourée de canaux. Serait-ce l'emplacement de l'ancien manoir féodal ? Rien aujourd'hui n'atteste sa destination première.

Ponts. — Six ponceaux servent à franchir les ruisseaux que nous venons d'indiquer. Ce sont le *Pont-de-Lancy* sur le rû du même nom ; le *Pont-à-Brebis* ou *Pont-Raquet* et le *Pont de la Fontinette*, sur le rû des Esquillons ; la *Plan-*

chette, le *Pont-vert-du-Hêtre* et le *Pont-de-Pierre* ou du *Bois-du-Poirier*, sur la *Contentieuse*. Trois d'entre eux, le *Pont-de-Lancy*, le *Pont-à-Brebis* et le *Pont-de-Pierre* sont tout près de l'Oise. Ils ont été établis autant pour le halage des bateaux que pour le transport des bois et la conduite des troupeaux aux pâturages. Le *Pont-de-la-Fontinette* et celui du *Hêtre* ont été construits pour les besoins de la route du Poirier, à l'époque où fut percée cette route dans les bois d'Houdencourt. Quand à la *Planchette*, son nom indique suffisamment que c'est un pont formé de madriers juxtaposés. Il est placé à l'endroit où la *Contentieuse* coupe le chemin de Pont-Sainte-Maxence.

122. Chemins. — Le chemin de fer du Nord, ligne de Creil à Saint-Quentin, traverse le territoire au Midi, de l'Ouest à l'Est, longeant le bois du Poirier du côté de l'Oise et coupant par le bas le marais d'Houdencourt.

Il y a, dans l'étendue de la commune, 19 chemins, 3 sentiers et environ 14 voiries.

Le chemin de grande communication n° 13, de Bazicourt à Compiègne, parcourt le village de l'Ouest à l'Est. C'est l'ancienne route de Compiègne à Pont-Sainte-Maxence que l'on appelait aussi chemin de Grand-voie ou encore chemin de Bazicourt et chemin de Chevrières, selon la direction que l'on voulait indiquer.

Il existe encore deux autres anciens grands chemins : le chemin de Creil et la route du Poirier.

« Le grand chemin qui conduit de la ville de Compienne en la ville de Creil, est-il dit au papier terrier de 1605, passe au lieu et endroit où le terroir de Haudencourt confine avec celuy de Fresnoy et celui de Bazicourt. » Ce chemin va du Nord-Est au Sud-Ouest par

Jonquières, le Jouque de Canly et le Fayel pour prendre ensuite sa direction au midi du Grand-Fresnoy.

La route du Poirier, ou chemin de Pont-Sainte-Maxence au bois d'Ageux, est l'une des quatre routes percées dans les bois d'Houdencourt et de Sarron, conformément à l'ordonnance royale du 7 mai 1726. Les lettres patentes de Louis XV étaient conçues en ces termes « .... Sa Majesté estant en son conseil a ordonné et ordonne que par le Grand-Maître des eaux et forests au département de Soissons, et par les officiers de la Maîtrise de Senlis il sera procédé à la désignation de quatre routes, de douze pieds de largeur chacune, dans les bois de Saron, du Poirier et du Quesnoy, dont la première traversera le bois de Saron en commençant au bord des champs, entre Saron et le Plessis-Longueau et fera un coude au bois du Poirier, qu'elle traversera, en continuant au travers du ruisseau d'Houdencourt et du bois du Quesnoy jusqu'au bord des champs vis-à-vis le hameau du Quesnoy. La seconde croisera perpendiculairement la route ci-dessus au milieu du bois du Poirier qu'elle partagera en quatre enceintes à peu près égales ; la troisième traversera la queue du bois de Saron qui avance vers Basicourt pour communiquer par l'endroit le plus court d'un champ à l'autre ; et la quatrième croisera perpendiculairement la première des quatre dans le milieu du bois du Poirier pour communiquer du grand Marais aux champs qui sont au bord de l'Oyse ; dans toutes lesquelles routes il sera fait des ponceaux sur le ruisseau d'Houdencourt aux endroits où il sera jugé le plus nécessaire. . . . .

« Ordonne Sa Majesté que les bois qui proviendront des dites routes seront vendus et adjugez au plus offrant et dernier enchérisseur par devant les officiers de la dite

Maîtrise de Senlis en la manière accoutumée, pour le prix de l'adjudication être remis au receveur des domaines et bois en exercice et employé au dédommagement des particuliers à qui appartiendront les bois qui se trouveront compris dans les dites routes, sur l'estimation qui aura été faite tant du fond que de la superficie par les arpenteurs royaux, qui seront à cet effet nommés par les officiers de la dite Maîtrise. Enjoint Sa Majesté au Grand-Maître et aux officiers de réserver à l'avenir, lors de l'adjudication des ventes, des bordures de dix-huit pieds de largeur chacune, aux deux cotez de toutes les routes mentionnées au présent arrest, pour l'exécution duquel toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le septième may mil sept cent vingt six. *Signé,* PHELYPEAUX. (1)

Deux chemins sont empierrés : le chemin de *la rue des Bois* ou *chemin n° 3,* allant du *chemin n° 13* au *Pont-à-Brebis* et reliant Houdencourt avec Verberie et Pont-Sainte-Maxence, au moyen du chemin de halage ; et le *chemin n° 4,* nommé chemin du Grand-Fresnoy, allant de la ruelle Digot au chemin de Creil avec lequel il se confond jusqu'à la *Croix-Rouge,* pour se diriger ensuite vers le Grand-Fresnoy.

Les autres chemins sont pour la plupart des chemins de soles ne servant qu'à la culture des terres et au transport des récoltes. Les voici par ordre alphabétique :

— *Avenue de la Motte,* allée bordée de pommiers qui conduit du chemin n° 13 à l'emplacement du château de la Motte.

(1) Lettres patentes et arrests du conseil d'Estat du Roy, qui ordonnent plusieurs routes dans la forest d'Halatte ; données à Versailles le 7 may 1726 ; registrées en Parlement le 18 may audit an. — A Paris de l'imprimerie de Jacques Collombat Imprimeur ordinaire du Roy, du Cabinet, Maison et bâtiment de S. M., Rue Saint-Jacques, au Pélican, M.DCCXXVI. 12 p. in-4°.

— *Chemin de la Brèche de la Fère* ou *de l'Enfer*, *via inferior*, allant du *chemin n° 13* à la *Contentieuse*. La pointe de terre située entre ce chemin et le ruisseau porte le nom de *Brèche de la Fère* ou mieux *de l'Enfer*. C'est un endroit bas, souvent inondé, et à cause de cela mal famé.

— *Chemin des Épinières* allant du *Pont-de-la-Fontinette* sur le *chemin du Poirier* aux *Épinières*.

— *Chemin des Esquillons* traversant le bois de ce nom et se dirigeant vers le Quesnoy.

— *Chemin de Hermont*, allant du chemin n° 13 au *chemin Prâleu* par le *Hermont*.

— *Chemin de la Motte* à Chevrières.

— *Chemin du Moulin*, tout près des *Abymes*.

— *Chemin de Pont à Houdencourt* et au Grand-Fresnoy, par Sarron, le bois du *Poirier*, la *Planchette*, etc.

— *Chemin Prâleu* ou *Pranleu*, *via pratorum*, chemin vert allant du chemin de Creil aux Marais et séparant le territoire d'Houdencourt de celui de Chevrières. Les titres du XVI[e] siècle portent tantôt *chemin Prasleu*, tantôt *chemin Presleu*. Le 30 mars 1551, Martin Gosse et Catherine Malinergue, sa femme, vendaient à Nicolas de Wacheulx, demeurant à Houdencourt, un quartier de terre près de ce chemin nommé chemin Prasleux. (1) Il est appelé *chemin Presleux* dans un échange fait le 27 avril 1599 entre Gaspard d'Ailly et Philippe I[er] de la Mothe. — La forme *Pranleu* est moderne et sans signification, à moins de dire qu'en ce chemin l'on *prend leup*, *atrox lupus ore cruento* (Ovide).

— *Chemin du Riquet*, *via rigata*, ou *des terres Saint-Georges*, commençant au *Pont-vert-du-Poirier* pour aboutir à la rivière d'Oise.

— *La route traversière*. Elle va des *Épinières* au *Quesnoy* et croise perpendiculairement la route du Poirier.

— *Chemin de la rue Poulain*. Il rejoint *le chemin n° 13* à la limite du territoire vers Bazicourt.

— *Chemin de Sacy à Chevrières* par le *Hermont*.

— *Chemin de Sacy à Houdencourt*, par le *Grimpet*.

— Les trois sentiers sont ceux de Bazicourt, du Hermont et de la Motte.

(1) Arch. du chât. de Villette.

Les voiries, ou chemins de marais bordés de fossés sont impraticables pendant l'hiver.

— *La voirie des Aunaies de la Motte* longeant un bosquet planté d'Aunes, relie le chemin de la Motte à la grande voirie des Warus.

— *La voirie d'Aridel* longeant l'ancienne Motte d'Aridel, appelée aujourd'hui *Bosquet de Grégoire.*

— *La Voirie des Cardinaux*, ou des *Escardinaux*, s'étendant de la Haute-Borne, à la voirie des Marais.

Le 7 février 1540, Claude Arondel vendait à Jeanne Bavard, veuve de Flourent de Layens, neuf quartiers de pré au lieudit les Cardinaux. Cet immeuble devait trois sous tournois de cens à la seigneurie. Le 4 février 1555, Guillaume Saiget acheta à la communauté d'Houdencourt 2 arpents de marais au même lieu nommé encore les Cardinaulx, à la charge de payer 4 sous parisis de cens aux seigneurs du pays. (1)

— *La Voirie Catineuse*, *via catenarum,* allant de la Grande voirie des *Warus,* à la voirie des *Hureaux*. Elle est bordée de ronces traînantes appelées vulgairement *Catinettes*. Ces *Catinettes* ou chaînettes nous rappellent l'embarras du bélier d'Abraham, *inter vepres hærentem cornibus.*

— *La Voirie de la Haute-Borne,* qui va de la voirie des Hureaux à la voirie des Cardinaux.

La voirie des Hureaux s'étendant de la voirie *Catineuse* à celle de la *Haute-Borne*. La famille des Hureaux était éteinte au commencement du XVII[e] siècle.

La voirie des Marais allant de la Grande voirie des Warus, à celle des Cardinaux, par *la Flaque Gargant.*

La voirie Mésague où les mésanges faisaient leurs nids dans le creux des vieux saules. Elle va de la voirie du rû Cambron à celle de la Haute-Borne.

La voirie des Petits-Saules, ou du *Moulin,* qui s'étend du chemin de Pont au Moulin.

La voirie Pierre-Flour ou de *la rue des Bois* relie la rue des Bois avec la voirie Guillaume-Hecque. Pierre Flour habitait Houdencourt à la fin du XVI[e] siècle.

La voirie du Prieuré longeant le *champ du Prieur.*

La Voirie du rû Cambron ou *Voirie Guillaume-Hecque,*

(1) Arch. du chât. de Villette

allant de la voirie Pierre-Flour à la voirie Mésague. Guillaume Hecque vivait encore en 1610.

La Voirie de Sacy-le-Petit, ou *Chaussée des Vaches* de Sacy, qui s'étend de la Planchette à la limite du territoire vers Sacy-le-Petit. Elle longe l'ancien marais de Sacy-le-Petit du côté d'Houdencourt. L'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne à qui il appartenait usait de cette chaussée pour y envoyer, de sa ferme de Sacy-le-Petit, ses bestiaux aux pâturages. La propriété de la prairie fut contestée aux religieux au commencement du XIII[e] siècle par Jehan d'Andely, chevalier. L'affaire fut soumise à des experts qui déclarèrent le couvent en légitime possession de tous les marais de Sacy-le-Petit entre Bazincort et Houdencort, *in omnibus mariscis que sunt inter Basincort et Houdencort.* On retrouve facilement en ce domaine le fief des Rottellois. Le chevalier reconnut ses torts dans une charte qu'il remit à l'abbaye. Afin de couper court désormais à toute difficulté, des bornes furent plantées pour servir de limite exacte à ces marais, qu'elles séparèrent de la *Villa* de Bazincourt et des autres terres appartenant soit à Jehan d'Andely, soit à ses vassaux. Cela se passait en 1231 en présence de Nicolas, prieur de Saint-Leu-d'Esserent ; Robert, moine de Compiègne et Ansold de Fayel. (1)

125. *Contenance du territoire et répartition des terres.* — « Le mesurage général du terroir et seigneurie d'Houdencourt » fait en 1605 en présence de Mathias Wibert, François Féré, Nicolas Labbé, Joachim Mareschal, laboureurs, par Laurent Gourlet, mesureur, en fixait la contenance à quatorze cent soixante-dix arpents (563 hect. 06 a. 88 c.) savoir en terres labourables neuf cent cinquante-cinq arpents (346 hect. 05 a. 12 c.), en pré deux cent cinquante-trois arpents (96 h. 90 a. 91 c.), en bois cent quatre-vingt-deux arpents (69 h. 71 a. 33 c.) sans y comprendre les douze arpents du fief du Mesnil, et en marais cent trente arpents (49 h. 79 a. 52 c.). Le territoire s'est depuis augmenté des marais de Sacy-le-Petit ou fief des Rottellois. Il contient

(1) Cf. Pièces justif. n° Ie.

maintenant 671 hectares, 02 ares, 36 centiares (1752 arpents, moins 12 verges un quart) ainsi répartis :

	En 1812.			En 1878.		
Terres labourables	319 h.	47 a.	10 c.	353 h.		
Propriétés bâties	3	61	51	3		
Jardins potagers	6	98	65	7		
Bois	144	59	85	150		
Terrains plantés et vergers	1	00	05	1		
Pâtures	0	05	75	»		
Marais	54	18	05	48		
Prés	104	64	80	60		
Eaux	12	80	»	12 h.	70 a.	
Sablonnières	»	34	85	»	32 a.	30 c.
Chemins	23	31	70	36		

124. Propriétés communales. — Vers 1550, la communauté d'Houdencourt devait posséder environ 53 arpents de pré et 150 arpents de marais. Elle vendit 2 arpents de pré contre la voirie des Cardinaux à Guillaume Saiget le 4 février 1555. Ces deux arpents devaient aux seigneurs 4 sous parisis de cens. Trois autres arpents de pré, estimés 24 livres, furent également aliénés vers le même temps. Ils appartenaient en 1605 à François Monnet, Guillaume Hecque et Magdeleine Soille. A côté de cette portion de pré se trouvait un patis ou riez, contenant 7 ou 8 arpents, dans lequel les habitants avaient droit d'usage. La communauté d'Houdencourt se dessaisit encore le 19 août 1646 de 40 arpents de pré et pâturage en faveur d'Anthoine Ier de la Mothe de qui elle reçut 300 livres. Son domaine ne s'étendait plus en 1740 que sur 150 arpents 28 verges (57 hect. 61 a. 58 c.) de marais. Cette propriété avait pour limites au Midi les bois, au Nord la prairie, à l'Est le chemin Prâleu, à l'Ouest le Champ du Prieur.

En 1774, Anthoine Yvorel se permit de défricher à son profit 4 arpents et demi des marais communaux comme s'il

les avait acquis légitimement. Nicolas Delannoy, alors syndic de la paroisse, protesta contre cette usurpation. Il convoqua les habitants en assemblée générale pour le dimanche 25 mai 1774 à l'issue de la messe. Yvorel essaya de se justifier en alléguant une déclaration du roi en date du 13 août 1766; il lui fut répondu que l'article premier de cette déclaration n'autorisait le défrichement que des terres publiquement reconnues comme n'ayant donné aucun produit depuis 40 ans. On lui fit observer, en outre, que l'édit exigeait le consentement des propriétaires pour les terres incultes, et celui des seigneurs pour les terres abandonnées. La contravention était manifeste. Les quatre arpents et demi de marais usurpés par Yvorel formaient la meilleure partie des biens communaux. Ils étaient, dit le procès verbal, « annuellement et de toute antiquité usagers aux bestiaux,.... Leur perte tendrait à une ruine totale de la paroisse et la mettrait ainsi hors d'état de payer les vingtièmes et autres impositions qu'elle supporte annuellement pour tous ses biens; même pour la totalité du marais dont il s'agit. » Le délit fut réprimé. La terre fut rendue à sa première destination. Les animaux y purent pâturer comme auparavant.

En cette même année 1774, on procéda au curage de tous les fossés et canaux. Nicolas Delannoy assista comme syndic à la visite qui en fut faite le 27 juin par Rieul-Louis Maurice, garde général des eaux et forêts du bailliage de Senlis, accompagné de Jacques-Nicolas Pollet, garde de la capitainerie de Halatte, domicilié au Quesnoy (Chevrières), représentant la marquise de Gamaches, et de François Monnet, garde de la même capitainerie, domicilié au Plessis-Villette, représentant le marquis de Villette.

La municipalité voulut, le 29 juin 1792, rentrer en possession des 40 arpents de marais vendus jadis à Anthoine Ier de

la Mothe. Elle proposa au seigneur d'Houdencourt de lui rembourser les 300 livres payées lors de l'acquisition. Pour motiver leur revendication, les officiers municipaux alléguaient le mauvais état des canaux et fossés d'égout. Ils se plaignaient de l'inexécution des conventions faites anciennement entre les habitants et la seigneurie ; mais leur demande fut considérée comme non-avenue. La commune cependant s'empara du marais. La maison de Fayel réclama. En 1827, le marquis de Walsh-Serrant invoquait son droit de propriété. Une délibération du 25 avril de la même année le lui contesta. La paix ne fut faite qu'au 29 janvier 1830. Le marquis rentra en possession de son marais, mais il fit à la commune un don de 1500 francs.

Vers 1840, la municipalité vendit, moyennant 140 fr. l'hectare ou 53 francs l'arpent, environ 38 hectares, 72 ares 98 centiares (101 arpents 8 verges 3 huitièmes) de marais communaux. Une délibération du 27 mars 1840 constate qu'elle obtint ainsi 5,394 fr. 20 c. destinés à solder l'acquisition de l'ancien presbytère dont on se proposait de faire une école. Il ne reste plus actuellement à la commune que 18 hectares 88 ares 60 centiares, environ 49 arpents de marais qui lui donnaient en 1852 un revenu de 360 francs et dont elle retire aujourd'hui (1878) 676 francs 40 c.

125, Village. — Le chef-lieu de la commune est situé par la 20e minute 40e seconde du 49e degré ou 54e grade 8275" de latitude Nord et par la 18e minute 20e seconde ou 0 grade 3390" de longitude orientale du méridien de Paris. Les maisons sont bâties en briques et pierres, et généralement couvertes en tuiles. Les toits de chaume disparaissent de jour en jour.

Houdencourt comptait en 1605 44 maisons non compris

le château de la Motte, le Moulin et les maisons du hameau du Poirier.

Le *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France* par l'abbé Expilly marque 58 feux vers 1760.

Le nombre des maisons était :

En 1790	de 52	En 1860	de 97
1806	67	1870	99
1830	82	1878	95
1850	98		

Le village comprend 7 rues, 2 ruelles et 2 impasses : la rue de la Croix des Noyers ou de Chevrières, à l'entrée de laquelle se trouvait jadis une croix entourée de noyers, la rue d'en Haut ou de Bazicourt, la Grande rue ou rue de l'Eglise, la rue des Bois, la rue des Marais, la rue de la Fontaine, la rue Coquerel aujourd'hui rue Poulain, la ruelle Gaspard d'Ailly aujourd'hui ruelle Batijeau, la ruelle Digot, l'impasse de la Présentation où les Bouchard, puis les religieuses de la Présentation de Senlis avaient leur ferme, et l'impasse Decourbe ou du Puits - David. Remarquons en passant que plusieurs de ces rues portent le nom des personnes notables qui les ont habitées.

Recensements. — Population d'Houdencourt de 1720 à 1876 :

En 1720	262 habitants.	En 1846	322 hab.
1790	225	1851	317
1806	270	1856	308
1821	283	1861	310
1826	280	1866	317
1831	320	1872	303
1836	314	1876	280
1841	318		

Anciennes familles éteintes ou disparues :

Adam,
D'Ailly,
D'Aridel,
Arondel,
Aubert,
Bailleul,
Barbault,
Bavard,
Bichard,
Bochart,
Du Bois,
Boitel,
Budin,
Busquin,
Campion,
Carton,
De Chambly,
Chappelle,
Coquerel,
Cossart,
Des Croisettes,
Croisset,
Darau,
Daucher,
Defferé.
Delarue,
Delattre,
Denys,
Desacy,
Descève,
Desjardins,
Digot,
Dubois,
Dubus,
Ducrocq,
Dufour,
Duvivier,
Féré,
Fézelot,
Fillain,
Floure,
Follet,
De Genvry,
Goulet,
De Grisvillers,
Guérin,
Hachette,
Hecque,
Héluyn,
Hennique,
Huraux,
Huriez,
De Hutaut,
Imbrecq,
Lamescourt,
Langlois,
De Layens,
Leblanc,
Lecerf,
Lefebvre
Lemousnier,
Lepage,
Lepreux,
Levasseur,
De Ligny,
Lobjois,
Louis,
Lourson,
Louvet,
Maillot,
Marchand,
Mareschal,
Maupin,
Monceau,
Monnart,
De la Mothe,
Mullet,
Obled,
Paillot,
Paquet,
Pellieu.
Pénon,
Pervillé,
Pollart,
Pommart
Populaire,
Racquet,
De Rasse,
Révetel,
De Ribier,
Roger,
Roguer,
Saiget,
Salladin,
Salmon,
Soille,
Vervelle,
De Villers,
Watou,
Wibert.
Yvorel,

126. ***Mœurs et instruction.*** — Les travaux de l'agriculture occupent presque toute la population. Ils la maintiennent dans des habitudes d'ordre, d'activité et d'économie. Le progrès matériel se fait remarquer partout. Plût à Dieu qu'il en fut de même du progrès moral ! Les traditions chrétiennes tendent, hélas ! à disparaître. La politesse même s'en va avec la charité dont elle n'est que la manifestation. On l'a dit, et cela ne paraît que trop vrai : En France, il y a beau-

coup plus d'instruction que d'éducation. Il est, en effet, peu de personnes qui ne sachent lire, écrire, compter, traiter les affaires courantes ; mais là semble s'arrêter la culture de l'intelligence. Quand à la formation du cœur, c'est à peine si on en comprend la nécessité.

Combien n'est-il pas désirable cependant de voir en honneur dans toutes les familles les vertus que pratiquaient nos pères et qui seules font les fortes sociétés, les nations puissantes.

Pour comble de malheur, Houdencourt n'a plus de curé résidant depuis 1812. Tout lui fait ainsi défaut, les leçons quotidiennes de morale, comme les exemples édifiants.

L'école d'Houdencourt était en 1764 dans la rue Coquerel appelée aujourd'hui rue Poulain. Déjà elle tombait en ruines. On fut obligé de l'abandonner. Le terrain sur lequel elle était bâtie fut vendu en 1840 à Alexandre Monnet. Jacques Louvet (1746-1795) fit l'école dans sa maison située dans la grande rue à l'Est, non loin du *puits David*. Cette maison appartient maintenant à Emile Sagnier. Jean-Baptiste Fontaine (1807-1837) réunissait aussi les enfants dans sa demeure, rue d'En-Haut, habitée aujourd'hui par Jean-Baptiste Floury.

La commune racheta enfin le presbytère en 1840 à Alexandre Monnet et y installa l'école ; mais cette nouvelle habitation en fort mauvais état ne fut bientôt plus qu'une ruine. On la remplaça en 1872 par un édifice spacieux qui fut inauguré le dimanche 20 avril 1873.

Voici les noms des clercs maîtres d'école et des instituteurs d'Houdencourt, de 1662 à nos jours.

Clercs maîtres d'école :

1662 — Pierre Leviel.
1675 — 1676 nov. Estienne Carpentier.
1676 — 1678 fév. Philippe Gourlay.
1678 — 1682. Estienne Leviel.
1682 — 1688. Anthoine Delattre.
1688 — 1739. Gilles Maupin.
1739 — 1744. Philippe Louis.
1744 — 1746. Charles Gargant.
1746 — 1795. Jacques Louvet.
1808 — 1837. Jean-Baptiste Fontaine.

Jean-Baptiste Fontaine fut le premier instituteur nommé conformément à la loi de 1816.

Instituteurs :

1837 — 1842. Thomas-Joseph-Alfred Bonnay.
1842 — 1854. Louis-Noël Bocquet.
1854 — 1868. Pierre-Edouard-Xavier Lanctin.
1868 — 1871. Joseph-Théodore Duriez.
1871 — 1875. Henri-Hippolyte Cappronnier.
1875 — Louis-Désiré Barbé, en exercice.

Le nombre des écoliers s'élevait à 29 en 1820, à 21 en 1824 et à 36 en 1830. On ne comptait en 1806 que 30 personnes sachant lire et écrire. Il y en avait 104 en 1830. C'est aujourd'hui presque toute la population.

Le tableau suivant nous donne tout à la fois le nombre des habitants et celui des écoliers depuis 1856.

		1856	1866	1876	1879
Habitants.		308	317	280	280
Ecoliers de 3 à 7 ans	garçons.	11	12	12	9
	filles.	10	13	7	6
id. de 7 à 13 ans	garçons.	13	16	25	18
	filles.	11	19	14	12
Total des écoliers.		45	60	58	45

127. *Impôts.* — En 1605, 27 maisons et un moulin assis sur 32 arpents 3 quartiers de terre estimés 4,865 livres

10 sols et 447 arpents 3 quartiers et demi formant le total des autres terres, bois et prés, estimés 13,532 livres 14 sols payaient annuellement aux seigneurs 20 livres 10 sols 3 deniers tournois de cens, 55 mines 3 quartiers (50 hectol. 95 litres 15 cent.) d'avoine, 49 chapons et 7 poules. — La cure payait 2 sols 9 deniers 1 obole tournois ; l'église, 1 sol 7 deniers tournois ; le prieuré rien. La ferme de la Motte donna pour l'impôt du cinquantième-denier de 1725 à 1733, 26 livres ; pour l'impôt du dixième de 1733 à 1745, 140 livres ; de 1745 à 1749, 170 livres ; pour l'impôt du vingtième, de 1750 à 1760, 120 livres ; de 1780 à 1784, et de 1787 à 1789, 238 livres 14 sols ; en 1785 et 1786, 347 livres 4 sols. En 1789 il fallut acquitter, outre l'impôt ordinaire, l'impôt des privilégiés s'élevant pour six mois à 233 livres 6 sols. En 1790 l'impôt de la ferme comprenait le 20e 238 livres 14 sols ; la taille 345 livres 10 sols ; l'impôt foncier 247 livres 6 sols 6 deniers.

En 1791 la taille se monte à 345 livres 18 sols, et l'impôt foncier à 1370 livres 9 deniers. L'impôt foncier fut en 1792 de 1268 livres 3 deniers et en 1793 de 1212 livres 14 sols 3 deniers.

Les contributions perçues à Houdencourt en l'année 1877 ont produit 11,181 francs 59 c. ainsi répartis :

Contributions	Foncière	8,953 fr.	45
	Personnelle-mobilière.	1,075	67
	Portes et fenêtres. .	739	87
	Patentes	412	60

Sur cette somme de 11,181 fr. 59 c. il revient :

A l'Etat	4,543 fr.	03
Au département . . .	1,999	58
A la commune . . .	4,618	88

Les frais d'avertissement sont de. 20 fr. 10 c.

Sinistres. 1793, 7 août à 7 heures du soir. — La grêle détruit les chanvres, les avoines et les orges. Les dégâts constatés par les visiteurs le 11 août suivant sont évalués à 19,800 livres.

1794, 8 décembre, à 2 h. du matin. Incendie qui dévora trois maisons ; perte, 33,511 livres.

1832. Le choléra sévit depuis le 4 mai jusqu'au 6 juillet. 37 personnes tombent malades ; 20 meurent.

1834, vendredi 27 juin. Incendie qui menace d'anéantir tout le village. Onze maisons sont brûlées. Perte 43,130 fr. M. Noël-François Blique, curé du Grand-Fresnoy, accourt avec les pompiers de sa paroisse et fait des prodiges de dévouement. Les conseillers municipaux et les notables lui en témoignent leur reconnaissance par un acte écrit et signé le 29 juin suivant.

128. Végétation spontanée ; Flore. — La majeure partie des plantes de la flore parisienne croissent à Houdencourt. On cite parmi les plus intéressantes :

Anemone Ranunculoïdes, L. au bois des Esquillons ; *Thalictrum flavum*, L. au Marais ; *Ranunculus lingua*, L. au marais du Poirier, *Adonis æstivalis*, L. *Adonis autumnalis* L., dans les moissons au bord de l'Oise ; *Nymphœa alba*, L,. *Erysimum cheiranthoïdes* L., *Parnassia palustris*, *Hypericum tetrapterum*, Fries ; *Tetragonolobus siliquosus*, Roth. au marais ; *Ornithopus perpusillus*, L. pelouses sablonneuses des bois ; *Myriophyllum spicatum* L. et M. *verticillatum* L. au marais ; *Pimpinella magna*, L. au bois ; *Buplevrum rotundifolium* L., moissons ; *Sium latifolium* L., fossés au marais du Poirier ; *Orlaya grandiflora*, Hoffm,, moissons voisines de l'Oise ; *Tussilago farfara*, L., *Inula salicina* L., *Senecio paludosus*, L., *Ptarmica vulgaris*, D. C., marais ; *Centaurea solstitialis* L., prairies artificielles ; *Chondrilla juncea* L., au chemin de la Motte ; *Jasione montana* L., terrains sablonneux ; *Utricularia vulgaris* L., *Samolus valerandi*, L., *Gentiana pneumonanthe*, L., *Menyanthes trifoliata*, L., marais ; *Veronica spicata*, L., chemin

de Pont, dans le bois ; *Stachys germanica*, L., *Aristolochia clematitis*, L., chemin de Pont, au bord de l'Oise ; *Plantago arenaria*, Waldst et Kit, sables des bois ; *Potamogeton lucens*, L., *P. crispum*, L., *P. natans*, L., *P. perfoliatum*, L., canaux ; *Triglochin palustre*, L., chaussées du marais ; *Hydrocharis-morsus ranæ*, L., *Cladium mariscus*, R. Brown, marais.

Les prairies naturelles occupent aujourd'hui 58 hectares, les marais 48 hectares et les taillis sous futaie 150 hectares. En 1852 on comptait 120 hectares tant en prés qu'en marais et 168 hectares de taillis sous futaie.

129. ***Culture et produits agricoles.*** — On ne cultivait guère en 1852 que 330 hectares de terre ; on en cultive maintenant 360.

Les récoltes se répartissent à peu près ainsi :

	En 1852.		En 1877.
Blé	58 hectares		74 hectares.
Méteil	80		44
Seigle	25		45
Orge	2		6
Avoine	40		50
Pommes de terre	22		64
Betteraves	0	50 ares.	38
Ognons, carottes, navets et autres racines	0	25	1
Légumes secs, pois, haricots, etc.	0	25	1
Chanvre	60		7
Prairies artificielles	20		30
Reste en jachères	22		00
Total	330 hectares.		360 hectares.

Vers 1852 on pouvait faire 125 hectolitres de cidre annuellement avec les pommes recueillies sur le territoire. On n'en peut plus faire actuellement en année moyenne que 34 hectolitres.

Apiculture. — Il y avait 20 ruches à Houdencourt en 1852. Il n'y en a maintenant que deux de plus.

Animaux domestiques :

	En 1852.	En 1877.
Chevaux.	66	59
Mulets	1	2
Anes.	11	8
Vaches	75	92
Moutons	854	540
Chèvres.	12	5
Porcs.	30	38
Chiens	52	52

130. Instruments agricoles (1). — La vieille charrue picarde n'est plus guère en usage à Houdencourt. Elle est remplacée par le *brabant double* dont la première apparition au village remonte à 1868. Cette nouvelle charrue toute en fer permet de donner au sol une culture plus profonde et plus soignée en dépensant moins de forces. Les hersages se font avec le *scarificateur* à dents de fer et l'ancienne herse triangulaire en bois, Le scarificateur date de 1850. La *houe* à cheval et le *buttoir* sont aujourd'hui généralement employés pour biner les pommes de terre et les betteraves. On les connaissait à peine il y a vingt ans. Le battage des grains au fléau est abandonné. On lui a substitué le battage mécanique. Des machines fixes ou locomobiles sont mises par des entrepreneurs au service des particuliers. Une batteuse fixe a été installée en 1865 à Houdencourt chez François-Auguste Canda, cultivateur et charron. Les machines ambulantes viennent des villages voisins.

131. La tourbe des marais. — Sous Dagobert I[er] (628-638), dit l'historien du Valois, (2) l'Oise se divisait

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Boursier (Charles-Isidore), conseiller d'arrondissement, agriculteur à Chevrières et notre confrère à la Société historique, ces renseignements sur les instruments agricoles, et ceux que nous donnons plus loin sur la culture et le *teillage* chanvre.

(2) *Carlier*, Hist. du Valois, t. I, p. 110.

en deux bras, à partir de la Croix-Saint-Ouen jusqu'à Sarron. Elle formait une île en face de Verberie. Il y a longtemps que le bras droit n'existe plus. Le marais d'Houdencourt ainsi que celui de Longueil et celui de Chevrières semblent n'être que ses atterrissements. Les nombreux sondages qu'on y a fait ont constamment montré, sous une couche de tourbe ou de limon végétal d'épaisseur variable, un banc de sable quartzeux et argileux. Les débris de minéraux et de fossiles, que renferme ce sable, ne se trouvent point dans les terrains des coteaux voisins. Ils n'ont donc pu être amenés par les eaux pluviales. On les rencontre au contraire en grande abondance dans les formations géologiques que traverse l'Oise à un myriamètre au-dessus de cette position. Cette rivière, d'ailleurs, en charrie encore tous les jours. Il est facile aussi de remarquer qu'à l'origine des marais l'Oise se détourne brusquement vers le Sud, et ne revient à sa première direction qu'à leur extrémité. Elle décrit de la sorte une courbe, un arc de cercle dont ils représentent la corde. Le bras obstrué par les atterrissements aura été vite envahi par les *laiches*. Ces plantes marécageuses, en se décomposant, ont produit le dépôt tourbeux, qui remplit aujourd'hui le lit abandonné.

Il y a dans le marais d'Houdencourt une couche de 2 mètres de tourbe, recouverte par environ 0,60 centimètres de terre. Si le dessèchement, projeté en 1832 par le marquis de Walsh-Serrant, avait eu lieu, on n'aurait pas manqué d'exploiter ce gisement. Le marquis voulait même qu'on en fit l'extraction complète. On aurait pu ainsi substituer à un terrain que rien ne saurait améliorer un sol composé d'un mélange de sable, de débris de végétaux et de glaise, un sol facile à fertiliser au moyen d'un amendement argileux et d'un engrais excitant comme la cendre végétative ou lignite

pyriteux des environs. La tourbe n'a été enlevée qu'à certaines places pour former des routoirs. On ne s'est pas occupé du reste.

132. Moulin à eau. — Il y avait dès le commencement du XVI[e] siècle un moulin à eau à Houdencourt sur le ruisseau de la *Contentieuse* (1). Perette de Bienfaicte, veuve de Claude de Ligny et Adrien de Ligny, son fils, y avaient une part et des droits que Noël Gargant prit à bail le 28 février 1536, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 28 livres 19 sols. Ce moulin devait en outre, chaque année également, 26 sols 3 deniers tournois de cens au seigneur de Bazicourt,

Il est ainsi décrit au papier terrier de 1605 : « Ung Molin à eau estant sur le rû provenant du villaige de Bazicourt qui va tomber et se rend en la rivière d'Oize au Pont *du Poirier* apartenant à Thomas Defféré. . . . . . . prisé quant aux bastimens trois cens soixante livres tournois. » Anthoine I[er], marquis de la Mothe-Houdencourt, en devint propriétaire vers 1658. Il se crut sans doute dispensé d'acquitter les cens et surcens dont son moulin était chargé ; car un arrêt du Parlement de Paris lui enjoignait le 29 août 1690 d'en passer reconnaissance et titre nouvel à Judith de Cocherel de Bourdonné, veuve de Philippe VI de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, dame de Bazicourt et d'Houdencourt en partie, et de payer 29 années d'arrérages échues au 8 mars 1687.

Le moulin fut loué pour 9 ans, le 10 novembre 1693, à Antoine Pénon et Marie de Laune, sa femme, moyennant 300 livres et 6 chapons de redevance annuelle. Jacques

(1) Selon M. Graves (Stat. du canton d'Estrées, p. 101), le moulin d'Houdencourt ne daterait que de 1756. Nous avons vainement cherché ce qui a pu induire en erreur ce statisticien toujours si bien informé.

Glaudieu qui en fut fermier de 1711 à 1720 payait tous les ans 310 livres et 6 chapons. Le premier bail de Barthélemy Levasseur (1722-1731) était au prix de 414 livres et 14 chapons et le second (1731-1740) au prix de 520 livres et 6 poulets d'Inde. Jacques-Louis François (1744-1753) donna 720 livres, Jean Leverbe (1753-1762) 570 livres et 6 poulets d'Inde ; Pierre Descroix et Philippe Léguillon qui lui succéda par rétrocession (1772-1781) 550 livres et deux sacs d'orge.

Une contestation s'éleva en 1765 entre le meunier de Bazicourt et celui d'Houdencourt relativement au clayer et aux vannes du moulin d'Houdencourt. La mobilité de ces barrages faisait varier la pente de l'eau et la rapidité du courant de la *Contentieuse*. Il en résultait de graves inconvénients pour le moulin de Bazicourt. Une expertise eut lieu le 5 octobre 1765. Nicolas le Roy, arpenteur, arbitre choisi par la maréchale de la Mothe-Houdencourt et Jean-Baptiste Broissart, entrepreneur de bâtiments, arbitre nommé par le marquis de Villette, décidèrent qu'un déversoir de six pieds de long serait construit aux frais de la maréchale, en bois ou en pierre, au midi du ruisseau, à 15 toises au-dessus du clayer et de niveau avec le sommet de la vanne du biez dite *vanne molière*.

Le moulin demandait de sérieuses réparations en 1780. Pierre Gobaut de Criquelle, écuyer, conseiller du Roi, maître des requêtes du comte d'Artois, contrôleur des domaines et bois du comté de Ponthieu et François-Gaspard Gobaut, entreprirent de le restaurer. Ils se chargèrent en même temps de dessécher les portions de marais que possédait le marquis de Rouault-Gamaches à Houdencourt et à Chevrières. Un bail à cens et rente fut passé en leur faveur devant Desherain, notaire au Châtelet de Paris, le 23 août 1780. Le

marquis leur abandonnait 44 arpents de marais au chemin Prâleu ; 8 arpents de marais, dits l'*Etang*, à Chevrières ; tout ce qui appartenait à la maison de Fayel dans les marais de Chevrières et d'Houdencourt, excepté, toutefois, les prés du Quesnoy ; le moulin à eau d'Houdencourt avec 4 arpents de pré ; et enfin la pêche dans tous les canaux, fossés et pièces d'eau. Pierre Gobaut et François-Gaspard Gobaut devaient aux termes de la convention :

1° Faire à leurs frais tous les canaux nécessaires au dessèchement, et mettre ainsi la terre en valeur, de manière qu'on y put percevoir les cens et rentes ;

2° Réparer le moulin et ses dépendances, ou en construire un neuf, soit au blé, soit à l'huile, dans l'endroit qu'ils jugeraient convenable, en dépensant pour cette restauration au moins 3,000 livres ;

3° Faire lever le plan géométrique de la terre de Chevrières et de la partie d'Houdencourt appartenant au marquis, et renouveler le papier terrier dans l'espace de 6 ans ;

4° Acquitter les cens et surcens dus au marquis de Villette sur le moulin.

Ils s'obligeaient en outre à payer chaque année au marquis de Rouault :

1° Un sol de cens pour chaque arpent de marais et 3 livres de cens pour le moulin et les prés qui l'avoisinaient ;

2° 20 livres de rente foncière pour chaque arpent de marais exploité, jusqu'au remboursement définitif qui devait être de 6000 livres payables en 1790 ;

3° 600 autres livres de rente foncière pour le moulin et ses dépendances.

Diverses causes empêchèrent les Gobaut d'entrer en jouissance. Le bail fut résilié en 1790. Les travaux projetés dans les marais n'eurent pas lieu. Le moulin resta en ruine.

Il ne devait pas être relevé. La terre sur laquelle il était bâti fut vendue en 1799 à Alexis Carré, de Remy.

L'abandon du vieux moulin d'Houdencourt fit songer à en construire un autre. Louis Lobjois choisit un emplacement sur la *Contentieuse* aux *Terres Saint-Georges*, s'en rendit acquéreur, le 21 floréal an IV (10 mai 1796) et se mit à bâtir aussitôt. Son moulin marcha bien ; mais, trop voisin de l'Oise, il fut souvent inondé.

Vers le même temps, Pierre Legent, meunier à Moyvillers, se fit céder par Claude Personne de Bazicourt un quartier de terre aux environs du vieux moulin et y établit une nouvelle usine. Quand Lobjois se vit noyé, il traita avec Legent et lui acheta son moulin avec d'autres propriétés le 17 germinal an V (23 mars 1797) moyennant une rente annuelle de 29 hectolitres 12 litres de blé méteil, mais il fut bientôt victime d'un désastre. Charles-Louis-Joseph Monnet, auquel il afferma cette seconde usine le 12 messidor an IX (1er juillet 1801), la laissa incendier en 1803 par négligence. Lobjois démolit alors le moulin des *Terres Saint-Georges* et, avec les matériaux qu'il en retira, rétablit le moulin brûlé. Ce moulin, assez éloigné cependant de l'Oise, subissait encore de fréquentes inondations. Un petit moulin parût utile pour continuer la mouture quand la grande usine était noyée. Lobjois le fit construire dans le voisinage. Il avait épousé Maxence Caullier, veuve en premières noces de Louis Masson. Des conventions spéciales la constituèrent héritière de l'établissement à la mort de son second mari. Elle vendit l'usine à son fils Henri Masson le 26 décembre 1827. Nicolas-Frédéric Masson, fils d'Henri, l'eût en partage dix ans plus tard, le 20 juillet 1838. Il éteignit au moyen d'un remboursement, aux héritiers de Legent, le 8 mars 1848, la rente en nature constituée en

1797. Son neveu, Frédéric Masson, lui acheta le moulin le 19 septembre 1868 et le possède encore. L'usine chôme dans les grandes eaux comme dans les basses. Elle ne fait que la mouture de ménage.

133. Projet de dessèchement des marais. — Le marquis de Walsh-Serrant reprit en 1832 le projet de dessèchement, non-seulement du marais d'Houdencourt, mais encore de celui de Chevrières et de celui de Longueil. Il fit étudier le terrain par M. Bineau, ingénieur des mines, qui présenta son mémoire le 30 avril 1832. D'après ce projet, 375 hectares, 51 ares, 94 centiares de marais (1) estimés 198,268 fr. 70 centimes, s'élevaient à la valeur de 337,967 fr. 45 centimes, obtenant par conséquent une plus-value de 139,698 francs 75 c. Il s'agissait pour arriver à ce résultat de creuser des rigoles dans toute la longueur du terrain à dessécher et de conduire ainsi les eaux à la rivière d'Oise par le chemin le plus court. Une rigole principale devait être établie près de la lisière méridionale en passant par les points les plus bas. Une rigole de ceinture ouverte à la limite septentrionale retenait les eaux torrentielles qui descendent du coteau par les pluies d'orage, recueillait les eaux des sources qui sont toutes situées vers cette limite dans le terrain tourbeux et allait se décharger dans la rigole principale ou canal collecteur. Ce canal aboutissait à *la Contentieuse* près du *Pont-vert-du-Hêtre* et la masse des eaux se rendait de là à l'Oise, par le lit du ruisseau.

(1) 95 hect. 61 a. 64 cent. appartenaient au territoire de Longueil 211 h. 58 a. 14 c. à celui de Chevrières et 68 h. 32 a. 16 c. à celui d'Houdencourt.

L'estimation avant et après le dessèchement s'élevait :

Pour le marais de Longueil à 59,208 f. 75, et 86,054 f. 76 c.
Pour celui de Chevrières à 111,545 f. 67, et 190,422 f. 25 c.
Pour celui d'Houdencourt à 27,514 f 26, et 61,490 f. 44 c

La dépense nécessaire pour ces travaux fut évaluée par M. Marcilly, ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Compiègne, à 64,200 fr., si l'on voulait rendre possible une extraction complète de la tourbe, et à 49,000 francs si l'on se contentait du dessèchement simple. Le projet allait être mis à exécution en 1834 ; mais il s'éleva des difficultés relativement à la répartition de la plus-value. Le marquis demandait comme bénéfice 100 hectares du terrain amélioré estimés 90.000 fr., ou les 4|5° de la plus-value des terres se montant à 111,759 fr. (1) Les communes essayèrent de s'affranchir de cette dette. Elles prirent les travaux à leur charge pour n'avoir à rembourser au marquis que ses frais d'étude. L'entente fut de courte durée. Les municipalités d'Houdencourt et de Longueil renoncèrent à exécuter elles-mêmes le dessèchement. Celle de Chevrières seule persista à demander qu'on lui confiât l'entreprise. Une ordonnance royale du 7 septembre 1840 la lui adjugea. Les rigoles, les canaux, les barrages et les ponceaux devaient être faits dans l'espace de trois ans. La concession était révoquée de plein droit si après ce délai le projet ne se trouvait pas réalisé. Le temps s'écoula. L'œuvre ne fut pas commencée et depuis il n'en fut plus question.

134. Culture et teillage du chanvre. — La culture du chanvre, autrefois considérable, a perdu beaucoup de son importance. On y consacrait encore, en 1852, 60 hectares de terre. C'est à peine s'il s'en trouve sept aujourd'hui. Les terrains sablonneux et riches en humus qui avoisinent les marais sont cependant très bons pour cette culture. Le chanvre doit au sable noir son excellente qualité. Sa blancheur

(1) Longueil aurait donné 21 hectares de terre ou 21,476 fr. 75 c.
Chevrières 59 hect. ou 63,102 fr. 41 c.
Houdencourt 20 hect. ou 27,179 fr. 84c.

tient à la nature des eaux dans lesquelles se fait le rouissage. La renommée des routoirs d'Houdencourt s'étendait au loin. On y venait de Jaux et d'Harmancourt. Des mules apportaient sur leur dos jusqu'à 50 bottes de chanvre. Ils disparaissaient pour ainsi dire complétement sous leur encombrant fardeau. En voyant ces masses ambulantes sur des chemins qui ressemblaient à des fondrières, on pouvait se demander quel prodige les faisait mouvoir. Quand le rouissage était achevé les mulets rapportaient leur charge au lieu d'origine.

La décortication du chanvre, vulgairement appelée *teillage*, formait alors à Houdencourt une industrie fort appréciée. Les *teilleurs* achetaient la récolte sur pied dans le pays et dans les villages voisins. Chacun d'eux avait un petit atelier où le chanvre roui, débarrassé de son bois nommé *aroque*, se transformait en filasse. Il y employait toute sa famille avec un ou deux ouvriers. Dans la saison du broyage, au temps des longues soirées, les feux des chauffoirs produisaient de vraies illuminations. Le bruit des broies se mêlait aux rires et aux gais refrains des chanvriers. Le village prenait alors une physionomie des plus intéressantes.

Après le *teillage* la filasse était vendue aux négociants de Béthisy-Saint-Pierre, qui se chargent des opérations complémentaires, du *maillage* ou foulage et du sérençage. Chaque atelier manipulait la récolte de 5 à 10 hectares. On peut juger de l'importance de cette industrie par le nombre des teilleurs.

On en comptait :

25	en 1830	17	en 1856
23	1841	17	1861
18	1851	16	1866

Il ne s'en trouve plus que 4 en 1872, 2 en 1876 et 3 en 1879.

Les frais trop considérables de main-d'œuvre et le renchérissement des matières premières ont fait tomber la culture du chanvre et abandonner le teillage. Les travaux agricoles y ont gagné. Beaucoup de terres médiocres, autrefois négligées comme mauvaises chanvrières, donnent maintenant de bons produits, et la valeur du sol est mieux équilibrée.

135. Industrie et commerce. — Le chanvre a été supplanté par la pomme de terre et la betterave. La première se transforme en fécule aux usines de MM. Boursier-Bullot et Crappier-Souplet, et la seconde en sucre à l'usine de M. Léon Bullot, tout près du Grand-Fresnoy.

Les céréales vont alimenter le marché de Pont-Ste-Maxence.

Métiers. — Il y a aujourd'hui dans le village 2 charpentiers, 2 charrons, 1 maçon, 1 couvreur, 4 couturières, 1 cordonnier, 1 maréchal. Ajoutons deux aubergistes-épiciers-merciers.

136. Mesures en usage avant l'adoption du système décimal.

Mesure agraire.

Arpent de 75 perches, 38 ares, 30, 40 ; — perche ou verge de 22 pieds, 0 a. 51,07.

Mesure pour le bois.

Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds, 4 stères 38,75.

Mesure pour les liquides.

Muid de 36 veltes, 2 hectol. 68,22 ; — velte de 8 pintes, 0 h. 10,24 ; — pinte de Clermont, 0 h. 01,28.

Mesure pour le blé et le seigle.

Setier de 3 mines, 1 hect. 82, 12 ; — mine de 2 minots, 0 h. 60,71 ; — minot de deux boisseaux et demi de Paris, 0 h. 30,35 ; — boisseau de Paris 0 h. 12,14.

Mesure pour l'avoine.

Setier de 3 mines, 2 hectol. 74,18 ; — mine de 2 minots, 0 h. 91,31 ; — minot de 49 pintes et demie de Paris, 0 h. 45,70 ; — pinte de Paris, 0 h. 00,93.

CHAPITRE HUITIEME

LES LIEUX-DITS DU TERRITOIRE

157. *Les lieux-dits* sont parfois fort intéressants à cause des souvenirs qui s'y rattachent. Ce sont des témoins appelés à redire aux générations de l'avenir les faits curieux des âges passés, et à sauver de l'oubli les noms des hommes qui se sont signalés par leur dévouement. L'histoire leur devra l'éclaircissement de plus d'un poiut obscur. Boquet, géomètre du cadastre (1), a partagé le territoire d'Houdencourt en quatre sections. Nous conserverons cette division en suivant toutefois l'ordre alphabétique pour les lieux-dits de chaque canton. Sur la carte (2) les noms en caractères romains sont ceux que l'on connait encore maintenant. Les noms anciens sont en *italiques*.

SECTION A. — LA SABLONNIÈRE.

138. *Le bout du village.*

Le Carreau Saint-Georges, area sancti Georgii, terre appartenant autrefois à l'église Saint-Georges d'Houdencourt.

Le Champ de Biche, en 1545 *triège de la Biche*. Etait-ce un lieu de rendez-vous pour le gros gibier ?

Le Clos de Bazicourt. Les quatre arpents ainsi nommés appartenaient aux Bochart à la fin du XVI[e] siècle. Le marquis de Flavacourt les leur avait donnés en échange d'une égale quantité de terre qu'ils lui cédèrent au territoire de Bazicourt.

La Croix du Hermont, érigée par Pierre Darche, meunier, et Adélaïde Devaux, sa femme, a été bénite le 24 juin 1860.

(1) Plan cadastral parcellaire de la commune de Houdancourt (Oise), terminé sur le terrain le 15 juillet 1814, sous l'administration de M. le duc de Massa, préfet, de M. Lobjois, maire, et sous la direction de M. Delorme, directeur des contributions, M. Bichet, ingénieur, vérificateur, par M. Boquet, géomètre du cadastre. — Mairie d'Houdencourt.

(2) Voir la carte annexée à cette notice.

La Croix Messire Gilles. Serait-ce Gilles du Bois, seigneur en partie d'Houdencourt au XV[e] siècle qui l'aurait élevée ?

La Croix Rouge.

L'Epinette.

La Fosse Ouzée.

Le Fond d'Hermont.

Le Grimpet, lieu d'un difficile accès.

Les Haches, terres bizarrement divisées.

La Haute-Borne. Faut-il voir là un monument druidique ?

Le Hermont, Heri mons, Mont du seigneur, colline sur laquelle se trouvait la justice.

L'Homme mort. Est-il mort de mort naturelle ou de mort violente ?

La Justice. C'est là qu'étaient les fourches patibulaires pour le supplice des malfaiteurs.

La Longue Haie bordant le chemin de Creil au-dessous du Hermont.

Les Longues Vignes devaient faire concurrence à celles de Jaux.

Le Poirier Notre-Dame ou *Poirelet.*

La Terre Nonne. Serait-ce une des propriétés des Clarisses du Moncel ? On lit au papier terrier de 1605 n° 382 : « ung arpent de terre à Nicolas Populaire appellé la terre de Nonne, chargé de IIII den. par. de cens. prisé à 30 liv. l'arpent. »

La Terrière ou *Poirier Notre-Dame.* Les habitants d'Houdencourt avaient droit d'y prendre l'argile dont ils avaient besoin pour faire des murs en torchis.

Les Treize Arpents, propriété des seigneurs d'Houdencourt ; diverses parcelles ont été vendues à des particuliers.

Le Sablon Rouge.

La Sablonnière.

SECTION B. — LE MARAIS.

139. Les Abbiaux ou *Abeaux,* c'est-à-dire les petits arbres.

Les Aulnaies, alni.

Les Avenues de la Motte, allée plantée d'arbres fruitiers et conduisant au château de la Motte.

Le Bosquet d'Aridel ou *Bosquet Grégoire,* ancienne motte, manoir des sires d'Aridel. Un nommé Grégoire a planté d'arbres l'emplacement de cette demeure seigneuriale.

La Croix des Noyers, ainsi nommée parce que des noyers l'entouraient, n'existe plus.

Le Champ du Prieur ou *le Prieuré*, 12 arpents appartenant au prieur d'Houdencourt.

Le Clos Pierre le Blanc tenant au Bosquet d'Aridel et à la Voirie du Marais.

Le Courtil Floure ou *Flos*.

La Croix de la Fontaine en face de la ferme de la Présentation de Senlis.

Les Enclos.

La Flaque Gargant.

La Ferme dite des *Bochart* ou de la *Présentation de Senlis*.

La Fontaine, source d'eau vive.

La Fosse Hilaire. Hilaire Pillieu vivant en 1605 aurait-il creusé là un fossé ?

Les Grands Arbres, hauts peupliers qui n'existent plus.

La Haute Borne des Marais.

Les Hureaux, nom d'une famille déjà éteinte au XVIe siècle.

Les Marais.

La Motte, résidence seigneuriale des sires des Croisettes, puis des sires de la Mothe-Houdencourt.

Les Prés Brûlés.

Les Prés Langlois faisant partie du fief des Langlois.

Les Prés du rû Cambron.

Le Ravin, fossé pour les eaux torrentielles.

Les Warus, *varii rivuli*, sources nombreuses versant leurs eaux dans les canaux des marais.

SECTION C. — AU-DELA DES BOIS.

140. *Les Esquillons* ou *les Esguillons*. « Dix huict arpens tant terre que bois sçavoir cinq arpens de terre labourable et treize arpens de bois appellez les Esquillons apartenans à plusieurs particuliers qui en rendent par chacun an IIII sols parisis de cens, IX sols par. et trois chappons de surcens... prisé sçavoir la terre à raison de 28 l. l'arpent et le bois à raison de 36 l. l'arpent. » (*Papier terrier* de 1605 n° 696.) Ces bois ont-ils pris ce nom parce que qui s'y frotte s'y pique, ou bien parce que les pièces en sont si étroites qu'elles ressemblent à des esquilles ?

La Flaque Pasquier.

La Fontinette.

La Fosse au Charbonnier. 29 arpents de bois et un demi quartier sis au lieu dit la Fosse au Charbonnier appartenaient en 1605 au marquis de Flavacourt. On les estimait 50 l. l'arpent.

Le Fossé de Lancy. Cf. n° 121.

La Grande Prairie.

La Grange Pierre Dei. « Douze arpens de terre en quinze ou seize pièces ou souloit estre une grange apartenant à Pierre Dei. Prisé à 38 liv. l'arpent. » (Papier-terrier de 1605 n° 741). C'est la Grange du fief de Brenouillet. (Voir plus haut n° 96.)

Les Granges de Raray. C'est en ce lieu, aujourd'hui boisé, qu'au XIII[e] siècle, Roger de Verberie et Renaut de Béthisy, chevaliers, construisirent des granges pour y serrer leurs récoltes. Ces établissements agricoles étaient de vraies métairies, comprenant des habitations et tous les bâtiments nécessaires pour l'exploitation du domaine. Le territoire, sur lequel ils étaient situés, s'appelait le Petit Raray, par opposition au Grand Raray, village situé à deux lieues plus loin au-delà de l'Oise. Ses limites étaient au Nord, les marais de Chevrières et d'Houdencourt ; au Midi, la rivière ; à l'Est, le rû actuel *de Lancy* ou une chaussée aboutissant au *pont de Rouanne* ; à l'Ouest, le *rû Saint-Georges,* autrement nommé *la Contentieuse*. Il s'étendait en long, dit une charte de 1206, que nous analyserons tout à l'heure, de la *chaussée de Maïenpré* à la maison de Renaut de Béthisy ; et en large, d'un bout, de l'Oise à la *Noue de Malepart* ; et de l'autre, de la même rivière à la *Prairie Chauveline ; extenditur in longum, a strata de Maïenpré, usque ad mansionem Reginaldi de Bestisiaco ; et in latum, ex una parte, ab eadem Isara usque ad Chauveline Prée* (1). *La maison de Renaut de Béthisy* était, à notre avis, placée près de *la Contentieuse,* au lieu qui plus tard s'appela *chapelle Gavri,* quand les sires de Genvri en eurent acquis la propriété. *La chaussée de Maïenpré,* ou du milieu de la Prairie, pourrait bien être la *chaussée de prêtres* qui part de l'église de Chevrières, franchit le *rû de Lancy* près du *château du Marais*, se détourne presque aussitôt à droite, et reprend enfin sa direction vers le midi, environ 200 mètres plus loin. Elle passe maintenant une seconde fois le *rû de Lancy,* pour aller aboutir au Quesnoy. Il est probable qu'elle se terminait anciennement à l'Oise, soit en s'y rendant directement, soit en obliquant à gauche vers le *pont de*

(1) Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Bibl. nat. ms. lat. 9171 n° 366. — Pièce justif. n° ID.

Rouanne. Les divers cours d'eau de cette région portaient alors des noms tout différents de ceux qu'ils ont aujourd'hui. Un accord fait en 1293 entre l'Abbaye de Saint-Corneille et les habitants de Verberie (1) mentionne deux domaines, situés l'un, entre le *rû de Maresne-fosse* et le *rû d'Houdencourt ;* et l'autre, entre le *rû de Thainru* et la rivière d'Oise. Dans le *rû d'Houdencourt*, on reconnaît sans peine la *Contentieuse* ou *rû Saint-Georges*. Le *rû de Maresne-fosse* semble bien être le *rû des Esquillons*, qui traverse une fosse marécageuse, connue sous le nom de *Flaque-Pasquier*. Quant au *rû de Thainru* ou *Thanirru* ou *Tacenru*, car les titres autorisent ces variantes, c'est, croyons-nous, le *rû de Lancy*. Il ne devait pas alors porter ses eaux directement à l'Oise à partir du Quesnoy, comme il le fait maintenant ; car le second des domaines que nous venons de citer se trouvait resserré entre ce rû au Nord et la rivière au Midi ; ce qui ne saurait s'expliquer aujourd'hui. Les traces de cet ancien lit, parallèle à l'Oise, sont encore visibles derrière les bois du Quesnoy. Au reste interrogeons les géomètres qui ont rédigé le papier terrier de 1605. En allant reconnaître les limites du territoire d'Houdencourt, ils se sont fait conduire, disent-ils, (folio 5 verso) « jusques à une haute borne estant eslevée au meillieu de plusieurs terres empeullées en bled. » Cette borne leur fut désignée comme l'une de celles qui faisaient la « séparation du terroir dudict Haudencourt et des terres du Bois d'Ageux apartenans aus relligieux abbé et couvent de Sainct-Cornille. » On les fit ensuite remonter « jusques à une autre borne estant en ung pré apartenant au sieur de la Motte. » Cette seconde borne leur fut encore indiquée comme faisant « la séparation de la seigneurie dudict Haudencourt et dess. de Sainct-Cornille. » « Et ayans, ajoutent-ils, traversé le ruseau descendant des Marestz de Chivrierre pour se rendre en la rivierre d'Oize, au lieudit le *Pont Racquet*, ils se firent démonstrer ung pré nommé le *Pré à Gand*, qu'on leur dit estre du terroir dudict Haudencourt. » De ces renseignements il résulte 1° que deux bornes et non le *rû de Lancy* servaient jadis de limites aux territoires d'Houdencourt et du Bois d'Ageux ; 2° que le ruisseau venant des marais de Chevrières passait devant le *Pré à Gand* En outre dans le recensement des terres en 1605 se trouve mar-

(1) Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne, ms. lat., Bibl. nat. 9171, n° 448.

qué un rû *au-delà les bois*, passant non loin des *Granges de Raray* (n° 710 du Papier terrier de 1605.)

D'où nous pouvons conclure que le *Thainru* appelé maintenant *rû de Lancy* serpentait dans la *Grande Prairie* et allait peut-être confondre ses eaux avec celles du *rû des Esquillons*.

Le *Petit Raray*, avons-nous dit, aboutissait d'une part, à *la Noue de Malepart*, et d'autre part, à la *Prairie Chauveline*. Le 1er de ces lieux nous parait être *les Noues*, et le second, la prairie du Quesnoy, appelée de nos jours *Pré Villemet*.

Cette explication était nécessaire pour l'intelligence des chartes concernant le *Petit Raray*. Abordons maintenant les titres.

En 1193 (1) Hugues Revetels abandonna à l'Abbaye de Saint-Corneille la gruerie, la chasse, l'avouerie et tous les autres droits que lui, sa mère, ses frères et ses sœurs avaient ou prétendaient avoir aux bois d'Ageux et de Raray depuis le lieudit *Corbeth* jusqu'à *la Maresne-fosse*, probablement depuis la courbe de l'Oise au *Port Salut* jusqu'au *rû des Esquillons*. Par contre il reçut du monastère 50 livres, environ 425 francs de notre monnaie, comme gage de leur parfaite entente. Philippe Auguste ratifia cette concession en une charte datée de Compiègne. On revint sur cet accord dix ans plus tard. Richard, abbé de Saint-Corneille, rappelant en 1203 (2) l'aumône et le désistement d'Hugues Révetels, déclarait lui avoir remis, au nom de son église, non pas seulement 50 livres, mais 60 livres parisis, ou 75 livres tournois, ce qui vaudrait aujourd'hui 600 francs. Puis il lui concédait à lui et à ses héritiers autant de terre à défricher et à cultiver dans le *Petit Raray*, que Roger de Verberie (3) était tenu d'en défricher dans le *Grand Raray*, sauf 15 arpents réservés à Roger de Verberie pour les convertir

(1) Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. 137 ; — Pièces justif. n° Ib.

(2) Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. 354 ; — Pièce justif. n° Ic.

(3) Roger de Verberie, chevalier, était châtelain ou gouverneur du château royal de Verberie. Il eut trois enfants : Pierre de Verberie, qui fut alternativement prévôt de Senlis et de Verberie, après Guy de Béthisy et Pierre Alvéarius ; Aubri de Verberie, recteur de l'église de Raray, qui donna, en 1268, à la confrairie aux Prêtres de Crespy en Valois, une terre située sur sa paroisse et Hilduarde de Verberie, abbesse de Saint-Jean-aux-Bois. (*Carlier*. Hist. du duché de Valois, t. II, p. 58 et 59).

en pré, si bon lui semblait. Hugues Revetels pouvait toutefois, comme Roger de Verberie, conserver 15 arpents en prairie, s'il le jugeait utile.

Les endroits reconnus impropres à la culture ne devaient par arpent que 4 deniers de cens payables à Longueil, à la Saint Remy. Le défrichement de cinq arpents était obligatoire chaque année. L'Abbaye se réservait le terrage et la dîme non-seulement des terres défrichées, mais même de celles qui ne l'auraient pas été dans le délai voulu. Les redevances dans ce dernier cas étaient exigibles sur une autre terre cultivée.

Le meunier Barthélemy eut aussi la permission de prendre 20 arpents dans le *Petit Raray* pour les mettre en culture. Les habitants de Rhuis et d'autres du voisinage élevaient des prétentions sur les terrains concédés. L'Abbaye autorisa Hugues Revetels et Roger de Verberie à s'opposer à leurs empiètements et leur promit son concours contre tous les envahisseurs, quand bien même ces derniers réussiraient à obtenir que le roi prit en main leur cause.

Hugues Revetels ne fit pas exécuter lui-même le défrichement. Il en confia le soin à Renaut de Béthisy, chevalier.

Renaut était fils de Hugues de Béthisy. Il avait deux frères : Lucien de Béthisy, seigneur du Plessis-Châtelain (hameau de Rocquemont, canton de Crespy, Oise), et Pierre de Béthisy, qui fut successivement prévôt d'Amiens, bailli de Pierrefonds, et châtelain de Béthisy. Philippe Auguste le nomma bailli général de Vermandois vers l'an 1196. Renaut de Béthisy fut aussi quelque temps prévôt d'Amiens.

En 1217, il fonda deux canonicats dans l'église cathédrale de Beauvais et deux messes basses ; l'une à quatre heures du matin, l'autre à cinq heures, pour la commodité des voyageurs et des gens de travail. (1)

Il fonda également, en 1220, une chapellenie sous le titre de Saint-Jean en son fief de Puisieux (à Béthisy-Saint-Martin) qu'il venait d'hériter de son père. (2)

Au mois de mai 1221, il donna aux cisterciens de l'abbaye de

(1) *Carlier*. Hist. du duché de Valois, t. II, p. 53, 54, 55.

(2) *Bergeron*. Valois royal, p. 27.

Chaalis une rente annuelle de 6 livres parisis (1), qu'il avait acquise sur des maisons à Compiègne, dans l'héritage d'Emmeline sa femme. Eustache le Cirier, *Eustachius Cerarius,* dut ainsi aux religieux sur sa maison sise en la rue du Pont, *in vico Pontis,* 12 sous à la Saint Remy et 2 chapons à Noël. Claron l'Empereur *Claro Cesar,* dut sur la sienne 12 sous et demi à la Saint-Remy, une égale somme à la mi-carême et deux chapons à Noël, etc. (2) Renaut de Béthisy se dessaisit encore en faveur des moines de Chaalis de sa vigne de *Piteloue* à Nogent-les-Vierges (canton de Creil), *vineam de Piteloue apud Nongentum,* d'un autre plant de vigne et d'une maison devant *Piteloue,* ainsi que d'un bois contigu à cette même vigne de Piteloue; Jehan de Béthisy, chevalier, son fils, et Béatrix femme de ce dernier ratifièrent toutes ces donations en février 1222. (3)

Le bailli général de Vermandois fit son testament en cette année 1222. D'accord avec sa chère épouse Emmeline, Jehan son fils et Béatrix, femme de Jehan, il légua à l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne une rente annuelle d'un muid de blé et 10 sous de cens, à recevoir à la Toussaint, d'Étienne Potier de Venette. Les religieux devaient, à raison de ce legs, faire son annuel, comme pour un moine de leur couvent, et célébrer son anniversaire à perpétuité. Renaut de Béthisy avait compté sans les révolutions.

Le 14 octobre de la même année, il céda aux bénédictins de Corbie toutes les redevances qu'il avait acquises sur les moulins de Venette des héritiers de Robert Bosquillon ; et les pria de célébrer son anniversaire, celui de sa femme et celui de son fils. (4)

En 1223, les religieux d'Ourscamp eurent part à leur tour à ses bienfaits. De concert avec Emmeline, sa femme, il leur abandonna le revenu annuel de deux muids de blé à prendre sur le moulin de Marigny-sur-le-Matz. C'était toujours pour le remède

(1) Ces six livres devaient être consacrées, selon les intentions de Renaut de Béthisy, à une pitance pour les religieux, le jour des Morts, tant que vivrait le donateur, et le jour anniversaire de son décès et de celui de sa femme, quand tous deux auraient quitté ce monde.

(2) *Arch. de Chaalis*, Compiègne ; cote 1 A. — *Afforty,* Coll. Sylv., t. XV, p. 401. Cf. *Comte de Marsy.* Les droits de Chaalis à Compiègne.

(3) *Arch. de Chaalis*, Brenouille, cote 9 C. — *Afforty*, *Ibid.*, p. 416.

(4) *Carlier*. Hist. du Valois, t. III, pièces justif. nos CVIII et CIX.

de son âme et le salut de sa famille qu'il distribuait ses largesses. Son but était encore d'obtenir qu'on célébrât au monastère d'Ourscamp un obit à son décès et au décès de son épouse et qu'on fit leurs anniversaires à perpétuité. Les moines, auxquels incombaient ces charges, devaient avoir une pitance, un plat spécial d'œufs ou de poissons, à la fète de Saint-Martin d'hiver. tant que vivraient leurs bienfaiteurs, et ensuite au jour de leurs anniversaires. (1)

En 1227 Renaut se fit recevoir avec Emmeline en la confrérie aux prêtres établie à Crespy-en-Valois. (2)

Nous ne connaissons aucun acte émané de lui après cette époque. Il était mort sans doute depuis longtemps, lorsqu'au mois de mai 1239 sa femme ratifia toutes les donations qu'ils avaient faites ensemble à l'Abbaye de Chaalis. Emmeline prend en cette pièce le titre de veuve de Renaut de Béthisy, chevalier, jadis bailli du roi de France, *Emmelina relicta domini Renaudi, militis, de Bestisciaco*. Son sceau. qu'elle apposa au bas de l'acte, indique sa qualité de dame d'Houdencourt. On y lit : SCEL EMMELINE DOMINE DE HOVDENCOVRT. (3)

Revenons au défrichement des landes et des broussailles du Petit Raray. Hugues Revetels abandonna comme indemnité, à Renaut de Béthisy, tous les produits de la terre pendant quatre ans. Au bout de ce temps, Renaut devait garder neuf arpents du domaine mis en culture, dont trois où bon lui semblerait pour y élever des constructions, et six autres au lieudit *Tacenru*. Une concession de trois arpents fut faite également pour les mêmes raisons à Roger de Verberie, chevalier, qui déjà y avait commencé à bâtir. L'Abbaye néanmoins conservait le droit d'établir une grange dans les limites du terrain concédé, pour y rentrer ses récoltes. Renaüt de Béthisy et Roger de Verberie étaient tenus de payer annuellement à la Saint-Remy 12 deniers de cens par arpent aux religieux de Saint-Corneille en leur château de Longueil-Sainte-Marie. Il fut convenu enfin que le reste de la terre appartiendrait moitié à Hugues Révetels et à ses héritiers et moitié à Renaut de Béthisy et à ses descendants. Les religieux gardaient la dîme et le terrage. Au temps de la mois-

(1) *Peigné-Delacourt*. Cartul. d'Ourscamp, n° 780, p. 473.

(2) *Carlier*. Hist. du Valois, t. II, p. 55.

(3) *Afforty*. Collect. Sylvan. t. XV, p. 890 ; — Pièce justif. n° I6.

son, leur *terragier* ou collecteur, appelé ailleurs *nonce*, présidait à l'enlèvement de la récolte. Il prélevait la part qui revenait à l'Abbaye et la faisait conduire avec les voitures des moines en leur maison du Bois d'Ageux. La justice était également réservée au couvent. Si l'on venait à saisir au Petit Raray une belle *parchie,* j'allais dire une belle proie, mais c'est d'un animal ravageant les champs qu'il s'agit ici, la bête devait être menée au Bois d'Ageux. Les gens du monastère jugeaient alors le délit et s'engageaient à faire réparer tous les dommages.

A peine Renaut de Béthisy eut-il commencé son défrichement au Petit Raray, qu'une querelle s'éleva entre Jehan de Bez et Lucie, sa femme, d'une part, et les religieux de Saint-Corneille, d'autre part, relativement à la dîme de ces terres nouvellement défrichées, que l'on appelait *novales.* (1)

Jehan de Bez(2) était-il fils ou gendre de Renaut de Béthisy, ou parent de Hugues Revetels? C'est ce que nous ne savons pas. Toujours est-il que malgré les remontrances de Geoffroy II, évêque de Senlis, chargé par le pape Innocent III de défendre l'Abbaye de Saint-Corneille contre tous les spoliateurs, il persistait à retenir une dîme, qui ne lui appartenait pas. Le prélat, ne pouvant obtenir de lui ni l'aveu de son injustice, ni la restitution

(1) Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. nat. LL 1623, ch. 357 — Pièces justif. nº ID.

(2) Guillaume de Choisy (au bac), chevalier, *Guillelmus de Choisiaco, miles,* approuvait au mois de juin 1225 la vente que Mathieu de Bez, mari de sa sœur, *Matheus de Bez*, *sororius suus.* avait, du consentement de Marie, sa femme, faite à l'Abbaye de Chaalis de six livres seize sous parisis de rente, dont 6 livres 8 sous payables dans l'octave de la Toussaint sur le travers de Choisy, et les 8 autres sous dus à la Saint-Remy par Colard le Boucher, *Colardus Carnifex,* sur un pré sis à Choisy. Au bas de l'acte fut mis le sceau de Guillaume de Choisy, en cire verte sur lacs de soie rouge. On y voyait un cavalier armé de toutes pièces tenant de la main gauche une épée nue élevée, et de la droite, devant lui, un bouclier chargé de 3 fleurs de lis posées 2,1. La légende portait ✝ S. DOMINI GVILLELMI DE CAVSIACO. (*Arch. de Chaalis*, *Choisy près Compiègne,* cote 8 A. — *Afforty*, collect. silvan. t. XV, p. 492.)

En la même année Guérin, évêque de Senlis, acheta au même Mathieu de Bez, pour en faire don aux religieux de Chaalis, une autre rente de 6 livres 13 sous à prendre encore sur le travers de Choisy. Le contrat fut ratifié par le roi Louis VIII. Guillaume de Choisy, chevalier, Marie, femme de Mathieu de Bez et leurs enfants, Mathieu de Bez et Guy de Bez, en garantirent l'exécution. (*Arch. de Chaalis*, *Ibid.,* cote 8 G. — *Afforty, Ibid.*, p. 498.)

du bien mal acquis, l'excommunia. Jehan, délaissé comme un lépreux, par tous ceux qui le servaient ou le fréquentaient jadis, fit enfin amende honorable à l'Abbaye. Des négociations furent entamées. Pour le bien de la paix; les religieux consentirent à ce que toutes les dîmes restassent en commun dans tout le territoire qui s'étendait en long depuis la route de *Maïenpré* ou *Moyenpré* jusqu'à la *Maison de Renaut de Béthisy* ; et en large, d'un bout, depuis l'Oise jusqu'à la *Noue de Malepart* et d'autre bout depuis la rivière encore jusqu'à la *Prairie Chauveline*. La répartition devait se faire au temps de la récolte de la manière suivante : Saint-Corneille prendrait d'abord le tiers de toute la dîme du territoire ; les deux autres tiers seraient renfermés dans la grange de Jehan de Betz ; et, quand le blé de cette dîme et celui des autres dîmes qu'y porteraient tant les serviteurs de Jehan, que ceux du Monastère, seraient battus, les religieux en prendraient les deux tiers, et laisseraient l'autre tiers à Jehan de Bez. Il devait en être de même des dîmes des prés et des broussailles, qui seraient mis en culture par la suite. Jehan de son côté rendit à l'abbaye une terre appelée *Noebehier*, sans doute *la Nouette*, située dans la même région, que son père et lui avaient usurpée. Il fut arrêté que les religieux en auraient le plein domaine et le terrage, mais que la dîme en serait mise en commun avec celle des autres terres. Jehan abandonna encore à Saint-Corneille la dîme d'un champ qui avoisinait la *Chaussée de Maïenpré*, en dehors du Petit Raray et tout ce qu'il avait ou pouvait avoir de droits sur les terres et les bois des environs. Enfin il consentit à ce que toutes les gerbes, que porteraient à la grange soit ses serviteurs, soit ceux du Monastère, seraient exactement comptées, et leur nombre enregistré, afin d'empêcher toute fraude et d'écarter tout soupçon. La paix était faite. La sentence d'excommunication fut levée, et l'évêque de Senlis fit rédiger une charte destinée à consacrer le rétablissement de l'harmonie. Cela se passait en l'an 1206.

En 1209 l'abbé de Saint-Corneille renouvela en faveur d'Hugues Révetels la convention faite avec lui en 1203. (1).

En septembre 1231, (2) Raoul Révetels ou Révetiaux, chevalier, ratifia l'abandon que Hugues, son père, avait fait aux reli-

(1) Cartul. de Saint-Corneille. Arch. nat. LL 1623, ch. 355 ; — Pièce justif. nº Ic.

(2) Cartul. de Saint-Corneille, ch. 368 ; — Pièce justif. nº IF.

gieux de la gruerie, de la chasse, de l'avouerie et de tous ses autres droits sur le Petit Raray. Il s'engagea en outre à faire reconnaître par son frère, Pierre Rêvetiaus, la légitimité de cette convention.

En mars 1245, (1) la prairie du Petit Raray et 42 arpents de terre au même lieu étaient la propriété de Jehan de Grisvillers. Il tenait ce domaine en fief de l'Abbaye de Saint-Corneille, au même titre que l'avait possédé Renault de Béthisy, et lui rendait alors foi et hommage comme un fidèle vassal. Colard son fils aîné scella avec lui les lettres qui furent remises au couvent à cette occasion. Jehan de Grisvillers déclarait en cette charte avoir reçu de Jehan, abbé de Compiègne et de son monastère « une forière de pré qui estoit leur propre et XLII arpens de terre ki sient ez essartz entre le bos d'Ajeu et Houdencort liquel furent Monsegneur Renaut de Bestisi. » (2)

Le Petit Raray passa-t-il au XIV[e] siècle à Jehan de Genvry ou de Gavri, par le mariage de ce seigneur avec l'héritière de Colard de Grisvillers? Nous ne pouvons que le supposer en l'absence de toute preuve.

Le silence règne ensuite sur le domaine jusqu'au XVI[e] siècle. Nous le trouvons à cette époque aux mains de Pérette de Bienfaicte, dame de Bazincourt. Les *Granges* ne subsistaient probablement déjà plus. On en gardait cependant encore le souvenir un siècle plus tard. Au papier terrier de 1605 leur emplacement est décrit en ces termes : « Une hache de terre ou souloient estre les granges de Rairay, contenant trois quartiers du domaine apartenant à M. de Flavacourt; prisé à raison de xxv l. l'arpent. » (3)

Ce lieu est maintenant couvert de bois. C'est la propriété de M. Harlé d'Ophove, ancien conseiller général de l'Oise.

Les Neuf Arpents, propriété des seigneurs d'Houdencourt.

La Nouette, terrain inondé une grande partie de l'année. Faut-il voir en cet endroit la *Noue de Malepart, Noa de Maleparti*, dont il est parlé dans l'accord fait l'an 1206 entre l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne et Jehan de Bez, relativement à la dîme des novales de Renault de Béthisy au Petit

(1) Cartul. de Saint-Corneille, ch. 367 ; — Pièce justif. n° Ih.

(2) Cartul. de Saint-Corneille. Arch. nat. LL 1623, p· 575, ch. 367 ; — Pièces justif. Ih.

(3) Papier terrier de 05. Arch. du chât. de Fayel, f° 104, n° 711.

Raray. En 1605, Charlotte de Broully-Chevrières possédait là sept arpents de terre et de pré qu'on appelait les Nouettes. Sa propriété payait 7 sols parisis de cens. Elle était estimée 40 livres l'arpent.

Les Noues, autres terres souvent inondées.

Le Pont à Brebis.

Le Pont de Lancy.

Le Pré à Gand. « Deux arpens dict le pré à Gand apartenant à Flourent de Layens chargé de seize deniers parisis de cens et seize sols parisis et un chapon de surcens au jour de Noël et une paire de gand de chevrottin..... Acquisition faicte par Anthoine de Laïens de Pierre Trignon et de Denise Pocquet, sa femme, par contract du XIXe novembre 1555. » (Papier terrier de 1605 n° 695.)

Le Pré du Ministre. François de Ligny, seigneur de Pierrefonds, représentant Louise de Ligny, dame de Bazicourt, assista au mesurage de ce pré fait par Laurent et François Gourlet, arpenteurs, le 22 mars 1607.

Les Trente Arpents, propriété du marquis de Villette en 1764.

SECTION D. — LA MOTTE AUBERT.

141. Les Abymes. Cf. n° 121.

L'Angluion, en 1550 l'Aguillon, en 1605 l'Enguion.

La Baraque du Poirier, rendez-vous de chasse.

Les Bois à part. Neuf quartiers de bois, appelés les Bois à part, tenant d'un côté au rû Saint-Georges, d'autre au bois du Poirier, appartenaient en 1605 au prieur de Fresnoy. Ils étaient prisés 60 liv. l'arpent.

Le Bois du Prieur de Fresnoy, nommé encore bois de Saint-Sauveur ou bois du Poirier. Voyez n° 96.

La Chapelle Gavri. Plus de trois cents lieux habités portent en France soit le nom de *Chapelle*, soit celui de *Capelle*. Dans le département de l'Oise, nous trouvons *la Chapelle-aux-Pots* (canton du Coudray-Saint-Germer), *la Chapelle-en-Serval* (canton de Senlis), *la Chapelle-lès-Chaalis* (commune de Fontaine-les-Corps-Nuds, canton de Nanteuil), *la Chapelle-Saint-Pierre* (canton de Noailles), *la Chapelle-sous-Gerberoy* (canton de Songeons), *la Chapelle-Valfeux* (commune de Thiescourt, canton de Lassigny). Nous pouvons ajouter la chapelle Gavri à Houdencourt, bien qu'on n'y remarque plus aucun vestige de construc-

tion. Toutes ces localités tirent leur nom d'une chapelle. Parfois cette chapelle somptueusement bâtie, avec toutes les ressources que les arts pouvaient offrir, était destinée à la célébration des divins offices ; mais, le plus souvent, ce n'était qu'un sanctuaire rustique élevé par de pieuses mains pour satisfaire une dévotion privée. Les payens avaient leurs *lucus* ou bois sacrés au centre desquels se trouvait un temple dédié à quelque divinité. Le christianisme se plut à y substituer de petits oratoires qu'on établit pareillement au milieu des bois. Autour de ces *édicules* plus semblables à des cabanes qu'à des temples vinrent se grouper les huttes des bûcherons et quelquefois aussi d'élégantes demeures. Il arriva même qu'elles servirent de centre à des hameaux et à des villages. La chapelle Gavri eut-elle cet honneur ? L'absence de preuves ne nous permet pas d'aller audelà d'une simple supposition. Ce modeste sanctuaire fut sans doute entretenu avec soin tant qu'il y eut aux essarts d'Houdencourt des bois à défricher. Le départ des bûcherons dut lui être préjudiciable. On rencontre, il est vrai, des ceps de vigne dans ces lieux qu'on a de nouveau convertis en bois. Ce sont évidemment les restes d'une ancienne culture, mais ils ne suffisent pas à démontrer qu'il y eut jamais là de véritable hameau.

Quoiqu'il en puisse être, la chapelle avec le domaine qui l'entourait, appartenaient à la fin du XIVe siècle à Jehannette de Gavri ou de Gouveri ou même de Geuri (1) ; les titres autorisent ces trois variantes auxquelles nous en joignons une quatrième Genvry. Son père, Jehan de Gouveri ou de Gueri, demeurant à Grand-Rû en 1375, nous paraît issu de la famille de Genvry, qui a pris le nom de la terre de Genvry (canton de Noyon). Il est bon de remarquer que Grand-Rû et Genvry sont deux villages très rapprochés l'un de l'autre. Genvry s'appelait en 1060 *Galfrinium*, d'où vient évidemment la forme *Gavri*.

Jehan de Genvry, écuyer, fils de Florent de Genvry, faisait son testament en 1265. Il y supplia les religieux d'Ourscamp de lui concéder une place dans leur abbaye après sa mort et leur légua en même temps, d'accord avec son frère Raoul de Genvry et madame d'Abecourt sa tante, 10 muids de blé de rente qu'il tenait en fief à Caillouel (Caillouel-Crespigny près Chauny) de Renaut de Crespigny, et 40 sols à un valet qui irait pour lui à

(1) Voir plus haut n° 2 vers la fin.

cheval outre-mer, c'est-à-dire en Palestine. Ses vœux furent exaucés. Les moines lui donnèrent la sépulture dans leur couvent au cloître de l'occident et sur la pierre de son tombeau firent graver son écusson chargé d'une bande et cette inscription :

Ci : gist : Jehans : li : fius : Monsegneür :
Florent : de : Genveri : escuiers : priés : pour : s'ame. (1)

Notre Jehan de Gouveri ou de Gavri descendait, nous le croyons fort, de Florent ou de Jehan de Genvry. Peut-être épousa-t-il une héritière des biens de Colard de Grisvillers d'Houdencourt ; sa fille, Jehannette, serait ainsi entrée en possession du fief de Genvri ou de Gavri à la mort de sa mère. La position de la chapelle Gavri dans le voisinage des Essarts autorise suffisamment cette supposition. (2)

Le Cornouillier.

La Croix Bouchez porte cette inscription : Ici sont élevées mes dernières volontés exécutées par ma famille. A la mémoire de Alfred Bouchez, décédé à Houdancourt le 7 août 1868, âgé de 39 ans. Priez Dieu pour son âme.

La Croix du carrefour au milieu du village a cessé d'exister.

Le Doyen Camp ou *Clos Doyen.* 14 arpents et 3 quartiers de terre et de pré situés en cet endroit appartenaient en 1605 au marquis de Flavacourt.

Les Enclos. Dix arpents de pré du fief des Langlois, appelés les enclos, entourés de fossés, étaient aux mains des seigneurs du lieu en 1605, faute de détenteur.

Les Essarts, essarta, bois défrichés. Ce sont les terres et les bois que Hugues Révetels obtint en fief de l'abbaye de Saint-Corneille l'an 1203, que Renaut de Béthisy et Roger de Verberie, chevaliers, entreprirent de défricher, et que Jehan de Bez exploitait en 1206. Jehan de Grisvillers, auquel les religieux inféodèrent leur propriété vers 1245, la désigne ainsi dans son acte de foi et hommage : « une forière de pré... et XLII arpens de terre, ki sient ez essartz entre le bos d'Ajeu et Houdencort liquel furent Monsegneur Renaut de Bestisi. » (3) Les Essarts

(1) *Gaignières.* Petit cartul. d'Ourscamp. Bibl. nat., ms. lat. 5473 p. 159. — *Peigné Delacourt.* Histoire de l'Abbaye d'Ourscamp, p. 76, 214 et planche L n° 120.

(2) Voir les Essarts.

(3) Voir *les Granges de Raray*, n° 140 de cette notice.

sont revenus à leur état primitif. Le débordement de l'Oise, les inondant fréquemment, en rendait la culture fort difficile. Une partie des Essarts a été replantée de bois. Le reste est en prairie.

La Flaque.

La Franche-Mare.

Les Granges de Layens appartenant au fief de ce nom. Elles étaient situées au lieudit le Pont-de-Pierre.

Le Hêtre s'appelle aujourd'hui le Pont de Pierre.

Le Jardin-Marconnel.

Le Marais du Poirier.

La Motte Aubert. Les vieux fossés et la motte seigneuriale se voyaient encore au XVIIe siècle. La propriété appartenait alors au marquis de Flavacourt. Elle figure sur l'Atlas cadastral sous le nom de *Montaubert.*

Les Moulins ; voyez n° 132.

Le Poirier. C'était au XVIe siècle un hameau composé d'environ dix maisons. Il était situé près de l'Oise dans le bois qui porte encore aujourd'hui ce nom et formait une seule paroisse avec Houdencourt. On n'y voyait plus qu'une maison de garde en 1764.

Le Pré des Obits. Il devait payer chaque année à l'église une rente pour la célébration d'Obits ou services funèbres fondés. Les gens du village l'appellent *pré d'ess' oubits.* Boquet, géomètre du cadastre, en a fait bravement le Pré *Jouby* !

Le Pré Saint-Georges ou *les Terres Saint-Georges,* ancienne propriété de l'Eglise Saint-Georges d'Houdencourt.

Le Pré Vigneron, voisin du Doyen-camp.

Le Pont de Pierre.

La Queue Madame, pièce de bois longue et étroite resserrée entre la Contentieuse et le chemin de la Rue des Bois. Elle doit son nom à la maréchale de la Mothe-Houdencourt qui en était propriétaire au XVIIIe siècle.

La Remise de Bazicourt.

Les Rottellois ou « les marests de Saccy-le-Petit apartenans aux relligieux abbé et couvent de Sainct Cornille de Compienne, les ditz maretz estans scituéz et assis au dessoubz du terroir dudict Haudencourt entre le village de Haudencourt et Bazicourt. » Ainsi s'exprime le papier terrier de 1605, f° 5. Voyez plus haut n° 93 et n° 122 et pièces justif. n° I E. Les Rottellois faisaient partie du territoire de Sacy-le-Petit dès l'an 1231. La

déclaration que l'abbaye de Saint-Corneille fit, en 1751, des biens de sa mense conventuelle, au Bureau ecclésiastique de Soissons, porte que le revenu du fief des Rottellois à Sacy-le-Petit, avec cens et surcens sur 120 arpents de terre et pré, n'était estimé que 5 livres. Elle nous apprend aussi que trois livres de rente étaient dues aux curés d'Houdencourt et de Bazicourt pour leur droit de dime sur les 120 arpents des Rottellois, conformément aux conventions faites devant Copin, notaire à Compiègne, le 20 juillet 1672 (Arch. de l'Oise, Abbaye de Saint-Corneille.)

Le fief des Rottellois contenait, en 1764, 89 arpents dans la partie comprise entre le ruisseau de Bazicourt ou la Contentieuse, et la Voirie de Sacy-le-Petit. L'autre partie de ce fief située au-delà du rû est annexée au territoire de Bazicourt. (1)

Le Vivier, canaux alimentés par des sources d'eau vive, encadrant une motte de terre, qui pourrait bien être l'emplacement de la Motte-Aubert.

(1) Papier terrier de 1605, f° 5. — Pap. terr. de 1764. n° 561.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS

I.

Echange conclu entre Hilduin, abbé de Saint-Denis, et un nommé Lantfred ou Lanfroy relativement à des terres situées dans le Parisis et le Beauvaisis et ratification du contrat par Louis le Débonnaire et Lothaire.

Aix-la-Chapelle, 25 février 828.

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri, Jhesu Christi, Hludovicus et Hlotarius, divina ordinante Providentia, imperatores augusti...
...... Noverit omnium fidelium nostrorum, presentium scilicet et futurorum, sollertia, quia vir venerabilis Hilduinus, abba ex monasterio sancti Dionisii, sacrique palatii nostri archicapellanus, ad nostram accedens clementiam innotuit celsitudini nostre, qualiter cum quodam homine, nomine Lantfredo, pro ambarum partium oportunitate, aliquas res inter se commutassent.

Dedit igitur prefatus Hilduinus abba, per nostram sibi datam licentiam, memorato Lantfredo, de rebus sancti Dionisii, in duobus locis, de terra arabili bunuaria (1) undecim, et de silva bunuaria tres, in pago Parisiago in territorio videlicet Bedolinse; et e contra, in conpensatione hujus rei, dedit idem Lantfredus memorato Hilduino abbati ad partem jam dicti monasterii sui sancti Dionisii in pago Beloacence, in loco qui dicitur Hutdonecurte, inter sellam (2) et terram arabilem, bunuaria novem, et in ipso, loco inter sellam et terram arabilem, bunuaria duo et dimidium, seu et in tertio loco, in Landulficurte, de terra arabili bunuaria duo et dimidium..........................

Hec vero auctoritas, ut per futura tempora pleniorem in Dei nomine obtineat firmitatem, de annulo nostro subter jussimus sigillari.

1) *Bunuarium*, bonnier, mesure agraire qui contenait la semaille de 4 muids de grains environ.

(2) *Cella*, habitation de métayer, siège d'exploitation agricole, maison de culture, village.

Adalulfus diaconus ad vicem Fridugisi recognovi et subscripsi.

Data V cal. mart. anno, Christo propitio, XV imperii domni Hludovici et Hlotharii, piissimis augustis *(sic)*, indictione VI.

Actum Aquisgrani, palatio regio, in Dei nomine, feliciter. Amen.

Arch. nat., Monuments hist., Carton des rois mérovingiens et carlovingiens K 9 n° 3 — Tardif n° 120, p. 83.

IA. (1)

L'Abbaye de Saint-Martin-de-Tours, pour reconnaître une libéralité de deux alleux que lui avait faite Hugues le Grand, duc de France, son abbé, lui cède en précaire Houdencourt, Brenouille (?), Epineuses et Chevrières.

Pro monasterio sancti Martini Turonensis. *Ex pancharta nigra monasterii sancti Martini.*

Anno 937. Die 13 septemb.

. . . .

Nos igitur in Dei nomine, Hugo, scilicet, clementia omnipotentis Dei, Francorum dux, fragilitatis humane perpendens modum, ac pertimescens ultimum diem judicii, quatinus Omnipotentem Dominum illic possim habere propitium, sanctissimumque confessorem ejus Martinum intercessorem merear invenire piissimum, offero, more precario (2), et dono eidem Omnipotenti Deo et jamdicto confessori Domno meo Martino, sueque congregationi, cui preesse videor abbas et rector, ob remedium anime mee, seu genitoris genitricisque mee, meorum quoque parentum ac propinquorum, ad perpetuos usus canonicorum

(1) La première partie de cette notice était imprimée, lorsque nous ont été communiqués les textes de plusieurs chartes, que nous croyions perdues, ou dont nous ne soupçonnions pas l'existence. Il ne nous était plus possible de modifier le classement des pièces justificatives. Nous avons dû répéter le même numéro autant de fois que le demandaient les nouveaux documents. Une petite capitale, jointe à ces chiffres ainsi répétés, sert à indiquer leur ordre.

(2) *Précaire*, emphythéose ou bail à vie.

ibidem degentium ipsiusque sepulchri luminum, duos juris mei alodos (1), Lapchiacum scilicet atque Sesanam, sitos in comitatu Meldensi (2) in pago videlicet, qui dicitur Covedensis.

. . . .

In recompensatione tanti doni ac meriti hujus largitionis, nos, in Dei nomine, Bernerius videlicet, gregis sancti Martini levita atque decanus, necnon Farmannus sacerdos et archiclavis (3), ceterique prelibate congregationis fratres, concedimus prefato seniori patrique nostro Domno Hugoni, necnon amabilissime et multum dilecte conjugi sue Haduidi, usu et ordine fruituario illius, ipsius res quas idem sancto Martino necnon et nobis delegaverat. Insuper tribuimus eis, more precario, Villam Montis. . . . . que est in pago Melidunense (4) cum ecclesiis VII, domibus. . . . . In pago etiam Belvacensi cedimus illis alterum alodum, precario more, de Gerboldi comite evindicatum et conquisitum, Odonis videlicet cortem (5) usualiter vocitatum, super fluvium qui dicitur Hoesa (6), cum villare Berulfi (7) et Spinosa (8) atque Civerarias (9) cum ecclesia, que constructa est in honore sancti Georgii, cum domibus, edificiis, terris, vineis, silvis, farinariis (10), pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, mobilibus et immobilibus et cum omni supraposito suisque omnibus adjacentiis et quidquid ad ipsum predium aspicere videtur totum et ad integrum de jure nostro in potestatem ipsorum et dominationem tradimus et transfundimus (11). . . . .
. . . . tam domni Hugonis Francorum ducis

(1) *Alodus*, alleu, terre absolument libre, exempte de toute redevance et complètement indépendante.

(2) Le comté de Meaux.

(3) *Archiclavis* ou *archiclavus*, trésorier.

(4) Melun.

(5) Houdencourt.

(6) L'Oise, rivière.

(7) Brenouille ? canton de Liancourt.

(8) Epineuse, canton de Clermont.

(9) Chevrières, canton d'Estrées-Saint-Denis.

(10) *Farinariæ*, moulins.

(11) Quelques mots manquent en cet endroit, aussi bien dans le texte des *Historiens de France*, que dans celu de *Baluze*.

quam etiam Haduidis, ipsius amabilis et satis diligibilis uxoris, tradimus atque concedimus, habentes in se mansos (1) XL; eo quidem rationis ordine atque tenore ut tam ipse venerandus ac sepius nominandus dux, dominus videlicet Hugo, quam etiam affabilis ipsius conjux Hadvidis, et pro predictis rebus quas ipse (Hugo) partibus nostris delegavit, et pro subrogatis etiam quas eis precaria ratione concedimus, annuatim persolvere studeant censum nobis vel successoribus nostris ad missam (2) sancti Martini (3) autumnalem in argento sol. LXXV et archiclavo sancti Martini sol. XXV, id est in somma sol. centum, et sic quandiu advixerint prenonimatas res omnes ambo cum omni integritate teneant et possideant. Post amborum quoque hac luce discessum, unus liberorum tantum, qui ex eis nascituri sunt, et quos Deus donare poterit, omnia illa predia jam designata, sub prenotata ratione census, quamdiu advixerit, possidenda suscipiat.

Post cujus tertii videlicet heredis (obitum), quicumque tunc temporis sancti Martini decanus extiterit, memoratas res omnes, et illas quas Domnus Hugo dux et abbas sancti Martini dedit, et illas quas sibi et uxori sue Haduidi atque uni filiorum suorum ex nostris propriis rebus precaria lege concessimus, cum omni integritate et emelioratione in jus et possessionem atque dominationem sancti Martini et fratrum, absque alicujus contradictione atque exspectata consignatione, revocare studeat. . .
. . . .
Quod si fuerit aliquis Principum post horum trium heredum. . . . . obitum. . . . qui amplius illas ipsas res nostras pervadere vel retinere voluerit. . . . . non solum partibus Sathane se noverit deputandum, verum etiam Dominum nostrum Martinum. . . . semper habeat offensum et insuper. . . . eum auri lib. XXX puri legaliter se noverit omnino multandum. . . . .
Ego Bernerius, levita atque decanus, huic charte subscribens, propria manu firmavi. Farmannus sacerdos et archiclavis firmando subscripsi, etc.

(1) *Mansus*, habitation avec terres à cultiver.

(2) *Ad missam*, au jour de la fête.

(3) Le texte des *Historiens de France* et celui de Baluze portent : *at missam sancti Martini sol. XXV autumnalem.* Les mots *sol. XXV* n'ont pu être placés là par le copiste, qu'à la suite d'une lecture défectueuse de l'original.

Data est autem hujus precarie auctoritas Turonis, XVIII kalend. octobris, in castello sancti Martini, in pleno capitulo fratrum, in anno secundo, jam regnante Domno Hludovico rege.

Ego Leodrannus, quamvis indigne, tamen levita et schole sancti Martini provisor ac primus, a supradictis fratribus rogatus, scripsi et subscripsi.

(Apud Beslium in probat. Hist. com. Pict. p. 239. — *Hist. de France* t. IX p. 720. — *Baluze* t. LXXVI fol. 321.)

IB.

Philippe II, Auguste, Roi de France, confirme l'abandon, que fait à l'Eglise Sainte-Marie de Compiègne, Hugues Revetels, seigneur d'Houdencourt, de ses droits sur le Bois d'Ageux et le Petit Raray.

1193.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Philippus, Dei gratia, Francorum Rex. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod, cum Hugo Revetels esset in presentia nostra, quasdam consuetudines, quas in boscis Beati Marie Compendiensis de Ageu et de Raray se habere dicebat, scilicet cerchiam (1) et caceriam (2) et advocationem (3) et ceteras omnes quitas clamavit, et quidquid juris sive consuetudinis in eisdem boscis clamabat, ipse et mater sua et fratres et soro es sue, prius in capitulo Compendii, et postea in manu nostra, reddiderunt, et in perpetuum quitaverunt. Et proinde de beneficio ejusdem monasterii quinquaginta libras receperunt. Quod, ut perpetuam sortiretur stabilitatem, sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato presentem paginam, salvo jure alieno, prece-

(1) *Cerchia*, la ronde, la patrouille, la surveillance. *Cerchia* et le verbe chercher ont la même origine. Ils viennent tous deux de *circuire* aller autour, parcourir, visiter. — Ajoutez au *c* dans les mots latins l'*h* ou aspiration dont nous sommes si prodigues en français ; transformez-le en *ch*, et vous retrouverez fort souvent le mot correspondant de notre langue. *Chirchuire* vous donnera chercher ; *chapra*, chèvre ; *channabis*, chanvre et chénevis ; *chanis*, chien, etc. — Par contre, du *ch* faites un *c* dur et vous retournerez de la forme française à la forme latine.

(2) *Caceria*, le droit de chasse.

(3) *Advocatio*, avouerie, charge de défendre les intérêts, protection.

pimus confirmari. Actum Compendii, anno Incarnati Verbi M° C° XCIII°, regni nostri anno XV°, astantibus in palatio nostro, quorum nomina subtitulata sunt et signa.

Dapipefero nullo.
Signum Guidonis buticularii.
Sign. Mathei camerarii.
Sign. Drogonis constabularii.

Data, vacante cancellaria.

Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. CXXXVII, p. 232.

Ic.

Accord entre Richard, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, Hugue Revetel, seigneur d'Houdencourt, Roger de Verberie et Renaut de Béthisy, touchant le Bois d'Ageux, le Petit Raray et les Granges de ce dernier lieu.

1203.

Ego Ricardus, Dei patientia, Compend. Ecclesie minister humilis et capitulum ejusdem loci, notum facimus presentibus et futuris (1), quod cum Hugo Revetel se habere diceret in boscis nostris de Ageu et de Rarai, a loco qui dicitur Corbeth usque ad Marennefosse (2) cerchiam, chacheriam, grueriam, advocatiam; hec omnia et quidquid juris sive consuetudinis in eisdem boscis clamabat, Ecclesie nostre dedit in elemosinam et quita clamavit, et proinde de beneficio Ecclesie nostre LXX libras par. habuit, et super his omnibus (3) se garantiam contra omnes portaturum, pro posse suo, in capitulo nostro juravit. Post hanc autem concessionem, ei concessimus, et heredibus ejus, tantum de Parvo Rareto extirpandum et excolendum ad terragium (4) et decimam, retentis nobis omni dominio et justitia, excepto dono (5) et messagio (6), quantum Rogerius de Verberia de

(1) *Aliter* : tam presentibus quam futuris.

(2) *Al.* Marenfosse.

(3) *Al.* de his omnibus.

(4) *Terragium*, le terrage ou champart, redevance sur les récoltes.

(5) *Donum*, les présents.

(6) *Messagium*, les profits du garde-messier et les amendes qu'il perçoit dans l'exercice de ses fonctions.

Magno Rareto, concessione nostra, tenetur extirpare, exceptis XV arpennis quos ipse Rogerius, si voluerit, ad prata facienda sibi retinebit ; ita tamen quod prefatus Hugo et heredes ejus, de predicto Parvo Rareto, usque ad XV arpennos ad prata facienda, si voluerint, sibi poterunt detinere ; et si terra illa ad agriculturam non fuerit apta, et pro uno quoque arpenno quatuor denarios de censu, in festo sancti Remigii, apud Longolium (1) nobis singulis annis exsolvent. Additum est preterea quod predictus Hugo et heredes ejus XV arpennos singulis annis extirpabunt. Si autem de XV arpennis aliquid remanserit non extirpatum (2), pro hoc quod non extirpabitur, prefatus Hugo et heredes ejus ad equivalens in terra culta singulis annis terragium et decimam nobis restituent. Et si a famulis nostris vel ab alio aliquo, in predicto Parvo Rareto, nota parcheia (3) capta fuerit, ad domum nostram de Ageu (4) adducetur et forisfactum (5) habebimus ; et ipsis, mediante justitia, damnum eorum restituetur. Statutum est etiam quod tempore messis, quando necesse fuerit, terragiator (6) noster ab ipsis vocabitur, nec garbe moveri poterunt, donec ipse presens fuerit, et nos terragium et decimam ad domum nostram de Ageu vecturis nostris duci faciemus. Concessimus similiter Bartholomeo molendinario et heredibus ejus in prefato Rareto XX arpennos sub eodem pacto extirpandos et in perpetuum possidendos, quibus extirpatis, si quid residuum fuerit, predicti Hugo et Rogerius vel heredes eorum communiter, sub prefata conditione, illud extirpabunt,

(1) *Longolium*, Longueil-Sainte-Marie, canton d'Estrées-Saint-Denis.

(2) Le ms. lat. 9171 de la *Bibl. nat.* porte *inextirpatum* au lieu de *non extirpatum*.

(3) *Parcheia*, animal saisi pour dommage causé. « Si mes bestes ont esté en vos préz et vous ont fait aucun dommage, prenez icelles bestes, et les mettez en parc ou en tect, ainsi comme accoustumé est tel cas. » *Litt. remiss.* anno 1384 in reg. 125 Chartoph. Reg. ch. XIV. *Ducange*, Dictionn. v° Parcus.

(4) Le château royal du Bois d'Ageux, transformé en ferme par les religieux de Saint-Corneille, et nommé encore aujourd'hui l'*Abbaye*.

(5) *Forisfactum*, droit de juger le délit et de percevoir l'amende encourue.

(6) *Terragiator*, terragier, collecteur du champart et de la dîme. « Et si il avenoit chose par avanture que li sergens terragières et li dismières ne soient au descharger les gerbes an croira lou deschargiour par son sairement (Charte de l'an 1247, Chartul. Campan. Bibl. reg. f° 343 v°, col. 1, citée dans du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*)

et tantum unus, quantum alius, de terra culta possidebit. Si vero homines de Ruis (1) vel alii in predictis boscis aliquid reclamaverint, prefati Hugo et Rogerus, propriis suis sumptibus, illis resistent et defendent, et nos ipsis Hugoni et Rogero curiam nostram liberam exhibebimus ; et si violentia Regis a curia nostra placitum extorserit, nos ex parte nostra, propriis sumptibus, et ipsi Hugo et Rogerus ex parte sua, suis expensis, prosequemur placitum. (2) Postea vero prefatus Hugo, in presentia nostra constitutus, assensu nostro et capituli nostri, terram denominatam, quam ei ad extirpandum concesseramus, Reginaldo de Bestiaco ad extirpandum concessit, tali conditione, quod predictus Reginaldus omnes fructus totius terre pro extirpatione per quatuor annos reciperet ; expleto autem termino predicto, sepedictus Reginaldus, de terra illa exculta de communi, IX arpennos haberet, de quibus tres arpennos ei concessimus ad edificandum sub annuo censu XII denar. in festo sancti Remigii apud Longolium persolvendorum. Concessimus etiam eidem Reginaldo illos tres arpennos capere ubi vellet (3), sex alios juxta Tacenru caperet. Concessimus et similiter Rogero, militi, de Verberia, de eadem terra tres arpennos ubi edificare ceperat, sub annuo censu XII denar. in festo sancti Remigii apud Longolium singulis annis persolvendorum ; ita tamen, quod infra predictos tres arpennos grangiam nobis, ad segetes nostras colligendas, facere licebit. De residuo autem terre, sepedictus Hugo et heredes ejus medietatem haberent, alteram medietatem sepedictus Reginaldus et heredes ejus in perpetuum quiete possiderent. Ut autem hoc ratum permaneat, sigillorum nostrorum munimine roboravimus.

Actum anno ab Incarnatione Domini M° CC° III°.

(1) Rhuis, canton de Pont-Sainte-Maxence.

(2) La charte fut terminée en cet endroit et de la manière suivante lorsqu'on la renouvela en 1209 : Ut autem hec rata et inconvulsa permaneant presentem cartam conscribi et sigillorum nostrorum munimine fecimus roborari. Actum anno Verbi Incarnati M°CC°IX°. (Arch. Nat. LL 1623, p. 562, ch. CCCLV.)

(3) Le ms. LL 1623 des *Archives nat.* et le ms. lat. 9171 de la *Bibl. nat.* portent tous deux : « Concessimus etiam eidem Reginaldo illos tres arpennos *ubi edificare ceperat sub annuo censu XII* capere ubi vellet, sex alios etc. » Nous avons supprimé dans le texte les mots que nous indiquons ici en *italique*. Ces mots qu'on retrouve plus loin ont été intercalés ici par le copiste à la suite d'une lecture défectueuse.

Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, p. 559, ch. CCCLIV.

Cette charte a été renouvelée en 1209 dans les mêmes termes, sauf les variantes que nous avons indiquées dans les notes.

Id.

Geoffroy II, évêque de Senlis, notifie l'accord fait entre Jehan de Bez, Lucie sa femme, et l'Eglise de Compiègne, touchant la dîme des Novales de Renauld de Béthisy, au Petit-Raray.

1206.

Gaufridus, Dei gratia, Silvanectensis episcopus, presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus tam futuris quam presentibus, quod, cum auctoritate apostolica diu ligitatum fuisset in presentia nostra, inter Ecclesiam Compendiensem et Johannem de Bez, super decima novalium Reginaldi de Bestisiaco, que sunt apud Rarerium, et idem Johannes, pro contumacia sua, vinculis excommunicationis a nobis fuisset astrictus, tandem, ut ipse absolveretur, dicte Ecclesie satisfecit, et compositum est inter eos in hunc modum. Dicta Ecclesia, pro bono pacis, concessit ut decima sua in communi haberetur, sicut alie decime territorii illius, quod territorium extenditur in longum, a strata de Maienpré usque ad mansionem R. de Bestisiaco, et in latum, ex una parte, ab Isara usque ad Noam de Maleparti, ex altera vero, ab eadem Isara usque ad Chauveline Prée. Communio decime, de qua facta est mentio, talis est : Ecclesia jam dicta totalis decime totius territorii tertiam partem ibidem in pace recipit ; due vero relique partes ad grangiam dicti Johannis deferuntur ; et, triturato blado tam decime illius, quam aliarum decimarum, que per famulos Ecclesie et Johannis ad dictam grangiam deportantur, Ecclesia duas partes totius bladi illius recipit, Johannes vero tertiam partem. Concessit etiam Ecclesia, quod si prata vel dumeta, que continentur intra idem territorium, aliquo tempore in culturam redigantur, decima illorum, sicut cetere decime illius territorii, communis habebitur. Johannes vero quamdam terram, que vocatur Noebthier, intra eosdem terminos sitam, quia eam, tam ipse, quam pater suus,

longo tempore, injuste detinuerant, et ab eadem Ecclesia illicite alienata fuerant, eidem Ecclesie reddidit ; ita quod ipsa Ecclesia terragium cum dominio in ea plenarie habebit, et decima illius terre, sicut cetere decime, communis habebitur. Quitavit etiam dictus Johannes prelibate Ecclesie partem decime, quam habebat in campo, qui adjacet strate de Manpré, extra dictos terminos, et quidquid juris se habere vel habiturum dicebat in omnibus, tam terris, quam nemoribus, que circumquaque adjacent sepedicto termino. Concessit etiam quod garbe, que de territorio illo vel quibuscumque aliis territoriis per famulos suos et Ecclesie communiter ad grangiam suam adducentur, ut omnis suspicio deleatur, sub certo numero et tallia ibidem recipientur et reddentur. Hanc autem conventionem se firmiter observaturos, tam ipse J. quam Lucia uxor ejus, fide data in manu nostra, firmaverunt. Ut autem hec compositio, inter eos facta, firma et stabilis in posterum permaneat, eam in scriptum redigi et sigillo nostro fecimus confirmari. Actum anno gratie M° CC° VI°.

Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, p. 565, ch. CCCLVII.

Ie.

Jehan d'Andely, chevalier, reconnaît n'avoir aucun droit sur les marais de Sacy-le-Petit, qui sont entre Bazicourt et Houdencourt.

1231.

Ego Johannes de Andeliaco, miles, notum facio omnibus presentibus pariter et futuris, quod cum contentio mota fuisset, inter me ex parte una, et viros venerabiles religiosos, Abbatem et conventum Compendien. ex alia, super quadam parte mariscorum de Sacceio Parvo, versus Basincort, quam partem ad me et heredes meos pertinere dicebam; tandem habito cum bonis viris diligenti tractatu et consilio, intellexi et cognovi me; vel heredes meos, nihil juris habere penitus vel dominii sive proprietatis in omnibus mariscis Sachei Parvi, qui sunt inter Basincort et Houdencort. Et quia mihi constitit et hoc ipsum recognosco, quod ipsi Abbas et conventus dictus omnes mariscos tenent a domino rege ; ne, inter eosdem Abbatem et conventum et me aut heredes meos, aliqua exinde possit de cetero conten-

tio suboriri, de assensu meo et dictorum Abbatis et conventus, per viros venerabiles et religiosos, Nicholaum, priorem sancti Lupi de Esserento, Robertum monachum Compendiensem et dominum Ansoldum de Faiel, mete fuerunt posite, dictos mariscos a villa de Basincort et terris aliisque compositionibus, ad me et homines sive hospites meos pertinentibus, distinguentes. Ut hec igitur futuris temporibus rata permaneant et illibata, presentes litteras fieri feci et sigilli mei munimine roboratas dictis Abbati et conventui tradidi in perpetuum testimonium et munimen. Actum anno gratie M° CC° XXXI°.

Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. CCCLXVIII, p. 576.

IF.

Raoul, seigneur de Revetel, reconnaît n'avoir aucun droit de chasse au Bois d'Ageux et au Petit-Raray.

Septembre 1231.

Ego Radulphus Revetiaus, miles, de Houdencort, filius bone memorie Hugonis Revetel, militis, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverit universitas vestra, quod cum Hugo quasdam consuetudines clamaret in bosco Beate Marie Compend. de Ageu et in ejus territorio, scilicet cercheiam et cacheriam, Abbate et monachis ejusdem Ecclesie hoc negantibus, tandem ego, super his habito consilio et inquisita plenius veritate, intellexi et cognovi me, vel heredes meos, nullam cherchiam, vel chaceriam, sive aliam quamlibet consuetudinem vel justitiam habere in dicto bosco de Ageu vel ejus territorio, nec etiam in territorio in quo fuit nemus, quod antiquitus appellabatur Raray, et pertinet ad domum de Ageu, que est Ecclesie memorate; promittens, fide interposita, quod super his dictam Ecclesiam de cetero non molestabo, et quod plenam garandiam feram eidem Ecclesie contra fratrem meum Petrum, si amdictam Ecclesiam super his molestare voluerit. Quod si aliquis aliud super premissis molestare sepedictam ecclesiam et ad legem et justitiam venire voluerit, legitimam eidem Ecclesie garandiam portabo.

Quod ut ratum in perpetuum permaneat, presentem paginam memorate Ecclesie Compendiensi tradidi sigilli mei munimine

roboratam. Actum anno Domini M° CC° XXXI° mense septembri.

Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. CCCLVI, p. 564.

Ig.

Emmeline, dame d'Houdencourt, veuve de Renau de Béthisy, bailli du roi, confirme toutes les donations faites à l'abbaye de Chaalis par son mari défunt et par elle.

Mai 1239.

Ego, Emmelina, relicta domini Renaudi, militis de Bestisciaco, quondam ballivi domini regis Francie, notum facio tam presentibus, quam futuris, quod omnes elemosinas, quas ego et dictus Renaudus, quondam maritus meus, fecimus Ecclesie beate Marie Karoliloci (1), in vineis, alnetis, censibus, torcularibus, volui, laudavi, et pro remedio anime mee quiete et pacifice in perpetuum possidendas concessi. Preterea dimidium arpentum vinee, site in territorio Bernulii (2), cum tribus quarteriis prati, pro quibus Abbatem et conventum dicte Ecclesie in causam traxeram, salvo censu meo, concessi similiter eidem Ecclesie in perpetuum possidendum. Quod ut ratum et stabile perseveret, presentes litteras inde factas sigilli mei munimine tradidi roboratas.

Datum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo nono, mense maio.

Scellé d'un sceau ovale en cire verte sur double queue de parchemin ; ce sceau représente une dame debout, tenant de la main droite une fleur de lys, et appuyant la gauche sur sa poitrine. La légende porte : † S. EMMELINE DOMINE DE HOUDENCOURT. Sans contre-scel.

Arch. de Chaalis, Brenouille, cote 9. D. — *Afforty, Collect. Silvan.*, t. XV, p. 890.

(1) Abbaye de Chaalis, commune de Fontaine-les-Corps-Nuds, canton de Nanteuil-le-Haudouin.

(2) Brenouille, canton de Liancourt.

Ih.

Acte de foy et hommage par Jehan de Grisvillers, à Jehan, abbé de Compiègne, pour une forière de pré et XLII arpents de terre aux Essarts entre le Bois d'Ageux et Houdencourt.

Mars 1245.

Je Jehans de Grisvilier, chevaliers, fas savoir à tous ceux qui sont et avenir seront,ke Mesires li Abbés, Jehans, de Compiègne, et tous li convent de chel lieu meismes, m'ont donné et octroyé en fief et en hommage à moy et à mes hoirs une forière de pré, qui estoit leur propre, et XLII arpens de terre, ki sient ez essartz entre le bos d'Ajeu et Houdencort, liquel furent Monsegneur Renaut de Bestisi, lesquels il tenoit de l'Abbé et del convent devant dis, partie à chens, et partie à champart; et c'est assavoir que ie Jehans tenrai, tant comme je vivray, che fief d'aus, ne ie ne le porray mettre hors de ma main, tant comme je vive, et après ma mort, mes oirs, qui jert sires et tenans de ma terre de Houdencort, tenra che fief de l'Abbé et del convent devant dis sans départir, et jer leur hoir, et ainsi d'oir en oir ; et en toutes les choses devant dites, lesquelles ils m'ont données et octroyéez en fief et en hommage, si comme il est devant dit, retiennent-il le dixmes et le haute justise, qui leur seront, et de che fief devant dit aueront-il relief de père à fils et de tous costéz, et seront tenus et je et mi oirs, qui tenrons che fief, a aus servir as us et as costumes de leurs autres hommes ; et en tesmoignage de cette chose, je, Jehans, chevaliers devant dit, et Colars, mes ainsnéz fils, avons seélé ces lettres de nos seaux. Ce fu fait l'an de l'Incarnation nostre Seignor mil et deus cens et quarante cinq, el mois de mars.

Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne. Arch. Nat. LL 1623, ch. CCCLXVII, p. 575.

II.

Confirmation par Colard d'Houdencourt, dit Froissart, de la donation que Jehan de Grisvillers, chevalier, son père, fit d'un muid de blé, mesure de Compiègne, au couvent de Saint-Leu-d'Esserent.

Mai 1250.

Ego Colardus de Houdencort, dictus Froissart, notum facio universis presentibus et futuris quod dominus Johannes de Griviler, pater meus, in statu sane mentis constitutus, assensu et voluntate mea, et fratrum meorum, et uxoris mee, in perpetuam elemosinam dedit et concessit Ecclesie sancti Lupi de Esceren (1) et ejusdem loci conventui *unum modium bladi* ad mensuram de Compendio, ad valorem melioris, quatuor solidis minus, singulis annis percipiendum in grangiam meam de Houdencort infra festum beati Martini hyemalis. Quod ut firmum sit et stabile, presentes litteras sigilli mei impressione roboratas conventui dicte Ecclesie sancti Lupi tradidi ad testimonium et munimen. Actum anno Domini M° CC° quinquagesimo, mense mayo.

Original en parchemin, dépourvu de sceau, haut de 0,10 c., large de 0,20 c. — *Archives de l'Oise, fonds de Saint-Leu-d'Esserent. — Bibl. Nat. Baluze, (Arm. 2, p. II, n° 3, t. I) n° 46 p. 28.*

Il existe encore aux archives de l'Oise deux copies de cette charte, dont l'une collationnée a été faite par Thibaut, notaire royal à Saint-Leu-d'Esserent, le 10 septembre 1669, en présence de Esmery Guiton et Jean Noël, marchands cordonniers au même lieu.

(1) Saint-Leu-d'Esserent, prieuré de l'ordre de Cluny, canton de Creil, Oise.

IJ.

Confirmation par Colard d'Houdencourt, dit Froissart, de la donation que Raoul de la Chenni, chevalier, fit de 12 sous parisis de rente au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent.

Mai 1250.

Ego Colardus de Houdencort, dictus Froissart, notum facio universis presentibus et futuris quod dominus Radulfus de Lacheni (1) miles, assensu et voluntate mea, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit et concessit conventui Ecclesie sancti Lupi de Esceren in perpetuam elemosinam *duodecim solidos annui census*, quos habebat apud Houdencort in censu meo de festo sancti Martini hiemalis ; et quod dicta elemosina movet de feodo meo, ad petitionem dicti R. militis, sigillum meum cum suo sigillo presentibus litteris apposui, et conventui dicte sancti Lupi Ecclesie tradidi ad testimonium et munimen. Actum anno Domini M° CC° quinquagesimo, mense mayo.

Original en parchemin, dépourvu de sceau, haut de 0,13 c.; large de 0,09 c.—*Arch. de l'Oise, fonds de Saint-Leu-d'Esserent.*

IK.

Le Pape Innocent IV donne à l'abbé de Saint-Remy de Reims pouvoir d'excommunier les prieurs de Fresnoy et d'Houdencourt et le maire de Fresnoy, pour outrages commis par eux envers Pierre, religieux de Compiègne.

23 Mai 1251.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Abbati sancti Remigii Remensis, salutem et apostolicam benedictionem.

(1) Lassigny, chef-lieu de canton, Oise ; ou le Quesnoy, hameau de Chevrières.

Sua nobis dilecti filii Abbas et conventus monasterii Compendiensis, ordinis sancti Benedicti, ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, conquestione monstrarunt quod de Fraxineto (1) et de Houdencourt priores ac major (2) de Fraxineto et Albericus, dictus Poictevins, laici Belvacensis diocesis, associatis sibi quibusdam perditionis filiis, in Petrum ipsius monasterii monachum, armata manu temere irruentes, ipsius Dei timore postposito, ausu sacrilego, tentantes turpiter, non sine injectione manuum violentà, ipsum, ut dicti prioris de Fraxineto in omnibus et per omnia voluntati pareret, coegerunt promittere per vim et metum, qui cadere poterat in constitutione. Quocirca discretioni tue, per apostolica scripta, mandamus quatenus, si est ita, dictos sacrilegos tandiu excommunicatos publice denunties, et facias ab omnibus arctius evitari, donec super hoc satisfactionem exhibuerint competentem, et cum tuarum litterarum testimonio ad sedem venerint apostolicam absolvendi. Priores vero per te absolutionis beneficium consequantur, non obstante, si eis quod excommunicari, suspendi, vel interdici non valeant, a sede apostolica sit indultum.

Datum Perusii X° Kalend. junii, pontificatus nostri anno nono (1251).

Arch. Nat. Cartul. de l'abbaïe roïale et impériale de Saint-Corneille de Compiègne, Sect. hist. LL 1623. ch. XCIV, p. 136.

II.

Confirmation par Philippe d'Houdencourt, chevalier, des donations que firent Raoul de Lachenni et Jehan de Grisvillers au couvent de Saint-Leu-d'Esserent.

Avril 1284.

Carta domini Radulphi de Lachenni de XII s. parisis percipiendis in die sancti Martini de yver et carta domini Johannis

(1) Le Grand-Fresnoy, canton d'Estrées-Saint-Denis.

(2) Le maire féodal était une sorte d'intendant préposé au recouvrement des taxes, cens et autres revenus du seigneur. Comme officier de justice il avait la charge de faire les ajournements, de saisir les malfaiteurs et de lever les amendes.

de Griviler de uno modio bladi ad mensuram de Compingne percipiendo in festo sancti Martini de yver.

A tous ceus qui ces presentes lestres verront et orront, Phelipes de Houdencourt, chevaliers, salut en nostre Seigneur. Je faiz assavoir à tous que come messires Raous de la Chenni, chevaliers, ait donné au couvent et à l'Eglise de Saint Leu de Escerent *douze sous de Paris de cens* que il avoit à Houdencourt, le jour de feste saint Martin en yver et messires Jehans de Griviler, chevaliers, ait donné au couvent devant dit I mui de blé, à la mesure de Compingne, à la vallue du meilleur, quatre sous mains, à prendre en sa grange d'Houdencourt dedens la feste saint Martin en yver, si com il appert par leurs lestres, que il ont bailliées au couvent devant dit, et ladite aumosne des douze sous devant dis muesve de mes arrières fiez et li muis de blé desus dit muesve de mon propre seigneurie, je, pour avoir les oraisons de l'Eglise, et por l'ame de mon père et de ma mère, weilg, lo, et amorti, de tant come à moi appartient, à l'Eglise et au couvent desus dis. En tesmognaige de laquelle chose, j'ai baillié au couvent de l'Eglise devant dite ces présentes lettres seélées de mon propre seel. Ce fu fet en l'an de l'Incarnascion nostre Seigneur, mil et deus cens et quatre vins et quatre, ou mois d'avrilg.

Original en parchemin, dépourvu de sceau, haut de 0,20 c., large de 0,16 c. — *Arch. de l'Oise, fonds de Saint-Leu-d'Esserent.*

Im.

Amortissement par Messire Jehan de Francières, chevalier, d'un échange fait entre l'abbaye de Chaalis et Giles dit Barnage d'Houdencourt de dix mines de terre labourable.

26 Décembre 1290.

Je Jehans, chevaliers et sires de Fransières, fas savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront que comme Giles, dit Barnages, de Houdencort et Ameline, sa femme, tenissent de moi à douze deniers de cens à payer chacun an, le jour de le Saint Remi, dis minées ou la entour de terre gaaignable,

à la mesure de Compiègne, séant près de la grange dou Trembloy, et tient d'une part au chemin Saint Quentin et d'autre part aus terres dou Trembloi, et aient Giles et Ameline devant dits ladite terre baillié par échange, si comme ils disoient, à hommes religieus, à l'Abbé et au convent de Chaalit, pour autre terre gaaignable, contenant dis minées ou la entour, à la dite mesure, séant près de la Borde du Trambloi, au lieu que l'en dit le Champ Javart en une pièce franche de toutes redevances fors que de disme ; je Jehans devant dis otroi et conferme l'échange devant dit et quitte as dis religieus et à leur Eglise à tousjours tout le droit, le cens, la justice et la segnourie, sans rien retenir à moy, ne à mes oirs, en la terre que Giles et sa fame devant dis ont baillié aus dis religieus, et retieng à tousjours à moi et à mes oirs toutes les choses dessus dites en la terre que li dis religieus ont baillié par eschange à Giles et à sa fame devant dis ; et en tesmenge de ce, et que ce soit ferme et estable, j'ai, à leur requeste, cette présente lettre seellée de mon seel, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et dis, landemain de Noel.

Scellé d'un sceau rond en cire jaune sur double queue de parchemin ; un écusson antique, chargé d'une bande, avec cette inscription circulaire : + S. JEHANS DE FRANSIÈRES, CHEVALIER. Sans contre-scel.

Archives de Chaalis, *Trembloy*, 4. l. cote 40. *Afforty*, *Collect. Silvan.* t. XVI, p. 575.

II.

Acte de foy et hommage faits au Roi Philippe-le-Bel par Guy d'Houdencourt et cinq autres neveux de Philippe d'Houdencourt, chevalier.

Janvier 1305 (N. S.)

Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Notum facimus universis, tam presentibus, quam futuris, quod, defuncto Philippo de Houdencourt, milite quondam, eique Guidone de Houdencourt, milite, tunc armigero, cum quinque aliis ipsius Philippi nepotibus, in quodam feodo, quod idem Philippus a nobis tenebat, valoris circiter octogintarum librarum par. per annum, ab intestato succedentibus, prout nobis relatum extitit ; idem Guido, tunc

armiger, nobis per Radulphum de Claromonte, dominum de Nigella (1), tunc constabularium Francie, nobis fecit supplicari sibi suisque heredibus, de gratià speciali, concedi homagia dictorum quinque coheredum suorum, que nobis facere tenebantur pro feodo antedicto, tenenda a nobis juxta terre consuetudinem in retrofeodo; et ipse Guido de terra, quam tenebat a dicto Philippo in feodum, usque ad valorem feodi quem tenebat idem Philippus, sine medio poneret in feodo nostro, una cum portione, que ipsum in predicto feodo dicti Philippi contingebat.

Cui supplicationi tunc legitime duximus annuendum, ac etiam annuimus, statuentes ut super illis quinque homagiis, que ex dicto feodo possemus habere, queque Guidoni predicto vel ejus heredi facta sunt, vel fient in posterum, nulla sibi de cetero molestia inferatur. Quod ut ratum etc., salvis in aliis....

Actum Parisiis, anno Domini M° CCC° quarto, mense januario.

Archives Nationales, Trésor des Chartes JJ. 37. *Philippe-le-Bel* 1302-1305. fol. 20.

III.

Garantie donnée au Roi Philippe-le-Bel par Jehan d'Houdencourt pour les foy et hommage de la terre d'Houdencourt.

1305 (N. S.)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, Jehans, sire de Houdencourt, escuiers, salut. Sachent tuit que comme très haut prince Philippes par la grâce de Dieu, Roy de France, eust donné à tousiours à mon chier seigneur et père, monseigneur Guy de Houdencourt, lors escuier, tous les hommages que li Roys, notre seigneur devant dit, pooit ou devoit avoir pour réson de la terre qui fut monseigneur Philippes de Houdencourt, ch^r jadis, laquelle terre valait ou pooit valoir au pris de lors quatre vingts livres parisis par an, ou là entour, et monseigneur et père devant dit pour ce deust mettre ou fié notre seigneur le Roy sans moyen de la terre qu'il tenoit en fié du dit monseigneur Philippes autant ou plus comme valait la dite

(1) Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France.

terre du dit monseigneur Philippes ; je confesse et recongnois que monseigneur mon père reprint, et je, en accomplissant la convenance que monseigneur et père devant dit fist sur ce, ai repris en fié et en hommage du Roy, notre seigneur, sans nul moien de la terre, qui du Roy notre seigneur devant dit estoit et pooit estre tenue par moyen, autant ou plus, selon l'estimacion du temps de lors, comme valait ou dit temps la dite terre qui fut monseigneur Phelippe ; et ce aucuns, en aucuns temps, se vouloit opposer que monseigneur mon père et ie ne peussions ce avoir fait, ou disoit que li Roys n'en deust ainsi recevoir hommage, je à mes propres despens garantiroi au Roy, notre seigneur,et à ses hoirs,Roys deFrance,le fié devant dit contre les hoirs du dit monseigneur Philippes, et contre tous autres, as us et as coustumes du pais, et li déliverrai de tous empéchements que on li pourroit, pour ces causes ou autres de ce dépendans, mouvoir ou faire. Et quant à ce tenir ferme et estable, je oblige moi, mes biens, mes hoirs, et les biens de mes hoirs présents etavenir, ou qu'il soient ou puissent estre trouvéz, soit à champ ou à ville, et souz quelcunque jurisdiction qu'il soient. En tesmoing des choses dessus dites j'ai mis mon propre seell en ces présentes lettres, qui furent faites l'an de grâce mil trois cens et quatre, ou mois de janvier (1305. N. S.)

Le sceau a disparu.

Archives Nat. J. 622, n° 38 bis.

IIIA.

Philippe VI de Valois, après avoir doté l'abbaye du Moncel de 1200 livrées de terre, assigne aux religieuses XVI livres XIV sols II deniers parisis de rente à prendre sur la ville de Pont-Sainte-Maxence, pour les indemniser de pareille somme due annuellement sur leur domaine à divers particuliers, notamment au prieur d'Houdencourt.

Philippes, par la grâce de Dieu, Roys de France, savoir faisons que comme nous eussions fait bailler et assigner à nos amées en Dieu l'abbesse et le convent des religieuses seurs de l'ordre

Sainct François et Saincte Clère du Moncel de les Pons-Saincte-Maxance douze cens livrées de terre et rente perpétuelle pour la fundation et sustentation dudit monstier et des dittes relligieuses sous certaines conditions et clauses contenues en nos autres lettres sur ce octroiées, et, pour les choses à elles assignées esdittes douze cent livrées de terre, lesdittes relligieuses feussent chargées et obligées à plusieurs et diverses personnes à paier et rendre chacun an seize livres quatorze sols deux deniers parisis deues à plusieurs personnes cy-dessous contenues pour cause de rente, dismes et autres redevances. . . . . et pour ce, nous, à la supplication des dittes relligieuses, eussions fait un mandement et commission à nos améz et féaux les gens de nos comptes à Paris par nos autres lettres en la manière qui s'ensuit :

Philippes, par la grâce de Dieu, Roys de France, à nos améz et féaulx les gens de nos comptes à Paris, salut et dilection. Comme les religieuses cordelières du Moncel lez Pont-Saincte-Maissence, pour cause des choses que nous leurs avons baillé à perpétuité, soient tenues à payer chacun an à plusieurs et diverses personnes cens, rentes et dismes jusqu'à la valeur de seize livres quatorze sols et deus deniers par chacun an perpétuellement ; savoir vous faisons que nous, aus dites religieuses, pour ce qu'elles puissent mieux et plus paisiblement et franchement joir des dites choses que données leur avons, si comme dit est, et faire le service notre Seigneur en plus grant tranquillité, et qu'elles soient plus tenues à prier pour nous et pour le bon estat de notre royaume, nous leur avons donné et donnons en aumosne et de grace espécial, pour tous jours mais, les dittes seize livres quatorze sols et sept deniers parisis, ... Si voulons et vous mandons et commettons que aux personnes à qui les cens, rentes et dismes dessus dis, sont deus jusqu'à icelle somme, desquelles personnes nous vous envoyons en un roollet, sous notre présent seel, les noms et combien à chacun en est deu, vous assignez et asséez, c'est assavoir à chacun ce qui du li en sera, sus nos rentes que nous avons en la ville de Pons, par l'accort et assentiment de eux ; et se aucun y avoit, qui ne se vousist accorder ce que monteroit la ditte somme, qui deue leur seroit, assignéz et asseez ausdittes religieuses à prenre chacun an perpétuellement de eus et de chacun de eus sur les dittes rentes aux termes accoustumés, et

laditte assiette faite de laditte somme, si comme dit est, otez la de notre domaine en la manière que vous l'avez accoustumé à faire en cas semblable, et ces choses faites et accomplissez sans délai. Donné au Bois de Vincennes le XXI[e] jour de may, l'an de grace mil CCC trente sis.

Et par la vertu de nos dittes lettres, nos dittes gens ayent fait faire informations par notre bailly de Senlis des dittes rentes et des personnes ausquelles ycelles rentes estoient deues, par laquelle information ainsy faite veue et diligemment regardée et examinée, appert que les dittes relligieuses devoient et estoient tenues et obligées aux personnes et ès sommes qui s'ensuivent :

C'est assavoir au prieur de Pont-Saincte-Messance, pour les prés de Cornoillon et les prés de Pompoing (1), en soixante sols parisis. Item pour les vingnes du clos, qui contiennent neuf arpens ou environ, et les vingnes de la Truye d'Orfeline et de Maubertin trois arpens ou environ, prisiez sur le tout à trente sols et huit deniers parisis. Item pour la disme de sis arpens de terre ou environ, lesquels sient ou terroir de Pompoing, et sont prisiez à huit sols trois deniers par an. Item pour la disme de quatorze arpens de terre séants ès Falloises, lesquels sont prisiez au pris devant dit; c'est assavoir dix et neuf sols et quatre deniers. Item audit prieur pour cens pour notre hotel et pour les terres des préaulx quatre sols. Somme deue chascun an audit prieur de Pont-Saincte-Messance pour les dittes choses : six livres deux sols trois deniers.

Item au prieur de Sainct Christophe (2) un muy et demi de vin vermeil au muy de Pompoing et de l'enclos de l'abbaye prisiez quatorze sols par an. Item cinq sols un denier paris. et un denier tournois deu à la Sainct Remy. Somme deue chacun an de rente audit prieur de Saint-Christophe : dis et neuf sols un denier parisis et un denier tournois.

Item à l'abbesse de Saint-Remy de Senlis un muy de vin blanc à la mesure de Pompoing prisié XIV sols. Somme par soy deue chacun an à la ditte abbesse de Saint-Remy : quatorze sols.

(1) Pont-Point, canton de Pont-Sainte-Maxence, Oise.

(2) Saint-Christophe en Halatte, prieuré bénédictin dépendant de la Charité-sur-Loire, commune de Fleurines, canton de Pont-Sainte-Maxence.

Item au prieur de Sainct Pater (1), pour la disme de sept quartiers de terre séans en Bonel, qui furent Potart, et un quartier en ce mesme lieu, tenant à l'eaue et à Jehan le Vannier. Item au pressouer, un arpent de terre. Item en vielx herenc, un quartier de terre tenant à Sicart d'Ardel. Item en Bondain, demi arpent tenant à Philippe de Soisi. Item au noyer Malegueule, un quartier. Pour toutes ces choses, neuf sols quatre deniers maille. Item pour le lieu de l'abbaye douze deniers. Item pour les terres du Preu et de Falloises, douze deniers de disme par an. Somme deue chacun an audit prieur de Sainct-Pater, onze sols quatre deniers maille.

Item au curé de Pont-Saincte-Messance, sur la vingne de la Croix en l'enclos du Moncel, tenant à Pierre le Chauffournier, trente et deux sols. Somme par soi deue audit curé de Pont-Sainte-Messance : trente et deux sols.

Item à la maladrerie de Pont, demy muy de vin vermeil, au muy de Pompoing, sur l'enclos de la ditte église, ou pris de quatre sols sis deniers par an. Item deux sols de cens par an. Somme deue par an à la ditte maladrerie de Pons : sis sols six deniers.

Item à l'abbé de Saint-Denis (2), sur les prés de Saint-Lucien, cinq sols. Somme par soy deue chacun an au dit abbé : cinq sols.

Item au maire de Pompoing, pour le pressouer et pour les terres d'entour, deux sols deux deniers. Item pour le pré qui fut Raoul de Hangest, cinq deniers maille. Somme deue par an audit maire de Pompoing : deux sols sept deniers maille par.

Item à la prieuse et au couvent de Wariville (3) pour dismes et plusieurs pièces de vingnes prisées à argent à cinq sols quatre deniers. Item pour sis arpens de vigne pour disme, seize sols. Somme deue par an à la ditte prieuse à Wariville : vingt et un sols quatre deniers parisis.

Item à l'ostellerie de Pons, demy muy de vin vermeil ou pris de deux sols six deniers par an. Somme par soy deue par an à

(1) Saint-Paterne, Prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, commune de Pontpoint, canton de Pont-Sainte-Maxence.

(2) Abbaye bénédictine de Saint-Denis près Paris.

(3) Variville, prieuré de l'ordre de Fontevrault, commune de Litz, canton de Clermont, Oise.

la ditte hostellerie de Pons, deux sols six deniers parisis.

Item à l'église de Pons, pour la plante que Pierre le sergent tient, dis et huit deniers. Item pour la maison les Damoiselles, quatre deniers. Item pour la terre Thibault du Moncel, six deniers. Item pour la méson Philippe de la Porte et la maison Marguerite d'Espineuse, quatre deniers. Somme deue par an à la ditte église de Pons : deux sols huit deniers.

Item au prieur de Houdencourt, pour la terre Pierre de Rail, deux deniers. Somme par soy deue par an audit prieur de Houdencourt : deux deniers.

Item au seigneur de Mellou (1) un tournois.

Item à notre prévost, pour les noiers des Preus (?), six deniers. Somme par soy deue à notre dit prevost, sis deniers.

Item à l'église de Sainct Pater pour cens, cinq deniers maaille par. Somme par soy deue par an à la ditte église de Sainct Pater : cinq deniers maaille.

Item à notre amé le Roy de Boesme (2) et aux seigneurs de Pons, quatre livres treize sols sept deniers parisis. Somme par soy deue par an audit Roy de Boesme et ausd seigneurs de Pons: quatre livres treize sols sept deniers parisis.

Somme toutte des dittes rentes, deues chascun an par les dittes religieuses, aux personnes dessus dittes, pour cause des choses cy dessus contenues, par nous ausdittes religieuses baillées, délivrées et ottroiées en l'assiette des douze cens livrées de terre dessus dittes : seize livres quatorze sols deux deniers parisis. La ditte somme de seize livres quatorze sols deux deniers de rente annuelle et perpétuelle, nous, pour Dieu et en aumosne, et pour ce que les dittes religieuses puissent mieux entendre de cueur au service divin, et prier Dieu pour nous, et pour nos prédécesseurs, successeurs, bienfaicteurs, à l'oneur de Dieu, et au prouffit de notre ame, et de nos dits prédécesseurs, successeurs et bienfaicteurs, avons donné et ottroyé, donnons et ottroions par la teneur de ces présentes perpétuellement, pour nous et pour nos successeurs, et pour tous ceulx qui de nous auront cause, à prendre, percevoir et recevoir chacun an perpétuellement sus nos rentes et revenus, que nous avons en la ville de Pons-Saincte-Messance, aux termes accoustumés de payer les dittes rentes,

(1) Mello, canton de Creil, Oise.

(2) Jehan de Luxembourg, roi de Bohême, marié en 1334 à Beatrix, fille de Louis Ier duc de Bourbon, comte de Clermont.

mandons et commandons à notre receveur de Senlis présent, et qui sera pour le temps, qu'il paie, baille et délivre, ou face payer-bailler et délivrer par nostre prévost dudit lieu aus dittes reli, gieuses, ou au procureur d'icelles, les dittes seize livres quatorze sols deux deniers parisis de rente par an deres en avant à tous iours mais.

Et pour que ce soit ferme chose et estable à tousiours nous avons fait mettre nostre seel en ces présentes lettres, sauf en autres choses nostre droit, et en touttes l'autrui. Ce fu faict à Paris, l'an de grace mil trois cens trente sis, ou mois d'octobre.

Sur le reply : Par les gens des comptes,
Ja... de Boulay.

Scellé sur lacs de soie rouge et verte. Le sceau sain et entier. *Archives du Moncel-les-Pont-Sainte-Maxence.— Afforty. Coll. Silvan.* t. XVII, p 739-741.

IIIb

Obligation de mille livres tournois souscrite par Raoul sire d'Houdencourt au profit de Jacques de Penhoédic et d'Olivier de Monteville, écuyers bretons, qui avaient payé une partie de sa rançon.

9 avril 1353

A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume Sçaise, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que, pardevant Raoul Fouguer et Jehan Bandescot, clercs, notaires jurez du Roy, nostre sire, establiz de par icellui seigneur en son chastelet de Paris, pour ce fu personnelement establis noble homme, monsieur Raoul, sire de Houdencourt, chevalier, demourant au bailliage de Senlis, lequel de sa bonne volenté, non contrainct à ce, afferma en bonne vérité en la présence desdiz clerc, notaires jurez, que comme ja pieça il eust esté prins par les annemis du Roy, nostre dit seigneur, ou lieu que l'en dit le Chastel de Fougère en Bretengne, par laquelle prise icelly monsieur Raoul par les diz annemis y fu miz à raonçon à certeine somme d'escus d'or, laquelle somme il poia et s'en acquita d'icelle jusques à la somme de cincq cenz escuz d'or demourant à poier de la dicte raonçon. Et pour ce que ledit messire Raoul ne povoit pas à

présent bonnement finer de celle somme de cincq cenz escu d'or pour le temps de lors, sans faire ville distraction de ses biens, icellui monsieur Raoul requist et supplia Jaques de Penhoedic et Olivier de Monteville, escuiers de la duché de Bretaigne, que pour ledit chevalier ilz se voulsissent obligier de la dite somme de cincq cens escuz d'or, affin d'estre délivré de lad. prison et de estre quittes du tout en tout de la dite raonçon tout à plein. Et pour ce lesdits escuiers, et chacun d'eulx pour le tout, se obligèrent pour et ou nom dudit chevalier envers Guillaume Ribout, engler, qui ledit messire Raoul tenoit emprison pour ladite somme, à poier icelle à certein jour ou rendre le corps dudit chevalier en ladite prison, à peine et sur peine de cincq cens deniers d'or à l'escu, qui sont oultre lesdiz premiers cincq cens (escus), qui montent en somme à mil escus d'or, se ledit chevalier estoit reffusant, deffaillant et remiz de poier lad. somme de cincq cens escuz d'or ou rendre son propre corps prisonnier par devers Guillaume Ribout audit jour comme dit est dessus. Et pour ce que ledit messire Raoul, qui, par ses lettres seellécz de son seel et du seel des contraux de Raines en Bretengne, s'obligeoit envers lesdiz escuiers, selon ce et en la manière et seur la peine que dessus est dit, si comme il disoit apparoir par les dictes lettres, fu deffaillant de venir à la dite journée en sadite prison, et d'envoyer lad. somme de cincq cens escuz d'or, les dessus diz escuiers se rendirent prisonnier, en la manière et selon ce que tenuz y estoient et obligéz chacun pour le tout, pour et ou nom dudit chevalier audit et envers ledit Guillaume Ribout, tant pour le principal, comme pour la d. peine que il y avoit commise etencourue par deffaulte de non avoir accomply lesdites choses en quoy lesdits escuiers chacun d'eulx ont grandement frayé du leur, despendu, souffert et soustenu grans dommaige et despenz tant en ladite prison comme pour cause de la dite plemme et aurtrement et encores sont prisonniers dudit Guillaume Riboult pour lad. somme de mil escus d'or et recreux d'icelle par leurs foys, icelly messire Raoul a certené, de son fait, de sa bonne voulenté pour son cler et évident prouffit, et pour ce que son proppre mouvement et certeine science se tient obligé envers lesditz escuiers, et de réson recongnut et confessa par devant les diz clercs, notaires jurés, comme en droit par devant nous, lui devoir et estre loyaument tenuz et obligéz aus dessus diz escuiers, ou à l'un d'eulx pour le tout, ou au porteur de ces lectres,

ladicte somme de mil livres tournois, forte monnoye courant à présent, à compter et mettre l'escu d'or du coing du roi nos seigneur pour seise sols parisis la pièce pour la cause dessus dicte. . . . .

En tesmoing de ce, à la rellation desdiz clercs, notaires jurez, ausquiex nous adjoustons foy pleine en ce cas, et en greigneur, avons miz à ces lettres le seel de la prévosté de Paris, l'an de grace mil CCC cinquante et trois, le merquedi nuef jours, ou mois d'avril. (9 avril 1354, N. S.)

(*Arch. du chât. de Villette : Houdencourt.*)

IIIc

Dénombrement de la terre d'Houdencourt d'après la saisie faite par Thomas Maillet, sergent en la prévôté de Beaumont-sur-Oise, et Guillaume Hardi, sergent à cheval, au nom de Pierre Lemercier, prévôt de Beaumont pour le duc d'Orléans, le samedi après la fête de Saint-Marc évangéliste, 26 avril 1354.

C'est assavoir tout le fief, terre et justice que ledit chevalier Raoul, sire d'Houdencourt, a en la ville de Houdencourt, en la manière que cy après est devisé.

Premièrement. — Seise livres ou environ en cens deubz et trois journées seur amende, c'est assavoir à la Sainct-Remy, à la Sainct-Denis, à la Sainct-Martin d'iver ensuivant.

Item seize muys d'avoine au muy de Cleremont de rente deue chacun an au lendemain de Toussains.

Item douse vins chappons ou environ, deus lendemain de Noël. Et sont assis lesdites avoines et chappons dessus dits sus cinquante masures ou environ dont la justice et seignourie en appartient au détempteur du fief seul et pour le tout.

Item quatre muys et demy de blé sur le molin de Houdencourt au muy de Ponz.

Item cinquante six arpens de bois ou environ couppans de sept ans ; c'est assavoir huit arpens ou environ chacun an et vallent bien et ont vallu chacun an, bon an, mal an, lesd. bois trente et cinq livres parisis.

Item douse arpens de prés à deux herbes, lesquiex prés vallent bien trente solz parisis, chacun arpent, chacun an.

Item six muys de terres gaingnables ou environ de trois royes, dont les deux royez sont semées tant en blé comme en avoine, et est la terre en gaschère bien labourée, et pourroit on bien avoir de revenue par an desdites terres dix muy de blé et huit muys d'avoine, au muy de Pons-Sainte-Maixence, senz mains mettre.

Item les trois pars de toute la justice commune d'Houdencourt soit en voieries et champs, ou bois, et par tout le terrouer de Houdencourt, sauf pour le détempteur du fief tout ledit fief et les masures dessus dites, dont mention est faite par dessus, qui appartient audit détempteur seul et pour le tout, et niantmoinz nul sire forain, qui ait héritaige oudit terrouer, n'a nulle congnoissance de justice esdits héritages, se ce n'est par la main dudit détempteur, et par les parteurs alad. justice commune.

Item la garenne ès bois dudit fief, ès bois du prieur de Houdencourt, ès bois Regnault de Longueaue, ès bois Philippe du Bus, ès bois Regnault Daridel, ès bois l'ermite Mulet et autres bois que l'en dit les bois aux hommes. Et contiennent bien les bois dessus diz pour ladite garenne deux cens arpens et plus.

Item les revenues des saulx tenues ès voieries de Houdencourt qui pueent bien valloir soixante sols par an.

Item seise arpens de marés à faire tourtes et pour fère patiz aux bestes.

Item ung hostel fermé de murs de pierre enclos de deux pères d'eaue.

Item huit hommages telz que cy après s'enssuivent ; c'est assavoir Philippe du Bus, escuier, trente livres.

Item Guyart de Lonebus, escuier, vint et quatre livres.

Item Regnault Dardel vint livres.

Item Raoul Mulet, dit Honce, escuier, dix livres.

Item Mahieu du Mesnil, escuier, huit livres.

Item Mons. Jehan Havet, chevalier, dix livres.

Item Regnault de Longueaue unze livres.

Item au maire de Houdencourt cent sols et généralement, sans aucune chose excepter ne retenir, tout ce que led. chevalier a et puet avoir appartenant et appendant audit fief. . . . . . .

. . . .

L'an mil CCCLIIII, le samedi prochain après feste Saint Marc, euvengéliste.

(*Arch. du château de Villette* : *Houdencourt.*)

IIID

Arrêt du Parlement autorisant la remise à Jehanne de Trie, dame de Livry, et à Charles de Chambly, son fils, du décret de vente de la terre d'Houdencourt, saisie sur Raoul, sire d'Houdencourt.

19 Juillet 1354.

Johannes, Dei gratia, francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem.

Notum facimus quod Radulphus de Houdencuria, miles, Olivarius de Montavilla, hostiarius noster armorum, pro se, et ut portitor, ut dicebat, litterarum Jacobi de Panhoedic, Johannes, dictur le Herle, armiger, ad causam uxoris sue, et Johannes, dictus La Truye, armiger, in curia nostra presentes, concordum fecerunt et in quadam cedula tradiderunt certum accordium sub hac forma :

Comme Jaques de Penhoedic et Olivier de Monteville, escuiers, eussent fait crier et subhaster certeinz héritaiges de messire Raoul de Houdencourt, chevalier, ausquelles criées s'opposa Jehan le Herle à cause de sa femme, suer dudit chevalier, pour le tiers de lad. terre, Pierre des Grans-Chevaux pour quatorze escuz, et Jean Pesteil pour six escuz, et les criées faictes et parfaictes, avant le décret baillié, la Truye de Villeneufve se soit opposé pour trois cens florinz de Florence de bon pris, finallement accordé est par ledit chevalier, et par les parties dessus dictes en présence de la Court et de l'auctorité d'icelle en la manière qui s'ensuit : C'est assavoir que le prévost de Beaumont qui a fait lesd. criées baillera le décret à madame Jehenne de Trie, dame de Livry, comme à la plus offrant pour le pris et la somme de deux mille et cent escuz, que la dite dame en son nom, et Philippe Preudomme, tuteur et curateur de Charles de Chambely, filz de lad. dame, en ont offers pour lad. dame et pour led. Charles, ou cas toutevoies qu'il ne vendra autre qui plus en offre, et s'il y est venu, ou vient autre encherisseur, que il prengne les deniers et baille le decret tantost et sans délay et l'argent envoyé en la Court de Parlement, sur lequel ledict Jehan le Herle prendera le tiers, et lesdicts Jaques et Olivier

prenderont mil escuz, et la Truye de Villeneufve prendera trese vins florinz ou la valleur de bon pris, ledit Pière des Grans-Chevaux quatorze escus, et ledit Jehan de Pesteil six escuz ; et oultre ce ont accordé ledit chevalier et la Truye que ensemble ils poursuiront Pequart Peillet pour ung courtier de six vins escuz que led. chevalier lui a baillé, si comme il dit, et seur ce qu'il en pouront exiger, ladite Truye prendra premièrement quarante escus, et led. chevalier le reste.

Et se il venoit autres opposans avant la tradition dud. décret, ledit prévost renvoyera adjourner à certein jour en ce présent Parlement nonobstant qu'il siet pour veoir la distribution dudit argent.

In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris est appensum. Datum Parisiis in Parlamento nostro, decima nona die Julii, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quarto.

Concordatum in curia.

Ainsy signé en marge : NEVELON.

(*Arch. du chât. de Villette* : *Houdencourt.*)

IIIE.

Fondation de la Chapelle de Saint-Julien à Éreuse par Jehanne de Trie, dame de Livry et d'Houdencourt.

22 Juin 1357.

A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Jehanne de Trie, dame de Livry-en-Lannoy (1) et de Houdencourt (2) salut. Comme par la grant dévocion, que nous avons et entendons à avoir, à accroistre le service divin, pour le salut et remède des âmes de nostre très chier seigneur et compaignon, monseigneur Philippe de Chambly, de nous, de Charles, nostre filz, et de noz amis, et espécialment en la maison Saint-Julien, séant ou terroir d'Erreuses (3), menbre de l'Eglise Nostre Dame de Ourcamps, de l'ordre de Chitiaux, en le parroche de Bailleul-le-Sot (4), en la diocèse de Biauvais, nous eussions et avons

(1) Livry-en-Lannois, canton de Gonesse, arrond. de Pontoise, Seine-et-Oise.

(2) Houdencourt (Oise).

(3) Ereuse, commune de Bailleul-le-Soc, Oise.

(4) Bailleul-le-Soc (ou le Sot), canton de Clermont, Oise.

ordené une oratoire et une cloche (1) pour faire et célébrer le service divin ou nous entendon a percevoer à l'aide de nostre Seigneur Jéhsus-Crist ; et pour ce que aucun debat ne puist mouvoir ou temps advenir en la cause dessus dicte entre les religieux d'Ourscamps et le curé de Bailleul, pour cause des oblations ou autres drois, que le dit curé ou ses successeurs porroient avoir, ou réclamer es dites oblations et oratoire ; pour paix et transquilité nourrir entre eulz, quant ad che, savoir faisons que pour tout tel droit, comme le dit curé et ses successeurs curés de la dite cure porront ou porroient avoir ou clamer en ladicte oratoire et oblacions, nous avons baillie et assigné, baillons et assignons des maintenant à tousiours perpétuellement à héritaige vinct (2) sols parisis de rente annuèle et perpétuelle à avoir prenre et percevoir annuèlement à tousiours

(1) *Charte de Jehan d'Augerant, évêque de Beauvais, relative à la même chapelle. 30 Mai 1373.*

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes, miseratione divina, Belvacensis episcopus, ad laudem divine majestatis, ejus cultum, et ea que fidelium censentur operari salutem. Noster, et injuncte nobis solicitudinis debito fragranti desiderio assidue suspirat affectus, et proinde nos advertentes quod campane sunt laudis organa, que plebem convocant in ecclesia sancta Dei, clerum qui in sortem Domini nuncupatur, plorant de hac luce sublatos, tempestatum propellunt pavores, et festa Sanctorum omnium, dubietate se mota, decorare noscuntur ; porrecta nobis, ex parte religiosorum virorum Abbatis et conventus de Ursicampo, ordinis Cisterciensis, Noviomensis diocesis, supplicatione humili, hac de causa, nonnullis ratione nitentibus causis nostrum pulsantibus animum, ut ipsi quamdam campanam oratorii, sive capelle domus sue sancti Juliani, in parrochia de Baillolio Stulto, nostre diocesis, que, sicut datum est nobis intelligi ponderis triginta librarum duntaxat existit, liquesci facere, ipsamque usque ad numerum trecentarum librarum adaugere valeant, ut eadem campana sonitum longius latiusque diffundat, itemque sonitus Christicolarum qui in longinco sunt positi, auribus valeat incultari *(sic)*, et profecto cum in ipso oratorio, sive capella, post pulsationem, divina contigerit obsequia celebrari, ibi possint sacro baptismatis unda perfusi, causa devotionis, horis congruis convenire, de speciali gratia, tenore presentium, indulgemus, proviso solerter quod hac occasione cujuspiam jus in aliquo diminui valeat, sive ledi. Datum Parisius sub sigillo nostro penultima die mensis maii, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo tertio.

Sic signatum : S. Georgini.

Arch. de l'Oise. Cartul. de l'Abbaye d'Ourscamp ; f° 142.

(2) Nous gardons la leçon de M. Peigné-Delacourt, *vinct*, aux trois endroits où ce nombre est répété, bien qu'un examen plus attentif du cartulaire original d'Ourscamps nous ait fortement invité à lire *ouict* au lieu de *vinct*.

au terme de le Saint-Denis par le dit curé et ses successeurs curés de la dite cure en et seur vinct livres parisis ou environ de droit cens que nous avons, prenons et recevons annuèlement audit terme de la Saint-Denis en notre terre de Houdencourt (1), lesquelz vinct solz parisis de rente dessus dits, nous promettons en bonne foy à paier et faire paier annuèlement à tous jours par nostre main, audit curé de la dite cure au terme dessus nommé ; et quant ad ce que dessus est dit enteriner et entièrement tenir paier et acomplir, nous en obligons envers ledit curé et ses successeurs curés de ladite cure, nous, nous hoirs, nos biens et les biens de nos hoirs quelzconcques et ou qu'ilz soient pour estre vendus et explectés par toutes justices soubz qui ilz porront estre trouvés, et renonçons pour nous et pour nos hoirs par nostre foy et serment à tous ce tant de fait et de droit comme de uz et coustume comme on porroit dire et proposer contre la teneur de ces lettres. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces lettres le scel du chastel et chastellenie de Livry le joeudi XXII° jour de juing, l'an de grâce mil CCC chinquante et sept (2).

(*Arch. de l'Oise. Cartul. de l'Abbaye d'Ourscamp.* F° 142 ; — *Peigné-Delacourt*, Hist. de l'Abb. d'Ourscamp, p. 248.

IIIF.

Aveu et dénombrement fournis par Charles de Chambly, chevalier, seigneur d'Houdencourt, à Blanche de France, duchesse d'Orléans, (3) comtesse de Valois et de Beaumout, veuve de Philippe, duc d'Orléans.

3 Septembre 1376.

C'est ce que je, Charles de Chambly, chevalier, seigneur de Livry et de Houdencourt, tien et adveue à tenir de très-noble

(1) La terre d'Houdencourt appartenait à Jehanne de Trie depuis le 22 juillet 1354.

(2) Nous avons soigneusement collationné cette charte sur le Cartulaire d'Ourscamp conservé aux Archives de l'Oise. Il se trouve de sensibles différences entre le texte que nous avons lu et celui qu'a fait imprimer M. Peigné-Delacourt.

(3) Blanche était la fille du roi Charles IV dit le Bel. Elle avait perdu son mari Philippe de France, cinquième fils du roi Philippe VI dit de Valois, duc d'Orléans et de Touraine, pair de France, comte de Valois et de Beaumont, le 1er septembre 1375.

et très-excellente et puissante dame, ma très-chière et très-redoubtée dame, madame la Duchesse d'Orléans, contesse de Valoys et de Beaumont, à cause de sa conté dudit Beaumont.

Premièrement : ung hostel et jardin fermez à deux paire de fossez à eaue et vallent par an LX s. p. ou environ.

Item XVI liv. de cens ou environ deuz par an à trois journées sur amende, c'est assavoir à la Saint Remy, à la Saint Denis, et à la Saint Martin d'iver ensuivant, et se tiercent, et portent les cens dessus d. amende, saisines et ventes, c'est assavoir XII d. I d. de vente au Seigneur et sont chargés lesd. cens douze soubz aux religieux de Saint Leu de Cerens.

Item seize muis d'avoyne au muy de Cleremont de rente deuz chacun an le landemain de Toussains.

Item douze vings chappons ou environ deuz le lendemain de Noël, et vault bien chacun chappon deuz solz, et sont assiz lesd. avoynes et chappons sur cinquante masures ou environ dont la justice appartient à moy seul et pour le tout.

Item huis muys de blé au muy de Pont prins par an sur le molin de Hodencourt.

Item LVI arpens de boys assis à Houdencourt à coupper de sept ans en sept ans, et vault chacun an IIII s. p. ou environ.

Item dix de pré, et vault bien l'arpent par an XVI s. p. ou environ.

Item cinq muys de terre conten. soixante arpens ou environ dont les deux pars portent chacun an et le demourant en jaschière, est loué chacun arpent, quant il porte, deux mines ou environ.

Et ainsy vallent chacun an celles qui portent six muys huit mines au muy de Pont, dont y a les deux pars blé et le tiers avoyne ; et sont chargées chacun an lesd. terres aux religieux dessus d. en un muy de blé au muy de Compiègne.

Item les trois pars de toute la justice comune de Houdencourt soit en voyries, en champars, en boys, par tout le terrouer de Houdencourt, sauf pour moy ledit fief, les masures dessusd. qui appartiennent à moy seul et pour le tout en haulte justice moienne et basse ; et vault bien celle justice cenz solz de rente.

Item la garenne pour le lièvre et pour le connin (lapin) ès boys dessus d., ès boys du prieur de Houdencourt, ès bois Regnault de Longueaue, ès bois Philippe du Bus, ès bois Regnault d'Aridel, ès bois l'ermite Mulet, et ès boys que l'en dit aux hommes

et contiennent bien les boys dessus d. deux cens arpens et plus et vault bien celle garenne cens solz de rente.

Item les revenues des seaulx des voiries d'Houdencourt qui peuent bien valoir dix solz p. par an ou environ.

Item seize arpens de marées à faire tourbes et pour faire pastiz à bestes peuent bien valoir par an seize solz ou environ.

Item huit arrie-fiefz tenuz de moy en plain fief.

Premièrement, Guillaume Cothouart un fief en valeur XVI l. p. par an.

Item Hanry Auchier, un fief qui vault bien XVI l. parisis par an ou environ. (1)

Item Jehanne d'Aridelle, ung fief qui vault bien par an VI l. p. ou environ. (2)

Item Deppert Mulet, ung fief en valeur de six livres parisis ou environ.

Item Jehan du Mesnil (3), escuier, un fief en valeur de VI l. p. ou environ.

Item Messire Hoste Havet, ung fief en valeur de VI l. ou environ.

Item Jehan du Mesnil, escuier, ung fief en valeur de VI l. ou environ (*Ce doit être une répétition*).

Item Enguerrant de Longue-Eaue, ung fief en valeur de VIII l. p. ou environ.

Item la Mairie de Houdencourt (4) ung fief en valeur de LX s. p. ou environ.

Et se plus y a, je l'adveue à tenir de mad. dame. En tesmoing de ce, j'ay seellé ce présent adveu de mon propre seel. Ce fut fait l'an de grâce mil ccc soixante et seize, le mercredi tiers jour de septembre.

(*Archives de l'Oise*, *Fonds de Saint-Leu-d'Esserent.*).

(1) Ce fief s'appelait au XVI[e] siècle le fief des Langlois. Cf. n° 90.

(2) Cf. n° 89, le fief d'Aridel.

(3) Cf. n° 94, le fief du Mesnil.

(4) Cf. n° 95, le fief de la Mairie.

IIIG.

Les seigneurs d'Houdencourt avant le XVI[e] siècle.

Hélias de Hosdencurt (1),		1138.
Jehan de Hodencourt,		1218.
Philippes —		1284,1293.
Guy —		1305.
Jehan —		1305,1331.
Raoul d'Houdencourt,		1353,1354
Jehanne de Trye,		1354.
Charles de Chambly, fils de Jehanne de Trye,		1375.
Regnault de Trye,		1437.
Charles du Bois d'Houdencourt,	vers	1470.

IIIH.

Feudataires de l'Abbaye de Saint-Corneille au Petit-Raray (Houdencourt), XII[e] et XIII[e] s.

Hugues Revetels,	1193
Raoul Revetels et Pierre son frère,	1231
Renaut de Bethisy et Roger de Verberie,	1203.
Jehan de Bez,	1206.
Jehan de Grisvillers,	1245.
Colard de Grisvillers,	1250.

(1) *Loucet*. Anciennes Remarques de la Noblesse Beauvaisine ; livre I[er], p. 816. — *Loisel*. Mémoire sur le pays de Beauvoisis, p. 268. L. E. *Deladreue*. Hist. de l'Abbaye de Lannoy : Mémoires de la Soc. Acad. de l'Oise, t. X, p. 631.

IV

Tableau généalogique de la famille Du Bois d'Houdenoourt.

Charles Du Bois d'Houdencourt, seigneur unique d'Houdencourt vers 1470 ; il épousa Perrette de la Rivière.

Jehan du Bois d'Houdencourt, mort sans enfants. | Pierre du Bois d'Houdencourt. | Gilles du Bois d'Houdencourt. | Jehanne du Bois d'Houdencourt.

Catherine du Bois, mariée avant l'an 1500 à Jehan de la Mothe, fils de Guillaume III de la Mothe Saint-Jean. | Blanche du Bois, fille naturelle, épouse de Jehan le Bastard de Bienfaicte, seigneur de Raray et de Bazincourt.

Françoise de la Mothe, femme de Louis de Villiers, seigneur de Crouy en partie. | Jacques de la Mothe, marié en 1530 à Louise de la Motte de Merlemont. | Magdeleine de la Mothe, femme de Jacques Mulet. | Perette de Bienfaicte mariée vers 1491 à Claude de Ligny. | Jehanne de Bienfaicte, fille naturelle de Jehan, épouse de Nicolas de Layens.

Nicole de la Mothe née en 1532. | Guillaume de la Mothe né en 1535 marié à Marie de Rasse en 1558. | Roland de la Mothe né en 1536. | Anne de la Mothe né en 1538. | Marie de la Mothe né en 1541. | Adrien de Ligny, chevalier, seigneur de Raray en Valois, lieutenant général en Artois, gouvern. de Mézières, marié à Marie de Hallwin. | Flourent de Layens.

Philippe Ier de la Mothe Houdencourt. | Guillaume de la Mothe-Houdencourt mort jeune. | Louise de Ligny, mariée 1° à Claude de Billi le 21 août 1563 ; 2° à Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt le 25 janvier 1577. | Anthoine de Layens

Jehan de Layens

V.

Compte du Domaine de Beaumont-sur-Oise, rendu par Me Gilequint Fleittre pour l'année finie à la Saint-Jean 1512.

CHAPITRE DES RECEPTES DES RACHAPTS, RELIEFS ET QUINTS-DENIERS.
(Fol. XX.)

. . . .

De Jehan de la Mothe, escuyer, la somme de seize livres parisis pour le quint, requint, denier, relief et proffit du fief de la moitié, osté un sixième, du fief, seigneurie d'Houdencourt, relevant du Roy, nostre sire, à cause de son chastel de Beaumont-sur-Oyse, à lui advenu et eschu à cause de sa femme, ainsi qu'il appert par certification de Jehan Momer, lieutenant-général du bailly et gouverneur du d. Beaumont, donné sous le scel aux causes dudit baillage, le IX juin mil V^c onze.

Collationé sur les Originaux des foys et hommages de la Comté cy-dessus par moi, conseiller du Roy, nostre sire, et auditeur de ses comptes, soussigné, l'an 1626.

Signé : Le Picart.

(*Extrait aux arch. du chât. de Fayel.*).

VI.

Acte de foy et hommage faits au Roy François Ier par Messire Jacques de la Mothe à cause de la terre d'Houdencourt relevant du Comté de Beaumont.

(*1533. 1534 Nouv. style*)

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amés et féaux les gens de nos comptes, etc... salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nostre chier et bien amé Jacques de la Mothe, escuier, nous à ce jourd'hui fait au bureau de nostre Chambre

des Comptes les foy et hommage qu'il nous estoit tenu faire pour rayson de la moitié par indivis de la terre et seigneurie d'Houdencourt, ses appartenances et dépendances comme mouvant de nous à cause de nostre dit Comté de Beaumont-sur-Oyse, audit Jacques de la Mothe appartenant, à luy advenu et eschu par le trespas et succession de feue Catherine du Boys, jadis sa mère, etc., le XXIII[e] jour de mars l'an mil V[c] XXXIII (1534, N. S.)

(*Arch. nat. Sect. adm.* PP. 1.)

VII.

Acte de foy et hommage faits au Roy François II par Messire Louis de Rasse, fondé de la procuration de Guillaume de la Mothe à cause de la terre d'Houdencourt.

1560.

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amés et féaux gens de nos comptes, etc... salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nostre amé Loys de Rasse, escuier, au nom et comme procureur fondé de la procuration, comme est apparu, de nostre chier et bien amé Guillaume de la Mothe, aussi escuier, Seigneur de Houdencourt en partie, par indivis, nous a ce jour d'huy aud. nom faict au bureau de nostre dite Chambre des Comptes les foy et hommage que ledit de la Mothe nous estoit et est tenu faire tant pour luy, que pour ses frères et sœurs à rayson de telle part et portion qu'audit de la Mothe et ses frères et sœurs peut appartenir par indivis en la terre et seigneurie du dit Houdencourt, etc., mouvant de nous à cause de nostre chastel et comté de Beaumont et au dit de la Mothe et à ses frères et ses sœurs advenu et eschu par le trespas de Jacques de la Mothe, escuier, leur père, le IV Juillet mil V[c] LX.

(*Arch. Nat. Sect. adm.* PP. 1)

VIII.

Acte de foy et hommage faits au Roy Henry III par Messire Philippe de la Mothe à cause de la terre d'Houdencourt.

1588.

Henry, par la gràce de Dieu, Roy de France et de Pologne, à nos amés et féaux les gens de nos comptes, salut. Sçavoir vous faisons que nostre chier et bien amé Philippe de la Mothe, escuier, seigneur d'Houdencourt en partie, nous a ce jour d'huy faict au bureau de nostre Chambre des Comptes les foy et hommage qu'il nous est tenu faire pour rayson du tiers de la dite seigneurie de Houdencourt tenue et mouvante de nous à cause de notre dit comté de Beaumont-sur-Oyse à luy eschue par succession de feu Guillaume de la Mothe son père, etc., le XIX janvier mil V^c quatre vingt huit.

(*Arch. nat. PP. 1. Seet. adm.*)

IX.

Acte de foy et hommage faits par Flourent de Layens pour un fief mouvant de la seigneurie d'Houdencourt.

20 Juin 1533.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront Adrien de Ligny, chevalier, seigneur de Raray, Peroy, Bazincourt et Houdencourt, pour la plus grande partie, et Jacques de la Mothe, escuier, aussi seigneur d'Houdencourt en partie, salut. Sçavoir faisons que nous avons ce jour d'huy prins, receu et capté honette personne Flourent de Layens, laboureur, demeurant audit Houdencourt au lieu et comme ayant le droit, cause, nom, rayson, propriété et possession en cette partie de deffuncte Jehanne do Bienfaicte, en son vivant femme de Nicolas de Layens, père et mère dudit Flourent, fille et héritière en cette partie de deffuncte Blanche du Boys, en son vivant femme de deffunct noble homme Jehan Le Bastard de Bienfaicte, ses père

et mère, et ayeux d'iceluy Flourent de Layens, a foy et hommage d'un certain fief et noble tenement, qui se consiste, comprend et comporte en plusieurs pièces de terres, préz et autres heritaiges scitués et assis audit Houdencourt et terroir d'icelluy à l'environ, audit Jehan Le Bastard de Bienfaicte et sa femme compétant et appartenant à cause d'icelle femme, et qui leur avaient été despartis, baillés et délivrés en partage par deffunct noble homme Pierre du Boys, escuier, en son vivant seigneur dudit Houdencourt, père de deffuncte Blanche du Boys, ayeul de la dite Jehanne de Bienfaicte et grand ayeul du dit Flourent de Layens, de nous tenu et mouvant en fief, le XX[e] jour de juin, l'an mil V[c] XXXIII.

(*Extrait aux archives du chât. de Fayel.*)

IX.

Acte de décès de Philippe I[er] de la Mothe Houdencourt.

Ce dimanche, vingt deuxsiesme octobre mil six cent cinquante et ung est décédé Philippe de la Motte de Hauldencourt, gentilhomme, aagé de quatre vingt treize ans, en sa maison de Sassy-le-Petit, Père de Monseigneur, hault et Puissant seigneur, Monseigneur le Mareschal d'Audencourt et de Monseigneur l'Evesque de Rennes, et est enterré dans l'église dudict lieu (de Sacy-le-Petit).

Mathieu Colombe, curé de Rhuis.

(*Extrait du registre des mortuelles de la Paroisse de Rhuis près Verberie, diocèse de Soissons*).

XIV.

Inventaire de tous les meubles et effets trouvés au chasteau de la Motthe Houdancourt après la mort de Messire Antoine de la Motthe, chevalier, marquis de la Motthe Houdancourt, vivant gouverneur de Corbye.

A la requeste de Messire Charles de la Motthe, chevalier, comte de la Motthe Houdancourt, mareschal de camps des armées du Roy, son frère, par maistre Carteron, notaire et tabellion royal au bailliage de Senlis en la résidence de Barron, en présence de Maistre Gabriel-François Daraine, escuier, seigneur d'Outreval, Gannes, Hémart et autres lieux, conseiller du Roy, ancien et premier présideut enquesteur et examinateur, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Senlis et de Maistre Jean-Baptiste Rouvier, advocat en la cour de Parlement à Paris, tuteur onéraire des enfans mineurs de Messire François René, marquis de la Viéville et de deffuncte dame Luce de la Motthe Houdancourt son espouse, lesdits meubles et effets prisèz et estimèz par Jean-Baptiste Labitte, huissier royal, priseur et vendeur ordinaire audit bailliage et présidial de Senlis, le tout aussy en la présence de dame Elizabeth de Tressan, espouse et procuratrice généralle et spécialle dudit seigeur comte de la Motthe son espoux, assistée de Maistre André-Louis Lasnier son procureur audit siège du bailliage et présidial de Senlis, le dit inventaire a esté fait en deux vacations le jeudy treiziesme jour du mois de septembre mil six cens quatre vingt seize.

Dans la cuisine, au foyer, une petitte paire de chevrettes, (1) une cramillière à trois branches, une fourchette, deux grils,

(1) *Chevrette*, petit chenet à quatre pieds, sans branche élevée pour arrêter le bois.

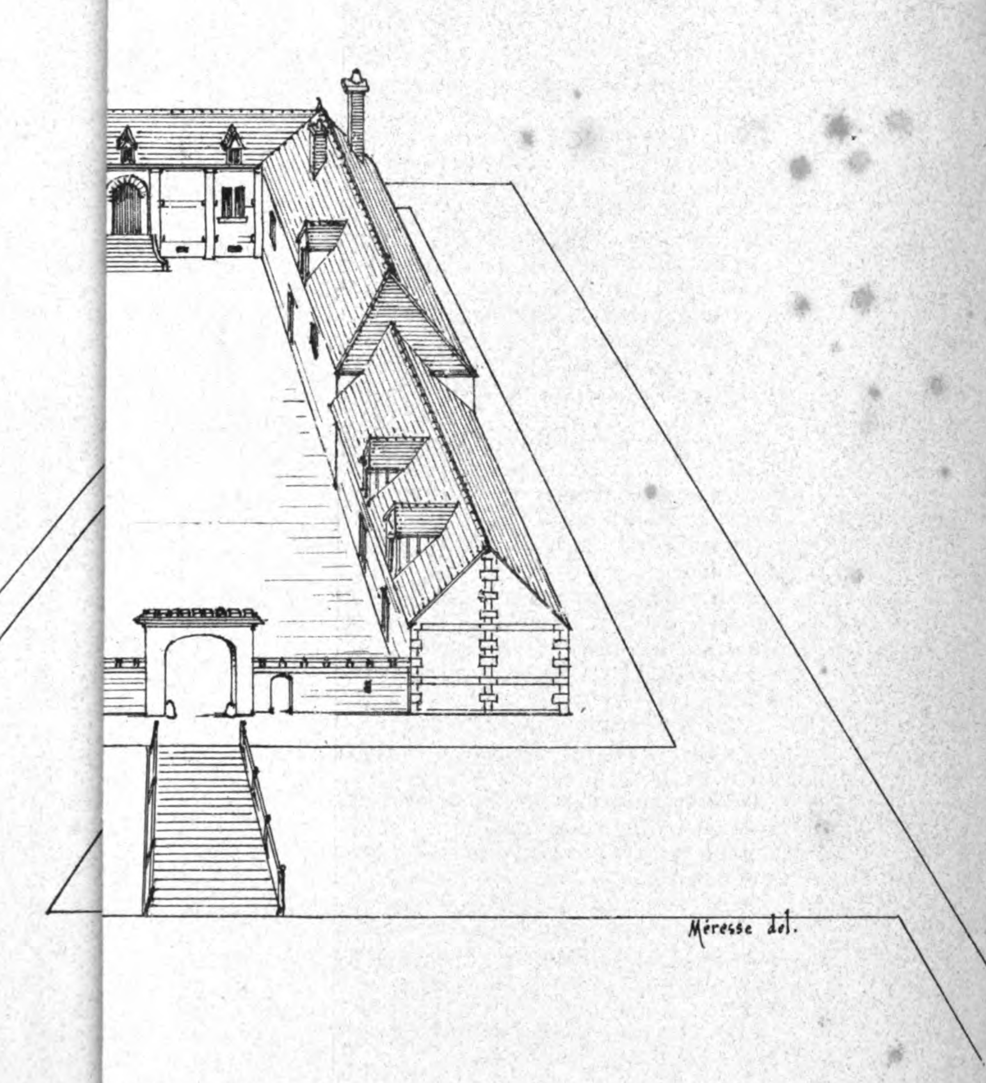


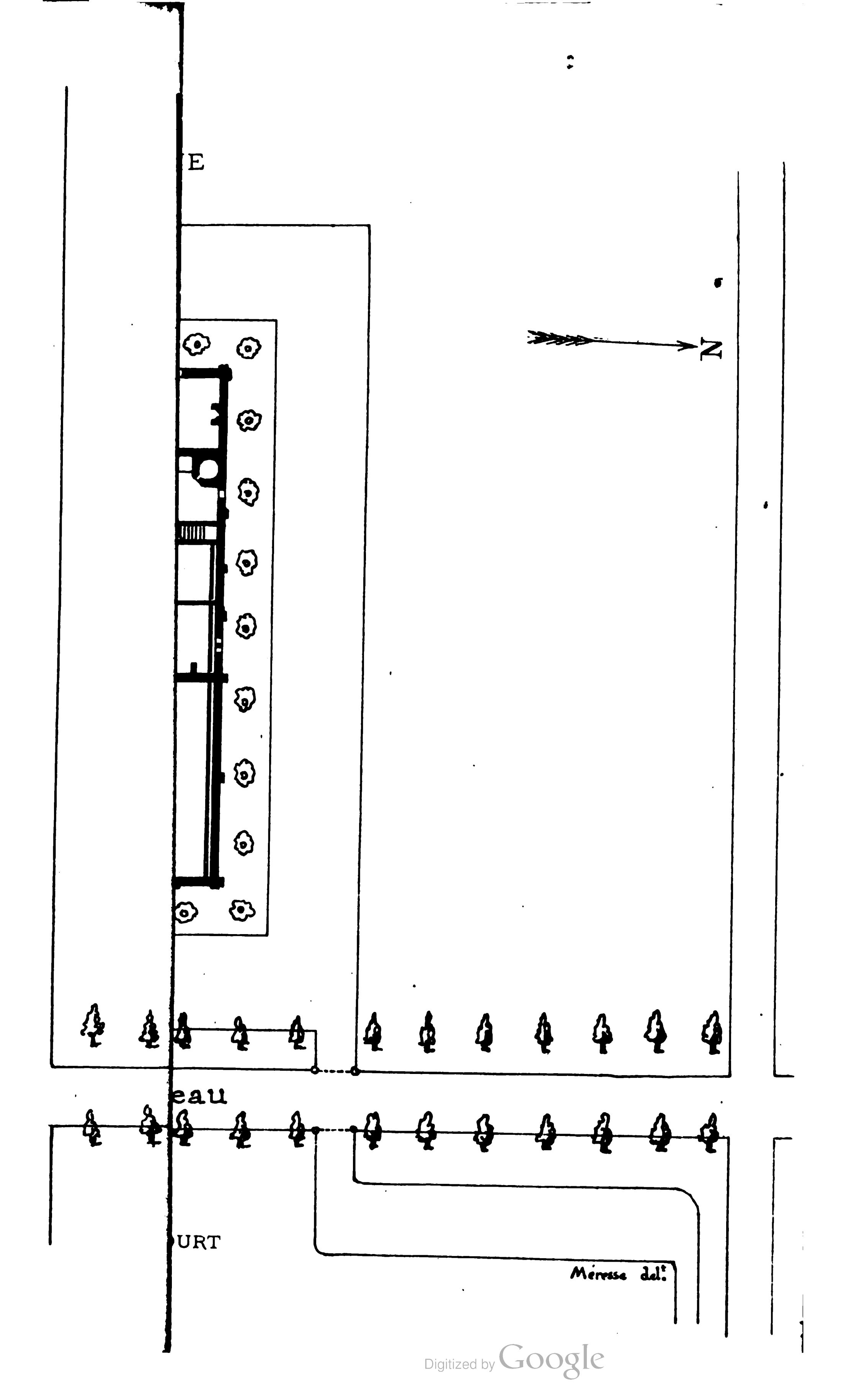
une petitte lampe et un vieil souffloir prisé et estimé le tout ensemble à la somme de.		L s.
Item. Une paire de grands hastiers, (1) trois broches, une petite fourchette, deux marmittes aveq un couvercle et une petite poasle.	VI liv.	
Item. Deux poaslons, deux chaudrons un grand et un petit aveq un petit chandelier.	III liv.	
Item. Deux seaux garnies de leurs ferrures aveq une seringue garnie de sa butterolle.	III liv.	X s.
Item Une vieille huche de bois, un vieil bufet, une vieille table de cuisine aveq ses deux bancs et un bloteau (2). .		XL s.
Item. Deux grandes ormoires de bois de chesne, telles quelles, dont il y en a une à trois guichets, et l'autre à deux.	III liv.	
Item. Une serpe, une fourche à trois dents et deux vieilles paires de tenailles		XV s.
Dans une petite despence attenant laditte cuisine s'est trouvée une vieille huche non couverte, un bancq et une chaise à lessive.		XX s.
Item. Deux minots à mesurer bled et avoine.	III liv.	
Item. Trois chaises de pailles, un rouet à filer, deux clayons; une hotte d'osiers et un escabeau de bois.		XXX s.
Dans le fournil, un estouppoir à four de fer, une pelle à four de bois. . . . ,		XV s.
Item Une vieille table, une huche fermante à clef, un vieil garde manger et une baignoire.	VIII liv.	
Dans la laicterie, quatre escabeaux, trois planches et un crocq de fer. . . .		X s.
Dans la cave, un salloir de bois avec son couvercle.		XXX s.
Item. Deux chantiers de bois. . . .		X s.
Dans la salle basse à gauche, en entrant dans ledit chasteau, une grande table de cuisine aveq deux vieils fauteuils		XL s.
Item. Une tournebroche de fer garny de ses cordes et poids. . , ...	III liv.	

(1) *Hâtier* (*assator*, rotisseur), grand enche à plusieurs crans où l'on pouvait mettre plusieurs broches ensemble les unes sur les autres.

(2) *Bloteau*, billot sur lequel on coupe la viande.

OTTE A HOUDENCOURT




E
N
eau
URT
Meresse del.

Item. Un bois de lict à haut pillier de bois de noyer garni de son enfonceure et tringues de fer sur lequel est une paillasse, un petit matelas remply de bourlanis (1), un petit traversin de coutil remply de plume, une couverture, un tour de lict de moquette composé de deux rideaux, deux bonnes grâces, un dossier, trois pantes, deux soubassements et le fond du ciel de toille boucassinée . . . . X liv.

Item. Deux cordes de bois blancq de diverses espèces servantes à brusler. . X liv.

Item. Une broche de fer aveq trois pilliers de couchette. . . . . XX s.

Item. Deux hallebardes, un picot et un canon à fuzil. . . . . X s.

Dans un petit cabinet soubz le vestibule où couche la servante, un bois de lict à haut pillier de bois de chesne sur lequel est une paillasse, un petit matelas de bourlanis, deux lictz de plume, un petit traversin, une couverture de laine blanche, une paire de draps de grosse toille de chanvre aveq une autre couverture de rosepalle. . . VIII liv.

Item. Quatre chaises couvertes de tapisseries, un banq couvert de serge rouge, et un petit miroir à bordures noires . . . . XLV s.

Dans la salle à costé, droit en entrant, une paire de chenetz, une paire de tenailles à pomme de cuivre et une pelle à feu de fer. . . . . XLV s.

Item. Une tanture de tapisserie de Bergame faisant le tour de la dite salle et composante douze pièces. . . . . . . XXX liv.

Item. Six chaises de tapisserie à coquille, deux autres chaises couvertes de tapisserie et deux fauteuils l'un couvert de serge rouge et l'autre de moquette aveq un petit bancq pareillement couvert de serge rouge. . . . . VIII liv.

Item. Trois tables de diverses sortes de bois dont il y en a une ronde et les deux autres quarrées aveq trois tapis l'un de serge rouge, l'autre de Bergame et l'autre de moquette. . . . VI liv.

(1) *Bourre lanice*, laine qui se tire des draps quand on les prépare avec le chardon de bonnetier.

Item. Une ormoire de bois de noyer, à quatre voletz, fermante à clef.	XV liv.	
Dans laquelle s'est trouvé la quantité de cent six livres pesant de vaisselle d'estain sonnant en plusieurs pièces et ustancilles prisé et estimé la livre douze sols, revient le tout à.	LXIII liv.	XII s.
Item. Soixante seize livres d'estain commun en plusieurs pièces et ustancilles de mesnage prisé et estimé la livre huit sols, revient le tout à. . . .	XXX liv	VIII s.
Item. Deux grandz poaslons de cuivre jaulne, une bassinoire, un bassin, deux passoires, quatre chandeliers et une escumoire sans manche, le tout aussy de cuivre jaune.	X liv.	
Item. Un mortier de fonte aveq son pilon de fer et deux potz ronds en forme de marmitte de pareil métail. . .	VI liv.	
Item. Deux poasles, une leschefritte et un reschaut de fer.	III liv	
Item. Deux caraffes de verre et un bassin de fayance servant à faire le poil, trois fontaines de cuivre et un petit panier d'ozière à servir le dessert.		XX s.
Item. Un bois de lict à haut pillier de bois de noyer.	VI liv.	
Sur lequel sont trois matelas de laine et bourlanis, un lict, traversin remplis de plume, une couverture de laine rouge palle.	XLV liv.	
Item. Une housse de toille peinte à fondz rouge, composée de six pieces, servante de tour de lict aveq un fond de ciel de toille boucassinée verte et quatre pommes de bois dorées.	XII liv.	
Item. Un tableau de famille.	» »	
Dans une autre chambre à costé et donnant sur la cour et le jardin s'est trouvé deux chenetz de fer à pommes de cuivre.		XX s.
Item. Une tanture de tapisserie de Bergame faisant le tour de la dite chambre, composée de huit pièces, compris les soubassements.	X liv.	
Item. Un fuzil.	III liv.	
Item. Quatre chaises, deux fauteuils et cinq plians aveq deux bancs, le tout couvert, aveq encore un aûtre petit pliant de tapisserie et de moquette telles quelles.	IX liv.	

Item. Un bois de lict à haut pillier de bois de noyer.	VIII liv.	
Sur lequel sont trois petits matelas de bourlanis, un petit lict et traversin couvertz de gros coutil remply de plume et deux couvertures de laine rouge. .	XXX liv.	
Item. Une housse servante de tour de lict de serge de Mouy rouge composée de huit pièces garnies de petit molletz (1) de soye avec le fond de ciel et les pommes de mesme serge.	VIII liv.	
Item. Deux tables quarrées telles quelles de bois de noyer avec un tapis de Bergame tel quel.		XLV s.
Item. Une ormoire, à quatre voletz, fermante à clef, de bois de noyer. . . .	IIII liv.	X s.
Dans laquelle s'est trouvé une seringue à lavement.		XXX s
Item. Une paire de draps de toille de lin de deux lez.	X liv.	
Item. Une autre paire de draps de toille de chanvre eslingéz.	VI liv.	
Item. Un caleçon de toille de chanvre.		XX s.
Item. Une pandulle de fer aveq ses cordes, poidz et timbre.		C s
Dans une des chambres au-dessus de la cuisine et donnant sur la cour, une tanture de tapisserie de Bergame composée de cinq pièces.	IIII liv.	
Item. Quatre chaises et un fauteuil couvertz de tapisserie avec un vieil bancq	VI liv.	
Item. Une vieille ormoire ou bufet à trois ormoires et un tiroir aveq une table tirante par les deux bouts de bois de noyer et son tapis de moquette. . .	IIII liv.	
Item. Un bois de lict à haut pillier de bois de noyer.	VI liv.	
Sur lequel est une paillasse et un petit lict garny de plume aveq une vieille couverture verte.	IIII liv.	
Item. Une housse de serge de Mouy rouge servante de tour de lict composée de huit pièces, garnies de franges et molets de soie, aveq le fond de ciel de toille et un tour de cheminée de serge jaune.	VI liv.	

(1) *Mollet*, petite frange.

Dans une autre petite chambre attenante à celle cy-dessus, un bois de lict à haut pillier de bois de noyer, un vieil bois de lict de camp et une paillasse piquée	VI liv.	
Item. Un rideau de moquette avec une tringle de fer.		XXX s.
Dans les greniers au-dessus des dittes chambres s'est trouvé la quantité de quatre muydz et demy (1) de bledz métail vieux, prisé et estimé le muid, mesure de Pontz, à la somme de trente livres ; revient le tout à.	CXXXV liv.	
Item. Trois muids et demy un minot (2) de bledz petit métail prisé et estimé le muid à la somme de vingt quatre livres; revient le tout à celle de.	IIIIxxIIII liv.	
Item. Vingt deux mines et demye (3) d'avoine, susdite mesure, prisé et estimé le septier à la somme de cent sols; revient le tout à.	XXXVII liv.	X s.
Item. Deux septiers de secourgeon et deux septiers et demy d'orge, susdite mesure de Ponts, prisé et estimé le septier à cent sols.	XXII liv.	X s
Item. Un gribIe dareschal aveq plusieurs vieux bois de chaises, couchettes, vieilles ferrailles.	III liv.	
Dans un cabinet attenant une des chambres basses s'est trouvé trois chaises couvertes de serge bleue.		XX s.
Item. Un petit bois de lict de repos sur lequel est un petit matelas de bourlanis ; un petit traversin remply de plume, couvert de tapisserie à fond bleu ; un autre traversin de serge bleue, rempli de plume ; deux rideaux de pareille serge bleue ; deux petits coussins longs et plats couvertz de tapisserie ; trois couvertures de chaises de serge de Mouy rouge et une petite table quarrée	VI liv.	
Item. Un coffre de bois couvert de peau, fermant à clef.	III liv.	X s.

(1) 4 muids et demi font 32 hectol. 78 l. ; le muid de Pont étant de 7 hect. 28 l. 46 c.

(2) 3 muids et demi un minot valent 25 hect. 80 litres.

(3) 22 mines et demie font 20 hectol. 56 litres ; le setier vaut 2 hect. 74,18.

Dans lequel s'est trouvé un juste au corps et une culotte de tirtaine doublée de petit tafetas rayé et un ruban sur l'espaule dudit juste au corps de diverses couleurs.	VI liv.	
Item. Deux baudriers, un blancq brodé et un découpé avec franges noires		XL s.
Item. Deux canons (1) de soye blanche à usage d'homme à l'antique doublez de toille aveq une dentelle blanche.		XXX s.
Item. Un vieux drap de grosse toille de chanvre.		XXX s.
Item. Une petite monstre de cuivre dorée.	IIII liv.	X s.
Item. Une bague d'or aveq un petit diaman faux, un petit livre de chagrin avec deux cloyons d'argent et une petite bayonnette dans son estuy.	IIII liv.	
Item. Un trébuchet de bois garny de ses balances et poids.		XX s.
Item. Une petite cassette platte fermante à clef.		XV s.
Item. Une autre petite cassette couverte de cuir noir fermante à clef. . .	III liv.	
Dans laquelle se sont trouvéz tous les papiers concernant les ordres du Roy ou autres pour le gouvernement de Corbie, arrestz du Conseil, sentences, mémoires et autres actes.		
Dans une estable à vache s'est trouve quatre vaches.	VI^{xx} liv.	
Dans une escuirie s'est trouvé la quantité de cinq cens bottes de foing nouveau, estimé chacun cent, sept livres.	XXXV liv.	
Item. Cinq dindons priséz et estiméz à vingt sols pièce et une douzaine de volailles, poules ou poulletz à dix sols.	XI liv.	
Dans un grenier au-dessus des estables et escuiries s'est trouvé deux cens bottes de vieux foing prisé et estimé à cinquante sols le cent (2)		C s.

(Arch. du chât. de Fayel.)

(1) *Canon*, ornement rond, large, qu'on attachait au-dessous du genou.

(2) L'estimation du mobilier trouvé au château de la Motte d'Houdencourt s'éleva à 906 livres, deux sols. Cette somme équivaudrait aujourd'hui à plus de 3,600 francs.

XV.

Deux Personnages portant le nom d'Houdencourt.

Gilbert d'Houdencourt, *Gillebertus de Houdencurte.* En l'an 1165, Eudes, prévôt de Choisy, et Anthelme, fils d'Hescelin de Choisy, donnèrent des terres à l'abbaye de Chaalis. Barthélemy, évêque de Beauvais, fit rédiger l'acte de donation que ratifièrent Philippe de Choisy et Aveline, sa femme ; Eudes, fils de Philippe ; et Maura, sa femme, de qui ces biens relevaient. Les témoins furent Simon, doyen de Pont, Guy, prêtre de Choisy-la-Victoire, Lancio, prêtre d'Avregny. *Guido de Soisi, Lancio de Aurrigniaco, presbiteri,* Gautier et Robert, clercs, Pierre Miles, *Petrus Miles,* Garnier son frère et Gilbert d'Houdencourt, *Gillebertus de Houdencurte,* Gautier Pelez, Eudes Carpentier, Hescelin de Saint-Martin.

(Arch. de Chaalis; Trembloy, 3 l. cote 22. — *Afforty,* Collect. Silv. t. XIV, p. 534.)

Daniel d'Houdencourt, *Daniel de Houdencuria,* clerc, servit de procureur à Guillaume Le Baron, doyen du chapitre de N.-D. de Senlis et aux chanoines pour dresser, le 30 juillet 1303, l'acte d'appel au futur pape et au futur concile qu'ils envoyèrent à Rome à l'occasion des démêlés de Philippe IV dit le Bel avec Boniface VIII. *Ego de Hodencuria, clericus, procurator dictorum capituli et magistri Guillelmi.* . . . .

(*Afforty,* Collect. Silv. t. XVII, p. 169.)

XVI.

Deux Prieurs d'Houdencourt (1).

Dom Mathieu Singlin, prêtre, religieux, profès de l'ordre de Saint-Benoit, était en possession du prieuré d'Houdencourt en 1659.

Au mois de septembre de cette année, il céda ses droits à ***Dom Florent Godin***, prêtre et religieux profès du même ordre. Les revenus du prieuré étaient estimés valoir alors 540 livres par an. Dom Godin le garda jusqu'au mois de juin 1663.

Jérôme de la Mothe-Houdencourt, évêque de Saint-Flour en 1664, avait été pourvu lui aussi de ce bénéfice avant les deux titulaires que nous venons de nommer. Dom Godin lui confia l'administration de son prieuré et le chargea d'en percevoir les fruits et revenus.

Un accord semblable avait probablement eu lieu avec Dom Singlin, car Jérôme de la Mothe lui paya au nom de Dom Florent Godin 300 livres, sans doute comme gratification pour la cession qu'il avait faite de son titre. Nous sommes ainsi amené à croire que le Prieuré d'Houdencourt passa d'***Henri Richer*** à ***Jérôme de la Mothe***, qui lui même le résigna en faveur de ***Dom Mathieu Singlin***, à des conditions spéciales.

Toujours est-il qu'en 1670, l'évêque de Saint-Flour devait à Dom Godin, demeurant alors en l'abbaye de Saint-Cyran-en-Bienne (Indre), le revenu des trois ans et neuf mois, qu'il avait eu ce bénéfice. Le 2 septembre de cette même année 1670, il chargea François de la Briffe-de-Ponsan, docteur en théologie, promoteur de l'évêché de Saint-Flour et chanoine de la cathédrale, d'aller à Paris signer en son nom une obligation

(1) Ce document complète le nº 102.

de 1635 livres 7 sols afin de se libérer. La dette était de 2025 livres ; mais déjà Jérôme de la Mothe avait payé 300 livres à Dom Singlin, demeurant en 1670 en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et 89 livres 13 sols de taxe extraordinaire pour le don gratuit fait au roi par le clergé en l'an 1660. C'est en la ville de Langeac (Haute-Loire), en la maison de Guillaume Reboul, archiprêtre, devant Guillaume Morin, notaire, en présence de Jean Lafont, chanoine, et d'Antoine Eymond, notaire, tous demeurant en la même ville, que l'évêque de Saint-Flour donna sa procuration au chanoine de la Briffe-de-Ponsan. Le procureur de Florent Godin fut Simon Akakis, sieur du Plessis.

(Contrat d'obligation devant Symonnet et Gallois, notaires à Paris).

XVII.

Généalogie de la Maison de Fouilleuse-Flavacourt.

I. — Philippe Ier de Fouilleuse, seigneur de Fouilleuse (canton de Clermont) sous Charles V, vivant encore l'an 1380, épousa Jeanne de Vendôme, de la branche des vidames de Chartres, issus puînés des comtes de Vendôme.

II. — Simon de Fouilleuse, seigneur de Fouilleuse, fils de Philippe Ier, eut pour femme Jeanne de Nouroy.

III. — Guillaume de Fouilleuse, dit le Bègue, chevalier, seigneur de Fouilleuse, fils de Simon, épousa en 1420 Marie de Boves (1), qui devint dame de Flavacourt à la mort de Guyon de Boves, son frère.

(1) Marie de Boves était fille de Jean de Boves, chevalier, et de Marie de Chantemelle, fille de Jean de Chantemelle, seigneur de Flavacourt, et de Marie des Essarts-Ambleville. Jean de Chantemelle avait pour père Pierre de Chantemelle, seigneur de Flavacourt, décédé le 9 novembre 1452 et pour mère Isabelle d'Argeulieu. Son oncle, Thibault de Chantemelle, frère de Pierre, fut seigneur d'Eragny et prit pour femme Jeanne d'Argenlieu, sœur d'Isabelle. Pierre et Thibault de Chantemelle étaient fils d'Anscian ou Ancel de Chantemelle et d'Yda ou Ydoine de Flavacourt, héritière de la maison de Flavacourt.



IV. — Philippe II de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Flavacourt, fils de Guillaume, fut conseiller et chambellan de Louis XI et gouverneur du Pont-de-l'Arche (Eure). Il est cité comme absent dans la montre des nobles de la Châtellenie de Gisors, faite le 31 décembre 1470 par Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur de Monteil, conseiller et chambellan du roi et son bailli de Caux. Il épousa en premières noces, le 7 mars 1446, Isabeau de Gaucourt, fille d'Eustache de Gaucourt, seigneur de Viry, Thorigny et Orengy, chambellan et grand fauconnier du roi, et de Jeanne de Montmorency.

Il en eut :

1° Antoinette, dame de Fouilleuse, mariée en 1473 à Aubert de Ravenel, chevalier, seigneur de Rantigny (canton de Liancourt) et de Porquéricourt (canton de Noyon), auquel elle apporta en dot la seigneurie de Fouilleuse, et

2° Catherine, dame de la Coucie et de Gannes, qui s'allia le 5 avril 1473 à Jean de Mornay, seigneur de Buhy dont sont issus les seigneurs de Buhy et de Montchevreuil.

Philippe de Fouilleuse se maria en secondes noces en août 1455 avec Françoise de Vaux (1) qui lui donna :

1° Antoine, chevalier, seigneur de Flavacourt, conseiller et chambellan du roi, décédé sans postérité ;

2° Jean, qui devint seigneur de Flavacourt à la mort de son frère ; et

3° Adrienne, femme de Pierre des Essarts-Ambleville, chevalier, seigneur de Magnitot.

V. — Jean de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Flavacourt, fut conseiller et chambellan du roi Charles VIII, qu'il accompagna au royaume de Naples. Il eut de son mariage

(1) Françoise de Vaux avait une sœur nommée Collette de Vaux, mariée à Charles de Gaucourt, chevalier, seigneur de Gaucourt et de Boissé, gouverneur, pour le roi Louis XI, de la ville de Paris.



avec Claude d'Eltouf (ou d'Estouf) de Pradines, fille d'Antoine d'Eltouf, dit de Pradines, d'une illustre maison du royaume de Naples :

1° Jacques, seigneur de Flavacourt; et

2° Julien, écuyer.

VI. — Jacques de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Flavacourt, Montagny, Saint-Aubin-en-Bray et Bazincourt, épousa, l'an 1518, Françoise du Bec, dame de Saint-Aubin-en-Bray, fille de Jean du Bec-Crespin, chevalier, baron de Bourg, et de Marguerite de Roncherolles (1), dame de Wardes. Il mourut en 1545.

On lui connaît dix enfants :

1° Charles, seigneur de Flavacourt;

2° Louis ;

3° Philippe III, seigneur de Blamecourt, marié à Anne de Moges, dont il n'a pas eu d'enfants ;

4° Nicolas ;

5° Jacques, reçu avec Nicolas, son frère, chevalier de Malte en 1544 ;

6° Jean ;

7° François ;

8° Claude, mariée le 18 février 1538 à Philippe de Gaudechard, chevalier, seigneur de Bachivillers, le Fayel, Dargies et Villotran ;

9° Marguerite, femme de Jacques, seigneur de Briançon ;

10° Suzanne, femme d'Hamon Alorge, écuyer, seigneur de la Poterie.

VII. — Charles Ier de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, chevalier de l'ordre du roi, épousa en mars 1540 Françoise

(1) Marguerite était fille de Pierre de Roncherolles, baron d'Hacqueville et du Pont-Saint-Pierre, et de Marguerite de Châtillon, dame de Châtillon et de la Ferté-en-Ponthieu, descendue de Gaucher de Châtillon, comte de Porcien.

de Suzanne (1) fille de Charles de Suzanne, baron de Charmont, seigneur de Cerny et de Françoise de Stavel. Il en eut seize enfants, entre autres :

1° Charles II, seigneur de Flavacourt ;

2° Louis, chevalier, seigneur de Montagny et de Laubry, chef de la branche des seigneurs de Laubry et Espeaubourg, marié à Jeanne de l'Isle, fille de N... seigneur de l'Isle près Etampes ;

3° Ezéchias, chevalier, seigneur de Saint-Aubin et de Bois-Préaux, marié à Jeanne (ou Marie) Durand ;

4° Hugues, chevalier de Malte en 1577, commandeur de Coulommiers-en-Brie en 1620, tige de la branche de Fouilleuse, qui s'établit dans la Brie ;

5° Philippe IV, chevalier de Malte, tué à la tête de son régiment, au siège de Pontoise, au temps de la Ligue ;

6° Catherine, femme de François Brehier, écuyer, seigneur de Hacqueville près Louviers ;

7° Marguerite, femme de N .. de Saucourt;

8° Françoise, mariée en premières noces à Daniel de Clermont, seigneur de Briançon, près Pontoise, et en deuxièmes noces, à N... seigneur du Mesnil près des Andelys ;

9° Marguerite, femme de François de Buigny, seigneur de Cornechotte en Picardie;

10° N. de Fouilleuse, épouse du sieur de Harquevillers.

VIII. — Charles II de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, conseiller et chambellan du roi, chevalier de son ordre, bailli et gouverneur de Gisors et lieutenant de la compagnie des gendarmes de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, épousa le

(1) Jacques de Suzanne, frère de Françoise, comte de Cerny, chevalier des Ordres du Roi, fut le père de Catherine de Suzanne, comtesse de Cerny, femme de Charles de Mouy. Au nombre de leurs descendants, figure la comtesse de Chaligny, femme d'Henri de Lorraine, comte de Chaligny, frère de Louise de Lorraine, femme d'Henri III.



25 janvier 1577 Louise de Ligny, dame de Peroy, Bazincourt et Houdencourt, dont il eut cinq enfants.

1° Philippe V, seigneur de Flavacourt ;

2° Jean, chevalier, seigneur de Bazincourt, qui y mourut en septembre 1615 et fut inhumé dans l'église où l'on voit encore sa pierre tumulaire avec cette inscription :

« Cy gist et repose le corps de Jehan de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Bazincourt qui trespassa le mois de septembre 1615 » ;

3° Renée, mariée le 15 septembre 1610 à Michel de la Rousse, chevalier, baron d'Alembon et d'Hermelinghen (Pas-de-Calais), connétable héréditaire du comté de Guines ;

4° Françoise, femme d'Antoine de Sermoise, chevalier, seigneur de Villarceau et de Rethondes ;

5° Luce, religieuse à Poissy.

IX. — Philippe V, premier marquis de Flavacourt, seigneur de Bazincourt et d'Houdencourt, etc., eut de Catherine Maignard de Bernières, qu'il épousa en décembre 1618, dix enfants :

1° Charles III, marquis de Flavacourt ;

2° Philippe VI, seigneur de Bazincourt et d'Houdencourt, connu sous le nom de marquis de Flavacourt, gouverneur de Gravelines en 1673, marié à Judith Cocherel de Bourdonné qui donna le jour à Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse-Flavacourt, né en 1670, 5e marquis de Flavacourt par substitution, mort en 1734, ne laissant point d'enfants pour continuer la branche des Fouilleuse-Flavacourt, seigneurs de Bazincourt et d'Houdencourt ;

3° Michel, chevalier de Malte, commandeur d'Etrépagny, mort le 19 janvier 1678 (ou le 10 fév. suivant) ;

4° Catherine, mariée en avril 1639 à Jean du Fay, comte de Maulévrier, bailli de Rouen, mestre de camp d'un régi-

ment de cavalerie et maréchal des camps et armées du roi,

5° Madeleine, mariée en septembre 1647 à Gilles du Fay, seigneur de Vergetot, maréchal des camps et armées du roi ;

6° Louise de Fouilleuse, mariée à Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Château-Trompette, mort sans postérité le 27 avril 1670. — Louise, sa veuve, est decédée en 1672 ;

7° Françoise de Fouilleuse, religieuse ursuline à Gisors ;

8° Marie, religieuse au même monastère ;

9° Renée, religieuse au Trésor ;

10° Géneviève, religieuse à Gomerfontaine.

X. — Charles III de Fouilleuse, deuxième marquis de Flavacourt, eut de Barbe (ou Anne) de Taillefer, fille de Daniel de Taillefer, comte de Barrière, et d'Anne de Liers :

1° Charles IV, marquis de Flavacourt ;

2° Henri-François, dit l'abbé de Flavacourt, prieur de Saint-Martin-Longueau, puis de Pont-Sainte-Maxence ;

3° Henri, reçu chevalier de Malte le 25 janvier 1670, capitaine d'un des vaisseaux du roi en 1685 ;

4° Anne-Marie-Louise, religieuse au Trésor.

XI. — Charles IV, de Fouilleuse, chevalier, troisième marquis de Flavacourt, seigneur de Sérifontaine, bailli et gouverneur de Gisors, épousa, le 27 février 1669, Marie le Breton, fille unique de Pierre le Breton et d'Anne du Hamel, Il en eut dix enfants :

1° Michel-Joseph de Fouilleuse, marquis de Flavacourt ;

2° Jean-Baptiste de Fouilleuse, mort jeune ;

3° François-Placide, dit le chevalier de Flavacourt, né à Sérifontaine le 15 novembre 1682, garde-marine en mai 1710, enseigne de vaisseau en mars 1716, promu chevalier de Saint-Lazare en 1723 et chef d'escadre en 1745 ;

4° Marie-Anne de Fouilleuse, née le 9 août 1670, prieure de Saint-Aubin près Gournay, ordre de Saint-Bernard ;

5° Anne, dite Madame de Fouilleuse, née le 15 septembre 1671 à Sérifontaine, religieuse à Voisins près Orléans, puis abbesse d'Arques près Dieppe ;

6° Marie-Luce, religieuse à Voisins, et ensuite à Saint-Aubin ;

7° Françoise-Philippe, mariée le 30 octobre 1708, à Joseph-Florimont d'Orillac, seigneur de Montagny ;

8° Louise, religieuse à Voisins, morte à 14 ans ;

9° Marie-Madeleine, religieuse Ursuline à Gisors ;

10° Marie-Charlotte, née le 13 septembre 1689, morte sans alliance en 1711.

XII. — Michel-Joseph de Fouilleuse, quatrième marquis de Flavacourt, né le 2 novembre 1674, reçu page du roi le 4 mars 1688, lieutenant du roi en Normandie, bailli et gouverneur de Gisors, capitaine au régiment des gardes-françaises, mourut le 10 août 1711. Marie-Marguerite Rouxel de Grancey, fille de François-Bénédict Rouxel de Médavy, marquis de Grancey, chef d'escadre, lieutenant général des armées navales, et de Jeanne-Emée de Rabodanges, qu'il épousa le 26 janvier 1705, lui donna un fils nommé François-Marie.

XIII. — François-Marie de Fouilleuse, sixième marquis de Flavacourt, seigneur de Sérifontaine et de Droittecourt, né à Paris le 6 janvier 1708, capitaine d'une compagnie au régiment dit des Cravattes en 1727, grand bailli de Gravelines et de Bourbourg en décembre 1734, brigadier le 1er janvier 1740, maréchal de camp en novembre 1744, mourut le 2 août 1763. Il avait épousé le 20 janvier 1739 Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, sœur de la trop fameuse Diane-

Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de Chateauroux. Il en eut deux enfants :

1° Auguste-Frédéric, comte de Flavacourt ;

2° Adélaïde-Godefroy-Julie de Fouilleuse, née le 15 décembre 1742, mariée à Louis, marquis d'Estampes, ancien colonel aux grenadiers de France.

XIV. — Auguste-Frédéric de Fouilleuse, comte de Flavacourt, né le 8 décembre 1739, colonel à la suite du régiment de la Reine-cavalerie, est décédé à 22 ans à la suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Minden, le 2 mars 1762. Il fut le dernier rejeton mâle des Fouilleuse, marquis de Flavacourt.

Cf. *Généalogie de Fouilleuse-Flavacourt*, dressée par d'Hozier; Cabinet de M. le comte de Merlemont ; — *Haudicquer de Blancourt*. Nobil. de Picardie ; — *L. N. Barré*, FLAVACOURT. Notice hist. et archéol. dans les Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise, t. X, p. 765-832, 1879.

XVIII.

Childebert III adjuge aux religieux de Saint-Denis la terre d'Hordinium-en-Beauvaisis, vraisemblablement Houdencourt.

23 déc. 695.

Le 10 des calendes de janvier, 23 décembre 695, le roi Childebert III, entouré de ses leudes, rendait la justice en son palais de Compiègne. Aigobert son *ministérial* ou référendaire fit l'exposé d'un différent, survenu entre le vénérable Hainon ou Chainon, abbé de Saint-Denis et le clerc Bottharius ou Botthier, fils d'Ibbon. Au temps où Thierri III, roi de Bourgogne et de Neustrie, faisait la guerre au roi Dagobert II, en Austrasie, c'est-à-dire en l'an 677, Ibbon avait refusé de prendre part à l'expédition. On le condamna pour cette félonie à une amende de 600 sous, environ 30,000 francs de notre monnaie, si l'on évalue le sou mérovingien à 50 francs. Comme il n'avait pas de quoi payer cette somme, il pria Chainon de la lui prêter, lui laissant en gage son domaine. ses églises et tout ce qu'il possédait en propre dans le Beauvaisis, en un lieu nommé *Hordinium.* Botthier fut témoin de la convention faite par son père, et y donna son consentement. Interrogé à ce sujet, il avoua sa participation à cet accord, dont il présenta le titre. Il ne se refusait pas moins cependant aussi bien à rembourser la somme prêtée, qu'à laisser l'abbaye de Saint-Denis jouir en paix du domaine d'*Hordinium.* Ermenric, l'un des Grands du Royaume, déclara fondées les revendications de Chainon. Le roi et son conseil déboutèrent donc le clerc Botthier de ses prétentions et adjugèrent à l'abbaye de Saint-Denis le domaine et les églises qu'Ibbon avait possédés et laissés en mourant à *Hordinium.*

Quel est le village appelé *Hordinium* ? Ne serait-ce pas Houdencourt, dont la dénomination a tant varié. En 828 on écrivait *Hutdonecurtis* (voir n° 1), en 917, *Haldinicurtis* (*Ibid.*), en 937 *Odonis-Cortis* (Pièce justif. Ia). M. Graves (Statistiq. canton de Compiègne, p. 88) voit dans *Hordinium* Hodenc-en-Bray, canton du Coudray-Saint-Germer, mais il ne nous dit pas sur quoi se fonde son sentiment, tandis que les relations de l'abbaye de Saint-Denis avec Houdencourt nous sont bien connues (voir n° 111).

Au reste voici le texte du diplôme :

Childeberti III placitum de Hordinio, in pago Belvacensi, monachis Dionysianis vindicato.

Childeberthus, Rex Francorum, vir inluster. Cum nos in Dei nomene Compendium in palacio nostro una cum nostris fedelebus resederemus, ibique veniens inluster vir Aigobertus, menesterialis noster, in causa venerabili viro Hainone, abbate de basileca domni Diunense, ubi ipse preciosus in corpore requiiscit, suggerebat eo quod ante hos annus, quando genetur noster Theudericus, quondam rex, partibus Auster hostileter visus fuit ambolasse; homo, nomine Ibbo, quondam nullatenus ibidem ambolasset, et ob hoc solidos sexcentus fidem ficissit, et pro ipso Ibbone ipse Haino abba ipsus solidos sexcentus eum roganti pro ipso composuisset, et pro ipsus solidos sexcentus. porcione sua, in loco noncopante Hordinio, in pago Belloacense, ad integrum una cum illas eclisias ibidem constructas, quicquid ibidem sua fuit possessio, pro suo estrumentum delegasset vel firmasset. Sed dum filius suos Bocthariuś, clirecus, ibidem ad presens aderat, interrogatum fuit ei, se ipsi genetur suos Ibbo quondam, ipsa porcione sua, in suprascripto loco Hordinio, ipsius Hainoni abbati pro suo estrumentum delegasset vel firmasset. Sed ipsi Bocthariuś, clirecus, in presenti taliter fuit professus, quod ipsi genetur suos Ibbo, ipsa porcione, in suprascripto loco Hordinio sepedicto abbati Hainone per suo estrumentum delegasset vel firmasset, et auctor ei exinde aderat. Et ipsa estrumenta in presenti ostendedit relegenda, et visa eis ipsas esse cognovit Proinde nos taliter una cum nostris proceribus constetit decrivisse, ut dum inluster vir Ermenricus, optimatis noster, testimoniavit, quod ac causa taliter acta fuisset denoscitur, jobimus ut memoratus Haino abba ipsa porcione in suprascripto loco Hordinio cum ipsas eclisias contra ipso Boctharío, clirico, quicquid antedictus genetur suos Ibbo in jamdicto loco tenuit, vel moriens dereliquid, omne tempore habiat evendicatum ; et se necessetas ipsius Hainonis abbatis, aut heredis suos, fuerit, ipsi Bocthariuś, clirecus, aut heredis suo, in autoricio eus estodiant defensare, feliciter. Syghinus recognovit. Datum sub die X kalendas januarii, anno primo rigni nostri, Compendium feliciter.

Invent. des Archiv. de l'Empire. Monuments historiques, p. 28 et fac-simile 1re série. XXX. — Mabillon. De re diplom., p. 477. — Histor. de France, tome IV, p. 674. — M. J. Tardif lit Hosdinium et l'applique à Hodenc-l'Evêque (canton de Noailles). Jacobs (Géographie des Diplômes Mérovingiens) renonce à l'identifier.

XIX.

Pierre commémorative (1) *de Jacques Machue, curé d'Houdencourt (1684-1697), en l'église de Vandelicourt, canton de Ribécourt (Oise).*

Vénérable et discrète personne, Mre Jacques Machue, p^tre^, curé d'Houdencourt, ci-devant de Vuandelicourt, a donné à l'église 47 sous de rente à prendre par chacun an sur... quartiers de pré et autres biens appartenans à Elisabeth du Fresnoy veuve d'Anthoine Ledru, comme il est porté au contrat passé à Monchy-le-Perreux, par devant Leblond notaire, le 23e May 1699 à la charge d'une messe haute des trépassés avec le *libera* à la fin pour le repos de défunt Jean Machue et Marie Bourdel natifs de Beauvais ses père et mère, comme aussi de les recommander aux prières du peuple les jours de Pasques, Pentecoste, Assomption et Noël et pour ce sera paié au curé 20 sous au clerc 7 sous, au sonneur 8 sous et le reste à la fabrique de la dite église.

REQUIESCAT IN PACE

(1) Cette pierre haute de 0,94 cent., large de 0,65 est placée dans le chœur de l'église de Vandelicourt contre le mur du côté de l'épitre. En tête de l'inscription, dans une arcade cintrée, se trouve un personnage à genoux, tourné à sénestre devant une croix, environné de larmes. Aux angles supérieurs de la pierre, dans les espaces libres laissés par l'arcade cintrée, ainsi qu'au bas de la pierre sous l'inscription, est gravée une tête de mort posée sur deux *tibia*. On lit aussi près de l'arcade cintrée à dextre : *nec vivere*, et à senestre : *sed mori*. Nous devons tous ces renseignements à l'obligeance de M. Peyrecave, notre collègue à la Société historique.

XX.

Curés des Paroisses sur lesquelles s'étendait le domaine des Seigneurs d'Houdencourt.

1. Curés de Bazicourt.

1373. Jehan de Basincourt, prêtre, était vassal du comte de Clermont, pour un fief contenant trois muids de vin de rente à Villers-les-Castenoy (1).

1602 — août 1627. Ambroise Samson.

Août 1627 — avril 1641. Marguarin des Courtils, de la famille des Courtils de Merlemont. Il donne en 1634 des terres à l'Eglise de Bazicourt. Marie des Courtils, probablement sa sœur, fut marraine, le 10 déc. 1635, de Fiacre du Boyer, et le 18 nov. 1636, d'Anne Ducrocq, fille du magister Denys Ducrocq.

Avril 1641 — janvier 1643. Jean Francière.

Janv. 1643 — 1er mars 1645. Deschalard.

1er mars 1654 — août 1669. Julian Duchemin. Il mourut le 27 août 1669.

Sept. 1669 — 1671. Claude Houlon.

1671 — 1678. P. Houget.

1678 — 1709. Matthieu de la Grange, décédé le 26 décembre 1709 (2).

1710 — 1729. J. Brocard.

Déc. 1729 — 1735. Francois Lallouette, décédé le 6 janvier 1735 à l'âge de 33 ans. Félix Damiens, prêtre capucin, dessert la paroisse du 2 fév. 1735 au 10 juillet suivant.

(1) Messire Jehan de Basincourt : *d'azur à 3 anneaux d'argent couronnés d'or.*

(*Livre des Hommages du Comté de Clermont en 1373*, f° 448. Bibl. nat. ms. fr. 20,082.)

(2) Il fut inhumé le lendemain, dans le chœur de l'église, par Philippe Burèle, docteur en droit, curé de Bailleul-le-Soc, doyen rural de Pont.

10 juil. 1735 — 1739. Francois Langlois, décédé le 5 août 1739, à l'âge de 44 ans.

Sept. 1739 — 1742. Michel de la Guaise, décédé le 8 avril 1742 à l'âge de 44 ans (1).

Juil. 1742 — sept. 1754. Augustin Dufresne.

Oct. 1754 — fév. 1755. Jean-François Garreau, curé de Sacy-le-Petit et de Bazincourt.

Fév. 1755 — 1793. Jacques Rinuy.

1797 — 1812. Dominique Servin. Il fut curé de Bazicourt et d'Houdencourt de 1803 à 1812.

1812 — 1816. Pierre Saulnier, curé de Sacy-le-Petit, desservant.

1816 — 1820. Auguste-Joseph Moyècle, curé du Grand-Fresnoy, desservant.

Juin 1820 — août 1821. Francois Couvreur, curé de Chevrières, desservant.

1821 — 1823. Pierre Langlois, curé du Grand-Fresnoy, desservant,

Fév. 1823 — oct. 1823. Guy-Marie Bauzon, curé de Chevrières, desservant.

1823 — août 1846. Pierre Langlois, curé du Grand-Fresnoy, puis de Sarron, desservant.

1846 — 1853. Alexandre Gressier, curé de Saint-Martin-Longueau, desservant.

1853 — juillet 1857. — Jean-Louis Buvrier, curé de Chevrières, desservant.

(1) Ses obsèques eurent lieu le lendemain en présence de Pierre-Alexandre Desgranges, curé du Mesnil Saint-Denis ; Claude Louet, curé, de Saint-Martin-Longueeau ; Louis Degerelme, curé de Sarron ; Dubois, curé de Sacy-le-Petit ; Antoine Carpentier, curé de Sacy-le-Grand ; Charles Brunel, curé du Grand-Fresnoy ; Petit, curé du Plessis ; Masseli, curé d'Houdencourt.

1857 — 1860. Jean-Baptiste Dubois, curé de Saint-Martin-Longueau, desservant. Il est mort curé de Villers-Saint-Sépulcre, le 26 sept. 1874.

Août 1860 — juillet 1861, J.-L. Buvrier, curé de Chevrières, desservant.

Juillet 1861 — novembre 1868. J. Cornière, curé de Saint-Martin-Longueau, desservant. Il est aujourd'hui curé d'Ivry-le-Temple.

Novembre 1868. Victor-Bernardin Roguier, curé de Sarron, desservant, en exercice.

2. Curés de Sarron.

1577 — 1609. Anthoine Poulain.

1609 — 1629. Renault.

1629 — 1650. Mathieu Trésel.

1654 — juillet 1667. Languedoc.

1667 — 1674. Jacques Duboscq, décédé le 4 décembre 1674, âgé de 64 ans, inhumé devant le calvaire du cimetière.

Décembre 1674 — septembre 1675. Guillaume Régnier.

1675 — 1710. Pierre Momert, ancien vicaire de Pont.

1710 — 1753. Degerelme, décédé le 15 octobre 1753, âgé de 75 ans, inhumé dans la nef de l'Eglise de Sarron.

1753 — novembre 1789. Louis Mignon.

1789 — 1793. Dumont.

1803 — 27 octobre 1811. Pierre-Paul Vaconsain, ancien curé d'Houdencourt.

1811. Louis-Toussaint Soudain, curé de Pont, Demorlaine, curé de Saint-Gervais et Dominique Servin, curé d'Houdencourt, desservent la paroisse.

1812 — octobre 1816. Jean-Alexis Fuiret, vicaire de Pont, curé de Sarron.

Décembre 1816 — janvier 1825. Francois-Jean-Baptiste Barbier, vicaire de Pont, curé de Sarron, décédé curé de Raray le 13 décembre 1870.

Janvier 1825 — août 1825. J.-A. Fuiret, curé de Pont, desservant de Sarron, décédé, chanoine de Beauvais, le 25 juillet 1864.

Août 1825 — juillet 1827. Joseph Vilin, vicaire de Pont, curé de Sarron ; il fut ensuite successivement curé de Saintines et de Sacy-le-Grand.

Août 1827 — août 1829. Louis-Francois-Joseph Lemaire.

Août 1829 — février 1832. Baudoux, vicaire de Pont, curé de Sarron.

Février 1832 — mai 1865. Pierre Langlois, précédemment, curé du Grand-Fresnoy, curé de Sarron pendant trente-trois ans ; il y mourut à l'âge de 85 ans, le 12 juillet 1865, et y fut inhumé au chevet de l'Eglise.

3 mai 1865. Victor-Bernardin Roguier, né à Estrées-Saint-Denis le 20 mai 1839, en exercice.

3. Curés du Plessis-Longueau.

1613. Marc Dervillé.

1637 — juin 1640. Marguarin des Courtils. Il signe le dernier acte le 25 juin 1640.

1640 — 1654. Francois Bérenger.

1654 — 1663. André de Houteville.

1663 — juillet 1670. Jouanne.

1670 — 1674. J.-B. Voussin.

1680 — 1688. Macé.

1688 — 1709. Claude Gairaud.

1710 — 1718. Pierre Momert, ancien curé de Sarron. (1)

1718. Michel Bullot ; il ne fit que paraître.

Décembre 1718 — 1730. Destappes, vicaire de Pont. Il desservit d'abord la paroisse et il en devint curé en mars 1719.

Juillet 1730 — 1736. F. Langlois.

1736 — 1741. Jean Tonnelier, décédé le 5 mars 1741, âgé de 55 ans, inhumé au chœur de l'église le lendemain.

1741 — 1747. A. Petit.

Octobre 1747 — 1793. Louis Lequen, frère de Jean-Baptiste-Germer Lequen, curé de Sacy-le-Grand et de Jacques Lequen, curé de Saint-Martin-Longueau.

Depuis la Révolution, le Plessis-Longueau fait partie de la paroisse de Sarron.

4. Curés de Sacy-le-Petit.

1181. Petrus, sacerdos de Saci. (*Cartul de Saint-Corneille*. Bibl. nat. lat. 9171, n° 390.)

1283. « Mesires Jehan, prestre de Sachi-le-Petit » (H.-L. Bordier. Philippes de Beaumanoir. Pièce justificative XXIV, dans les Mémoires de la Société acad. de l'Oise, t. VII, p. 181.)

(1) La cloche que possède actuellement la chapelle du Plessis-Villette a été fondue sous son administration. Elle est haute de 0m50 c. Son diamètre est de 0m54 c. On y lit cette inscription :

✝ *Cette cloche du Plessis-Longueau a étés fondue au mois d'aouts 1718, sa bénédiction, nommée Marie. Le Parain Mr Louis de Fouilleuze, chevalier, marquis de Flavacourt, maréchal de camps des armées du Roy, seigneur de cette Paroisse, la Maraine Madame Marie de Beringher, marquise de Vieux-Pont. Rieul Nane Marguiller.*

Lesperin mon fait.

D'un côté l'on voit un Christ avec la Madeleine au pied de la Croix, de l'autre se trouve la Vierge-Mère (Voir plus haut n° 75).

1608. Francois Defferé.

16.. — 1663. Pierre du Bus.

Novembre 1663 — 1686, Pierre Morlière (1). Il mourut le 11 mars 1686.

1686 — avril 1694. Veret.

Juin 1694 — 1717. Philippes Bullot, décédé à l'âge de 58 ans, le 10 juillet 1717.

Août 1717 — juillet 1718. Nicolas Duflos. Ce curé ne paraît pas avoir résidé à Sacy. Tout porte à croire que c'est le même Nicolas Duflos qui était curé de Venette en 1709. Il mourut, curé de Venette et doyen de Coudun, le 18 octobre 1740. Pendant l'absence de Nicolas Duflos, F. Bézard, religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, desservit la paroisse.

Juillet 1718 — 21 septembre 1753, Francois-Symphorien Dubois (2) décédé le 21 septembre 1753 âgé de 60 ans.

1753 — 1804, Jean-Francois Garreau, ancien chapelain du Fayel..Il prit, depuis le mois d'octobre 1754 jusqu'en février 1755, le titre de curé de Sacy-le-Petit et de Bazincourt. Il mourut le 15 août 1804 à l'âge de 78 ans. Son corps fut inhumé le lendemain vis-à-vis du portail de l'Eglise,

(1) L'Obituaire de Sacy-le-Petit rédigé en 1778 par Charles Vinet, clerc-maître de la paroisse porte cette mention : Messire Pierre Morlière, ancien curé de cette Paroisse : tous les premiers jeudi de chaque mois une messe haute du Saint-Sacrement précédée du *Veni Creator* et à la fin le *Libera* ; ces messes ont été réduites à quatre par Monseigneur l'Evêque.

(2) La cloche de Sacy bénite en 1718 porte cette inscription :

+ Bénite par Messire François Symphorien Dubois, prêtre, curé de Sacy-le-Petit et nommée Charlotte-Marie-Geneviève par Haut et Puissant seigneur Messire Charles, comte de la Mothe Houdancourt, lieutenant général des armées du Roy et gouverneur de Bergues et par dame Marie-Geneviève Perault-de-Saint-Paul, abbesse du Val-de-Grâce, 1718. Jacques Delayens, marguillier.

Ses ornements sont un Christ, sous lequel se trouve l'estampille du fondeur, et la Vierge couronnée, tenant de la main droite un sceptre, et sur le bras gauche l'enfant Jésus.

en présence de Jean-François Berteville, son beau-frère; Pierre-Paul Vaconsain, curé du Plessis-Sarron, son cousin issu de germain; Pierre Vallée, curé de Choisy; Pierre Saulnier, curé de Blincourt; Jean-Baptiste Vielle, curé du Grand Fresnoy; Barthélemy Recullet, curé de Rivecourt; Scellier, curé de Canly; Lardenois, curé de Jonquières; Prévost, curé de Saint Martin-Longueau; Joseph Humet, curé de Chevrières; D. Servin, curé d'Houdencourt; Leviel, curé de Reucourt.

1804 — 1816. Pierre Saulnier, vicaire du prieuré du Grand-Fresnoy avant la Révolution, puis curé de Blincourt, succéda à J.-F. Garreau.

1816 — 1820. Auguste-Joseph Moyècle, curé du Grand-Fresnoy, desservant.

Juillet 1820 — décembre 1820. Francois Couvreur, curé de Chevrières, desservant.

Décembre 1820 — juin 1832. Pierre Langlois, curé du Grand-Fresnoy, desservant.

Juillet 1832 — 1849. Noël-François Blique, curé du Grand-Fresnoy, desservant. Il mourut au Grand-Fresnoy le 22 janvier 1849 à l'âge de 50 ans.

1er Avril 1849 — 1866. Joseph-Amand Trousselle, curé du Grand-Fresnoy, desservant. Il mourut au Grand-Fresnoy le 3 juin 1866, à l'âge de 56 ans.

Septembre 1866 — 1877. Jean-Auguste Choron, curé du Grand-Fresnoy, desservant, décédé le lundi 16 avril 1877.

Mai 1877. Félix Roy, ancien curé d'Auchy-la-Montagne, curé du Grand-Fresnoy, desservant, en exercice.

XXI.

Vente des biens nationaux.

Première origine. — District de Compiègne.

HOUDENCOURT

I. — *Biens des Religieuses Augustines de la Présentation de Senlis.*

N° 211. — 1° une ferme ; 2° 108 arpents de terre ; 3° 4 arpents et demi de bois taillis ; 4° 6 arpents 3 quartiers de terre dont 4 arpents en labour et le reste en pré ; 5° 11 arpents de pré ; vendus le 10 mai 1791, moyennant 52,400 liv.

II. — *Biens de la cure d'Houdencourt.*

N° 112. — 15 arpents de terres, prés et bois en 23 pièces et droits de dîme, le tout loué pour 9 ans à Antoine Decourbe, le 29 octobre 1783, adjugé moyennant 7,000 livres le mardi 10 mai 1791.

III. — *Biens du Prieuré d'Houdencourt.*

N° 248. — 100 arpents de terres, prés et bois, affermés pour 9 ans, le 30 avril 1785, à François Monnet ; donnant un revenu brut de 1150 livres ; vendus 48,000 livres, le 15 juin 1791.

IV. — *Biens du Séminaire de Senlis* vendus le 7 thermidor, an II (25 juillet 1794).

N° 524. — 9 quartiers de pré à *la Nouette au-delà des Bois* vendus 3,250 livres.

N° 525. — 1° Un arpent de pré, aux *Grands-Arbres* ; 2° 50 verges de pré, au même lieu ; 3° un quartier et demi de terre à la *Rue-des-Bois* ; 4° 16 verges de pré au *Moulin* ; loués pour 9 ans le 13 mai 1788 ; vendus 3,025 liv.

N° 526. — 1° 5 quartiers de pré, aux *Prés-Brûlés* ; 2° un demi arpent de terre, à la *Rue des Bois* ; 3° un quartier de pré, au *Rû Cambron* ; 4° 16 verges de Pré au *Moulin* ; loués pour 9 ans le 13 mai 1788; adjugés 2.150 livres.

(1) Les registres où furent consignées toutes les propriétés ecclésiastiques et monastiques vendues dans notre département à la Révolution, sont conservés aux *Archives de l'Oise* sous ce titre : *Vente des Biens Nationaux. Première origine* Les biens de la noblesse forment *la seconde origine.* Les numéros que nous indiquons sont ceux que portent aux registres les biens vendus. C'est à Compiègne qu'ont eu lieu les adjudications du district.



Nº 527. — 1° 5 quartiers de pré *derrière la Motte* ; 2° un quartier et demi de terre, lieudit *La Fère* ; 3° 22 verges de terre à la *Voirie de Sacy* ; 4° un quart. de terre, aux *Allées de la Motte* ; loués en 1789 à Antoine Busquin ; vendus 2,775 livres.

V. — *Biens de la Fabrique d'Houdencourt* vendus le 23 fructidor an II (9 septembre 1794).

Nº 539. — 1° Un demi-arpent de terre au *Chemin de Pont* ; 2° un demi-arpent de terre aux *Rottellois* ; 3° 7 quartiers de prés et bois ; adjugés, moyennant 3,375 livres.

Nº 540. — 1° Un quartier et demi de terre, à la *Terrière* ; 2° un demi-arpent de terre, au *Chemin de Hermont* ; 3° un quartier et demi de terre, au même lieu ; 4° 3 quartiers et demi de pré *au delà des Bois* ; adjugés au prix de 2,950 liv.

N 541. — 1° Un demi-arpent de terre au *Chemin Prâleu* ; 2° un demi-arpent de terre aux *Warus* ; 3° un arpent de pré aux *Rottellois* ; 4° un quartier de pré aux *Aunettes* ; adjugés moyennant 3,875 livres.

Nº 542. — 1° Un demi-arpent de terre à la *Rue des Bois* ; 2° un quartier de terre, à la *Ruelle Digot* ; 3° un quartier et demi de pré et bois, aux *Essarts* ; 4° un demi-arpent et un demi-quartier de pré *au-delà des Bois* ; 5° 14 verges de pré *au Moulin* ; vendus 3,150 liv.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Avouer qu'on s'est trompé est fort ennuyeux. Mieux vaut pourtant confesser ses erreurs qu'autoriser des mensonges en ne corrigeant pas ce que l'on a reconnu être faux.

Une foule de documents nous ont été communiqués pendant la publication de cette notice. Nous en remercions les personnes qui ont eu l'obligeance de nous les procurer, ou de nous les indiquer.

Notre reconnaissance est spécialement due à M. le comte de Cossé-Brissac, député de l'Oise, à M. René-Adolphe des Courtils, comte de Merlemont, décédé le 31 décembre 1880, à M. du Lac, juge suppléant au tribunal civil, à M. le comte de Marsy, secrétaire de la Société historique, à M. Méresse, ancien adjoint de Compiègne, à M. Cauchemé, dont les dessins sont toujours appréciés, à M. Maisné, ancien régisseur du domaine de Villette.

M. Facq, instituteur à Chevrières, nous a beaucoup aidé à reconnaître les anciens *lieux-dits*, et à dresser la carte de la seigneurie. Il a consenti de plus, avec une complaisance parfaite, à revoir toutes les épreuves. M. Piart, instituteur à Bazicourt et M. Barbé, instituteur à Houdencourt nous ont donné des renseignements de statistique. Nous leur offrons ici toute notre gratitude.

Tome III

Modifiez ainsi la dernière ligne de la page 200 et la 1re ligne de la page 201 : Ce prélat succédait au cardinal d'Espinay, décédé au mois de novembre 1500. Accusé devant le Parlement par Dom Louis de Rouvray et Dom Anthoine de Brion, procureur du couvent, d'avoir dilapidé les biens de leur monastère, Hugues de Talaru se vit contraint de résigner son abbaye en faveur de son neveu, Anthoine de Talaru, l'an 1510. (Les huit barons ou fieffés de l'abbaye royalle de Saint-Corneille par *Louis de Gaya*, 1686, p. 202 — *Gallia Christiana*, 2e édit. t. IX, col. 441.)

Page 201, ligne 14, *au lieu de* Estrun, *lisez* : Estraon, aujourd'hui hameau de la Chaussée-d'Hary (commune d'Hary, canton de Vervins, Aisne).

Page 203, ligne 22, *au lieu de* fief le Becquerel, *lisez :* fief Becquerel.

Page 204, ligne 20, *au lieu de* Meulx (*Masnile*, *Mansio*...), *lisez :* Meulx (*Ulmeus*, *Oumeus*, *Omeu*) l'Ormeau, en picard l'*Ormieu* ou l'*Ormeu*. — Cartul. de Saint Yved de Braine, Arch. Nat., LL 1583, *de Aguisi*, *anno* 1157, p. 168 ; *anno* 1195, p. 174. — Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne, Arch. Nat., LL 1623, *anno* 1231, p. 581 ; *anno* 1256, p. 599.

P. 204, *note* 4, *lisez* : Art. Aumont.

P. 208, l. 20 *au lieu de :* Le fief desRottellois, ***lisez : le fief du*** Petit Raray ; — l. 21, *ajoutez :* L'Abbaye de Saint-Corneille possédait toute la terre comprise entre les marais et l'Oise depuis Rivecourt jusqu'au rû d'Houdencourt, nommé la Contentieuse, et tout ce qui sur la rive gauche de ce rû s'appelle encore les *Essarts*. Le fief des Rottellois lui appartenait aussi, mais ce domaine dépendait de Sacy-le-Petit.

P. 209, l. 7, *au lieu de* Révetel de Ravestiaux, *lisez* : Révetel ou Révétiaus.

P. 209, l. 15, *au lieu de* Raoul de Ravestiaux, *lisez* : Raoul Révétiaus.

P. 210, l. 16, *après* Vrétel près Montataire, *ajoutez* : aujourd'hui hameau de Vitel (comm. de Montataire, canton de Creil, Oise).

P. 211, l. 21, *après* janvier 1304, ajoutez : (1305 N. S)

P. 213, l. 22, *ajoutez :* Jehanne de Trye, dame de Livry-en-Launoy (canton de Gonesse, Seine et-Oise) et d'Houdencourt fonda en juin 1357 la chapelle de Saint-Julien à Ereuse, paroisse de Bailleul-le-Soc, Oise. (*Peigné-Delacourt.* Hist. de l'abbaye de N.-D. d'Ourscamp, p. 248).

P. 217, l. 19, *lisez*: 1470-1533; — note 3, *lisez:* le nom de la Mothe.

P. 223, l. 14. Le titre GUILLAUME DE LA MOTHE-HOUDENCOURT doit se placer plus bas immédiatement avant l'alinéa n° *11* : *Carrière militaire de Guillaume de la Mothe.*

P. 229, note 1, l. 4, *lisez* : chemin d'Houdencourt au Grand-Fresnoy ; — l. 5, *au lieu de* il y habita, *lisez* : il y acheta.

P. 231, *ajoutez à la note* 3 : Nicolas Charles, seigneur du Plessis-Picquet en 1539 portait : *Ecartelé, aux 1, 4, d'argent à une fasce de gueules ; aux 2, 3, d'or à cinq fleurs de lys d'argent, mises en sautoir* (*Cte de Luçay*. Le comté de Clermont-en-Beauvoisis, p. 253). Ces armes, qu'ont eues tous les Charles doivent remplacer celles du Plessis-Picquet que nous avons fait graver par erreur.

P. 235, note 3, ligne 4, *lisez* : Affrican de Choiseul.

P. 235, *le titre*: CHAPITRE QUATRIÈME *doit être annulé* ; *il fait double emploi avec celui de la page* 43, tome IV.

P. 238, *ajoutez à la note* 2 : La ferme achetée par le couvent de la Présentation appartenait en 1600 aux Chartreux de N.-D. du Vaumet (Cf. n° 18). Elle faisait face à la rue de la Fontaine, au Midi.

TOME IV

P. 44, *note* 1, l. 17, *lisez* : seigneur du Plessis-Pommeraye (hameau de Creil).

P. 45, *ajoutez à la note* 1 : Nous avons retrouvé au château de Fayel une petite chapelle, ou châsse d'argent, inscrite en 1696 sur l'inventaire des meubles ayant appartenu à Anthoine II de la Mothe. Cette châsse renferme une statuette de la sainte Vierge en bois de Sainte-Lucie. Sur le pied se trouve un écu : *parti, à dextre coupé de la Mothe et du Bois d'Houdencourt* ; *à sénestre fascé d'or et d'azur de 5 pièces, les*

deux fasces d'or inférieures chargées d'un anneau, qui doit être de Beaujeu.

P. 63, ligne 11, *lisez* : l'usufruit de ces propriétés.

P. 64, l. 13, *au lieu de* le Comte, *lisez* : le Conte.

P. 73, l. 5. *au lieu de* Laurès, *lisez* : Charles-François Laurèz, chevalier, conseiller honoraire en la Cour de Parlement.

P. 75, note 3, 2ᵉ et 3ᵉ lignes, *lisez* : Margarin de Gueudeville . . . . . . Leclerc du Bradin.

P. 81, ligne 17, *après* : Il mourut, *ajoutez* : au Fayel.

P. 84, *lisez partout* Chabrillan *sans* d ; — l. 6 *au lieu de* elle eut, *lisez* : elle a deux enfants.

P. 85, note 4, et p 88, note 1, l. 3, *au lieu de* Gilles Dubois, *lisez* : Gilles du Bois.

P. 90, ligne 6, *lisez* : Anne des Courtils, son fils aîné, était capitaine des chevau-légers du duc de Longueville, lorsqu'il fut tué en duel en 1615, sans avoir été marié.

P. 12, *après l'inscription tumulaire de Louise de Ligny, ajoutez :* Aux angles de la pierre sont gravés quatre écus. A droite, en haut comme en bas, se trouvent les armes de Fouilleuse-Flavacourt, entourées du collier de l'ordre de Saint Michel. A gauche en haut est placé le blason de Louise de Ligny : *de gueules au rameau d'olivier au naturel sur lequel broche une fasce d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.* L'écu du bas est *parti à dextre de Fouilleuse, à sénestre de Ligny.*

P. 94, l. 12, *au lieu de* Robert d'Arcy, *lisez* Robert Dary ; — *note* 3, *ligne* 5, *au lieu de* Byron, *lisez* Pyron.

P. 96, l. 5, *au lieu de* 22 janvier 1651, *lisez* : 22 janvier 1652 ; — l. 34 *au lieu de* duc d'Ozès, *lisez* : duc d'Uzès.

P. 99, l. 24, *après* Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, chevalier, *ajoutez* : né en 1670.

P. 102, *note* 1, l. 2, *au lieu de* Touchamp, *lisez* Torchamp.

P. 112, *note* 2, l. 4, *lisez* t. V, *au lieu de* t. IV ; — ligne 9, *au lieu de* de Moulde, *lisez* de Maulde.

P. 113, l. 8, *lisez* : leur mariage eut lieu en 1830. Le contrat se fit le 20 octobre devant Louis-Hector Vilcocq et Henri Agasse, notaires à Paris.

P. 117, l. 23, *lisez* : l'enceinte de la Motte-Aubert est marquée par des arbres.

TOME V

P. 118. Le papier terrier de 1605 porte au nº 83 : « Le chastel et maison de la *Motte d'Ancourt*, demeure du sieur de la Motte, se consistant en une motte et pourprins fermé d'eaue avec pont et plusieurs bastimens, estimé quant à la superficie à cinq mil six cens soixante-sept livres tournois. » Comme le nº 82 de ce même papier terrier traite du moulin, nous avons cru qu'il y avait près de ce moulin un château, nommé la *Motte d'Ancourt*. Mais nous savons d'une manière certaine que Philippe Iᵉʳ de la Mothe n'habita d'autre manoir à Houdencourt que celui qu'il



ÉGLISE DE BAZICOURT

acheta le 1er février 1599 à Pierre des Croisettes. Il y a donc au papier terrier de 1605 une faute de rédaction. Au lieu de *la Motte d'Ancourt*, il y faut lire *La Motte d'Houdencourt*. Cf. n° 87.

P. 121, l. 14, *ajoutez* : La motte et les fossés qui l'entouraient sont encore reconnaissables aujourd'hui.

P. 126, l. 21, *au lieu de Duprez*, *lisez* : *Desprez*.

P. 127. l. 3, *au lieu de* obtint d'augmenter, *lisez* ; obtint d'en augmenter.

P. 128, *ajoutez au bas* de la page.

Dom Gillesson en ses *Antiquités de la ville de Compiègne* (1), t. IV, liv. Ier, chapitre 35, nous indique les documents suivants :

Le 27 septembre 1507, Charles le Vavasseur, écuyer, demeurant à Chambly-le-Hauberger, rendit foi et hommage à l'abbé de Saint-Corneille pour la moitié d'un fief nommé le fief de Bernonville ou Brenonville, sis entre le Bois d'Ageux et Houdencourt. Ce fief, qui avait appartenu autrefois à Perette de Fesne, lui était échu par le décès de Marie de la Frigue, sa mère, dont il était unique héritier.

Le 22 avril 1544, Anthoine de la Marre, écuyer, seigneur de Bricourt, la Motte, Chambly en partie et Pontpoint aussi en partie, mari et bail de Marie le Vavasseur, fille et seule héritière de Charles le Vavasseur, seigneur de la Motte et de Chambly, fit à son tour foi et hommage pour le fief de Bernonville resté indivis entre lui et le seigneur de Warty, aujourd'hui Fitz-James.

Le 23 juillet 1572, Jehan de Pertuis, écuyer, sieur de Vaisseaux, rendit également foi et hommage pour un fief consistant en une pièce de terre de 27 arpents, mesure de Pont-Sainte-Maxence, sise entre le Bois d'Ageux et Houdencourt, lieudit *les Fortes-Terres*, tenant d'un côté au sieur de Chevreuse, de l'autre au sieur d'Houdencourt, d'un bout à l'Oise et de l'autre à la Prairie d'Houdencourt. Ce fief légué par Pierre de Warty à sa fille Françoise de Warty avait été donné en échange par cette dernière au sieur de Pertuis.

Le 5 juin 1574, Artus de la Fontaine, chevalier, sieur d'Ognon venait aussi, à titre de nouveau possesseur, rendre foi et hommage pour le même fief. Il l'avait obtenu par échange de Jehan de Pertuis, écuyer, sieur de Vaisseaux, le dimanche 2 décembre 1571. L'acte portait que le fief, sis entre Pontpoint et Houdencourt, consistait en 54 sols de cens et rente seigneuriale et qu'on avait exhibé au contrat l'acte de relief fait par Guillaume Leroux et Marie de la Frigue, sa femme, probablement veuve le Vavasseur, le 9 mai 1499.

Nous n'oserions affirmer sans preuves que le fief de Bernonville et le fief de Brenouillet ne formaient qu'une seule et même propriété, mais leur contenance, 27 ou 28 arpents, et leur position au-delà des Bois, près de la rivière d'Oise, nous inclinent fortement à le penser. La Grange qui portait le nom de Pierre Dei en 1605 devait faire partie de ce domaine.

P. 131, l. 20 *au lieu de* Haniet, *lisez* Hanniet.

(1) Bibl. Nat. Ms. Fr. 24066 et Bibl. de la ville de Compiègne.

P. 120, l. 2, *lisez* : le 10 des calendes de Juin (23 mai) 1251.

P. 124, l. 14, *ajoutez* : Desmiers d'Archiac portait : ***Ecartelé d'azur et d'argent à 4 fleurs de lys de l'un en l'autre***. *(La Chesnaye-Desbois*. Diction. de la Noblesse.) Les Desmiers étaient originaires du Poitou.

P. 151, *immédiatement avant l'alinéa* n° 111. ***Biens des couvents et des églises du voisinage***, *ajoutez le titre :*

CHAPITRE CINQUIÈME

PROPRIÉTÉS MONASTIQUES et ECCLÉSIASTIQUES A HOUDENCOURT.

P. 157, l. 13, *après* Croisset, *ajoutez* : et Guillaume Barbaut, demeurant au Poirier.

P. 158, l. 13, *au lieu de* n° 112, *lisez* : 114.

P. 162, l. 20, *avant* Godegrand Rellier, *ajoutez* : Le jeudi 11 février 1588.

P. 168, note 3, l. 12, *lisez* : Jean de Geuri.

P. 203, l. 1, *au lieu de* n° 157, *lisez* : 137.

P. 216, l. 26, *lisez* : de Gouveri ou de Geuri.

P. 230, l. 33, *lisez* : jamdictam Ecclesiam.

P. 232, l. 8, *lisez* : sont et à venir sont.

P. 245, l. 32, *lisez* : et aultrement. . . . . Guillaume Ribourt.



HÉRICY-LA MOTHE-HOUDENCOURT

TABLE DES MATIÈRES

DE L'*HISTOIRE D'HOUDENCOURT*

Les chiffres romains renvoyent aux volumes du *Bulletin* et les chiffres arabes aux pages.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE

SEIGNEURIE

CHAPITRE PREMIER.

LES SEIGNEURS D'HOUDENCOURT AVANT LE XVI[e] SIECLE.

CHAPITRE SECOND.

LES SIRES DE LA MOTHE, JEHAN, JACQUES ET GUILLAUME DE LA MOTHE-HOUDENCOURT.



CHAPITRE NEUVIÈME

LA MAISON DE VILLETTE

CHAPITRE DIXIÈME

LES FIEFS RELEVANT DE LA SEIGNEURIE D'HOUDENCOURT

CHAPITRE ONZIÈME.

LES OFFICIERS DE LA JUSTICE D'HOUDENCOURT

DEUXIÈME PARTIE

PAROISSE

CHAPITRE PREMIER

LE PRIEURÉ

CHAPITRE SECOND.

LA CURE

CHAPITRE TROISIÈME

L'ÉGLISE

CHAPITRE QUATRIÈME

LES BIENFAITEURS DE L'ÉGLISE ET DE LA PAROISSE

CHAPITRE CINQUIÈME.

PROPRIÉTÉS MONASTIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES A HOUDENCOURT

CHAPITRE SIXIÈME.

ADMINISTRATION CIVILE

CHAPITRE SEPTIÈME.

STATISTIQUE, AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

CHAPITRE HUITIÈME.

LES LIEUX DITS DU TERRITOIRE



TABLE CHRONOLOGIQUE

DES CHARTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS L'*HISTOIRE D'HOUDENCOURT.*

1250. Confirmation par Colard d'Houdencourt, dit Froissart, de la donation que Jehan de Grisvillers, chevalier, son père, fit d'un muid de blé mesure de Compiègne, au couvent de Saint-Leu-d'Esserent. V. 233
1250. Confirmation par Colard d'Houdencourt, dit Froissart, de la donation que Raoul de la Chenni, chevalier, fit de 12 sous parisis de rente au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent. . . . . V. 234
1251. Le Pape Innocent IV donne à l'abbé de Saint-Remy de Rheims pouvoir d'excommunier les prieurs de Fresnoy et d'Houdencourt et le maire de Fresnoy, pour outrages commis par eux envers Pierre, religieux de Compiègne. . . . . . V. 234
1284. Confirmation par Philippe d'Houdencourt, chevalier, des donations que firent Raoul de la Chenni et Jehan de Grisvillers, au couvent de Saint-Leu-d'Esserent . . . . V. 235
1290. Amortissement par Messire Jehan de Francières, chevalier, d'un échange fait entre l'abbaye de Chaalis et Giles, dit Barnage d'Houdencourt, de dix mines de terre labourable. . . . . . . V. 236
1303. Daniel d'Houdencourt, procureur du doyen de N.-D. de Senlis. . . . . V. 268
1305. Acte de foy et hommage faits au roi Philippe-le-Bel par Guy d'Houdencourt et cinq autres neveux de Philippe d'Houdencourt, chevalier. . . . . V. 237
1305. Garantie donnée au Roi Philippe-le-Bel par Jehan d'Houdencourt pour les foi et hommage de la terre d'Houdencourt. . . . . V. 238
1331. Extrait du dénombrement de la châtellenie de Beaumont-sur-Oise. . . . . V. 212
1336. Philippe VI de Valois, après avoir doté l'abbaye de Moncel de 1200 livrées de terre, assigne aux religieuses 16 livres 14 sols 2 deniers parisis de rente, à prendre sur la ville de Pont-Sainte-Maxence, pour les indemniser de pareille somme, due annuellement sur leur domaine à divers particuliers, notamment au prieur d'Houdencourt. III. 239
1354. Obligation de mille livres tournois souscrite par Raoul, sire d'Houdencourt, au profit de Jacques de Penhoëdic et d'Olivier de Monteville, écuyers bretons, qui avaient payé une partie de sa rançon. V. 244
1354. Dénombrement de la terre d'Houdencourt au moment de la saisie qui en fut faite sur Raoul d'Houdencourt. . . . . V. 246
1354. Arrêt du Parlement autorisant la remise à Jehanne de Trie, dame de Livry, et à Charles de Chambly, son fils, du décret de vente de la terre d'Houdencourt. . . . . V. 248

Curés des Paroisses sur lesquelles s'étendait le domaine des seigneurs d'Houdencourt.

NOTE

SUR UN

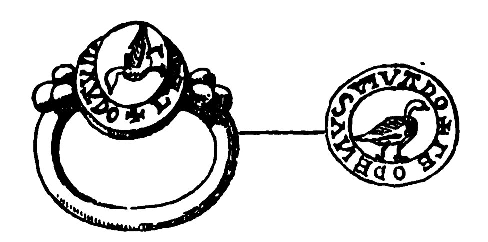
ANNEAU MÉROVINGIEN

EN OR

TROUVÉ PRÈS DE COMPIÈGNE

PAR LE COMTE DE MARSY, MEMBRE TITULAIRE

Dans la séance de novembre 1880, M. le docteur Lesguillons a présenté à la Société historique de Compiègne un anneau trouvé récemment, dans le lit de l'Oise, près de Compiègne ; notre collègue venait d'en faire l'acquisition, le sauvant ainsi du creuset de l'orfèvre, auquel il paraissait destiné. Depuis, il a bien voulu nous permettre de l'examiner et nous allons donner le résultat de nos investigations sur ce petit monument, qui offre tous les caractères de l'époque mérovingienne.



L'anneau, qui nous a été communiqué par M. Lesguillons, et dont nous donnons ici un double dessin (ensemble et

empreinte), est en or et pèse 17 grammes. Il est formé d'une baguette ronde, sur laquelle est fixé un châton circulaire, qui semble rattaché à la baguette par deux groupes de trois points ou globules en or soudés, disposition que l'on remarque également sur d'autres bijoux auxquels nous aurons l'occasion de le comparer. (1)

Le centre du châton est creusé et occupé par un grenat convexe gravé.

Autour est une légende en caractères majuscules, gravée en creux à l'envers, et sur laquelle on lit, sans aucune hésitation :

+ LEODENVS VIVA DO.

C'est-à-dire VIVA*t*, le T étant parfaitement formé par la barre supérieure de l'A. — D*e*O, l'E étant supprimé par suite du défaut de place, soit : LEODENVS VIVAT DEO; acclamation chrétienne, dont nous fournirons tout à l'heure un certain nombre d'exemples.

L'intaille porte la représentation d'un oiseau, dans lequel, croyons-nous, on peut reconnaître une *colombe*.

Tels sont les divers éléments que nous nous proposons d'étudier, dès que nous aurons déterminé la date approximative de la bague de Leodenus.

Et, disons-le d'abord, les anneaux sigillaires de l'époque mérovingienne sont en fort petit nombre et, en réunissant ceux qui se trouvent au Cabinet des Antiques, dans nos Musées et dans quelques collections particulières on n'arrive guère à en indiquer plus de trente. Je ne parle pas ici, bien entendu, des anneaux dont le châton n'est formé que par une monnaie romaine ou mérovingienne ; en comprenant ces derniers, on arriverait peut-être à en réunir le double.

(1) Anneau dit de Sainte-Radegonde, anneau de Caranda, *Wabuetusus*, *Donobertus*, et bague de Sigebert.

Presque tous ces anneaux ont été décrits, soit dans des travaux généraux sur les bagues des abbés Barraud et Martigny, dans les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* de M. Le Blant, et dans le *Tombeau de Childéric* de l'abbé Cochet, (1) soit dans des dissertations spéciales de MM. Quicherat, Deloche, l'abbé Auber, etc. (2)

La plupart ont été dessinés, soit dans les ouvrages que nous venons de citer, soit dans les figures de l'*Histoire de France par les Monuments*, de MM. Bordier et Charton. (3)

Ces anneaux peuvent être rangés dans plusieurs catégories ; les uns sont des anneaux royaux, d'autres sont considérés comme ayant appartenu à des dignitaires et principalement à des évêques ; quelques-uns enfin (et, sur ceux-ci, la légende se lit directement et n'est plus destinée à fournir d'empreintes) sont des bagues de fiançailles ou de mariage. (4)

Parmi les anneaux royaux, le seul indiscutable est celui de Childéric Ier, trouvé en 1653 dans le tombeau de ce prince, et qui a disparu à la suite du vol de la Bibliothèque en 1831. (5) On y ajoute aussi l'anneau d'or, portant une tête de profil et les initiales S. R. qui serait l'anneau de Sigebert II. (6)

Les anneaux indéterminés offrent deux types différents et

(1) Peut-être faut-il rappeler ici l'anneau n° 347 de M. Le Blant, ayant appartenu à M. Charvet, et sur lequel on lit *Berteildi* et un monogramme dans lequel M. le vte d'Amécourt, possesseur de ce bijou en 1867, lisait : *Regina (?) (Exp. Univ.* de 1867. *Hist. du Trav. France.* N° 1542.)

(2) Barraud. *Des Bagues.. Bulletin monumental* — 1864 et tirage à part. — Martigny. *Des anneaux chez les premiers chrétiens.* Macon, 1858. — *Catalogue de l'Histoire du travail à l'Exposition de* 1867, France, nos 1541-1562.

(3) Quicherat. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.* T. XXVII. — Deloche. V. plus loin.

(4) T. I. p. 150 et 172.

(5) *Baudulfus* et *Hariculfa. Dromacius* et *Betta. Heca* (?)

(6) Bibl. nat. *Cab. des Antiques* n° 2638. — Bordier et Charton *op. cit* T. I. p. 150, et Longpérier. *Collection Rousseau.*, fig. 104.



qui pourtant se réunissent quelquefois à une époque intermédiaire.

Les uns, et l'on s'accorde généralement à les considérer comme les plus anciens, portent une légende monogrammatique, les autres, une légende entière, placée le plus souvent circulairement, autour soit d'un sujet gravé sur or, ou sur pierre, soit d'une inscription monogrammatique. (1) Tel est le cas d'un anneau en bronze publié par M. Hucher et trouvé à Allonnes. (2) On explique la présence simultanée du monogramme et de la légende, en disant que tandis que la légende devait être lue, le monogramme était surtout destiné à être reconnu par le peuple.

Les Bénédictins, dans leur ***Traité de Diplomatique*** (3) citent à cette occasion, une lettre de S. Avit, évêque de Valence, qui a été publiée et commentée par M. Le Blant (4). Saint Avit y recommande à Apollinaire, évêque de Valence, qui lui faisait faire un cachet en forme d'anneau, d'y faire graver son monogramme et son nom.

Parmi les anneaux exclusivement monogrammatiques, le plus connu est celui de M. Benjamin Fillon, attribué d'abord à Sainte-Radegonde et qui a été l'objet de nombreux travaux de MM. l'abbé Auber, Quicherat et Le Blant. (5)

(1) *Racnetramnus.Abboneso* (Le Blant, 575 A.).*Donobertus. Leodenus. Crascactus* (Coll. B. Fillon. N° 1559. Exp. de 1867.)

(2) *Launoberga,* (Le Blant, 669 A.) *Leuba-ius.* Coll. Cartier (Le Blant. 672. A.)

(3) T. IV. p. 318, Lettre 78.

(4) *Inscr. chrét. de la Gaule,* n° 403.

(5) Quicherat. *Mém. de la Soc. des Antiq. de fr.* T. XXVII, p. 186. Le Blant. *Revue de l'Art chrétien.* T. VIII. (1864) p. 252 et *Inscrip.* 575 B.

Auber. *Revue de l'Art chrétien.* T. VII (1863), p. 116 et 576, et T. VIII (1864), p. 24 et 240.

Je citerai aussi l'anneau d'argent trouvé à Caranda et figuré dans l'*Album Caranda* et dans les *Antiquités de l'Aisne,* de M. Fleury. T. II p. 178.

Le moyen le plus certain de fixer approximativement la date de ces anneaux est de les rapprocher des monnaies mérovingiennes avec lesquelles ils présentent, du reste, de grandes ressemblances ; c'est ainsi qu'on est amené à en fixer la date du VIe au VIIe siècle.

Un anneau, qui offre une grande analogie, pour le travail e pour la décoration avec celui de M. Lesguillons, a été trouvé il y a près de vingt ans, à Saint-Chamant, dans la Corrèze. Devenu la propriété de M. Deloche, il a fait l'objet d'une communication de ce savant à l'Académie des Inscriptions (séance du 16 avril 1880) (1).

Comme l'anneau de Leodenus, il est en or, le châton est accompagné de deux groupes de trois boules et le centre du châton, occupé également par une pierre gravée. Seulement, la pierre étant ovale, l'orfèvre a donné la même forme à la bande d'or sur laquelle est gravée la légende ; Légende que M. Deloche lit

✝ DONOBERTVS FEET MDICMI.

et qu'il interprête par *Donobertus fecit medicamentum*, en faisant un cachet de médecin. Il ne nous appartient pas de discuter cette attribution, mais, nous sommes cependant beaucoup plus disposé à voir, dans ces derniers mots qui ne sont peut-être pas très correctement gravés, une variante d'une invocation chrétienne, *Floreat in Deo*, ou quelque formule analogue (2). Mais, laissant de côté cette question, nous rappellerons seulement que M. Deloche attribue à la *seconde moitié du septième siècle* le bijou qui fait l'objet de son étude.

(1) *Recue archéologique*, juillet 1880, p. 19, et *Comptes-rendus de l'Acad.* 1880, p. 234.

(2) Une fibule mérovingienne trouvée à Hermes porte la légende VATQVIFECIT.



C'est cette date que nous croyons pouvoir retenir et indiquer aussi pour la bague de Leodenus ; et ce sentiment, partagé par la majeure partie des archéologues qui ont bien voulu l'examiner, se trouvera peut-être confirmé encore par les observations que nous nous proposons de présenter en terminant ce travail.

Le nom de Leodenus appartient a un groupe dont la racine est Liud, Luid, Leod, Liut et auquel on peut rattacher les noms suivants, que nous relevons en partie dans Forstemann (1), qui figurent dans des inscriptions et des diplômes, ainsi que sur des monétaires (2) :

Laudenus,	Leotwinus,
Laudinus,	Leudenus,
Lefwinus,	Leudinus,
Leodanus,	Leudoinus,
Leodenus,	Leutuinus,
Leodoanus,	Leutwinus,
Leodoenus,	Liudinus,
Leodonus,	Liutinus,
Leoduinus,	Ludinus,
Leodunus,	Luduinus,
Leofwinus,	Lutwinus,

(1) *Altdeutsches namenbuch*. Nordhausen, 1856-59, in-4°. T. 1er, noms de personnes, V° Liud.

(2) Ces monétaires, dont nous devons l'obligeante indication à M. Anatole de Barhélemy sont au nombre de dix :

Leodeno ou Leudino.	Ambernac.
Leudeno	Angers.
	Chariliaco.
	Clisi.
	Turturonno.
Leudinus	Vienne.
	Sansat.

et Leloinus (sans doute une mauvaise lecture). Vienne. (*V. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. T. XLII, 1881, p. 283.)

et dont nous retrouvons encore les formes au onzième siècle dans :

Leofduwinus
et Leoffeuvinus.

On n'ignore pas combien à l'époque mérovingienne l'orthographe des noms propres offrait d'irrégularités et je n'en citerai comme exemple que deux variétés d'une monnaie de Narbonne, frappées pour le même roi Wisigoth et portant l'une, Liuvigildus, et l'autre, Leovigildus.

M. d'Arbois de Jubainville a, du reste, expliqué tout récemment ces transformations et établi l'égalité, dans l'onomostique franque, des formes *iu* et *eo*, à propos des mots *thiuda* et *theoda* (1).

Quant à la formule *vivat Deo*, ou *vivat in Deo*, elle est très anciennement usitée sur les monuments chrétiens et M. de Rossi en cite notamment, sur des sceaux chrétiens les variantes suivantes :

In Deo vivas.
In Deo vivat.
Spes in Deo.

Toutefois *Vivat*, dit-il, est beaucoup plus rarement employé que *Vivas* (2).

M. Le Blant nous donne, sur une fibule mérovingienne (3), l'acclamation *Vivat Deo in pace*, qui se rapproche encore plus de celle de l'anneau qui nous occupe (4).

(1) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, T. XLI, 1880, p. 612.

(2) *Bull. d'Archéol. chrét.* éd. franç. 1874, p. 82-86, 39 et 144.

(3) *Insc. chrét. de la Gaule.* T. II, p. 607.

(4) M. Le Blant rappelle aussi (*Insc. chrét.* T. I, p. 65) l'inscription du IX[e] siècle : *Scutari papa vive Deo*, à N.-D. du Puy, que M. Aymard,

M. de Rossi rapproche aussi de ces textes ceux qui portent :

Floreas in Deo.
Gaudeas in Deo.
Gaudenti in pace.
Semper in pace,

Sauf un anneau portant *Spes vivat in Deo* et ici *Spes* peut être pris comme un nom propre, nom assez répandu, au IV° siècle, en Italie et porté par un évêque de Spolète, toutes les autres inscriptions romaines chrétiennes de ce genre sont anonymes (1).

Disons encore qu'en dehors de l'anneau de Leodenus, une magnifique bague mérovingienne émaillée de la collection de M. le baron Pichon porte la légende *Gundobertus vivat in Deo,* bague que l'on a cherché à attribuer à l'un des évêques du nom de Gombert.

Le grenat gravé qui occupe le centre du chaton parait appartenir à la décadence romaine ; en tous cas il est anti-

qui l'a publiée le premier, rapprochait de deux vers de la Bible de Théodulfe (Ev. d'Orléans au IXe s.)

Vive Deo felix per plurima tempora lector
Nec sis Theodulfi immemor oro tui.

M. de Rossi signale dans une découverte faite près de Trèves, sur les bords de la Moselle,par le chanoine de Wilmouzki, une urne en verre avec la légende *Vivas in Deo* (*).

(1) Les Bénédictins, dans le *Nouveau Traité de Diplomatique* (T. IV, p, 45) ont eu l'accasion de s'occuper de l'un de ces cachets portant seulement *Vivas in Deo* et ils avaient cru y distinguer les sceaux qui servaient à sceller les lettres canoniques de communion dites *formatœ* qui donnaient droit à l'hospitalité chrétienne.

« Tout en reconnaissant, dit M. de Rossi, que ces cachets qui faisaient partie du mobilier des premiers chrétiens, présentaient un caractère religieux plutôt que civil et personnel, il n'y a pas lieu d'en restreindre l'usage aux seules tessères d'hospitalité. » (*Bull. d'Arch. chrét.*, 1874, p. cit.)

(*) Bull. d'Arch, Ch. Ed. fr. 1873, p. 153.

que et comme ce n'est du reste que depuis peu que l'on commence à admettre l'existence de pierres gravées appartenant à l'art mérovingien, nous n'oserions nous prononcer à ce sujet.

L'oiseau qui y est figuré n'est pas très facile à déterminer. Toutefois, nous ne serions pas éloigné d'y voir une *colombe*, non, la colombe avec le rameau symbolique, mais une colombe, représentation païenne, ou du moins sans caractère chrétien apparent ; et il nous suffira pour l'établir de la rapprocher des dessins de cet oiseau relevés aux catacombes et reproduits par Perret, ainsi que de ceux que donne M. Le Blant.

Plusieurs bagues désignées comme chrétiennes par M. de Rossi, et l'une notamment qui a été reproduite dans le *Bulletin* de 1870 (1), ne présentent pas de caractères plus accusés que ceux de l'oiseau placé sur l'anneau de Leodenus. Du reste, il suffirait que l'orfèvre ait cru y reconnaître une colombe pour qu'il en ait fait le motif principal d'une bague évidemment chrétienne, s'il n'était suffisamment établi que dès cette époque et dans tout le cours du moyen-âge, on ait employé les intailles antiques, païennes ou autres, pour décorer les sceaux et surtout les contre-sceaux (2) ; et les évêques eux-mêmes, malgré des prescriptions plusieurs fois répétées, portèrent sur leurs anneaux des pierres gravées n'ayant pas de caractères les rattachant au symbolisme chrétien.

L'anneau de Leodenus, objet d'or, matière précieuse, d'un poids considérable, portant un nom, décoré d'une

(1) Ed. fr. T. IV, n° 3.

(2) Demay. *Introduction à l'inventaire des Sceaux d'Artois et de Picardie*. Roach-Smith. *Collectanea antiqua*, T. IV.

pierre gravée, ne peut avoir appartenu qu'à un personnage important, ou tout au moins riche de la seconde moitié du VII[e] siècle. En outre, ce personnage, tant par la formule de salutation qui accompagne son nom que par le choix de l'intaille, paraît avoir tenu à manifester ses sentiments religieux.

Maintenant, est-il possible d'aller plus loin et pouvons-nous chercher à déterminer quel était ce personnage? Bien que cela puisse peut-être paraître une entreprise téméraire, nous croyons qu'il nous sera du moins permis de présenter une hypothèse et qu'en agissant ainsi, nous ne serons guère plus audacieux que ceux qui ont essayé d'attribuer à Sainte Radegonde l'anneau de M. Fillon et à Sigebert, celui de la Bibliothèque nationale.

Parmi les personnages dont le nom se rapproche le plus pour la forme de celui de l'anneau trouvé à Compiègne, il en est un qui, par sa situation, par ses relations avec notre pays et par l'époque à laquelle il a vécu, peut être proposé, au moins dubitativement. C'est Leudinus, ou Leuduinus, plus connu sous le surnom de Bodo, qui, appartenant à une famille patricienne, entra dans la vie religieuse, après avoir joué un rôle politique, fut moine d'abord, et plus tard évêque de Toul. Ce prélat mérita, après sa mort, d'être honoré d'un culte, qui lui a fait donner place dans le martyrologe et a permis aux Bollandistes de recueillir les détails de sa vie, dans une notice insérée au onze septembre (1) et que nous résumerons en quelques mots.

Leudin, ou Bodo, fils de Gonduin et de Saretrude, naquit sur le territoire des Lingons, entre 600 et 610. On connaît le nom d'un de ses frères, Fulcule, et *celui de sa sœur, Salaberge.*

(1) Bolland. *Acta sanctorum.* Sept. T. III, p. 838-842. *Gall. Christ. Eccl. Tull.* T. XIII. col. 963-964, *Hist. de Fr.* T. XIII, p. 605-607.

Marié à une femme du nom d'Odile, Leudin ne tarda pas à la quitter pour entrer dans un cloître et la décida à suivre son exemple. Il avait déjà fondé trois monastères, lorsque les fidèles de Toul vinrent le chercher pour en faire leur évêque. Son élévation peut être fixée vers 660 et les Bollandistes ne connaissent pas la date de sa mort, qui ne peut être postérieure à 680, année où l'on trouve mentionné un autre évêque de Toul, du nom de Deodat.

Salaberge, sœur de Leudin, mariée deux fois, la seconde à un personnage désigné sous le nom de comte Bason, quitta également le monde et fut la fondatrice et la première abbesse de *Saint Jean de Laon*, où elle eut pour successeur sa fille Anstrude. *C'est dans ce monastère que s'était retirée également Odile, femme de Leudin et que fut rapporté de Toul, après sa mort, le corps de Saint Leudin* (1).

Les Bollandistes s'accordent à reconnaître que Leudin vint à plusieurs reprises à Saint-Jean de Laon, notamment lors de la mort de Sainte Salaberge.

Il nous paraît possible d'admettre, dès lors, que Leudin a pu venir également, soit à Compiègne, auprès de Childéric II en 663, ou de Thierry III, en 675, dans les grandes assemblées (2), ou mieux encore, à la réunion de 665, où douze évêques assistèrent au sacre de Saint Wilfrid (3), soit dans les villas royales de Choisy ou de Montmacq, ou à l'abbaye de Rethondes, localités situées toutes sur les bords de l'Aisne ou de l'Oise (4) ; et que, dans un de ces séjours, il aura perdu son anneau ou en aura été dépouillé.

(1) D. Lelong. *Hist. du Diocèse de Laon*, p. 68. Voir dans D. Lelong. l'épitaphe qui recouvrait les tombes de toute cette famille.

(2) Pellassy de l'Ousle. *Histoire du Palais de Compiègne.* (Séjours des rois).

(3) A. Pécoul. *Les assemblées ecclésiastiques de Compiègne.* (*Bull. de la Soc. hist. de Comp.* T. II, p, 139.)

(4) Martin Marville. *Essai sur les châteaux royaux*, (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, T. XXIII.). *Gallia christiana*, etc.

Trouvé, à la suite d'un dragage, dans l'Oise, au-dessus de Compiègne, presque au confluent de l'Aisne, l'anneau de Leodenus a dû être jeté dans la rivière d'un point voisin d'une des rives et cette origine nous semble aussi admissible pour le moins que celle du huguenot perdant, sur le champ de bataille de Montcontour, l'anneau de Sainte Radegonde volé par lui.

Les caractères religieux que nous avons signalés sur la bague de Leodenus et que nous pourrions rapprocher des prescriptions déjà en vigueur à cette époque et qui ordonnaient aux évêques d'avoir *un anneau d'or décoré d'une pierre précieuse,* ainsi que l'était au VII[e] siècle, celui d'Ebrégésile, évêque de Meaux (1), pourraient fournir un nouvel argument à l'appui de cette hypothèse que nous nous bornons seulement à indiquer, heureux en tous cas, et quelque soit l'attribution qui puisse en être faite, d'avoir contribué, en faisant connaître cet anneau, à augmenter la liste si restreinte encore de ces monuments mérovingiens.

(1) Bénédict. *Nouv. traité de Dipl.* T. IV, p. 319. Voir aussi la bague de Saint-Arnoult, conservée au Trésor de Metz.

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

au 31 Décembre 1881.

BUREAU POUR 1881

Président	M. ALEX. SOREL.
Vice-Président . . .	M. le docteur LESGUILLONS.
Secrétaire.	M. le Comte DE MARSY.
Secrétaire-Adjoint. .	M. R. DE MAGNIENVILLE.
Trésorier	M. DEHESDIN.
Archiviste.	M. C. MÉRESSE.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. DE ROUCY, DU LAC et l'abbé LECOT.

COMMISSION DES FINANCES

MM. DEMONCHY, le Comte DE LAMBERTYE et COUDRET.

MEMBRES TITULAIRES (1)

BALNY D'AVRICOURT (le comte Fernand), ✻, membre du Conseil général, au château d'Avricourt (Oise).
BALNY D'AVRICOURT (Gaston), maire d'Avricourt.
BAZINET (Henry), négociant, conseiller municipal.
BEAUSSIER (le vicomte Gaston de).
BECQUEY-BEAUPRÉ (le colonel), C. ✻, ancien commandant militaire du palais, 7, rue Saint-Florentin, à Paris.
BÉTHUNE (le comte Léon de), au château de Béthencourt, par Ribécourt.
BOITEL DE DIENVAL (Victor).
BOITEL DE DIENVAL (Ad.), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de la Follie, par Pierrefonds.
BOLLAERT (Léon), juge suppléant, chargé de l'Instruction.
BONNAULT D'HOUET (le baron X. de), ancien élève de l'Ecole des Chartes.
BOTTIER (Hippolyte), ancien magistrat.

(1) Les Membres titulaires dont l'adresse n'est pas spécialement indiquée habitent Compiègne.

BOURSIER, ✻, membre du Conseil d'arrondissement, à Chevrières.
BRÉDA (le comte Maurice de), au château du Plessis-Brion.
BRÉDA (le comte Jacques de).
BRÉDA (le comte Robert de).
BRÉGEAULT, juge au Tribunal civil.
CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte A. de), membre du Conseil général de l'Oise et de la commission des monuments historiques, à Paris.
CAMUS, pharmacien.
CANON (G.), juge au Tribunal civil de Laon.
CAUCHEMÉ (V.), sous-inspecteur des bâtiments du Palais.
CAZIN, juge au Tribunal civil.
CHAMPS de SAINT-LÉGER (Félix de).
CHARMOLUE, sous-inspecteur de l'enregistrement.
CHATENAY (le vicomte A.-G. de), membre du Conseil général, à Fontaine-Bonneleau.
CHENNEVAL, ingénieur civil, conseiller municipal.
CHEVALLIER (Paul), docteur en médecine,
CHEVALLIER (Raymond), maire de Moyvillers.
COCHINART (Gaston), avoué.
CONDÉ (le baron de), O. ✻, au château de Montataire.
CORBERON (le baron de), C. ✻, ancien député, membre du Conseil général, à Troissereux.
COSSÉ-BRISSAC (le comte Artus de), ✻, ancien député, au château du Fayel.
COTTINET, notaire à Roye (Somme.)
COUDRET (A.), notaire.
CRETÉ, ancien notaire, à Jaulzy.
DEHESDIN, notaire.
DELIGNY (F.), professeur de dessin au Collège.
DEMONCHY (Charles), juge honoraire, conseiller municipal.
DEMOUY, notaire à Roye (Somme.)
DESBOVES, commissionnaire en sucres.
DESMAREST, notaire.
DEVISE (Albert de), ancien officier de cavalerie, au château de Salency.
DOLLÉ, architecte-voyer de la ville.
DORIA (le comte), au château d'Orrouy.
DORIA (le vicomte François), au château d'Orrouy.
DOUVILLÉ, docteur en médecine
DUPRÉ, photographe.
DUTILLEUL, G. O. ✻, ancien ministre des finances, à Elincourt-Sainte-Marguerite.
EICHTAHL (le baron A. d').
ESTANGS (Louis des), inspecteur des forêts, à Rennes.
FESSART, ✻, sous-inspecteur des forêts en disponibilité.
FOURRIER (A.), docteur en médecine.
FRÉZALS (Edmond de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire,
FOY (le comte Fernand).

Fromessant (le vicomte Edgard de).
Gordière (l'abbé), curé de Machemont.
Guillouzic (Adrien), avoué.
Guinaumont (le vicomte Charles de).
Harlé d'Ophove, à Chevrières.
Heudel, ancien notaire, président de la Société d'horticulture.
Hurand, notaire.
Labrunerie (Eugène de), à Fresnières.
Lac (Jules du), juge suppléant au Tribunal civil.
Lac (Réné du), avocat.
La Chére (Henry de), capitaine au 13e dragons, attaché militaire à la Légation de France, à Washington (E. U.)
Ladonchamps (Adrien de).
Lagarde, membre du Conseil général, au château de Sainte-Claire (Berneuil-sur-Aisne).
Lambertye (le comte Gaston de).
Lecot (l'abbé), curé de Saint-Antoine.
Lefebvre (Henry), imprimeur, directeur du journal l'*Echo de l'Oise*.
Lefebvre Saint-Ogan, directeur du journal le *Progrès de l'Oise*.
Lesguillons, docteur en médecine.
Leveaux (A.), ancien maire, conseiller municipal.
Magnienville (Roger de).
Magois, juge de paix, à Ribécourt.
Maindreville (l'abbé Doé de), curé de Saint-Germain-lès-Compiègne.
Maintenant (Félix de), procureur de la République.
Marsy (le comte de), correspondant du ministère de l'Instruction publique.
Masson (l'abbé), curé de Venette.
Mauprivez (Eugène), licencié en droit.
Maze (Auguste), capitaine, commandant la gendarmerie.
Mazière, notaire à Ribécourt.
Mennechet de Barival (Alphonse), à Chiry-Ourscamp.
Méresse (C.), architecte.
Michel, ancien notaire.
Morel (l'abbé), curé de Chevrières.
Nez, ✻, procureur de la République, à Beauvais.
Nollet, maire de Venette.
Perrot (Léonce).
Peyrecaye, à Elincourt-Sainte-Marguerite.
Peyrecave (Albert), procureur de la République, à Louviers.
Picart (l'abbé). archiprêtre et curé de Saint-Jacques.
Piet (Alfred), 19, rue d'Athènes à Paris.
Pillon (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz.
Plommet (Eugène).
Poissonnier (Charles), notaire.
Poulain (Charlemagne), ✻.
Puget (le vicomte Raymond du),

Rendu (Zacharie), architecte des hospices,
Robert (Edmond), O. ✻, député de l'Oise.
Rochefort, docteur en médecine, à Lassigny.
Roucy (Albert de), ✻, président honoraire du Tribunal civil.
Roucy (Francis de), avocat, 76, rue d'Assas, à Paris.
Sabatier, à Pierrefonds.
Saugnier (Emile), ✻, ancien trésorier-payeur général.
Saulnier de Pierrefonds (Charles), ✻, receveur particulier des finances.
Scossa (Emile), avoué.
Séré (Florimond), banquier.
Seroux (Gérard de).
Seroux (le baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie, au château de Venette.
Sorel (Alexandre), ✻, président du Tribunal civil.
Souhart (Roger), ✻, ancien capitaine d'état-major.
Tassart (Jules).
Tenaillon (Adolphe), négociant, à Roye (Somme).
Thuisy (le marquis de), ✻, secrétaire d'ambassade, au château de Baugy,
Trémisot (Maurice de).
Tripier (Paul), ancien préfet de l'Oise.
Varanval (Duclos de), à Varanval (Jaux).
Verneuil (Charles de).
Vignon (Arthur), à Ribécourt
Villars (le baron de), ✻, membre du Conseil général, au château de Carlepont.
Villemont (Charles).
Vimont.
Vorges (E. de).
Vraye, ancien notaire, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES

Le Préfet de l'Oise.
S. G. l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

MM.

Egger (E.), C. ✻, membre de l'Institut, 68, rue Madame, à Paris.
Jourdain (Ch.). C. ✻, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 21, rue Cambon, à Paris.
Longpérier (Adrien de), C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
Maury (Alfred), C. ✻ membre de l'Institut, directeur général des Archives Nationales, à Paris.
Nieuwerkerque (le comte de), G. O. ✻, membre de l'Institut, ancien surintendant des Beaux-Arts, à Paris.
Saudbreuil, C. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Amiens.
Ancelet, ✻, architecte du Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Commission des bâtiments civils, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Aubert (Ed.), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
Bailliencourt (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortaing.
Barthélemy (Anatole de), ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques, à Paris.
Barthélemy (le comte Edouard de), ✻, membre du Comité des travaux historiques, à Paris.
Beaucourt (le marquis du Fresne de), président de la Société bibliographique, à Paris.
Beauvillé (Victor de), de la Société des Antiquaires de France, à Montdidier.
Bernhardt (Frédéric de), chef de bureau au *Foreign Office*, à Londres.
Bertrand (Alex.), ✻, membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.
Bertrand (Arthur), vice-président de la Société historique du Maine, au Mans.
Blomme (A.), secrétaire du Cercle archéologique de Thermonde.
Bordier (H.-L.), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. à Paris.
Boufflet (l'abbé), curé de Saint-Samson de Clermont (Oise).
Boulongne (D. A.), O. ✻, médecin militaire de première classe, à l'hôpital de Vincennes.
Brécourt (le baron A de), O. ✻, général de brigade, à Orléans.
Burbure (le chev. de), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.
Capellini (le commandeur), professeur à l'Université de Bologne.
Cardevacque (Adolphe de), membre de l'Académie, à Arras.
Cartailhac (Emile), secrétaire de la Soc. archéologique du Midi, à Toulouse.
Casterman, colonel du Génie pensionné, à Bruxelles.
Caudel (l'abbé), secrétaire du Comité archéologique de Senlis.
Chabouillet, O. ✻, conservateur du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Chalon (Rénier), président de la Société de la Numismatique Belge, à Bruxelles.
Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum de Lyon.
Charencey (le comte de), membre de la Société asiatique, à Paris.
Chevalier (l'abbé Ulysse), ✻, à Romans (Drôme).
Cocheris (H.), ✻, inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.
Colson (le docteur A.), O. ✻, président du Comité archéologique de Noyon.
Constans, agrégé de l'Université, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

CORBLET (l'abbé J.), ✻, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.
COUGNY (G. de), au chateau de la Grille (Indre-et-Loire).
COUARD-LUYS, archiviste de l'Oise, à Beauvais.
DARD (le baron), O. ✻, à Aire (Pas-de-Calais).
DELADREUE (l'abbé), curé de Saint-Paul-les-Beauvais.
DELAHERCHE (Alex.), membre de la Société académique, à Beauvais.
DELIGNIÈRES (E.), secrétaire de la Société d'Emulation, à Abbeville.
DESJARDINS (G.), ✻, chef du service des archives départementales, à Paris.
DESMAZES (Ch.), O. ✻, ancien magistrat, à Paris.
DIRKS (Dr J.), président de la Société d'histoire de Frise, à Leeuvarden.
DOGNÉE, ✻, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Liége.
DUBUISSON, pharmacien à Hermes (Oise).
DUFOUR (Ch.), O. ✻, à Amiens.
DUPONT (E.), directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles.
DUPUIS (Octave), vice-président du Comité archéologique de Senlis.
ESNAULT (l'abbé), pro-secrétaire de l'Evèché du Mans.
FÉRET (E.), ✻, ancien maire, à Clermont (Oise).
FLEURY (Edouard), ✻, secrétaire général de la Société académique de Laon, à Vorges (Aisne).
FRANCART (Adolphe), avocat, à Mons.
FROHNER, ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, à Paris.
GARNIER, ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
GÉRIN (J.), vice-secrétaire du Comité archéologique de Senlis.
GERMAIN (Léon), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
GILLET (Auguste), à Arras.
GOMART (Charles), ✻, à Saint-Quentin.
GUIMET (Emile), ✻, membre de l'Académie de Lyon.
HAGEMANS, ancien représentant à Bruxelles.
HAHN (Alex.), greffier de la justice de paix, à Luzarches.
HARDOUIN (Henri), ✻, conseiller honoraire, à Quimper.
HOOFT DE IDDEKINGE (le chev.), à La Haye.
JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens.
JUZANCOURT (Georges de), capitaine au 7e cuirassiers, au camp de Châlons.
LAFFOLYE (A.), ✻, architecte du château de Saint-Germain-en-Laye.
LAGERBERG (le chev. M.), chambellan du roi de Suède, directeur du Musée de Gothembourg.
LAIR (le comte Ch.), au château de Blou (Maine-et-Loire).
LANCIA DI BROLO (le duc F.), président de la Société d'Histoire,

à Palerme.
La Prairie (J. Le Clerc de), président de la Société archéologique de Soissons.
Latteux (Ludovic), à Tartigny, par Bacouel (Oise).
Laugardière (L. de), conseiller à la Cour d'appel de Bourges.
Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
Lecocq (G.), avocat, à Amiens.
Leemans (le Dr C.), directeur du Musée royal des Antiquités, à Leyde.
Le Fizelier, ancien conseiller de préfecture, à Laval.
Loersch (le Dr), professeur à l'Université de Bonn.
Longpérier-Grimoard (le comte Alfred de), président du Comité archéologique de Senlis.
Loyseau de Grandmaison, ✻, archiviste du département, à Tours.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Luçay (le comte de), ✻, président de la Commission artistique de Clermont (Oise).
Manuel (l'abbé), curé de Cires-les-Mello.
Maricourt (le vicomte R. de), membre du Comité archéologique de Senlis.
Martin (Henri), sénateur, membre de l'Académie française, à Paris.
Mas-Latrie (le comte de), O. ✻, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Méloizes (le vicomte Renaud d'Avène des), O. ✻, président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Mathon, à Beauvais.
Millescamps (Gustave), à Chaumontel, près Luzarches.
Montaiglon (A. de), ✻, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
Moreau (le Dr Alexis), ✻, vice-président du Comité archéologique de Senlis.
Moreau (Jules), ancien imprimeur, à Chauny.
Moreau (Frédéric), ✻, de la Société des Antiquaires de France, à Cierges (Aisne).
Morio de l'Isle (le baron P.), O. ✻, à Viersy (Aisne).
Mouronval, ancien professeur au Collége de Compiègne.
Paisant, président du Tribunal civil de Saint-Quentin.
Palustre (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.
Pécheur (l'abbé), curé de Crouy, par Vic-sur-Aisne.
Pécoul (A.), secrétaire d'ambassade, à Paris.
Périn, juge honoraire, à Soissons.
Piette (Édouard), ✻, ancien député, à Vervins.
Plessier, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Venette.
Pollen (J. Hungerford), M. A., membre de la Commission de Kensington-Museum, à Londres.
Poissonnier, père, ancien notaire, à Chauny.
Ponteaumont (L. de), bibliothécaire adjoint, à Cherbourg.

PONTHIEUX (N.), membre de la Société académique, à Beauvais.
PRAROND (Ern.), président de la Société d'émulation d'Abbeville.
QUICHERAT (J.), O. ❋, directeur de l'Ecole des Chartes à Paris.
READ (Ch.), ❋, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
RENDU (Armand), archiviste de la Somme, à Amiens.
REY (le baron Emmanuel), ❋, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
RIANT (le comte), membre de l'Institut, à Paris.
RICHARD (J.-M.), archiviste paléographe, à Laval.
RIPERT-MONCLAR (le marquis de), ❋, consul de France, à Florence.
ROACH-SMITH, de la Société des Antiquaires de Londres. Strooe par Rochester, Kent (Angleterre).
ROZIÈRE (Eugène de), O. ❋, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives, à Paris.
RUPPERT, secrétaire général du Gouvernement, à Luxembourg.
SAINT-PAUL (Anthyme), Directeur de l'*Année archéologique*, à Paris.
SAINTE-SUZANNE (le baron de Boyer de), O ❋, gouverneur général de la principauté de Monaco.
SAUVAGE (l'abbé). curé d Ectot-l'Aubert (S. I.).
SCHMIDT (le prof. W.), ❋, conservateur au Musée de Copenhague.
SCOTÉ (Ernest), président du Tribunal civil de Clermont (Oise).
SENNEVILLE (Gaston de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
SÉRÉ-DEPOIN, ❋, président de la Société historique du Vexin, à Pontoise.
SILVA (le chev. J.-P.-N. da), correspondant de l'Institut, directeur du Musée d'Antiquités, à Lisbonne.
TRANCHANT (Ch.), O. ❋, ancien conseiller d'Etat, à Paris.
TRAVERS (Emile), secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à Caen.
TUBINO (Fr.), ❋, membre de l'Académie des Beaux-Arts, professeur à l'Athénée de Madrid.
VALLENTIN (Florian), directeur du *Bulletin Epigraphique*, à Montélimar (Drôme).
VAN DEN PEEREBOOM (Alph.), G. O. ❋, ministre d'Etat, à Bruxelles.
VAN DRIVAL (le chanoine), secrétaire général de l'Académie, à Arras.
VAN ROBAIS, membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.
VATIN (Eug.), juge de paix, trésorier du Comité archéologique de Senlis.
VERNOIS, membre du Comité archéologique de Senlis.
VINET, membre du Comité archéologique de Senlis.
VIOLLET (Paul), bibliothécaire de la Faculté de droit, à Paris.
WAGENER (le Dr), administrateur de l'Université de Gand.
WAUWERMANS (le colonel), président de la Société de géographie, à Anvers.

WEERTH (le prof. aus. m.), ✻, président de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn.
WITTE (le baron de), ✻, membre de l'Institut et de l'Académie de Belgique, à Wommelghem, près Anvers.
WORSAAE (J.-J.-A.), ancien ministre, directeur général des Musées, à Copenhague.
YANVILLE (le comte H. Coustant), O. ✻, ancien officier supérieur, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
Société centrale des Architectes, à Paris.
Société bibliographique, à Paris
Société des Etudes historiques, à Paris.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, à Paris.
Athénée Oriental, à Paris.
Société archéologique de Château-Thierry.
Société académique de Laon.
Société académique de Saint-Quentin.
Société archéologique de Soissons
Société archéologique de Vervins.
Société littéraire des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.
Académie des Belles-Lettres, à Caen.
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Comité d'Histoire et d'Archéologie du diocèse, à Valence.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Académie Delphinale, à Grenoble.
Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Société archéologique de *la Diana*, à Montbrison.
Société académique de Cherbourg.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
Commission historique du Nord, à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société académique de l'Oise, à Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique de Noyon.
Académie d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société d'Etudes littéraires, à Lyon.
Musée Guimet, à Lyon.
Société historique du Maine, au Mans.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société archéologique de Seine-et-Marne, à Melun.
Société des Sciences morales, etc., de Seine-et Oise, à Versailles.
Société archéologique de Rambouillet.
Société historique de Pontoise.
Académie des Sciences et Arts d'Amiens.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Conférence littéraire et scientifique de Picardie, à Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société archéologique de Sens.
Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale de la Numismatique belge, à Bruxelles.
Société archéologique de Namur.
Société historique et littéraire de Tournai.
Société d'Histoire et d'Antiquités de la Frise, à Leeuvarden (Pays-Bas).
Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg (section historique).
Université de Norwège, à Christiania.

TABLE DES MATIÈRES

COMPIÈGNE. — IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE


FIT FABRICANDO FABER




PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bulletin de la Société

Tome Ier, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1874-1875, 415 pages et 11 planches.
Tome III, 1876-1878, 415 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.
Tome V, 1882, 326 pages et 11 planches.

Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne
1re série 1869-1874.

Grand in-8°, 1875, 87 pages.

Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne
Par M. R. de Magnienville.

Grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.







3 2044 036 450 757

